This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 009 581 646

C 437.12.5

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE
PHILOSOPHICAL LIBRARY
OF
WILLIAM JAMES
INSTRUCTOR AND PROFESSOR AT HARVARD
FROM 1872 TO 1910

THE GIFT OF HIS FAMILY
1923

LETTRES

DE

S. IGNACE DE LOYOLA

FONDATEUR

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TRADUITES EN FRANÇAIS

PAR

LE P. MARCEL BOUIX

PARIS

LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE

LECOFFRE FILS ET Cie, SUCCESSEURS

LETTRES

DE

S. IGNACE DE LOYOLA

POITIERS. — IMPRIMERIE DE HENRI OUDIN.

LETTRES

DE

S. IGNACE DE LOYOLA

FONDATEUR

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TRADUITES EN FRANÇAIS

PAR

LE P. MARCEL BOUIX

DE LA MÊME COMPAGNIE

PARIS

LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE

ANCIENNE MAISON PERISSE FRÈRES DE PARIS

LECOFFRE FILS & Cie, SUCCESSEURS

90, RUE BONAPARTE, 90

1870

C 4437.12.15.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE
PHILOSOPHICAL LIBRARY
OF
WILLIAM JAMES
1923

23-95
57

PRÉFACE.

—

Saint Ignace de Loyola, dont nous publions les lettres, est trop connu pour que nous ayons à parler de lui et de l'Ordre qu'il a fondé.

Notre tâche se bornera à exposer brièvement pourquoi nous avons traduit ces lettres en français.

Le premier motif qui nous a déterminé, c'est que les lettres de notre saint Fondateur, comme perdues dans des ouvrages difficiles à trouver et écrites presque toutes dans les langues espagnole et latine, restaient en quelque sorte inaccessibles au public.

Le P. Barthélemy Alcazar fut le premier qui publia en 1710, dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus, Province de Tolède*, un grand nombre de lettres de saint Ignace écrites en espagnol.

En 1804, le P. Roch Menchaca publia, à Bologne, un recueil de lettres du Saint, en langue latine.

Vers le milieu de ce siècle, le P. Christophe Genelli a donné en allemand une *Vie de saint Ignace,* dont l'Appendice contient près de soixante lettres du Saint écrites en espagnol.

Les PP. Niéremberg, Fluvia et Cienfuegos nous ont également conservé quelques lettres du Fondateur de la Compagnie écrites en langue castillane.

Mais ces ouvrages, pour les raisons que nous venons d'indiquer, étaient inaccessibles au grand nombre. Voilà pourquoi nous avons cherché à populariser les lettres de saint Ignace, en les donnant dans une langue aujourd'hui la plus universellement connue.

A notre grand regret, nous n'offrons au public qu'une minime partie de la correspondance de saint Ignace. Nous publions ce que nous avons pu recueillir. Mais nous avons l'espoir d'augmenter notablement ce recueil, en puisant à de nouvelles sources que notre publication nous ouvrira sans doute.

Le second motif qui nous a porté à publier les lettres de saint Ignace, c'est l'espérance, pour ne pas dire la certitude, qu'elles contribueront grandement à la gloire de Dieu et au bien spirituel des âmes.

Par un privilége qu'ils tiennent du Ciel, les écrits des Saints exercent un mystérieux ascendant sur les

âmes : ils les éclairent, les touchent, les élèvent à Dieu, et souvent opèrent en elles les plus admirables transformations. Et plus ces Saints ont glorifié Dieu sur la terre, plus la lecture de leurs écrits exerce d'empire et est féconde en fruits de salut. Cela étant ainsi, quel bien spirituel les lettres d'un des Saints qui ont le plus glorifié Dieu dans ces derniers siècles, ne sont-elles pas appelées à produire dans toutes les classes de la société catholique !

Séculier, religieux, membre de la hiérarchie ecclésiastique, quel que soit le rang, la place ou le caractère que l'on ait dans l'Église de Dieu, il est impossible de n'être pas ému à la parole d'un Saint dont le regard est constamment fixé sur la majesté infinie de Dieu ; qui nuit et jour est occupé des intérêts de sa cause; qui cherche perpétuellement et en tout à résoudre d'une manière pratique le problème de sa plus grande gloire ; qui aspire, par tous les élans de son âme, à étendre le règne de Jésus-Christ jusqu'aux extrémités de la terre, et dont la vie se passe à former et à envoyer des ouvriers apostoliques dans toutes les contrées du monde.

Sans doute, les lettres de saint Ignace sont un livre sérieux, et nous nous hâtons d'en prévenir le lecteur ; mais les catholiques du dix-neuvième siècle, fortifiés, retrempés par la lutte, ne craignent pas les livres

sérieux. Ils aspirent à la pureté des doctrines et à la pleine possession de la vérité; or ils savent que dans les ouvrages des Saints ils trouveront ce double trésor. Ainsi, quelque élevé et quelque sérieux que soit le ton des lettres de saint Ignace, comme ces lettres respirent la sainteté, comme elles sont riches de doctrine, et ne présentent en quelque sorte que les maximes les plus relevées du christianisme, elles seront éminemment au gré de toutes les âmes d'élite.

Ces lettres, nous en convenons encore, n'ont pas ce genre d'intérêt qu'offrent celles de saint François Xavier par la variété des récits; mais elles en ont un autre plus élevé et plus substantiel pour les âmes qui comprennent le don de Dieu. Saint Ignace possède, en effet, l'art de les détacher d'elles-mêmes, de leur donner une connaissance intime de Jésus-Christ, de les enflammer de son divin amour, et de les rendre ainsi capables des plus héroïques sacrifices pour sa gloire.

En lisant ces pages écrites par un tel Saint, le lecteur, quel qu'il soit, éprouvera quelque chose de ce qu'éprouvait Xavier à la lecture des lettres de celui qu'il appelait le Père de son âme. En 1552, le 29 Janvier, l'année même où il devait recevoir la couronne de ses immenses travaux, Xavier, écrivant des Indes, s'exprimait de la sorte :

« A mon retour du Japon, j'ai trouvé à Malaca les lettres que votre sainte charité vous a inspiré de m'écrire. Comme elles m'ont appris l'heureux état de la santé d'un Père qui m'est si cher et si vénérable, j'en ai ressenti un bonheur qui n'est connu que de Dieu seul. Avec quel plaisir n'ai-je pas lu les nombreuses sentences qu'elles renferment, et qui respirent votre douceur et votre piété! Je les lis, je les relis, je les médite avec le plus grand profit pour mon âme, et je ne cesse en quelque sorte d'y trouver un goût toujours nouveau. Mais ce qui est entré le plus avant dans mon âme, ce sont ces dernières paroles par lesquelles vous semblez fermer la lettre avec le sceau même de la charité : « Tout à vous, de telle sorte qu'il m'est im-« possible, en aucun temps, de vous oublier. Ignace. » A la lecture de ces mots, j'ai versé de bien douces larmes, et j'en verse maintenant encore, tandis que je vous écris, me rappelant le souvenir si doux du temps passé, et cette sincère et sainte affection que vous avez toujours eue pour mon âme, et que vous me conservez encore au delà des mers; en pensant que c'est surtout à vos prières, à vos vœux paternels que je dois cette protection divine qui, au milieu des grands et innombrables périls que je viens de courir sur les mers et les terres du Japon, ne m'a jamais abandonné. »

Ces paroles de Xavier nous révèlent l'apostolat qu'exerceront les lettres de saint Ignace. Oui, nous aimons à le redire, l'élite des chrétiens, les vierges consacrées à Jésus-Christ, les religieux de tous les Ordres, les hommes apostoliques répandus aujourd'hui dans toutes les contrées de l'univers, puiseront dans ces lettres lumière, consolation, encouragement, amour de la perfection, accroissement de charité divine, soif du salut des âmes, et désir d'entreprendre les plus grandes choses pour la gloire de Dieu.

La certitude du bien que feront ces lettres à un grand nombre d'âmes nous a soutenu dans un travail long et difficile. Nous espérons que ces âmes nous en sauront gré, et que le Fondateur de la Compagnie de Jésus daignera, au ciel, se souvenir d'un humble labeur, fruit de l'obéissance et de la piété filiale.

Il nous reste maintenant à dire un mot de la composition de ce Recueil.

Nous avons suivi l'ordre chronologique, comme le plus clair et le plus naturel. En tête de chaque lettre, nous avons placé un *sommaire* qui en donne l'analyse, et nous évite les longueurs d'un commentaire.

Notre volume se compose de lettres traduites de l'espagnol et du latin, et publiées : 1° par Alcazar, dans son ouvrage intitulé : *Chrono-Historia de la Compania de Jesus en la Provincia de Toledo*, Madrid, 1710 ; 2° par Menchaca, dans son Recueil intitulé : *Epistolæ sancti Ignatii Loyolæ, Societatis Jesu Fundatoris*, Bononiæ, 1804 ; 3° par le Père Genelli, dans l'Appendice espagnol de sa *Vie de saint Ignace*, Das Leben des heiligen Ignatius von Loyola, publiée en 1848; 4° par Fluvia, en sa Vie de saint Ignace, *Vida de san Ignacio de Loyola*, Barcelona, 1753 ; par Cienfuegos, en sa *Vie de saint François de Borgia*, *la Heroica Vida de san Francisco de Borja*, Barcelona, 1754 ; et par Niéremberg, dans son ouvrage intitulé : *Claros Varones*. 5° De plus, notre publication se compose de quelques lettres inédites provenant de nos archives du Gesù à Rome ; 6° de lettres provenant d'un manuscrit de la Bibliothèque Impériale de Paris, fonds espagnol, n° 380 ; 7° de quelques lettres inédites, provenant de différentes sources.

Nos lecteurs trouveront en tête de chaque lettre l'indication sommaire de sa provenance. Ainsi, par exemple, pour Menchaca : *Édit. de Bol.*, et la page ; pour Alcazar et la plu part des auteurs, nous indiquons la page ; pour Genelli, le numéro des lettres de son Appendice ; pour les autres, nous donnons une indication plus détaillée.

LETTRES

DE

S. IGNACE DE LOYOLA

I

IGNACE DE LOYOLA A AGNÈS PASCAL. (*Genelli*, 1.)

Agnès Pascal donna l'hospitalité à Ignace pendant les deux années qu'il passa à Barcelone pour ses premières études. — Elle était absente de Barcelone quand le Saint lui écrivit cette lettre : il la console dans ses peines et lui trace la voie à suivre pour l'avancement de son âme.

Barcelone, le 6 Décembre 1525.

Ma sœur en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Il m'a semblé bon de vous écrire cette lettre, à cause des ardents désirs de servir Dieu que j'ai toujours vus en vous ; je le fais aussi parce que je vous crois présentement dans l'affliction : vous êtes privée de la chère présence de cette servante du Seigneur qu'il vient dans sa bonté d'appeler à lui ; vous avez, en

outre, à supporter les peines que de nombreux ennemis vous suscitent dans l'endroit où vous êtes, et les attaques de l'ennemi de la nature humaine, qui ne cesse jamais de nous tenter. Je vous en conjure pour l'amour de Dieu Notre-Seigneur, appliquez-vous à faire chaque jour de nouveaux progrès dans son saint service, fuyant toujours avec soin tout ce qui peut vous en détourner ; que si vous y êtes bien fidèle, la tentation sera impuissante à votre égard. C'est de la sorte que vous devez toujours vous conduire, préférant à tout la gloire de Dieu, d'autant plus qu'il ne demande pas de vous que vous fassiez des choses pénibles qui puissent nuire à votre santé, mais qu'il veut au contraire que vous le serviez dans la joie de votre âme, donnant à votre corps ce qui lui est nécessaire. Que ce Dieu infiniment bon soit le but de vos paroles, de vos pensées et de vos actions. Rapportez également à cette fin toutes les choses temporelles, mettant toujours avant tout l'observation des commandements du Seigneur : car c'est là ce qu'il veut, c'est là ce qu'il nous ordonne.

Ainsi, pour l'amour de Notre-Seigneur, faisons de généreux efforts pour le bien servir, puisque nous lui sommes si redevables ; car nous nous fatiguons beaucoup plus vite à recevoir ses dons, qu'il ne se fatigue à nous les faire. Daigne Notre-Dame intercéder pour nous, pécheurs, auprès de son divin Fils et Seigneur, et obtenir de lui qu'il

bénisse nos peines et nos épreuves ; afin que, par sa grâce, nos esprits faibles et tristes deviennent forts et joyeux dans son saint service.

Barcelone, en la fête de saint Nicolas.

Votre pauvre serviteur,

IGNACE.

II

IGNACE DE LOYOLA A AGNÈS PASCAL, A BARCELONE.

(*Genelli*, III.)

Le Saint lui exprime sa reconnaissance, lui annonce son heureuse arrivée à Paris, et lui fait quelques recommandations pour son fils.

Paris, le 3 Mars 1528.

JÉSUS.

Que la véritable paix de Jésus-Christ Notre-Seigneur visite et protége nos âmes.

Considérant le grand dévouement et la charité que vous avez toujours eus pour moi, et que vous m'avez montrés par des œuvres, j'ai cru devoir vous écrire cette lettre et vous rendre compte de mon voyage depuis que je vous ai quittée. Par la grâce et la bonté

de Dieu Notre-Seigneur, je suis arrivé ici, à Paris, le 2 février, favorisé par le temps et en parfaite santé. J'y continuerai mes études jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur d'ordonner autre chose de moi..... Mille choses de ma part à Jean votre fils, et dites-lui qu'il soit toujours obéissant à ses parents et fidèle à observer les jours de fêtes : s'il le fait, il vivra longtemps sur la terre, pour vivre ensuite éternellement dans le ciel. Veuillez me recommander très-instamment à N..., car ses prières sont arrivées jusqu'ici. L'amour et le dévouement que cette âme me porte en Dieu Notre-Seigneur me sont toujours présents à l'esprit. Que le Maître du monde le lui paye, et qu'il daigne, dans son infinie bonté, habiter en nos âmes, afin que sa volonté et son bon plaisir s'accomplissent toujours en nous.

Paris, le 3 Mars 1528.

Votre pauvre serviteur,

IGNACE.

III

IGNACE DE LOYOLA A SON FRÈRE DON MARTIN DE LOYOLA, EN ESPAGNE. (*Genelli*, IV.)

Raisons de son silence. — Conseils à son frère.

Paris, Juin 1532.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Vous me dites que vous avez ressenti une grande joie de me voir mettre un terme au silence que j'avais jusqu'ici gardé envers vous. Que ma conduite cependant ne vous étonne point. Quand il faut guérir une grande plaie, on applique au commencement un remède, un autre au milieu de la guérison, et un autre vers la fin. De même, au commencement de mon chemin, un remède m'était nécessaire; maintenant que j'ai un peu avancé, un remède différent ne m'est pas nuisible; du moins, si je sentais qu'il le fût, je me garderais bien de l'employer une seconde ou une troisième fois. Rien d'étonnant qu'il en ait été ainsi en moi, puisque saint Paul lui-même dit peu de temps après sa conversion : *Un aiguillon m'a été donné*. Et ailleurs : *Je trouve une autre loi dans mes membres*.

Il sentait dans son âme une telle rébellion qu'il disait : *Je ne fais pas le bien que je veux ; et je fais le mal que je ne veux pas ;* je ne comprends pas ce que je fais. Plus tard, dans un autre temps, quand il eut avancé dans sa carrière, il disait : *Je suis certain que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni le présent, ni l'avenir, ni aucune autre créature, ne pourront me séparer de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Pour le commencement, j'ai ressemblé à cet apôtre : plaise à l'infinie bonté de Dieu de ne pas me refuser son entière et très-sainte grâce afin que je lui ressemble au milieu et à la fin de ma course, et que j'imite et que je serve tous ses vrais serviteurs ; et si je devais un jour l'offenser en quoi que ce soit, ou me relâcher tant soit peu en ce qui regarde son saint service et sa gloire, je l'en conjure, qu'il m'ôte plutôt de cette vie.

Pour venir à notre propos, je vous dirai que je vous aurais écrit plus souvent dans ces cinq ou six dernières années, si deux raisons ne m'en avaient empêché. La première, c'est l'étude, et de fréquentes conversations dans lesquelles, toutefois, les intérêts du temps n'entrent pour rien. La seconde, c'est que je n'avais ni probabilité ni des conjectures suffisantes pour penser que mes lettres pourraient être de quelque utilité pour le service et la gloire de Dieu notre Maître, ou de quelque consolation pour mes alliés et parents selon la chair ; j'ignorais si elles nous rendraient également alliés selon l'esprit, nous portant à nous

aider les uns les autres dans les choses qui durent éternellement. Car la véritable mesure de l'amour que je puis avoir pour une âme en cette vie est l'aide et le secours que je puis lui donner pour servir et glorifier Dieu ; et celui-là n'aime point Dieu de tout son cœur, qui aime quelque chose pour soi et non pour Dieu. Lorsque deux personnes dont l'une tient à nous par des liens particuliers, tandis que l'autre nous est étrangère, servent Dieu dans un égal degré, il veut que notre cœur s'ouvre plus à la joie et à l'affection à l'égard de celui qui est notre père selon la nature qu'à l'égard de celui qui ne l'est pas ; à l'égard d'un bienfaiteur et d'un allié selon la chair, qu'à l'égard de celui qui n'est ni l'un ni l'autre. Voilà pourquoi nous vénérons, nous honorons et nous aimons plus les apôtres que les autres saints inférieurs, parce qu'ils ont toujours de plus en plus servi et aimé Dieu Notre-Seigneur. La charité, sans laquelle nul ne peut obtenir la vie, est cette dilection par laquelle nous aimons le Seigneur notre Dieu pour lui-même, et toutes les autres choses pour lui. Nous devons le louer dans ses saints, comme nous le dit le Psalmiste.

Je désire avec ardeur, et plus qu'avec ardeur, si l'on peut parler ainsi, que cet amour si véritable devienne parfait en vous, mes parents et mes amis, et que vous consacriez de plus en plus vos forces à servir et à glorifier Dieu notre Maître, afin que je

puisse vous aimer et vous servir toujours davantage, puisque servir les serviteurs de mon Maître est ma victoire et mon honneur. C'est cette charité pure, cette affection sincère et franche qui me dictent mes paroles, cette lettre et ces avis, et qui me mettent au fond du cœur le plus vif désir d'être moi-même averti, excité, corrigé, avec une humilité sincère et non par le motif d'une gloire profane et mondaine. Qu'un homme en cette vie passe des veilles pleines d'anxiété et de souci pour bâtir beaucoup, pour agrandir ses édifices, ses revenus et ses domaines, afin de laisser sur la terre un grand souvenir, il ne m'appartient pas de le condamner, mais je ne puis le louer. Car, d'après saint Paul, nous devons user des choses de ce monde comme n'en usant pas, les posséder comme ne les possédant pas, avoir une épouse comme n'en ayant pas, parce que la figure de ce monde passe en très-peu de temps.

Si par hasard, et plaise à Dieu qu'il en soit ainsi! ces vérités ont fait par le passé ou font maintenant quelque impression sur votre âme, je vous conjure, par le respect et l'amour de Dieu Notre-Seigneur, de faire tous vos efforts pour conquérir dans le ciel l'honneur, un souvenir et un nom, devant le Maître qui doit nous juger. Car s'il vous a laissé les biens terrestres en abondance, c'est afin que par eux vous acquériez les biens éternels et que vous donniez

à vos enfants, à vos serviteurs et à vos parents de bons exemples et une doctrine salutaire, employant auprès de l'un de saintes conversations, et auprès de l'autre un juste châtiment, sans colère toutefois et sans offense; procurant à l'un la faveur de votre maison, à l'autre de l'argent et des ressources, faisant beaucoup de bien aux pauvres, aux orphelins et aux nécessiteux. Il ne faut pas agir avec parcimonie, quand Dieu se montre si libéral envers nous. Nous trouverons un jour dans le ciel autant de repos et de bien que nous en aurons donné et fait en cette vie. Et comme vous pouvez beaucoup dans le pays où vous vivez, je vous conjure de nouveau plus instamment, par l'amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de vous efforcer non-seulement de considérer ces choses, mais surtout de les vouloir et de les mettre en pratique, « *quoniam volentibus, nihil difficile, maxime in his quæ fiunt propter amorem Domini nostri Jesu Christi.* » J'ai voulu vous écrire longuement une fois, afin de répondre aux points particuliers de votre lettre, et aussi afin que vous ayez là-dessus pleine lumière.

Paris, 1532.

Votre frère et pauvre serviteur,

IGNACE.

IV

IGNACE DE LOYOLA A ISABELLE ROSER, A BARCELONE.

(*Genelli*, v.)

Isabelle Roser, très-connue à Barcelone par son éminente piété, fut une des plus généreuses bienfaitrices d'Ignace. — Sa sollicitude le suivit de Barcelone à Paris. — Le Saint, dans cette lettre, lui exprime sa reconnaissance pour les secours qu'elle lui envoie. Il la console et l'encourage, en lui montrant le prix des souffrances et des persécutions.

Paris, le 10 Novembre 1532.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

J'ai reçu par le docteur Bénetté trois lettres de votre main et vingt ducats. Que Dieu Notre-Seigneur veuille bien vous en tenir compte au jour du jugement, et vous les payer pour moi, comme j'espère de sa divine bonté qu'il le fera, en si bonne et si franche monnaie ; j'espère aussi que cet adorable Maître n'aura point à me punir d'être ingrat, si toutefois il daigne me rendre digne de faire quelque chose pour le service et la gloire de sa divine majesté.

Vous me dites dans votre première lettre qu'il a plu à Dieu Notre-Seigneur de retirer de cet exil et d'appeler à lui une de vos amies les plus chères, Las Canillas.

A vrai dire, je ne puis en ressentir aucune douleur pour elle, mais uniquement pour nous qui restons dans ce lieu de peines, de douleurs, et de calamités immenses. Car l'ayant connue en cette vie comme une âme chère et précieuse aux yeux de son Créateur et Seigneur, je crois facilement qu'elle aura reçu bon accueil et place distinguée, et qu'elle désire peu maintenant les palais, les pompes, les richesses et les vanités de ce monde.

Vous me parlez aussi des excuses que me font nos sœurs en Jésus-Christ. Mais elles ne me doivent rien ; c'est moi qui leur suis redevable à jamais. Si pour le service de Dieu Notre-Seigneur elles transportent leurs bienfaits à d'autres personnes où ils sont mieux placés, nous devons nous en réjouir ; et si elles ne le font pas parce qu'elles n'en ont pas le pouvoir, je désirerais en vérité être riche pour leur donner, afin qu'elles pussent faire beaucoup pour le service et la gloire de Dieu Notre-Seigneur; et tant que je vivrai, je ne pourrai m'empêcher de souhaiter que, par leur charité et leurs bienfaits, elles acquièrent sans cesse de nouveaux titres à la reconnaissance. A l'égard de ce qu'elles ont fait pour moi, j'ai la plus ferme confiance que, lorsque nous sortirons de cette vie, elles en seront bien récompensées.

Dans la seconde lettre, vous me faites part de la longue maladie que vous avez eue, des longues souffrances que vous avez endurées, et de la douleur d'es-

tomac qui vous restait encore au moment où vous m'écriviez. A la vérité, en pensant à cet état de maladie et de souffrance, je ne puis m'empêcher de le ressentir vivement dans mon cœur, parce que je vous désire tout le bien-être et la prospérité imaginables comme moyen de mieux vous employer à la gloire et au service de Dieu Notre-Seigneur. Cependant, lorsque je considère que ces infirmités et les autres pertes temporelles nous viennent souvent de la main de Dieu Notre-Seigneur afin que nous nous connaissions mieux nous-mêmes, que nous perdions davantage l'amour des choses créées, et que voyant à une plus vive lumière combien notre vie est courte, nous travaillions avec plus d'ardeur à embellir notre âme pour la vie future qui doit durer toujours; et lorsque je pense que par ces épreuves Dieu visite les personnes qu'il aime beaucoup, je ne puis sentir ni tristesse ni douleur, parce que je suis convaincu qu'un serviteur de Dieu, au sortir d'une maladie, est fait moitié docteur pour diriger et coordonner tous les actes de sa vie à la gloire de Dieu notre adorable Maître.

Vous me dites que si vous ne pouvez désormais venir à mon secours, je veuille bien vous le pardonner, parce que vous avez des obligations à remplir de bien des côtés, et que vos ressources n'y suffisent pas. Certes, il ne peut en aucune manière être jamais question le moins du monde de pardon

de ma part : je crains, au contraire, que si je ne fais ce à quoi Dieu Notre-Seigneur m'oblige envers tous mes bienfaiteurs, sa divine et juste justice ne m'accorde point de pardon, surtout si j'y manquais envers votre personne, lui étant aussi redevable que je le suis. Enfin, si je ne puis remplir mes obligations sous ce rapport, je n'ai d'autre refuge que de remettre entre les mains de Notre-Seigneur les mérites que j'aurai gagnés, avec sa grâce toutefois, et de le prier de répartir ces mérites entre les personnes auxquelles je suis redevable, à chacune selon la mesure des services qu'elle m'a rendus, et principalement à vous à qui je dois plus qu'à personne du monde ; et comme je le reconnais, j'espère de la bonté du divin Maître qu'il viendra à mon secours, et qu'il m'aidera à acquitter la dette de ma reconnaissance envers vous. Ainsi croyez bien que d'ici en avant votre bonne volonté si franche et si sincère à mon égard sera reçue de moi avec autant de plaisir et de joie spirituelle que si vous pouviez m'envoyer tout l'argent du monde, parce que Dieu notre Maître nous oblige à considérer et à aimer bien plus le donateur que le don, afin de l'avoir toujours présent devant nos yeux et au plus intime de notre cœur.

Vous me demandez si je ne suis point d'avis d'écrire à nos autres sœurs et mes bienfaitrices en Jésus-Christ, afin d'avoir désormais recours à elles. En cela, j'aimerais mieux me déterminer par votre jugement que par le

mien. Bien qu'une d'elles, Doña Cepilla, me fasse les offres les plus obligeantes dans sa lettre et montre un sincère désir de me venir en aide, je ne crois pas pour le moment devoir écrire dans le but d'obtenir des secours pour les études, parce que nous ne sommes pas sûrs d'avoir un an devant nous ; que si nous arrivons à ce terme, j'espère de la bonté de Dieu Notre-Seigneur qu'il nous donnera lumière et jugement afin que nous fassions ce qui est le plus de son service, et que nous accomplissions toujours en tout son bon plaisir et sa volonté.

Dans la troisième lettre, vous me dites de combien de malices, de piéges et de faussetés vous êtes environnée de toutes parts. Rien de cela ne m'étonne, et quand ce serait beaucoup plus, je n'en serais point surpris. Car dès le moment que vous vous déterminez à être toute à Dieu Notre-Seigneur, que vous le voulez d'une volonté ferme, et que vous faites tous vos efforts pour le glorifier, pour l'honnorer et le servir, par ce seul fait vous déclarez la guerre au monde, vous levez l'étendard contre le siècle, et vous vous préparez à combattre contre tout ce qui est élevé en embrassant ce qui est bas, résolue d'accepter indifféremment désormais élevation et bassesse, honneur et déshonneur, richesses ou pauvreté, affection ou haine, bon accueil ou répulsion, enfin gloire du monde ou toutes les injures du siècle. Nous ne pourrons pas craindre beaucoup les

affronts de cette vie, dès lors qu'ils ne vont pas plus loin que des paroles, puisqu'il n'est pas en leur pouvoir, fussent-ils tous réunis, de briser un seul de nos cheveux. Quant aux paroles à double sens, vilaines et injurieuses, elles ne sauraient causer ni trouble ni peine à qui ne cherche que la croix de Jésus-Christ. Mais s'il y a en nous un désir réel de vivre honorés et glorifiés de ceux au milieu desquels nous vivons, nous ne pourrons point être bien enracinés en Dieu Notre-Seigneur, et il n'est pas possible que nous restions sans blessure quand les affronts se présenteront à nous. Aussi autant ai-je éprouvé de bonheur en apprenant que le monde vous fait affront, autant ai-je senti de peine à la seule pensée que dans ces adversités vous avez cherché secours et remède contre la peine et l'affliction qu'elles vous causent. Plaise à la Mère de Dieu d'exaucer le vœu que je forme pour vous ! A la condition qu'il y aura en vous une patience et une constance parfaites, parce que vous ne cesserez d'avoir sous les yeux les injures et les ignominies incomparablement plus grandes que Jésus-Christ Notre-Seigneur a souffertes pour nous, et à la condition que ce sera sans péché de la part des autres, je souhaite qu'il vous arrive de plus grandes humiliations encore, afin que vous ayez incessamment occasion d'acquérir de nouveaux mérites. Que si nous ne trouvons pas en nous cette patience, nous avons bien plus raison de nous plaindre de notre sensualité

et de notre chair, et de n'être ni mortifiés ni morts dans les choses du monde comme nous devrions l'être, que d'accuser ceux qui nous chargent d'affronts et d'ignominies : car, pour eux, ils nous donnent par là moyen d'acquérir des trésors bien plus précieux que ceux que l'homme peut gagner en cette vie, et des richesses bien plus grandes que celles que l'homme peut amasser dans ce siècle....

Paris, le 10 Novembre 1532.

Votre serviteur en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

IGNACE.

P. S. —Je vois dans Artenga, et dans plusieurs personnes d'Alcala et de Salamanque, une grande constance dans le service de Dieu Notre-Seigneur : que d'infinies actions de grâces lui en soient rendues ! Comme vous m'en témoignez le désir, j'écris à doña Mosen Gralla sur la paix, et je mets la lettre dans celle que j'adresse à Agnès Pascal ; j'écris aussi à doña Cepilla.

V

IGNACE DE LOYOLA A AGNÈS PASCAL, A BARCELONE.

(*Genelli*, VI.)

Sa reconnaissance envers elle et envers quelques autres bienfaiteurs. — Souhaits ardents pour le bonheur de Jean Pascal, son fils.

Paris, le 13 Juin 1533.

Ma sœur en Jésus-Christ,

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Il y a maintenant un an que je reçus une lettre de vous par le docteur Benetté (que Dieu ait en sa gloire), en même temps que les aumônes et les provisions qu'il m'apporta de Barcelone. Tant par votre lettre que par ce qu'il me dit de vive voix, je vis avec quelle sollicitude vous vous étiez occupée de ce qui me regarde, le faisant avec ce dévouement parfait que vous m'avez toujours montré. Vous vous offriez encore de grand cœur à vous occuper de moi à l'avenir avec le même soin et la même sollicitude; en sorte que non contente de m'avoir tant obligé par le passé, vous voulez encore que je sois votre débiteur pour l'avenir. Plaise à Dieu Notre-Seigneur, qui est ce véritable

Maître pour l'amour et le respect duquel vous le faites, de vous le payer! Quoique j'aie répondu à votre lettre, j'ai cru néanmoins devoir vous écrire encore aujourd'hui, d'abord pour vous remercier d'un dévouement si cordial, et ensuite pour vous faire savoir que les frais de mes études ont monté plus haut qu'ils n'avaient fait jusqu'ici. Car, ce carême, je me suis fait recevoir maître ès arts, et cela a entraîné des dépenses inévitables qui sont allées au-delà de ma position et de mes ressources. Ainsi je suis resté très à court, et il sera grandement nécessaire que Dieu Notre-Seigneur nous vienne en aide. C'est pourquoi j'écris à Marie Cepilla qui dans une lettre, qu'elle m'a adressée, m'a offert du meilleur cœur du monde de subvenir généreusement à mes besoins, me priant de lui faire connaître ce qui m'était nécessaire. J'écris aussi à Isabelle Roser, mais je ne lui dis rien sur ce point; car, dans une de ses lettres, elle me déclarait que je ne devais pas m'étonner si désormais elle ne pouvait plus venir à mon secours comme elle le désirait, à cause de ses propres besoins. Certes je la crois sur parole, et je ne crains pas d'avancer qu'elle a fait pour moi plus qu'elle ne pouvait, et qu'ainsi je lui dois plus que je ne saurais jamais lui rendre. Je suis d'avis que vous ne lui fassiez point connaître la nécessité où je me trouve, de peur qu'elle ne s'attriste de n'avoir pu rien faire pour moi, à mon départ. Doña Mosen Gralla me dit qu'elle s'estimerait très-heureuse de me soutenir

durant le cours de mes études, et elle l'a toujours fait jusqu'ici. Il en est de même de doña Isabelle de Sousa et doña Aldonza de Cordova, qui m'ont également secouru; je n'écris point à ces trois dernières, pour ne pas me montrer importun; vous voudrez bien me recommander instamment à leurs prières. Quant à doña Mosen Gralla, je pense toujours que, dès qu'elle sera informée de ma position, elle voudra contribuer à l'aumône qui me sera faite, et non-seulement à celle-là, mais encore à toutes les autres que vous jugerez à propos de m'envoyer. Je tiendrai pour le meilleur ce que vous ferez, et je serai toujours content parce que je vous suis toujours redevable; ce que vous avez déjà fait constitue pour moi une dette que je ne pourrai jamais acquitter. La personne qui vous porte cette lettre vous informera plus en détail de ce qui se passe ici, et vous pouvez lui donner autant de créance qu'à moi-même.

Je désire vivement que vous me donniez des nouvelles de Jean, votre fils, mon ancien ami, et par l'affection mon tendre frère en Jésus-Christ qui doit nous juger pour l'éternité. Dites-moi comment va ce cher fils, puisque vous savez que je ne puis que me réjouir de son bonheur, et que m'attrister de ses peines. Plaise à Dieu Notre-Seigneur de lui donner lumière, afin qu'il se connaisse entièrement lui-même et qu'il sente sa divine majesté au dedans de son âme, de telle sorte que, prisonnier de son amour et de sa grâce, il soit

affranchi de toutes les créatures du monde. Je termine en priant Dieu Notre-Seigneur, au nom de son infinie bonté, de vous rendre tels, vous et votre fils, en cette vie, qu'il rendit cette bienheureuse mère et son fils saint Augustin. De votre côté, de concert avec vos connaissances et vos amis, recommandez-moi très-instamment à Notre-Seigneur.

Paris, le 13 Juin 1533.

IGNACE.

VI

FRANÇOIS XAVIER A SON FRÈRE LE CAPITAINE ASPILCUETA, A OVANOS. (*Alcazar, p.* XXXVIII.)

NOTA. *Nous insérons ici en grande partie cette lettre de François Xavier, parce qu'elle met en lumière les bienfaits signalés qu'il avait reçus d'Ignace de Loyola durant le cours de ses études à Paris, et parce qu'elle exprime toute la grandeur de sa reconnaissance envers celui qu'il appelait le père de son âme.*

Paris, le 25 Mars 1535.

Mon seigneur et mon frère,

Dans ces derniers temps je vous ai écrit par plusieurs voies : bien des motifs me déterminaient à vous écrire si souvent, mais le principal était la grandeur de mes obligations envers vous. C'était un besoin et

un devoir pour moi, d'abord parce que je suis votre puiné et que vous êtes mon Seigneur, ensuite à cause des nombreux bienfaits dont vous m'avez comblé. Aussi, afin de vous montrer que vos bontés vraiment extrêmes à mon égard ne trouvent en moi ni oubli ni ingratitude, je serai fidèle à saisir toutes les occasions qui se présenteront de vous écrire. Mais si, à cause de la grandeur de la distance, vous ne recevez pas toutes les lettres que je vous adresse, je vous supplie de n'en jeter la faute que sur la longueur du trajet, pendant lequel, hélas ! plusieurs de vos lettres et des miennes font naufrage. Ainsi, de votre côté, ce n'est pas l'amour fraternel qui est en défaut, vous ne pouvez au contraire le porter plus loin...

J'ai reçu, ces jours derniers, dans cette université, la visite du R. P. Vear. Il me donna à entendre certaines plaintes que vous formiez sur mon compte, et il finit par me les exposer en détail. Certes, si ce qui vous a été dit était vrai, la douleur que vous en avez ressentie serait un signe et une preuve du grand amour et de l'affection que vous me portez. Et ce qui, en cela, m'a le plus affligé, c'est de voir la peine que vous causaient les rapports de quelques méchants : je voudrais les connaître, mais je ne le puis; car tous ceux que je vois se donnent pour mes grands amis, et il m'est bien difficile de découvrir quels sont les délateurs; et Dieu sait combien je souffre. Mais afin que vous sachiez clairement la grâce insigne que

Notre-Seigneur m'a accordée en me faisant connaître Maître Ignace de Loyola, je vous affirme, dans cette lettre, sur ma foi, que jamais de ma vie je ne pourrai m'acquitter de tout ce que je lui dois. Non-seulement c'est lui qui, maintes fois, par lui-même ou par ses amis, m'est généreusement venu en aide, quand j'étais dans le besoin ; mais c'est encore lui qui a été cause que je me suis éloigné de la compagnie d'hommes pervers que mon peu d'expérience m'empêchait de connaître. Et maintenant que le venin de l'hérésie qu'ils recélaient dans leur âme a infecté Paris, je ne voudrais, pour rien au monde, avoir eu le moindre rapport avec eux.

Ce bienfait à mon égard fût-il seul, je ne sais quand je pourrais payer à Maître Ignace de Loyola la dette de reconnaissance qu'il m'impose. C'est parce qu'il a veillé sur moi que je n'ai jamais eu d'entretien et que je n'ai point lié connaissance avec des hommes qui au dehors semblaient être vertueux, mais qui au dedans étaient remplis d'hérésies, comme leur vie l'a démontré. C'est pourquoi je vous supplie de faire à cet ami par excellence de mon âme le même accueil que vous feriez à ma propre personne, attendu que, par tout ce qu'il a fait pour moi, je lui dois une reconnaissance sans bornes. Croyez bien que s'il était tel que l'on a osé vous le dépeindre, il n'irait point dans votre maison se livrer entre vos mains ; car aucun malfaiteur ne se remet au pouvoir

de celui qu'il a offensé. Par cette seule démarche de Maître Ignace de Loyola, vous pouvez reconnaître de la manière la plus évidente la fausseté des rapports qu'on vous a faits sur son compte. Et maintenant que je vous l'ai fait connaître, je vous supplie, avec toute l'insistance dont je suis capable, de saisir l'occasion qui se présente à vous de vous entretenir et de communiquer intimement avec lui : ajoutez une foi entière à tout ce qu'il vous dira ; vous vous trouverez très-bien de ses conseils et de ses conversations, parce que c'est un homme éminemment de Dieu, et de la plus sainte vie. Je vous en conjure de nouveau, faites-le ainsi. Quant à tout ce qu'il vous dira de ma part, veuillez lui accorder la même créance qu'à moi-même. Vous pourrez être informé par lui, mieux que par qui que ce soit, de ce qui regarde ma position à Paris.

D'ici je n'ai plus rien à vous faire savoir, si ce n'est que notre cher neveu s'est enfui de cette université. Je courus après lui jusqu'à Notre-Dame-de-Cléry, qui est à trente-quatre lieues de Paris; mais ce fut en vain. Je vous supplie de me mander s'il est arrivé dans la Navarre : je crains beaucoup que ce jeune homme ne soit jamais ce qu'il doit être. Quant aux hérésies et à leurs effets dans cette capitale, Maître Ignace de Loyola vous dira de vive voix tout ce que je pourrais vous écrire par lettre. Ainsi, je termine en vous offrant ainsi qu'à madame votre épouse mon

profond respect, et en priant Dieu qu'il vous conserve de longues années selon le désir de vos très-nobles cœurs.

Paris, le 25 Mars 1535.

Votre frère et serviteur,

FRANÇOIS DE XAVIER.

VII

IGNACE DE LOYOLA A JACQUES CAZADOR, ARCHIDIACRE A BARCELONE. (*Alcazar, p.* XL.)

Le Saint le loue de son zèle, lui exprime sa reconnaissance et lui rend bon témoignage des étudiants qu'il lui avait recommandés. — De la manière de disposer chrétiennement de ses biens avant de mourir. — Quel serait son genre de prédication s'il revenait à Barcelone. — Du monastère de Sainte-Claire de cette ville.

Venise, le 12 Février 1536.

JÉSUS.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

J'ai reçu la lettre écrite de votre main du 5 janvier. Si elle m'a causé beaucoup de plaisir, elle m'a aussi causé beaucoup de douleur. Les sujets dont vous m'entretenez

sont si différents et si contraires, qu'ils ont également produit en moi des sentiments divers et opposés. Je me suis réjoui en voyant ce zèle admirable que Dieu Notre-Seigneur vous a donné, et qui vous inspire une si vive compassion pour les souffrances corporelles et, surtout, pour les souffrances spirituelles du prochain. J'ai ensuite ressenti une grande peine en considérant les infortunes et les épreuves dont vous me parlez ; il se présente à mon esprit, relativement à votre lettre, cinq à six choses que je devrai toucher dans ma réponse. Je commencerai par les moins élevées et qui sont moins propres à étancher la soif de nos âmes, afin que nous ne restions pas sur la saveur et le goût de ce qui est moins important pour notre salut éternel.

Premièrement, vous me dites que vous serez fidèle à me faire parvenir vos secours accoutumés. Après avoir reçu la lettre d'Isabelle Roser, je me suis contenté de vous avertir qu'elle pourvoira à mes besoins jusqu'au mois d'avril prochain, afin que je puisse terminer mes études. Il m'a semblé que c'était là le meilleur parti à prendre ; je puis ainsi me procurer pour toute l'année non-seulement les livres, mais encore les autres choses qui me sont nécessaires. En attendant, quoique la vie soit plus chère ici, et que l'état de ma santé ne me permette plus d'endurer les privations de la pauvreté, ni d'autres souffrances corporelles que celles qui sont inséparables de l'étude, je me trouve abondamment pourvu de tout. Car Isabelle Roser

m'a fait compter ici en son nom douze écus, sans parler de l'autre gracieuseté et aumône que vous m'avez envoyée de Barcelone pour l'amour et le service de Dieu Notre-Seigneur. C'est lui, j'en ai la ferme espérance, qui vous payera en bonne monnaie non-seulement ce que vous faites pour moi, mais encore cette sollicitude si admirable avec laquelle vous vous occupez de mes besoins : car je ne pense pas qu'un père et une mère en puissent avoir une plus grande pour leurs enfants. Quinze jours avant la Noël, je fus retenu au lit à Bologne, pendant sept jours, par des maux d'estomac, le froid et la fièvre. C'est ce qui me détermina à me rendre à Venise, où je suis depuis environ un mois et demi. Ma santé est notablement améliorée, et j'ai le bonheur de vivre dans la maison et la société d'un homme très-docte et très-vertueux, en sorte qu'il me semble que nulle autre part je ne pourrais être mieux ni plus à souhait.

Secondement. Que vos trois neveux aient quitté Marable, cela ne m'a point causé de peine. Je désire seulement avoir de leurs nouvelles, et j'espère que j'en aurai sous peu, car j'ai écrit à un de mes amis à Paris, le priant de les voir et de les visiter en mon nom. J'ai dit que cela ne m'avait point causé de peine, parce que, si je ne me trompe, ce sont des jeunes gens qui se respectent, et qu'ils ont déjà le jugement et l'extérieur d'hommes faits. C'est ce qui me porte à croire que, quelque part qu'ils soient et en quelque

situation qu'ils se trouvent, ils se conduiront en gens d'honneur. Lorsque j'étais moi-même à Paris, je voyais le jeune Lossade, excité par l'exemple des deux autres plus âgés que lui, surtout par l'exemple de Jacques, se conduire avec aplomb et retenue. Ainsi j'espère de Notre-Seigneur qu'ils seront fidèles à leurs devoirs : plaise à cet adorable Maître, dans son éternelle et souveraine bonté, de les soutenir toujours de sa main !

Troisièmement. En m'annonçant la maladie de Mossen Claret, vous me priez et m'ordonnez, en Celui qui est notre véritable Maître, de lui écrire : j'ai cru devoir me rendre à votre désir. Comme vous verrez tout le reste dans la lettre que je lui écris, je me bornerai dans celle-ci à un seul point : je souhaite vivement que vous l'aidiez à régler les affaires intérieures de son âme, et à disposer de tout ce que Notre-Seigneur lui a donné en cette vie. Car j'estime qu'il n'écoutera personne plus volontiers que vous. Comme il n'a point d'enfants, ni d'autres proches parents auxquels la loi l'oblige de laisser ses biens, le meilleur parti et le plus conforme à la saine raison serait, ce semble, et pour moi il n'y a aucun doute, de les donner à Celui de qui il a tout reçu, c'est-à-dire à notre universel Donateur, Gouverneur et Seigneur, en œuvres pies, justes et saintes ; et le mieux serait de le faire durant sa vie, autant qu'il le pourra. Qu'un homme laisse ses biens à un autre pour nourrir des chevaux, des

chiens, pour enrichir sa maison, pour lui procurer des distinctions et des honneurs, et pour entretenir chez lui un faste mondain, c'est ce à quoi je ne puis nullement consentir. Saint Grégoire établit, entre autres, deux degrés de perfection. Le premier, lorsqu'un homme laisse tout ce qu'il possède à ses parents et à ses proches, et qu'il se met à la suite de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Le second, qu'il signale comme supérieur au premier, c'est lorsque quelqu'un, abandonnant tout ce qu'il possède, le distribue aux pauvres, suivant ce conseil du divin Maître[1] : « Si vous vou-« lez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et « donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor « dans le ciel ; et venez, suivez-moi. » J'entends qu'il est meilleur de donner aux pauvres lorsque la nécessité n'est pas égale entre des parents et des pauvres non parents ; car, si la nécessité était égale, je dois alors préférer les miens à des étrangers.

Quatrièmement. Vous m'exprimez le désir de me voir à Barcelone, et de m'y voir occupé à faire des prédications publiques. Ce désir est aussi le mien, je vous assure, et je le garde en mon âme : non que je sente en moi la vaine prétention de faire ce que les autres ne peuvent, ni d'arriver là où ils ne peuvent atteindre. Ce à quoi j'aspire uniquement est de me présenter comme un des moindres prédicateurs et de prêcher les choses intelligibles les plus faciles et les

1. Matt., XIX, 21.

moins élevées. J'espère de Dieu Notre-Seigneur que, tandis que je m'attacherai à traiter ainsi ce qu'il y a de moins élevé, il daignera me faire la grâce de lui procurer quelque gloire et d'avancer son saint service. Ainsi, mes études étant terminées, ce qui aura lieu dans un an d'ici à partir de ce carême, j'espère, pour me servir de vos expressions, que je ne m'arrêterai dans aucune ville d'Espagne pour y prêcher, avant que nous nous soyons vus à Barcelone, selon notre commun désir. Car il me semble, et je ne le mets nullement en doute, que je suis plus redevable et que j'ai contracté une plus grande dette de reconnaissance envers ce peuple de Barcelone qu'envers aucun autre de la terre. Ceci doit néanmoins s'entendre, *clave non errante*, si Dieu Notre-Seigneur ne m'appelle hors d'Espagne, à des ministères qui me donnent moins d'honneur et plus de travail. C'est ce que j'ignore; mais ce que je sais, c'est que je prêcherai toujours dans la pauvreté, en écartant les sollicitudes et les obstacles qui m'enchaînent actuellement pendant les études.

Cinquièmement. Vous me dites que vous avez écrit à cette servante de Dieu, et que vous voudriez bien qu'il nous fût donné de nous voir tous les trois réunis à Barcelone, dans la pensée qu'en nous communiquant ce qu'il y a de plus intime dans nos âmes, nous serions doublement heureux de cette entrevue. Certes, je verrais cela d'autant plus volontiers que voici ce

qui m'arrive, et je puis dire que c'est une règle générale pour moi : lorsque je me joins à quelqu'un, fût-il un grand pécheur, pour traiter avec lui des choses de Dieu, c'est moi qui y gagne, et qui en retire du profit. A combien plus forte raison en doit-il être ainsi lorsque l'on confère avec des personnes qui sont toutes à Notre-Seigneur et les élues de ce divin Maître; c'est alors moi qui dois gagner, et beaucoup sous tous les rapports. Aussi, dès le jour que le docteur Castro me fit connaître cette servante de Dieu, et dès que j'ai su que vous la dirigiez de votre main, je n'ai cessé de lui porter la plus sincère affection, rendant gloire à Dieu Notre-Seigneur, pour tout ce qu'il opère ainsi en elle. J'espère de cet adorable Maître que, s'il en doit être servi et glorifié, et s'il en doit résulter pour nous un avancement spirituel, il ne tardera pas à nous réunir.

Sixièmement. Je viens à ce que vous m'écrivez du monastère de Sainte-Claire. Quant à moi, je ne regarde point comme chrétien quiconque ne sent pas son âme transpercée à la seule pensée des atteintes si graves portées au service de Dieu Notre-Seigneur. Et, à mes yeux, la perte du jugement dans une religieuse est un moindre mal que le dommage qui en résulte pour plusieurs de ses compagnes, et pour d'autres personnes étrangères, qui toutes pourraient s'appliquer au service de Dieu. Car, d'un côté, vu notre misère, nous trouvons une très-

grande difficulté à nous vaincre nous-mêmes, ce en quoi consiste néanmoins notre plus grand avancement spirituel; et, de l'autre, il suffit d'une légère occasion pour tout déconcerter en nous. Certes je souhaiterais me trouver auprès de ces religieuses, afin d'arriver par quelque voie à pénétrer les fondements de leurs exercices spirituels et leur manière d'y procéder, principalement de celle qui se voit dans une si grande angoisse et un si grand péril. Quant à moi, je ne puis facilement croire qu'au moment où une personne qui se laissait aller aux plaisirs mondains ou était moins adonnée au service de Dieu Notre-Seigneur, s'applique, ayant toutes ses facultés et tout son jugement, à mieux servir le divin Maître et à s'attacher plus étroitement à lui, je ne puis, dis-je, croire que cet adorable Maître permette alors qu'elle tombe dans un tel état de désespoir. Car moi qui ne suis qu'un homme et faible, si je voyais quelqu'un venir à moi dans le dessein de s'attacher à mon service et de me témoigner son attachement, si le sort d'un tel homme dépendait de ma volonté, je ne pourrais certainement jamais consentir à le laisser tomber dans une calamité si grande. A combien plus forte raison Dieu Notre-Seigneur agira-t-il de même, lui qui étant Dieu a voulu se faire homme, et mourir uniquement pour le salut de nous tous! Ainsi je ne puis admettre que, *s'il n'y avait eu quelque autre cause intérieure ou future*, elle eût pu, uniquement pour

s'être appliquée aux choses divines, tomber dans un si grand supplice, et un si grand mal ; parce que c'est le propre de Dieu Notre-Seigneur d'éclairer le jugement, et non de l'enlever, comme aussi de donner l'espérance, et non la défiance. Je dis *s'il n'y avait eu quelque autre cause intérieure*, parce qu'il est possible que cette personne, à l'époque où elle faisait les exercices, fût blessée par le péché ; et il y a des péchés de tant de sortes, qu'il semble qu'on ne peut en déterminer le nombre. Il est possible encore que sa manière de procéder dans les exercices ne fût pas exempte de péché ; car tout ce qui paraît bien ne l'est pas. Et ainsi, supposé que dans cette âme le bien n'habitât pas avec le mal, ni la grâce avec le péché, l'ennemi avait une grande puissance. J'ai ajouté : *ou s'il n'y avait eu quelque autre cause future ;* en effet, comme Dieu Notre-Seigneur a mis ordre, poids et mesure en toutes choses, il est possible qu'il vît que, bien que cette âme fût alors en grâce, elle ne devait pas néanmoins profiter des dons et des grâces reçues, et que, ne persévérant pas, elle tomberait dans de plus grands péchés, et viendrait enfin à se perdre, et que dans cette prévision, Notre-Seigneur, qui est la bonté infinie, pour payer à cette âme le peu qu'elle avait fait pour son service, permît qu'elle tombât ainsi dans des craintes et des tentations continuelles, la gardant néanmoins toujours de sa main pour qu'elle ne périsse pas. Car nous devons toujours présumer que

tout ce que le Maître du monde opère dans les âmes raisonnables a pour fin ou de nous donner une plus grande gloire, ou d'empêcher que nous ne devenions plus mauvais, attendu qu'en nous il ne trouve point sujet ou matière pour autre chose.

Enfin, comme les fondements et les causes nous sont inconnus, nous ne pouvons pas déterminer les effets. C'est pourquoi il nous est toujours très-bon non-seulement de vivre dans l'amour de Dieu, mais il nous est encore très-salutaire de vivre dans sa crainte, parce que ses jugements sont en tout inscrutables, *in cujus voluntate non est quærenda ratio.* Il ne nous reste qu'à pleurer, et qu'à demander à Dieu une plus grande pureté de conscience pour cette religieuse et pour toutes les autres. Que Notre-Seigneur veuille bien en ordonner ainsi; et qu'il ne permette pas à l'ennemi de la nature humaine de remporter une si grande victoire sur des âmes qu'il a si chèrement achetées de son très-précieux sang, et dont il a en tout payé la rançon. Je termine en conjurant ce divin Maître, au nom de son infinie bonté, de nous donner une grâce abondante pour connaître ce qu'il veut de nous et pour l'exécuter entièrement.

De Venise, ce 12 Février 1536.

Votre pauvre serviteur

IGNACE.

VIII

IGNACE DE LOYOLA A LA SŒUR REGADELLA, RELIGIEUSE A BARCELONE. (*Alcazar, p.* XLIV.)

D'une espèce d'humilité qui est fausse. — Des vaines terreurs et des divers artifices par lesquels le démon cherche à détourner les âmes du service de Dieu. — Règles de prudence chrétienne pour déjouer et pour vaincre l'ennemi.

Venise, le 18 Juin 1536.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Votre lettre arrivée ces jours derniers m'a causé une grande joie dans le Seigneur, que vous servez, que vous désirez servir plus fidèlement, et auquel nous devons attribuer tout le bien qui paraît dans les créatures. Cazérès, ainsi que vous me l'annonciez dans votre lettre, m'a informé au long des choses qui regardent votre conduite spirituelle, et il m'a non-seulement informé de ces choses, mais encore des moyens ou avis qu'il vous donnait pour chacune d'elles. Si tout est ainsi qu'il me le dit, je ne vois rien à écrire sur ce sujet. Mais à vrai dire j'eusse préféré que l'exposition de l'état de votre âme me fût venue de vous, parce que nul ne sait mieux faire connaître ses propres sentiments, que celui qui les éprouve.

Vous dites que vous me conjurez, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de prendre soin de votre âme. Certes, il y a déjà plusieurs années que cet adorable Maître m'a donné, sans aucun mérite de ma part, des désirs très-ardents de faire tout le plaisir qui est en mon pouvoir à tous ceux qui marchent sincèrement dans la voie de son bon plaisir, et de servir ceux qui travaillent comme ils le doivent à son service. Et comme je ne doute pas que vous ne soyez de ce nombre, je souhaiterais être là où je pourrais vous témoigner par des œuvres ce que je dis de paroles. De plus, vous me demandez instamment de vous écrire ce qu'il plaira au Seigneur de m'inspirer, et de vous dire mon sentiment avec une entière liberté. Je dirai ce que je pense en Notre-Seigneur, et je le ferai avec un grand désir du bien de votre âme. Que si en quelque chose je parais sévère, ce sera contre ceux qui s'efforcent de vous troubler, et non contre votre personne.

L'ennemi du salut vous fait errer en deux choses; à la vérité ce n'est pas de manière à vous faire tomber en des fautes qui soient péché, et qui vous éloignent de votre Dieu et Seigneur; mais il vous fait tomber dans le trouble, et vous éloigne d'une perfection plus grande dans le service de Dieu, et d'une plus grande paix de votre âme. Premièrement, il vous présente une fausse humilité, et il vous porte à l'embrasser; secondement, il vous inspire une crainte extrême, à laquelle

vous vous arrêtez trop, et dont vous vous occupez trop.

Quant à la première partie, la marche générale que tient l'ennemi à l'égard de ceux qui veulent servir Dieu Notre-Seigneur, et qui commencent à le faire, c'est d'accumuler devant eux les difficultés et les obstacles ; c'est là comme la première arme avec laquelle il tâche de les blesser. Comment pourras-tu, dit-il à chacun, vivre toute ta vie dans une si grande pénitence, sans jouir ni des parents, ni des amis, ni des biens que tu possèdes, supporter une vie si solitaire, et cela sans goûter jamais un peu de repos? Ne peux-tu pas te sauver par une autre voie, sans tant de dangers? Nous donnant à entendre, par les combats et les épreuves qu'il nous fait entrevoir, que nous avons à vivre une vie plus longue qu'homme ne vécut jamais ; et écartant en même temps de notre pensée les oies spirituelles et les consolations si grandes que le Seigneur a coutume de donner à ceux qui s'attachent à son service.

Si le nouveau serviteur de Jésus-Christ surmonte tous ces obstacles, en choisissant de vouloir souffrir avec son Créateur et Seigneur, soudain l'ennemi s'efforce de le blesser avec la seconde arme, c'est-à-dire avec l'orgueil ou la vaine gloire, lui donnant à entendre qu'il y a en lui beaucoup de bien ou de sainteté, et le mettant dans un degré plus élevé qu'il ne mérite. Si le serviteur de Jésus-Christ résiste à cette flèche, en

s'humiliant, en s'abaissant, en rejetant l'opinion que l'ennemi veut lui donner de lui-même, alors l'ennemi emploie la troisième arme, qui est celle de la fausse humilité. Voyant le serviteur de Jésus-Christ tellement bon et humble, qu'en faisant tout ce que Dieu lui commande, il se regarde comme entièrement inutile, qu'il considère ses faiblesses, et n'a aucune vaine gloire, il lui met dans l'esprit que s'il vient à parler de quelqu'une des grâces que Dieu Notre-Seigneur lui a faites, œuvres, résolutions, désirs, il pèche par une autre espèce de vaine gloire, parce qu'il parle en sa propre faveur. Ainsi il met tout en œuvre pour qu'il ne parle point des grâces reçues de son Maître, de peur que par là il ne produise quelque fruit, soit dans les autres, soit en lui-même; car l'ennemi redoute qu'en l'entendant parler de ces grâces, les autres n'y ajoutent foi et n'en fassent leur profit. C'est ainsi que, dès qu'il nous voit humbles, il s'efforce de nous inspirer une fausse humilité, c'est-à-dire une humilité excessive et vicieuse.

Or une humilité de ce genre ne ressort que trop de vos paroles. Car après avoir raconté quelques faiblesses et quelques craintes qui tendent à faire connaître votre âme, vous dites : *Je suis une pauvre religieuse ; il me semble que je désire servir Jésus-Christ Notre-Seigneur.* Vous n'osez pas dire : *Je désire servir Jésus-Christ Notre-Seigneur.* Ou bien : *Le Seigneur me donne le désir de le servir.* Mais vous dites : *Il me semble que je désire*

Si vous y faites bien attention, ces désirs de servir Jésus-Christ Notre-Seigneur ne sont pas de vous, mais un don de cet adorable Maître; et par conséquent lorsque vous dites : *Le Seigneur m'a donné des désirs ardents de le servir*, vous louez le Seigneur lui-même, parce que vous publiez le don qu'il vous a fait, et que vous vous glorifiez dans ce même don, et non en vous-même, attendu que ce n'est point à vous que vous attribuez cette grâce.

Ainsi nous devons considérer attentivement la marche de l'ennemi. S'il nous élève, il faut nous abaisser, énumérant nos péchés et nos misères. S'il nous abaisse et nous déprime, il faut nous élever dans une véritable foi et espérance en Notre-Seigneur, énumérant les bienfaits reçus de lui, et considérant avec quel amour et quel cœur il nous attend pour nous sauver. Quant à l'ennemi, peu lui importe qu'il dise vrai ou qu'il mente; il n'a qu'un but, c'est de nous vaincre. Considérez attentivement comment les martyrs, se trouvant en face de juges idolâtres, disaient qu'ils étaient serviteurs de Jésus-Christ. Et vous, en face de l'ennemi de toute la nature humaine, quand vous êtes ainsi tentée par lui, qu'il veut vous enlever les forces que le Seigneur vous donne, et vous rendre par ses embûches et ses tromperies si faible et si craintive, vous n'oseriez pas dire que vous désirez servir Notre-Seigneur ? Ce n'est pas assez, vous devez dire et confesser sans crainte que

vous êtes son esclave et sa servante, et que vous mourrez plutôt que d'abandonner son service. Si l'ennemi me représente la justice, moi sur le champ je lui représente la miséricorde ; s'il me montre la miséricorde, moi au contraire je lui montre la justice. C'est ainsi qu'il est nécessaire de marcher, si nous voulons ne pas être trompés, et que le trompeur demeure trompé lui-même, nous appuyant sur l'autorité de l'Écriture Sainte qui dit : *Gardez-vous de vous laisser séduire à une humilité qui se change en folie.* (*Eccl.*, c. XIII, v. 10 *et* 11.)

Je viens à la seconde partie. Lorsque l'ennemi a mis en nous une crainte extrême sous ombre d'une humilité qui est fausse, en sorte que nous n'osons plus parler même de choses bonnes, saintes et profitables, il nous inspire ensuite une autre crainte pire de beaucoup que la première, c'est-à-dire la crainte que nous ne soyons éloignés et séparés de Notre-Seigneur. Et cela suit en grande partie de ce qui précède : en effet, comme dans la première crainte l'ennemi a remporté la victoire, il trouve de la facilité pour nous tenter par la seconde. Mais afin d'éclaircir davantage ce point, je dévoilerai un autre stratagème dont use l'ennemi. S'il trouve une personne qui ait la conscience large, et qui commet péchés sur péchés sans en peser la gravité, il fait tout ce qu'il peut pour que le péché véniel ne soit rien à ses yeux, que le mortel lui paraisse véniel, et le péché

mortel le plus grave lui semble peu de chose : de manière qu'il met à profit le défaut qu'il voit en nous, je veux dire cette conscience trop large. S'il trouve, au contraire, une personne qui ait la conscience délicate, ce qui en soi n'est nullement un défaut, comme il voit que cette personne évite avec soin non-seulement les péchés mortels, et les péchés véniels autant qu'elle le peut, mais qu'elle s'efforce encore d'éloigner de son âme tout ce qui ressemblerait au moindre péché, toute imperfection et tout défaut ; alors il tâche d'embarrasser cette conscience, en la troublant, en lui représentant comme péché ce qui n'est point péché, et en lui faisant voir des défauts là où il y a perfection. Ce qu'il se propose par là c'est de nous renverser, de jeter le trouble dans notre âme et de nous affliger. Et souvent, quand il ne peut parvenir à faire pécher, et qu'il a perdu l'espérance d'en venir à bout, il s'efforce du moins de tourmenter.

Afin d'expliquer avec plus de clarté la cause et le principe de cette crainte, je parlerai ici, quoique en peu de mots, de deux leçons que le Seigneur a coutume de donner et de permettre : il donne lui-même l'une, et il permet l'autre. Celle qu'il donne, est la consolation intérieure, laquelle bannit tout trouble de l'âme, et l'attire entièrement à l'amour du Seigneur. Dans cette consolation, le divin Maître communique aux uns sa lumière, découvre à d'autres de nombreux secrets, et opère ensuite en eux de

plus grandes choses. Enfin, avec cette divine consolation toutes les peines se changent en plaisir, et toutes les fatigues en repos. Pour celui qui chemine avec cette ferveur, cette chaleur, et cette consolation intérieure, il n'est point de fardeau, si grand qu'il soit, qui ne lui devienne léger; il n'est ni pénitence, ni genre de travail, si grand qu'il puisse être, qui ne lui soit d'une extrême douceur. Cette consolation nous indique et nous ouvre le chemin que nous devons suivre, et nous montre en même temps le chemin contraire que nous devons fuir. Elle ne reste pas toujours avec nous; mais toujours elle chemine avec nous aux temps que Dieu lui a marqués; et le tout est pour notre bien.

Or c'est quand cette consolation s'est éloignée de l'âme, que la seconde leçon commence pour elle: c'est-à-dire que notre antique ennemi dresse devant nous tous les obstacles possibles, pour nous détourner du chemin dans lequel nous sommes entrés. Il nous vexe à outrance, et suivant en tout une marche diamétralement contraire à la première leçon, il répand souvent en nous la tristesse, sans que nous sachions ni puissions découvrir pourquoi nous sommes tristes; nous ne pouvons dans cet état ni prier avec quelque dévotion, ni contempler, ni parler ou entendre parler des choses de Dieu avec quelque attrait ou goût intérieur. Ce n'est pas tout: s'il nous voit faibles et abattus par ces pensées, qu'il a mises dans notre esprit, il

soulève en nous de nouvelles pensées, qui nous portent à croire que nous sommes entièrement oubliés de Dieu Notre-Seigneur ; et nous en venons jusqu'à penser que nous sommes en effet séparés en tout de cet adorable Maître, et que tout ce que nous avons fait jusque-là et tout ce que nous voudrions faire, n'est d'aucun mérite devant lui. C'est ainsi qu'il s'efforce de nous faire perdre entièrement confiance. Si nous voulons y faire attention, nous verrons que cette crainte excessive et cette faiblesse qui sont en nous, viennent de ce que, durant cette tempête, nous nous arrêtons trop à considérer nos misères et que nous nous laissons trop abattre par les fallacieuses suggestions de l'ennemi. C'est pourquoi il est nécessaire de bien observer de quel côté nous vient le combat. Sommes-nous visités par la consolation? abaissons-nous, humilions-nous et rappelons-nous que l'épreuve de la tentation ne tardera pas à venir. La tentation vient-elle, et nous voyons-nous assaillis par l'obscurité ou la tristesse? marchons contre elles, sans nous arrêter aux impressions qu'elles causent en nous, et attendons avec patience la consolation du Seigneur, laquelle chassera tous les troubles et dissipera toutes les ténèbres.

Partant maintenant de ce fait, que ce que nous sentons vient réellement de Dieu Notre-Seigneur, il me reste à dire comment nous devons l'entendre, et comment, après l'avoir entendu, nous devons en faire notre profit. Il arrive que très-souvent Notre-Seigneur

meut et porte notre âme à telle ou telle opération; il le fait en ouvrant notre âme, c'est-à-dire en parlant au-dedans d'elle sans aucun bruit de paroles, et en l'élevant tout entière à son divin amour, sans qu'il nous soit possible, quand nous le voudrions, de résister au sentiment qu'il met en nous. Ce sentiment, par là même qu'il nous vient de Dieu, est nécessairement conforme à ses commandements, aux préceptes de l'Église, à l'obéissance due à nos supérieurs, et remplit l'âme d'une parfaite humilité, parce que c'est le même Esprit divin qui agit en tout. Mais voici en quoi nous pouvons souvent nous tromper. Après avoir reçu cette consolation ou inspiration de Dieu, comme l'âme demeure pleine de joie, l'ennemi, feignant de partager cette allégresse et cette consolation, s'approche d'elle et la porte à ajouter à ce qu'elle a reçu de Dieu Notre-Seigneur; son but est de la jeter ainsi dans le trouble, et de la dégoûter de tout. D'autres fois, par les embarras et les difficultés qu'il nous suscite, il nous fait retrancher de la leçon reçue, afin de nous empêcher d'accomplir entièrement ce qui nous a été commandé. Il faut ici plus d'advertance et de discernement que dans toutes les autres choses : bien souvent il faudra réprimer le grand désir qu'on aura de parler de Dieu, d'autres fois il en faudra parler plus que le désir ou le mouvement intérieur ne nous y porterait ; car en cela nous devons plus consulter l'avantage du pro-

chain que nos propres désirs, alors que le démon s'efforce ainsi d'augmenter ou de diminuer le bon sentiment que nous avons reçu. Ainsi, pour être utiles au prochain, nous devons sonder ses dispositions, et faire comme ceux qui tentent de passer une rivière à gué. Si nous trouvons un bon endroit, un bon chemin, c'est-à-dire, si nous avons l'espoir de produire quelque fruit, allons en avant; mais si le gué est trouble, si nous pensons qu'on se scandalisera de nos paroles, sachons retenir notre langue, et cherchons toujours le temps et l'heure favorable pour parler.

Je viens de toucher à des matières qui ne peuvent guère être traitées dans une lettre, par la raison qu'il faudrait entrer dans de très-longs développements; et alors même, il resterait encore des choses qui sont plutôt de nature à être senties qu'expliquées, surtout dans une lettre.

J'espère que nous nous verrons bientôt, s'il plaît à Notre-Seigneur; nous pourrons alors traiter certains points plus à fond. En attendant, puisque Castro est plus voisin de vous, vous feriez bien, je crois, de lui écrire; il ne peut en résulter aucun inconvénient, et vous pouvez en retirer quelque avantage.

J'ajoute que, si vous voulez bien y faire attention, vous trouverez que dans le temps passé, lorsque vous tombiez dans plus d'offenses, et que vous étiez moins désireuse de servir Notre-Seigneur, vous n'étiez ni aussi tentée, ni aussi troublée par ce serpent qui cherche

toujours à nous troubler. C'est qu'alors votre genre de vie lui plaisait, et qu'il ne peut maintenant supporter ce qu'il voit en vous. Et puisque vous me priez de vous écrire franchement ce que je penserai dans le Seigneur, je vous dis que vous serez heureuse si vous savez conserver ce que vous possédez. Je termine en priant la très-sainte Trinité, au nom de son infinie et souveraine bonté, de nous donner une grâce abondante pour connaître sa très sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

De Venise, ce 18 Juin 1536.

IGNACE.

IX

IGNACE DE LOYOLA A LA SŒUR REGADELLA, RELIGIEUSE A BARCELONE. (*Alcazar*, p. XLVII.)

Toute méditation où l'entendement travaille, fatigue le corps. — Il est d'autres méditations, également dans l'ordre de Dieu, et trop oubliées des chrétiens, où l'entendement ne se fatigue pas à discourir, et qui reposent l'âme et le corps. — Excellence et fruits de ces méditations, excès a éviter. — Que l'âme dans le service de Dieu doit agir avec une filiale confiance, et ne songer qu'à lui rendre amour pour amour.

Venise, le 11 Septembre 1536.

JÉSUS.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

J'ai reçu en différents temps deux de vos lettres. J'ai répondu au long, ce me semble, à la première. Je vois que dans la seconde vous ajoutez seulement quelques mots à ce que vous m'aviez dit dans la première, et c'est à quoi je répondrai brièvement aujourd'hui.

Vous dites que vous trouvez en vous une grande ignorance, de grandes misères, etc. C'est beaucoup de le connaître. Et il vous semble, ajoutez-vous, que les avis divers et peu déterminés qu'on vous donne,

contribuent à cet état de l'âme. Je partage votre sentiment, et je pense avec vous que qui précise peu a peu de capacité pour éclairer et diriger. Mais le divin Maître qui voit ce manque de secours, nous assiste alors lui-même.

Toute méditation où l'entendement travaille, fatigue le corps. Il est d'autres méditations, également dans l'ordre de Dieu, mais trop oubliées de nos jours, qui sont pleines de paix pour l'entendement, sans travail pour les facultés intérieures de l'âme, et se font sans effort intérieur ni physique. Ces méditations ne fatiguent point le corps, mais reposent, excepté dans les deux circonstances suivantes. Premièrement, lorsqu'elles vous font oublier de prendre la nourriture et la récréation que vous devez donner à votre corps. Je dis la nourriture, lorsque par exemple ces méditations absorbent de telle sorte, qu'on ne pense pas à donner au corps la réfection nécessaire aux heures requises. Je dis la récréation pieuse toutefois, par exemple, lorsqu'on ne permet pas à son esprit de passer avec liberté d'une chose à une autre, pourvu qu'elle soit bonne ou indifférente, n'excluant que celles qui seraient mauvaises. Secondement, lorsque ces méditations enlèvent le sommeil nécessaire. Il arrive, en effet, à beaucoup de personnes adonnées à l'oraison ou à la contemplation, d'appliquer tellement leur esprit immédiatement avant l'heure du sommeil, que, tout occupées des choses qu'elles ont méditées

le jour même, ou préparées pour le lendemain, elles ne peuvent fermer l'œil. L'ennemi s'efforce alors de présenter à leur esprit tout ce qu'il peut de bonnes pensées ; il n'a en cela qu'un but, c'est d'épuiser le corps, en lui enlevant le sommeil. Or c'est là une chose qu'il faut absolument éviter. Avec un corps qui a de la santé, vous pourrez faire beaucoup; avec un corps infirme, je ne sais ce que vous pourrez faire. Un corps qui a de la santé aide grandement soit à faire beaucoup de mal, soit à faire beaucoup de bien : beaucoup de mal, lorsqu'on a une volonté dépravée, et de mauvaises habitudes ; beaucoup de bien, lorsqu'on a une volonté entièrement appliquée au service de Dieu, et formée à l'habitude des vertus.

Pour vous, comme je sais les méditations et les exercices que je vous ai conseillé de faire, et le temps que je vous ai dit d'y consacrer, je n'ai absolument rien à ajouter à ce que je vous ai écrit. Mais je le confirme de nouveau ; pensez surtout que le Seigneur votre Dieu vous aime, ce dont je ne doute pas, et ne songez qu'à lui rendre amour pour amour. Ne vous tourmentez pas des pensées mauvaises, obscènes ou sensuelles, ni de vos misères ou tiédeurs, quand c'est contre votre volonté que vous les éprouvez. Car saint Pierre et saint Paul eux-mêmes n'ont pu éviter de souffrir cela, en tout ou en partie. Bien qu'on n'obtienne pas tout, on gagne néanmoins beaucoup, en ne faisant nul cas de ces tentations. De même que je

ne me sauverai point par les bonnes œuvres des bons anges, de même je ne me damnerai point par les mauvaises pensées et les faiblesses que les mauvais anges, le monde et la chair me représentent. Dieu Notre-Seigneur ne veut de moi qu'une seule chose, c'est que mon âme soit entièrement soumise à sa divine Majesté. L'âme ainsi soumise fait que le corps, de gré ou de force, se conforme à la volonté divine, ce en quoi consiste notre plus grand combat, et le bon plaisir de l'éternelle et souveraine Bonté. Que Notre-Seigneur, par son infinie miséricorde et par sa grâce, daigne nous soutenir toujours de sa main.

De Venise, ce 11 Septembre 1536.

IGNACE.

X

IGNACE DE LOYOLA AU DOCTEUR EMMANUEL DE MIONA, A PARIS. (*Alcazar*, p. XLVIII.)

Emmanuel de Miona, Portugais, avait été le confesseur d'Ignace à l'Université d'Alcala en Espagne et ensuite à Paris. Ignace lui écrit qu'il ne peut, dans sa reconnaissance, lui souhaiter ni lui procurer un plus grand bien pour son âme en ce monde, que celui de faire les Exercices spirituels. Emmanuel de Miona les fit, se détermina à entrer dans la Compagnie, et se rendit à pied de Paris à Rome où il fut reçu par le Fondateur lui-même, et où il finit saintement ses jours.

Venise, le 16 novembre 1536.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

J'ai un grand désir d'avoir des nouvelles de tout ce qui vous regarde ; et ce n'est pas merveille, vous étant aussi redevable que je le suis en ma qualité de votre fils spirituel. Je voudrais, comme il est juste, répondre à l'amour et au dévouement si paternel que vous avez toujours eus pour moi, et que vous m'avez manifestés par des œuvres ; mais je ne connais en cette vie d'autre moyen d'acquitter une partie de ma dette envers vous que de vous faire faire les *Exercices spirituels* durant un mois sous la direction de celui que je vous ai nommé, ainsi que vous me l'avez offert

vous-même. Si donc vous les avez essayés et si vous les avez goûtés, je vous demande, pour le service de Dieu Notre-Seigneur, de vouloir bien me l'écrire. Et si vous ne l'avez pas fait encore, je vous supplie, par son amour et par la très-douloureuse mort qu'il a soufferte pour nous, de vous y mettre. Et si vous vous en repentez un jour, non-seulement j'accepte de bon cœur la peine qu'il vous plaira de m'infliger, mais je consens encore à être regardé par vous comme un homme qui se moque des personnes spirituelles auxquelles cependant je dois tout.

Comme en écrivant à un, j'écris pour tous, je ne vous ai point écrit jusqu'ici en particulier : ainsi le Fèvre pourra vous informer de tout ce que vous désirez savoir à mon sujet; vous pouvez l'apprendre en lisant la lettre que je lui adresse. C'est deux fois, trois fois, et autant de fois qu'il m'est possible, que je vous conjure, pour le service de Dieu Notre-Seigneur, de faire ce que je vous ai dit, afin que le divin Maître ne me reproche pas un jour de ne pas vous avoir pressé, de toutes mes forces, attendu que les *Exercices spirituels* sont tout ce que je puis concevoir, sentir et comprendre de meilleur en cette vie, soit pour l'avancement que l'homme peut en tirer pour lui-même, soit pour les fruits, les secours, les avantages spirituels qu'il peut en tirer pour les autres. Et quand bien même vous n'en sentiriez pas la nécessité pour votre bien personnel, vous verrez qu'ils vous

serviront, au delà de tout ce que nous pouvons penser, à procurer le bien spirituel des autres. Pour tout le reste n'ayant rien à ajouter, je termine en suppliant l'infinie clémence de Dieu Notre-Seigneur de nous donner sa grâce, afin que nous connaissions sa très-sainte volonté, et qu'il nous la fasse accomplir parfaitement *juxta talentum omnibus commissum*, si nous ne voulons pas qu'il nous dise un jour : *Serve nequam, sciebas, etc.*

De Venise, ce 16 Novembre 1536.

Tout vôtre dans le Seigneur.

IGNACE.

XI

IGNACE DE LOYOLA AU NOBLE SEIGNEUR PIERRE CONTARINI A VENISE. *(Edit. de Bol., p. 252.)*

Pierre Contarini avait fait, à Venise, les Exercices spirituels sous la conduite d'Ignace. — De là l'intime amitié en Jésus-Christ qui paraît dans leur correspondance. — Le Saint lui parle dans cette lettre de la paternelle sollicitude avec laquelle Dieu veille sur ceux qui ont tout quitté pour lui, et qui ne cherchent que lui. — Il lui rappelle que ceux qui restent dans le monde, doivent être détachés des biens du monde, et n'en user que pour la gloire de Dieu.

Vicence, 1537.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Dans la lettre au seigneur Martin Gonzague nous avons parlé au long de nos affaires, et de plusieurs choses qui vous concernent. Je ne m'étendrrai donc point dans celle-ci; et si je l'écris, ce n'est pas que je l'estime nécessaire, mais c'est afin que l'on ne croie pas que nous vous avons oublié. Jusqu'ici, par la bonté de Dieu nous avons constamment joui d'une bonne santé, et nous éprouvons chaque jour davantage la vérité de ces paroles : *N'ayant rien, et possédant tout;*[1], je dis tout ce que le Seigneur a promis de donner par

1. II. Cor., VI, 10.

surcroît à ceux qui cherchent *d'abord le royaume de Dieu et sa justice* [1]. Que si tout est donné par surcroît à ceux qui cherchent *d'abord le royaume de Dieu et sa justice*, pourra-t-il manquer quelque chose à ceux qui cherchent seulement *la justice de son royaume*, et le roi des rois lui-même ? Ils ont en outre la bénédiction, non *de la rosée du ciel et de la graisse de la terre* [2] jointes ensemble, mais seulement *de la rosée du ciel* : je parle ici de ceux qui ne sont pas divisés, mais qui ont les deux yeux fixés au ciel. Qu'il daigne nous accorder une si précieuse grâce celui-là même qui, étant riche en toutes choses, s'est dépouillé de tout pour nous instruire; et qui étant dans la gloire de la toute-puissance, de la sagesse et de la bonté infinies, s'est cependant soumis au pouvoir, au jugement et à la volonté des hommes les plus faibles.

Mais c'est assez de ces considérations, qui s'adressent surtout à ceux que Notre-Seigneur peut retenir dans un degré de perfection différent du vôtre. Quant à vous, la considération qui vous regarde tout spécialement est que si vous possédez quelques biens temporels, vous ne soyez possédé par aucun d'eux, mais que vous rapportiez tout au Maître souverain de qui vous les tenez. Car pour celui qui ne peut pas s'occuper tout entier de cet *unique seul nécessaire*, le devoir est de bien régler les différentes choses qui sont l'objet de ses occupations et de sa sollicitude.

1. Matth., VI. — 2. Gen., XXVII. 28.

Je vois que je m'écarte de mon sujet, et je reviens à nous. Nous avons trouvé un monastère appelé Saint-Pierre in Vanello, près de Vicence, à un mille environ de la porte Sainte-Croix; il n'était habité par personne, et les religieux de Sainte-Marie-des-Grâces à Vicence sont contents de nous y laisser tant qu'il nous plaira d'y rester; nous y demeurerons donc quelques mois si Dieu le permet. Il ne nous reste plus qu'à être bons et parfaits, puisque Dieu, du côté de sa bonté, ne nous manque jamais. Priez donc avec nous le Seigneur qu'il nous accorde la grâce de faire sa sainte volonté, qui est la sanctification de tous. Que Jésus-Christ Notre-Seigneur vous conserve en bonne santé, et qu'il nous dirige tous dans la voie de la paix qui est en lui seul.

Vicence, 1537.

Votre pauvre frère dans le Seigneur.

IGNACE.

IGNACE DE LOYOLA
COMMUNIQUE A SES COMPAGNONS, A ROME, SA PENSÉE D'ÉRIGER LEUR SOCIÉTÉ EN ORDRE RELIGIEUX.
(*Alcazar*, p. LII.)

(Rome 1538. Sur la fin du carême.)

Les dispositions humaines n'atteignent pas toujours le but des dispositions divines. Mais Dieu avec une admirable suavité a coutume de redresser des désirs fondés sur des intentions droites, et de les diriger aux fins de sa plus grande gloire. Nous n'avons pu, selon le vœu que nous en avions fait, passer en Terre-Sainte, et voilà que dans cette Italie, centre du christianisme, ce grand Dieu, ainsi que nous l'avons vu de nos yeux et touché par l'expérience, a ouvert un vaste champ à nos travaux évangéliques, et nous a fait recueillir une moisson des plus abondantes par la conversion et la réformation des âmes. Nous voyons par là quel fruit immense on peut recueillir dans le reste du monde soit parmi les fidèles, soit parmi les infidèles. Eh bien! c'est à cette grande entreprise, mes très-chers frères, que Dieu nous convie : avec ses puissants secours nous pouvons, continuant la mission des apôtres, arracher et planter, combattre le vice et l'hérésie, et étendre la foi de Jésus-Christ par toute la terre.

Mais le moyen le plus sûr pour obtenir ce résultat, c'est de nous enchaîner par un lien stable et toujours ferme, sous la dépendance d'une seule tête, ajoutant aux vœux de pauvreté et de chasteté celui d'obéissance ; c'est d'éterniser au delà de nos vies le lien de la charité qui nous unit, en érigeant notre Compagnie en un Ordre religieux capable de se multiplier dans tous les pays et de subsister jusqu'à la fin des siècles. Par ce lien volontaire, par ce ciment d'union, loin d'altérer en rien, nous fortifierons et nous ennoblirons les desseins que nous avons conçus. Et n'est-ce pas là visiblement ce que Dieu veut nous donner à entendre, et par les fruits si grands que nous recueillons, et par les compagnons si capables qu'il nous agrége de jour en jour ? Mais ces nouveaux frères que l'amitié la plus aimable et que la charité la plus tendre nous unit, quelle garantie d'avenir auraient-ils, si nous ne mettons à exécution le dessein que je propose? Au reste, je ne vous demande pas, et l'extrême importance de l'affaire me le défend, que vous me donniez sur l'heure une réponse décisive. Prenons du temps pour réfléchir ; méditons beaucoup et recommandons à loisir l'affaire à Dieu. Dans une oraison fervente, conjurons-le de nous faire connaître sa très-sainte volonté, afin que de notre dernière détermination résulte sa plus grande gloire, qui est et a toujours été la règle et le but de nos désirs.

XII

IGNACE DE LOYOLA AU NOBLE SEIGNEUR PIERRE CONTARINI, A VENISE. *(Edit. de Bol., p. 255.)*

Il lui annonce que sur la prière du cardinal Contarini, son oncle, le gouverneur de Rome a porté une sentence juridique en faveur des Pères de la Compagnie, et les a ainsi vengés des calomnies que l'on avait répandues sur leur vie et leur doctrine.

Rome, le 2 Décembre 1538.

JÉSUS.

Que la grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soient toujours avec nous tous.

J'ai reçu votre dernière lettre avec celle que vous adressez au cardinal Contarini, votre oncle, pour nous recommander à lui. Nous vous rendons grâces pour votre bonté et votre bienveillance. La première de ces lettres nous a montré le souvenir que vous gardez de nous, et la seconde nous a fait ressentir les effets de votre bon office : car le cardinal Contarini n'eut pas plus tôt lu votre lettre, qu'il envoya un de ses serviteurs au gouverneur de la ville pour qu'à sa prière il daignât terminer notre cause pendante à son tribunal. Peu de jours après, l'affaire fut entièrement terminée, de la manière que nous le souhaitions pour la plus

grande gloire de Dieu et pour le plus grand bien des âmes. Une sentence fut portée, déclarant qu'après une diligente enquête, on n'avait rien trouvé ni dans notre vie ni dans notre doctrine, qui pût exciter le moindre soupçon. Que s'il vous agréait de voir la teneur de la sentence, vous saurez qu'elle est entre les mains de l'ambassadeur de l'Empereur à Venise : quelques-uns de nos amis la lui ont envoyée.

Je sais bien que nous ne ferons pas taire les hommes par là, et je ne suis pas si malavisé que de le prétendre : nous voulons seulement sauver l'honneur de la religion, qui est en quelque sorte attaché au nôtre. Il nous importe peu qu'on nous prenne pour des ignorants, et qu'on nous croie des gens pervers; mais que la doctrine que nous prêchons passe pour fausse dans l'esprit des peuples, et qu'on regarde la voie par laquelle nous conduisons les âmes, comme le chemin de perdition, c'est ce que nous ne pouvons souffrir sans trahir notre ministère, parce que cette doctrine est celle de Jésus-Christ, et que cette voie est le chemin du salut.

De Rome, ce 2 Décembre 1538.

Votre pauvre frère en Notre-Seigneur.

IGNACE.

XIII

IGNACE DE LYOLA A ISABELLE ROSER, A BARCELONE, EN ESPAGNE. *(Alcazar, p. LXV.)*

Ministères exercés par le Saint et par ses compagnons à Rome. — Grande persécution suscitée contre eux. — Leur innocence reconnue par une sentence juridique portée par le gouverneur de Rome.

Rome, le 19 Décembre 1538.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Je crois bien que vous ne serez pas peu inquiète et surprise de ne point recevoir plus souvent de mes lettres. J'avais certes un sincère désir de vous écrire plus fréquemment, persuadé que je suis que si je venais à oublier tout ce que j'ai reçu de Notre-Seigneur par vos mains avec tant d'affection et de bonté, cet adorable Maître ne se souviendrait plus de moi : car vous n'avez jamais cessé, par amour et par respect pour lui, de vous occuper de moi avec la plus vive sollicitude. Si j'ai donc tardé à vous écrire, c'est que nous espérions terminer de jour en jour ou de mois en mois une affaire qui nous concerne ; et j'en attendais la fin pour vous donner des nouvelles plus certaines de tout ce qui nous touche ici. Voici le fait :

nous venons de soutenir pendant huit mois la plus violente contradiction ou persécution que nous ayons jamais essuyée en cette vie. Je ne veux pas dire qu'on nous ait personnellement vexés, ou traduits devant les tribunaux, ni qu'on nous ait fait quelque autre mauvais traitement : non, mais par des bruits semés dans le public, et par des qualifications inouïes, on nous rendait suspects et odieux aux fidèles, ce qui a fini par produire un grand scandale. Le Pape se trouvant absent de Rome, et étant à Nice, nous avons été forcés de nous présenter devant le légat et le gouverneur de cette ville, afin de dissiper le grand scandale que plusieurs personnes recevaient à notre sujet. Nous avons d'abord désigné et cité à comparaître quelques-uns de ceux qui se déchaînaient contre nous, les sommant de déclarer, devant nos supérieurs, ce qu'ils trouvaient de mauvais dans notre doctrine et dans notre vie. Et pour que vous puissiez mieux comprendre la chose dès le principe, je vais vous donner ici quelques éclaircissements. Il y a plus d'un an, nous vinmes au nombre de trois à Rome, comme je me souviens de vous l'avoir écrit. Mes deux compagnons commencèrent aussitôt à enseigner gratuitement, à la Sapience, l'un la théologie positive, et l'autre la théologie scolastique, et cela sur l'ordre du Pape. Pour moi, je m'occupai uniquement à donner les *Exercices spirituels* à Rome et hors de la ville. Cela fut ainsi concerté entre nous, afin de ranger de notre

côté, ou, pour mieux dire, du côté de Dieu, de son honneur et de sa gloire, quelques hommes savants ou considérables [1] : car notre gloire à nous est de louer et de servir sa divine Majesté. Notre but, par une pareille conduite, était de trouver moins d'opposition parmi les mondains, et de pouvoir prêcher avec plus de liberté la sainte parole de Dieu : car à en juger par les apparences, nous travaillons sur une terre stérile en bons fruits et fertile en mauvais. Ces *Exercices spirituels*, où agissait la grâce de Dieu, ayant gagné en notre faveur et rangé à nos sentiments quelques personnes considérables par le rang et par la science, nous résolûmes, au bout de quatre mois depuis notre arrivée, de nous réunir tous dans cette même ville. Dès que nous fûmes tous ensemble, nous demandâmes sans retard l'autorisation de prêcher, d'exhorter et de confesser. Le Légat nous donna des pouvoirs très-étendus à ce sujet. A la vérité, l'on essaya, par beaucoup de mauvais rapports qu'on fit à son vicaire sur notre compte, d'empêcher l'expédition des facultés demandées. Dès que nous les eûmes obtenues, quatre ou cinq d'entre nous se mirent à prêcher en diverses églises, les jours de dimanche et de fête, et à instruire en d'autres églises les enfants sur les commandements.

---

1. Deux de ces hommes savants et considérables qui firent les *Exercices spirituels* sous la conduite d'Ignace furent le docteur Ortiz, ambassadeur de Charles-Quint, et le cardinal Gaspar Contarini.

de Dieu, les péchés mortels, etc. Les deux leçons de théologie à la Sapience et les confessions furent continuées. Tous mes compagnons prêchaient en italien, seul je prêchais en espagnol. A tous nos sermons il y avait un grand concours de gens, et incomparablement plus que nous n'aurions osé en attendre. Trois raisons nous favorisaient : d'abord, c'était un temps extraordinaire; nous commençâmes, en effet, aussitôt après les fêtes de Pâques, au moment où les autres prédicateurs du Carême et des principales fêtes cessaient, et c'est ici la coutume de ne prêcher que pendant le Carême et l'Avent. En second lieu, parce que, communément, les exercices de pénitence et les sermons du Carême une fois passés, les hommes, pour nos péchés, hélas! se portent bien plus aux délassements et aux plaisirs du monde, qu'à ces exercices de pénitence ou à de nouvelles œuvres de piété. Enfin, parce que nous nous mettons peu en peine que l'éclat du langage et les beautés de l'éloquence humaine ornent nos discours : car nous avons appris, par un grand nombre d'expériences, que Notre-Seigneur, dans son infinie et souveraine bonté, ne nous oublie pas, et qu'il veut bien, malgré le genre si peu relevé et si simple de nos prédications, se servir de nous pour déployer sa miséricorde et sa faveur envers les autres.

Pour revenir à la persécution soulevée contre nous, nous parûmes donc devant le tribunal. Deux de nos

adversaires furent cités également à comparaître ; et l'un d'eux s'étant trouvé devant les juges fort différent de ce qu'il avait pensé, les autres, dont nous avions demandé la comparution, furent tellement consternés, qu'ils n'eurent plus ni la volonté ni le courage de se présenter, et obtinrent contre nous une défense qui nous interdisait de poursuivre l'affaire devant d'autres juges. Comme ils étaient riches, que l'un d'entre eux avait mille ducats de revenu et un autre six cents, qu'ils étaient en outre des hommes de cour et d'affaires, et que l'un d'eux jouissait d'une très-grande considération, ils présentèrent la chose aux cardinaux et à beaucoup d'autres personnages importants à la cour, de telle sorte, qu'ils nous suscitèrent pendant longtemps des obstacles dans cette lutte. Mais enfin les deux principaux auteurs de cette persécution ayant été cités à comparaître, se présentèrent au terme qui leur avait été fixé, devant le légat et le gouverneur; ils déclarèrent qu'ils avaient entendu nos sermons, nos leçons de théologie, et leur témoignage justifia complètement notre doctrine et nos mœurs. Quoique le légat et le gouverneur eussent beaucoup d'estime pour nous, ils voulurent, par égard pour ces personnes et pour d'autres encore, assoupir l'affaire. Nous demandâmes au contraire à plusieurs reprises, ce qui nous paraissait juste d'ailleurs, qu'on déclarât d'une manière authentique si notre doctrine était bonne ou mauvaise, afin d'ôter au peuple toute occasion de se

scandaliser à notre sujet ; mais nous ne pûmes jamais l'obtenir ni par la justice ni au nom du droit. Cependant personne n'osa plus désormais, par crainte des juges, parler contre nous.

Comme il nous était impossible d'obtenir une sentence juridique, un de nos amis parla au Pape dès qu'il fut de retour de Nice, et le pria de vouloir bien nous donner la déclaration que nous désirions. Il promit de le faire ; mais, comme la chose ne se faisait point, deux des nôtres lui en parlèrent de nouveau. Le Pape étant parti aussitôt après cette entrevue pour un de ses châteaux, aux environs de Rome, je m'y rendis et je parlai seul avec Sa Sainteté, une heure entière dans son appartement. Après lui avoir exposé au long notre dessein et nos projets, je lui racontai franchement combien de fois en Espagne et à Paris on avait procédé contre moi, combien de fois j'avais été en prison à Alcala et à Salamanque, ne voulant pas qu'il apprît ces choses d'un autre que moi : j'espérais ainsi le décider à ordonner une enquête à notre sujet, afin que d'une manière ou d'une autre nous eussions un jugement ou une déclaration sur notre doctrine. Enfin, comme pour prêcher et exhorter le peuple avec fruit, nous avions besoin de notre réputation, non-seulement devant Dieu Notre-Seigneur, mais devant les hommes, et qu'il était nécessaire d'écarter tout soupçon de notre doctrine et de nos mœurs, je suppliai Sa Sainteté, au nom de tous mes compagnons,

qu'elle voulût bien, afin de remédier au mal, charger un juge ordinaire à son choix de s'enquérir de notre doctrine et de nos mœurs, afin que nous fussions blâmés et punis si on y trouvait à redire, et que si on les trouvait irrépréhensibles, Sa Sainteté nous accordât sa faveur. Le Pape, comme je pouvais l'augurer de mon entretien avec lui, accueillit ma demande avec bonté, louant nos talents et l'usage que nons en faisions pour le bien. Dans une courte exhortation qu'il nous fit, il nous parla en père et en véritable pasteur. Peu de temps après, il se hâta d'adresser au gouverneur, lequel était évêque, et la plus haute autorité judiciaire et civile de Rome, l'ordre de poursuivre sans aucun retard notre affaire. Le gouverneur commença de nouveau l'enquête avec tout le soin possible. Le Pape, étant revenu à Rome, parla plusieurs fois en public en notre faveur, et même en présence de quelques membres de la Compagnie : car tous les quinze jours, selon son usage, il les admet à traiter un sujet en sa présence pendant qu'il prend son repas. Ces paroles bienveillantes du Souverain Pontife ont dissipé en grande partie la tempête, et le calme augmente de jour en jour : de sorte que nos affaires marchent, à mon avis, aussi bien que nous pouvons le désirer, pour le service et pour la gloire de Dieu Notre-Seigneur. Déjà plusieurs évêques nous prient avec instances d'aller faire quelque bien dans leurs diocèses, avec l'aide de Dieu ; mais nous nous tenons tran-

quilles encore, dans l'espoir d'un meilleur avenir.

Par la grâce de Dieu Notre-Seigneur, nous avons enfin obtenu la sentence juridique que nous désirions. Il s'est passé en cette circonstance une chose vraiment admirable. Il faut savoir qu'on avait répandu ici le bruit que nous étions des fugitifs venus de divers pays, et en particulier, de Paris, d'Espagne et de Venise. Or, précisément au moment où l'on allait porter la sentence sur notre affaire, Dieu daigna envoyer ici le président Figueroa, qui m'avait fait mettre en prison à Alcala, et avait procédé deux fois contre moi; le vicaire général du légat de Venise, qui avait fait une enquête contre moi, lorsque nous commençâmes à prêcher dans l'État Vénitien; le docteur Ori, qui m'avait également intenté un procès à Paris, et l'évêque de Vicence, dans le diocèse duquel trois ou quatre d'entre nous avaient prêché. Tous témoignèrent en notre faveur. De plus, les villes de Sienne, de Bologne et de Ferrare envoyèrent ici des attestations authentiques qui nous étaient favorables. Le duc de Ferrare, non content de cela, et prenant à cœur notre affaire, parce qu'il voyait l'honneur de Dieu Notre-Seigneur attaqué dans notre personne, écrivit aussi à son ambassadeur, et daigna adresser à notre Compagnie plusieurs lettres, où il déclarait qu'il faisait de notre affaire la sienne propre, parce qu'il savait tout le bien que nous avions fait dans sa ville, et en d'autres encore, quoique nous eussions eu beaucoup

de peine à nous maintenir à Ferrare, à cause des obstacles qu'on nous y avait suscités. Nous rendons, pour tout cela, de vives actions de grâces à Dieu Notre-Seigneur. Depuis que nous commençâmes à exercer le ministère, jusqu'à ce moment, nous n'avons jamais cessé de prêcher deux ou trois fois les jours de fête; les deux leçons de théologie ont régulièrement eu lieu chaque jour; quelques-uns d'entre nous s'occupaient à entendre les confessions, et d'autres à donner les *Exercices spirituels*. Maintenant qu'il y a un jugement prononcé en notre faveur, nous espérons étendre encore nos prédications et nos leçons aux enfants. Quoique le sol soit stérile et sec, et quoique la tempête que nous avons essuyée ait été si violente, la vérité est cependant que nous n'avons pas manqué de travail, et que Dieu Notre-Seigneur a daigné agir par nous au delà de toutes nos pensées et de nos espérances. Je ne veux point entrer ici dans le détail des choses, pour ne pas donner trop d'étendue à cette lettre; mais je puis dire en général que Dieu Notre-Seigneur nous fait vivre très-contents. Je ne veux pas vous laisser ignorer que quatre ou cinq candidats sont déterminés à être de notre Compagnie, et persévèrent depuis plusieurs mois dans ce dessein. Nous n'osions toutefois les recevoir : car une des choses qu'on nous reprochait et qu'on nous reproche encore, c'est de vouloir fonder une Congrégation ou un Ordre sans l'autorisation du Saint-Siége. Quoique

nous ne vivions pas encore en commun, nous sommes néanmoins tous unis de cœur, afin de nous entendre pour l'avenir. Nous espérons que Dieu Notre-Seigneur ne tardera pas à faire connaître ses desseins sur nous, pour son plus grand service et pour sa plus grande gloire.

Puisque vous êtes maintenant au courant de notre situation, je vous prie, par l'amour et le respect qui est dû à Dieu Notre-Seigneur, de lui demander pour nous que nous montrions une grande patience, désirant qu'il daigne se servir de nous en quelque chose que ce soit où il lui plaira de nous employer pour sa plus grande gloire et son plus grand honneur. Assurément, au point où en sont les choses en ce moment, elles ont beaucoup d'importance et de poids. Désormais je vous donnerai plus fréquemment avis de ce qui se passera. Je vous dis de nouveau ce qui est pour moi sans ombre de doute : c'est que si je venais à vous oublier, je me croirais oublié de Dieu mon Créateur et Seigneur. Voilà pourquoi je m'attache moins à m'acquitter envers vous et à vous témoigner ma reconnaissance par des paroles. Mais soyez bien certaine de ceci : outre que tout ce que vous avez fait par amour pour Dieu et par le respect dû à son saint nom, vit devant lui, vous serez entièrement participante de toutes les choses qu'il plaira à sa divine Majesté de faire par moi jusqu'à la fin de ma vie, et qu'elle rendra méritoires par sa grâce, attendu que

vous m'avez toujours aidé et si spécialement favorisé dans son saint service et ce qui regarde sa gloire. Je vous demande instamment de me rappeler au souvenir et de me recommander aux prières de toutes les personnes de notre connaissance, qui sont vraiment à Dieu, le servent avec ferveur, et sont unies en une sainte conversation en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Je termine en demandant à Dieu Notre-Seigneur qu'il veuille bien nous donner une grâce abondante pour connaître sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

Rome, ce 19 Décembre 1538.

Votre pauvre serviteur en Jésus-Christ.

IGNACE.

P. S. — Pendant que j'écrivais cette lettre, le Pape a ordonné par le gouverneur, qu'on ouvrît, d'après les prescriptions de la loi, des écoles d'enfants, afin que nous les instruisions dans la doctrine chrétienne, comme nous avions déjà commencé à le faire. Plaise à Dieu Notre-Seigneur, puisque c'est là une chose qui le regarde, de vouloir bien nous donner des forces pour son plus grand service et sa plus grande gloire. J'envoie à l'archidiacre Cazador la sentence portée ici sur notre compte, parce que le texte est en latin; il vous en donnera communication.

XIV

IGNACE DE LOYOLA A SES FRÈRES DON MARTIN GARCIA ET DON BERTRAND DE LOYOLA. (*Alcazar, p.* XVIII.)

Bien qui résulte de la sentence juridique récemment portée par le gouverneur de Rome en faveur de la Compagnie. — Il annonce à ses frères qu'il a dit sa première Messe le jour de Noël dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. — Estime qu'il fait du jeune Araoz, leur neveu; paroles mémorables sur son compte.

Rome, le 2 Février 1539.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Ayant, ces jours passés, remis une lettre pour vous à Roxas et à Magdeleine de Quendo, je serai court dans celle-ci. Roxas porte le plus vif intérêt à tout ce qui nous concerne. Comme il devra s'arrêter beaucoup dans son voyage, j'ai pensé que peut-être cette lettre serait déjà entre vos mains, lorsqu'ils arriveraient à Loyola. C'est pourquoi j'y joins la teneur de la sentence ou déclaration que l'on a donnée ici sur notre compte, afin que vous la remettiez à Roxas dans le cas où il désirerait l'emporter. Cette sentence fera que ni lui ni les autres qui ont intimement vécu avec nous ne sentiront diminuer en eux leurs bons désirs de ser-

vir Jésus-Christ Notre-Seigneur qui doit nous juger pour l'éternité. Bienheureux ceux qui en cette vie se préparent à être jugés et sauvés par cet adorable Maître ! Pour l'amour et le respect que nous lui devons, je vous demande de mettre sans délai le plus grand soin à réformer vos consciences, afin qu'au jour où il faudra nécessairement rendre un compte exact de toute votre vie, vos âmes se trouvent en assurance.

Visitez, s'il vous plaît, de ma part Roxas et Magdeleine de Quendo, et faites-leur bien mes compliments. Ils verront cette lettre avec autant d'intérêt que si elle leur était adressée : car très-certainement ils voudront avoir par vous de nos nouvelles, et ils les mettront à profit pour le bien spirituel de leurs âmes. Je termine en demandant à Dieu, au nom de son infinie et souveraine bonté, de nous donner une grâce parfaite pour connaître sa très-sainte volonté et pour l'accomplir entièrement.

Le bachelier Antoine Araoz reste ici. Si Dieu Notre-Seigneur m'accorde une partie de ce que je désire pour lui, il sera riche en cette vie et en l'autre.

Le jour de la fête de Noël dernier, j'ai eu le bonheur de dire ma première messe, à l'église de Sainte-Marie-Majeure, dans la chapelle où se trouve la crèche où l'Enfant Jésus fut couché. Je désire ardemment, et je vous demande pour l'amour et le respect dû à notre divin Maître, que dans nos exercices de dévotion nous nous souvenions mutuellement les uns des

autres, et que chacun de nous estime qu'il touche au terme et à la fin de ses jours, et qu'il va donner un compte entier et étroit de sa vie.

Rome, le 2 Février 1539.

IGNACE.

XV

IGNACE DE LOYOLA AU NOBLE SEIGNEUR PIERRE CONTARINI, A VENISE. (*Edit. de Bol., p. 265.*)

Lettre de recommandation.

Rome, 1539 ou 1540.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et la paix de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Me rappelant sans cesse votre grand amour, votre bienveillance et vos continuelles faveurs; tout ce que vous avez fait pour nous auprès du Révérendissime Cardinal Contarini, notre protecteur, lequel, par amour et respect de la divine Majesté, comme aussi à cause de votre recommandation, veut bien nous compter au nombre de ses principaux fils spirituels, je saisis avec le plus grand plaisir l'occasion qui m'est offerte d'écrire cette lettre à Votre Seigneurie. A la

vérité, je le ferai en peu de mots à cause de la faiblesse ordinaire que me laisse ma maladie passée. Quelques-uns de mes amis de Barcelone viennent de m'écrire pour me recommander le porteur de la présente lettre. C'est un fervent serviteur de Dieu, comme on le voit de prime abord, et plein du désir de procurer sa gloire. Comme il doit s'embarquer pour Jérusalem, je vous prie, pour l'amour et le respect de Notre-Seigneur, de le recommander à qui besoin serait. Que si vous lui venez en aide, comme je sais que vous le faites pour tant d'autres, je me tiens assuré en Notre-Seigneur, que le souvenir de ce bon office sera toujours pour vous une source de joie et de bonheur ; qu'il daigne, cet adorable Maître, dans son infinie et souveraine bonté, nous donner une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir parfaitement.

Rome.

De votre Seigneurie,
le serviteur perpétuel en Notre-Seigneur,

IGNACE.

XVI

IGNACE DE LOYOLA AUX HABITANTS D'AZPEITIA.

(*Edit. de Bol., p. 286.*)

De ses prédications au milieu d'eux, cinq ans auparavant. — De la réformation des mœurs.—Du fréquent usage des sacrements. — Fruits admirables de l'Eucharistie. — Indulgences qu'il leur a obtenues du Pape.

Rome, 1540.

Ignace de Loyola aux habitants d'Azpeitia, ses concitoyens, la souveraine grâce et la charité de Jésus-Christ.

Notre grand Dieu, dont la sagesse est infinie, sait combien de fois et avec quelle ardeur j'ai formé le désir et la résolution de me montrer toujours agréable au prochain à cause de lui-même dans les plus petites choses qui dépendraient de moi, et de lui procurer tous les secours spirituels qui seraient en mon pouvoir. Mais je sens cela plus vivement encore envers ceux au milieu desquels je suis né par un bienfait de Dieu tout particulier et que je ne pourrai jamais assez reconnaître. C'est dans ce désir que Dieu m'inspirait, et non par des vues humaines, que je n'ai point refusé il a y cinq ans, malgré la faiblesse de ma santé de quitter Paris et de me rendre dans votre ville.

Vous savez ce qui est résulté de cette visite pour votre bien commun, et comment, après m'être un peu remis grâce à la bonté et à la clémence accoutumée de Dieu qui m'avait conduit parmi vous, j'ai pu être de quelque utilité pour vos âmes. Que si le bien spirituel que je vous ai fait à cette époque n'a pas été aussi grand qu'il aurait dû être, c'est à moi qu'il faut en attribuer la faute. Mais, quant au désir que j'avais alors, je l'ai encore aujourd'hui, et c'est lui qui me porte à travailler de tout mon pouvoir à procurer à vos âmes une tranquillité parfaite dans la vie présente, et à les remplir de la joie et de la paix véritable. Mais cette paix, sachons-le bien, doit se rapporter tout entière au service de Dieu et au respect de ses saintes lois. La nature de cette paix n'est pas de séduire uniquement par une apparence extérieure, ni de tromper par une vaine image de la paix. Que voit-on en effet? On voit les premiers princes du siècle et des princes inférieurs conclure des paix et des trêves; et, durant ce temps, n'ayant jamais en eux-mêmes un moment de paix intérieure, ils gardent un esprit ennemi contre ceux avec lesquels ils ont fait des traités d'amitié, et entretiennent au fond de leur cœur la haine, l'envie et le désir de la vengeance. Or rien n'est plus éloigné de la véritable paix de Dieu. Car celle-ci, pénétrant l'intime de l'âme, apporte avec elle tous les secours et tous les dons de la grâce, nécessaires pour faire son salut et pour arriver à la vie éternelle. Elle enseigne à

aimer l'homme pour Dieu, par qui l'homme a été créé. Elle obtient encore ce résultat, qu'en aimant Dieu pour lui-même et l'homme pour Dieu, on accomplit par œuvre tout ce que la loi commande, suivant cette parole de saint Paul : Celui qui aime le prochain a accompli la loi : *Qui diligit proximum, legem implevit.* (*Rom.* XIII, 8.) Et en effet, par cette charité dont il est animé envers le prochain, il aime en même temps Dieu et l'homme d'un même amour.

Enflammé donc moi-même du désir de cette paix que je souhaite ardemment de vous donner, j'ai commencé de nouveau à chercher dans ma pensée, si, tout absent que je suis, je ne pourrais pas trouver quelque nouveau moyen de conduire à terme au moins en partie ce que je m'étais proposé au milieu de vous. Or ce qui fort à propos m'a donné lumière à ce sujet, c'est l'œuvre vraiment admirable qu'un religieux dominicain de mes anciens et intimes amis a établie par l'inspiration et avec le secours de Dieu, et qui rend au sacrement de l'Eucharistie l'honneur et le culte qui lui est dû. Aussi il m'a semblé bon de réjouir et de fortifier vos âmes dans le Saint-Esprit, en obtenant pour vous un Bref du Souverain-Pontife. Ce Bref, que le bachelier Araoz est chargé de vous remettre denotre part, contient deux ou trois Indulgences qu'il indique. Elles sont d'un tel prix et méritent d'être tenues par vous en si haute estime, que je ne saurais en faire connaître la valeur, et que les paroles me man-

quent pour en parler dignement. Ne pouvant autre chose, je vous presse par mes exhortations et vous conjure tous pour l'amour de Dieu et par le respect que vous lui devez, de faire le plus grand cas de ces indulgences, et de prendre tous les moyens, de faire tous vos efforts, pour répondre aux désirs du Souverain Pontife qui vous les accorde. Dans ce but, vous pourrez, par exemple, faire des prières publiques, inviter instamment le peuple à venir entendre la parole de Dieu, enfin prendre tous les moyens les plus actifs que la piété peut employer pour rallumer la religion dans le cœur des fidèles.

Je me rappelle souvent le temps que j'ai passé au milieu de vous, les sentiments et la bonne volonté du peuple qui adopta avec tant de satisfaction et d'applaudissement les saintes pratiques qui furent alors établies : comme, par exemple, de prier au son de la cloche pour ceux qui sont en état de péché mortel, de secourir si bien les nécessiteux, que personne ne fût plus forcé de mendier dans les rues, d'interdire à tous les jeux de cartes, et de punir par une peine sévère ceux qui les vendraient ou les achèteraient, enfin de faire disparaître à tout jamais un exécrable attentat contre la majesté divine, qui consistait en ce que certaines femmes osaient entourer leurs têtes d'ornements qui étaient la marque et le symbole d'une vie sacrilége. Je me souviens du zèle religieux avec lequel vous commençâtes à observer ces saintes lois et

ces institutions, et vous y fûtes fidèles tout le temps que je demeurai parmi vous. Dieu a montré sa bonté infinie en daignant se servir de vous, de votre piété, pour exécuter de pareilles choses. Depuis cette époque, aucune nouvelle n'est venue m'apprendre si vous avez été constants ou infidèles à retenir des choses si justes par elles-mêmes, si agréables à Dieu, et si dignes d'être soigneusement conservées. C'est pourquoi, soit que, fidèles à votre devoir, vous ayez avancé dans la vertu, soit que, vous écartant de vos saintes résolutions, vous vous soyez rapprochés de vos premières voies, je veux aujourd'hui ajouter une nouvelle exhortation à toutes celles que vous avez entendues de ma bouche. Je vous prie et vous conjure, je vous demande instamment, au nom de l'amour de Dieu et du respect que nous lui devons, de vous appliquer à servir, avec toute la fidélité dont vous serez capables, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de vénérer avec le plus profond respect sa divine majesté, surtout dans le sacrement de l'Eucharistie où il est caché dans toute la grandeur de sa nature divine et humaine, où il est tout entier, aussi grand qu'il apparaît, au ciel, sur le trône de sa gloire à tous les bienheureux, aussi puissant et aussi infini. Ainsi, dans la Confrérie que vous devez établir en son honneur, parmi les lois que vous ferez pour raviver la piété et la religion dans l'âme des confrères, ayez soin d'introduire celle-ci : que chaque membre incorporé à la Confrérie soit

tenu de se confesser une fois tous les mois, et de se nourrir du Pain eucharistique. Que ce soit néanmoins spontanément; et, s'il agit différemment, que ce soit sans dommage de sa conscience. Si vous êtes fidèles à observer cette loi, j'ai la ferme conviction que vos âmes en retireront d'inestimables avantages, et feront de merveilleux progrès dans la vertu.

Il fut un temps où tous les chrétiens, parvenus à l'âge requis pour cela, recevaient chaque jour la divine Eucharistie. Bientôt l'ardeur de la piété ayant peu à peu diminué, on ne la reçut plus que tous les huit jours. Puis, longtemps après, l'ardeur de la sainte charité s'étant partout extrêmement refroidie, l'usage général fut de ne communier qu'aux trois principales solennités de l'année. Toutefois, pendant cette période de temps, les âmes plus ferventes étaient entièrement libres d'approcher plus souvent de ce Sacrement, et selon la mesure de leurs désirs et de leur piété, elles le recevaient ou tous les trois jours, ou tous les huit jours, ou tous les mois. Enfin les choses en sont venues, par notre négligence et par notre faiblesse, au point qu'on ne se fortifie plus qu'une fois l'an de cette céleste nourriture, et qu'il ne nous est plus resté que l'apparence du nom chrétien, ainsi que vous pouvez vous en convaincre vous-mêmes, en considérant de sang-froid et sans prévention l'état où se trouve aujourd'hui la plus grande partie de l'univers. Ainsi donc, comme à cet adorable Sacrement

se trouve si étroitement lié le bien de nos âmes, l'honneur et le culte de Dieu, il est juste qu'il devienne de notre part l'objet de la plus vive sollicitude, et que nous nous efforcions de faire revivre parmi nous les saintes traditions de nos aïeux. Que si nous ne pouvons les faire revivre toutes entièrement, étudions-nous du moins à en reprendre une partie. Ainsi, par exemple, après une confession bien faite tous les mois, que chacun de vous s'approche également du sacrement de l'Eucharistie. Que si quelqu'un désire s'en approcher plus souvent, il fera sans contredit une chose agréable à Dieu, suivant le témoignage de saint Augustin confirmé par le suffrage unanime de tous les docteurs. Car, après avoir avancé ces paroles : Pour ce qui est de communier tous les jours, je ne le blâme, ni ne le loue : *Quotidie communicare nec laudo, nec vitupero ;* il ajoute ensuite celles-ci : Mais j'exhorte à communier tous les dimanches : *Singulis tamen diebus Dominicis ad communicandum hortor*. C'est pourquoi comme la souveraine bonté de Dieu et sa clémence accoutumée nous font espérer qu'il vous départira abondamment les secours de sa grâce céleste afin que vous puissiez tous lui rendre les hommages qui lui sont dus dans ce Sacrement dont la digne réception exerce une si manifeste et puissante influence sur le salut, je terminerai cette lettre en vous conjurant, vous suppliant, vous demandant, du plus intime de mon âme, de vouloir bien m'aider continuellement

auprès de Dieu, par vos prières, par vos bonnes œuvres, et principalement par tout ce que vous ferez pour rendre au Corps sacré de Notre-Seigneur le culte qui lui est dû ; vous assurant de mon côté que je vous porte tous dans mon cœur, et que par mes faibles prières et par mes œuvres quoique bien indignes, je ne cesserai jamais de vous venir en aide.

Rome, l'an 1540.

IGNACE DE LOYOLA.

XVII

IGNACE DE LOYOLA A SON FRÈRE BERTRAND DE LOYOLA, EN ESPAGNE. (*Alcasar, p.* LXXII.)

Il lui recommande François Xavier partant pour les Indes et l'ambassadeur du Roi de Portugal Dom Pierre Mascarenhas dans la compagnie duquel il se rend à Lisbonne.

Rome, le 16 Mars 1540.

Que Notre-Seigneur nous ait toujours en sa sainte garde.

Vu la presse excessive où je suis, devant envoyer tout à coup de nos religieux aux Indes, en Irlande, et en diverses contrées d'Italie, il ne m'est pas possible de vous écrire au long comme je l'aurais désiré.

Celui qui vous porte cette lettre est Maître François Xavier, Navarrois, fils du seigneur de Xavier et membre de notre Compagnie. Il part pour les Indes par ordre du Pape, et sur la demande du roi de Portugal. Il se rend maintenant auprès de ce prince, avec son ambassadeur près le Saint-Siége, Dom Pierre Mascarenhas; deux autres religieux arriveront par mer à Lisbonne. Maître François vous informera de tout, et il vous parlera de tout en mon nom, comme si j'étais là présent en personne.

Vous saurez que cet ambassadeur du roi de Portugal avec lequel va partir François Xavier, est au plus haut degré de nos amis, et que nous lui sommes déjà extrêmement redevables. Il espère, pour tout ce qui regarde le service de Dieu, nous rendre le roi très-favorable, ainsi que toutes les personnes auprès desquelles il pourra agir. Veuillez donc, je vous le demande pour le service de Dieu Notre-Seigneur, le recevoir avec toute la courtoisie et le traiter avec tout l'honneur qu'il vous sera possible.

Si Antoine Araoz se trouvait chez vous, qu'il reçoive cette lettre comme lui étant écrite à lui-même. Pour ce qui est de Maître François Xavier, ma volonté est que vous lui donniez autant de créance pour tout ce qui me regarde, que vous m'en accorderiez à moi-même.

Je souhaite que vous me recommandiez aux prières de la Maîtresse de la maison, et à celles de toute la famille.

Que Notre-Seigneur nous accorde toujours protection et faveur !

Rome, le 16 Mars 1540.

Votre frère et serviteur en Jésus-Christ.

IGNACE.

XVIII

FRANÇOIS XAVIER A IGNACE DE LOYOLA ET A SES FRÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS A ROME. (*Lettres de S. F. Xavier*, L. III.)

NOTA. — *Nous insérons ici presqu'en entier la première lettre écrite de Lisbonne par François Xavier à Ignace de Loyola : 1° parce qu'elle nous fait connaître Jean III, le plus religieux monarque de son époque et le fondateur de la mission des Indes; 2° parce qu'elle nous explique la confiance exceptionnelle et la sainte amitié avec lesquelles Ignace parle au Roi de Portugal dans toutes ses lettres; 3° parce qu'elle nous présente les premières origines de la Compagnie de Jésus en Portugal, écrites de la main de Xavier.*

Lisbonne, le 3 Juillet 1540.

Que la grâce et l'amour de Jésus Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Jésus-Christ notre divin Maître n'a cessé de nous combler de ses bienfaits dans le cours de notre voyage de Rome en Portugal, qui a duré trois mois. Nous lui

devons les plus vives actions de grâces, de ce que, durant un si long trajet, au milieu de tant de fatigues et de difficultés, M. l'ambassadeur et toute sa maison, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, ont constamment joui d'une parfaite santé. Outre son concours ordinaire, cet adorable Maître nous a très-particulièrement soutenus de sa main, pour nous délivrer de tous les dangers. C'est lui encore qui a inspiré à M. l'ambassadeur la pensée et les sages moyens de contenir sa maison sous une si sainte discipline, qu'elle ressemblait plus à une communauté religieuse qu'à une maison séculière. Il obtenait ce résultat, en fréquentant lui-même les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Les gens de sa maison, entraînés par la force d'un tel exemple, s'acquittaient de grand cœur du même devoir : ils le faisaient si souvent et en si grand nombre que, comme je prévoyais que dans les auberges je n'aurais ni le temps ni la commodité d'entendre les confessions, j'étais forcé de descendre de cheval, de m'arrêter en chemin au premier endroit propice, pour confesser une partie des gens attachés au service de l'Ambassadeur...

A notre arrivée à Lisbonne, je trouvai Maître Simon Rodriguez, qui attendait un accès de fièvre quarte; mais nous éprouvâmes en nous revoyant, en nous embrassant, une joie si vive, que depuis ce moment, c'est-à-dire depuis un mois, il ne s'en est plus ressenti, et s'est maintenu en parfaite santé; il travaille beaucoup et avec fruit à la vigne du Seigneur.

Nous comptons ici beaucoup d'amis et de personnes qui nous sont dévouées, et je vois avec peine qu'il nous sera difficile, faute de temps, de les visiter tous en particulier, quoique la plupart soient des personnes notables par leur rang ou leur naissance. Parmi eux j'en ai remarqué plusieurs qui étaient portés au bien, qui désireraient servir Dieu. Ce serait leur rendre un grand service, si, en leur donnant en partie les *Exercices spirituels*, on leur venait en aide, et si par là on les forçait en quelque sorte à exécuter sur-le-champ ce qu'ils diffèrent d'un jour à l'autre...

Trois ou quatre jours après notre arrivée en cette capitale, le Roi a daigné nous faire appeler, et nous a reçus avec les témoignages de la plus grande bonté. Il était seul dans son cabinet avec la Reine. Pendant plus d'une heure d'entretien, ils nous ont fait maintes questions, sur notre genre de vie, sur les rencontres qui nous ont fait faire connaissance les uns avec les autres, et sur la manière dont nous avions formé notre Société; sur notre but primitif; ensuite sur les persécutions dont nous avons été l'objet à Rome. Nous leur avons fait connaître comment la vérité a été enfin découverte, et ce récit les a charmés. L'un et l'autre applaudissaient à la constance et au courage que nous avons mis à la poursuite de cette affaire jusqu'à l'arrêt définitif. Le Roi a manifesté le désir de prendre connaissance de cette pièce.

Tout le monde en général pense que nous avons fait pieusement et sagement de laisser à la justice son cours ordinaire, sans écouter aucune proposition. On ne nous dissimule même pas que, si nous n'eussions point agi de la sorte, nous n'aurions aucun fruit à espérer de notre ministère. C'est pourquoi on ne tarit point en éloges sur notre inflexible constance jusqu'à la sentence définitive qui devait mettre au jour notre innocence.

Pour en revenir au Roi et à la Reine, ils ont entendu avec beaucoup de plaisir ce que nous leur avons exposé de la forme et du gouvernement de nos maisons, du but et de la fin de nos ministères et de tout notre Institut. Pendant notre entretien le Roi fit appeler l'Infante sa fille, et son fils, pour nous les présenter. C'est avec bonté qu'il nous parla des enfants que la Providence lui avait donnés, de ceux qu'elle a appelés à elle, et de ceux qu'elle lui a laissés.

Le Roi et la Reine nous ont témoigné le plus vif intérêt. Dès cette première entrevue, le Roi nous a spécialement chargés de la direction de la jeune noblesse qui fait partie de sa cour : car il a ordonné que ses pages se confessassent tous les huit jours, et nous a recommandé l'exécution de cet édit, motivé sur ce que tout jeune homme qui, dès l'enfance, a contracté l'habitude de connaître et de servir Dieu, fait dans l'âge mûr un honnête homme utile à son pays. « *Si*, dit-il, *les nobles étaient ce qu'ils devraient*

être, les classes inférieures de la société se formeraient à leur exemple. » C'est sur la jeune noblesse qu'il fait reposer l'espoir qu'il a de la réformation des mœurs de tout son royaume. En effet, si le premier corps de l'État est publiquement fidèle à ses devoirs envers Dieu, il entraînera sans nul doute le reste du peuple.

Je trouve pour nous, dans l'esprit religieux de cet excellent roi, dans son zèle pour procurer la gloire du Seigneur, dans son penchant si prononcé pour les choses saintes, un grand motif de louer Dieu. Quant à notre Compagnie, la reconnaissance ne peut aller trop loin à l'égard d'un prince qui a la plus bienveillante affection, non-seulement pour ceux d'entre nous qui habitent ses États, mais encore pour tous les autres.

M. l'ambassadeur, qui, après notre audience, en eut une particulière du roi, nous a rapporté que ce prince lui avait dit qu'il lui serait très-agréable de pouvoir réunir dans ses États tous les membres actuels de notre Compagnie, lors même qu'il devrait consacrer à leur entretien et à leur établissement une partie majeure de ses revenus.

Nous savons que plusieurs de nos amis s'efforcent d'empêcher notre départ pour les Indes, et cela parce qu'il leur semble que nous reeueillerons ici plus de fruits, en confessant, en faisant des instructions familières, en donnant les Exercices spirituels, en

exhortant tout le monde au fréquent usage du sacrement de Pénitence et d'Eucharistie, enfin en apportant dans le ministère évangélique le même zèle, la même méthode d'enseigner et de prêcher que nous avons résolu de porter dans les Indes. Parmi les personnes qui sont de ce sentiment, je remarque le confesseur et l'aumônier du roi : l'un et l'autre lui conseillent de nous retenir ici, dans l'espoir d'une plus abondante moisson.

D'autres pensent autrement, et ils disent des choses admirables des fruits à attendre de notre ministère dans les Indes. Ceux qui parlent ainsi sont des juges compétents, attendu qu'il ont passé plusieurs années dans ces pays. Sur ce qu'ils ont vu, ils affirment que ces nations sont très-bien disposées à recevoir la religion de Jésus-Christ Notre-Seigneur, si elles trouvent pour apôtres et pour guides des hommes vivant comme nous, c'est-à-dire dont la conduite soit à l'abri de tout soupçon d'avarice. Si nous portons dans ces contrées cette mortification, ce renoncement aux commodités de la vie, et ce désintéressement dont nous donnons ici l'exemple, ils regardent comme certain qu'en peu d'années nous aurons gagné à Jésus-Christ deux ou trois de ces royaumes idolâtres. Ces peuples, disent-ils, seront d'autant plus empressés à recevoir la lumière de l'Évangile, qu'ils verront clairement qu'étrangers à tout mobile humain, nous ne cherchons qu'à sauver leurs âmes.

Ces assurances données par des hommes qui connaissent la situation morale de ces contrées, et qui, comme je l'ai dit, y ont passé plusieurs années de leur vie, m'animent du plus vif espoir que j'y ferai une abondante récolte qui tournera à la gloire de Dieu notre souverain Maître.

Nous nous occupons avec beaucoup de soin à trouver ici des prêtres qui veuillent venir partager nos travaux, dans le seul but d'obéir à la voix de Dieu et de lui gagner des âmes. Nous ne croyons pas pour le moment pouvoir travailler plus efficacement à la gloire de Dieu, qu'en nous adjoignant de tels compagnons. Car si nous pouvions former un noyau seulement de douze prêtres qui voulussent entrer sincèrement dans les voies et les desseins de notre Compagnie, il est hors de doute que notre entreprise aurait de grands résultats. Déjà nous en avons rencontré quelques-uns, entre autres, un que nous avions autrefois connu à Paris, et qui nous a promis de nous suivre et de marcher jusqu'à la mort dans la voie et les conseils de notre Compagnie. Nous le tenons pour assuré : il nous a donné des preuves et des gages de sa constante résolution. Il en est un autre qui est sous-diacre, qui sous peu sera prêtre, qui s'est présenté lui-même avec un grand dévouement. Outre cela, un docteur en médecine, que nous avons autrefois intimement connu à Paris, nous a promis de faire avec nous le voyage des Indes, et de n'y exercer la médecine que

pour nous seconder et pour étendre le royaume de Jésus-Christ, sans aucune rétribution temporelle. Dans le choix que nous faisons de nos sujets, nous exigeons surtout un désintéressement absolu, non-seulement réel, mais hors de tout soupçon, de manière que personne ne puisse trouver, soit dans nous, soit dans nos amis, le plus léger motif de croire que nous sommes poussés et entraînés par des vues plus temporelles que spirituelles.

Le Roi s'est expliqué à l'Évêque qui est de nos amis, et à son confesseur, sur la pensée qu'il avait de nous faire prêcher dans les églises. Nous avons différé quelques jours de nous rendre à leurs vœux, voulant commencer par des choses plus humbles. Nous nous sommes donc tenus dans le silence, et nous n'avons manifesté aucun désir de prêcher, afin de donner à ceux qui nous connaissent une plus vive soif d'entendre la parole de Dieu.

Le Roi nous fit un jour appeler, et, dans la conversation, il nous témoigna le plaisir que nous lui ferions si nous nous livrions à la prédication. Nous avons saisi avec empressement cette proposition, non-seulement parce que cela lui était agréable, mais parce que nous espérons qu'avec le secours de Notre-Seigneur Jésus-Christ notre travail ne sera pas infructueux. Nous commencerons donc de dimanche prochain en huit. La bienveillance des habitants de cette ville envers nous nous promet

un succès d'autant plus consolant, que nous ne cessons de prier le Seigneur qu'il daigne augmenter la foi de ceux qui mettent en nous quelque confiance. Nous espérons que cette opinion si favorable qu'on a de nous sera une occasion dont le Seigneur se servira, dans sa suprême bonté sur laquelle seule nous nous appuyons, pour répandre sur nous les trésors de sa science et de sa grâce : si ce n'est pas pour nous, ce sera du moins en faveur de ce peuple qui vient au-devant de nous avec tant de confiance et d'espérance, afin que nous puissions le consoler, et lui apprendre ce qui est ou utile ou nécessaire pour son salut.

Lisbonne, le 3 Juillet 1540.

Le moindre de vos frères en Jésus-Christ.

FRANÇOIS.

BULLE
DU PAPE PAUL III APPROUVANT LA COMPAGNIE DE JÉSUS.
(27 Septembre 1540.)

NOTA. *Nous publions ici cette Bulle, parce qu'elle renferme le plan de l'Institut de la Compagnie de Jésus présenté au Pape Paul III par Ignace et ses premiers compagnons. Ce plan est la pièce la plus importante de ce volume. C'est un exposé concis et lumineux de l'Institut de la Compagnie ; toute la pensée d'Ignace s'y révèle. C'est la substance des constitutions que le Fondateur rédigera plus tard. Dès ce moment il jette la plus grande lumière sur sa correspondance. Tel il se dépeint dans cet exposé, tel on va le voir dans ses actes et dans ses lettres, c'est-à-dire l'homme qui ne respire que la plus grande gloire de Dieu, et dont le zèle embrasse le monde entier.*

PAUL, ÉVÊQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,

Pour en perpétuer à jamais le souvenir.

Préposé, malgré notre indignité, par la disposition du Seigneur, au gouvernement de l'Église militante, et pénétré pour le salut des âmes de tout le zèle que nous commande la charge de Pasteur, nous environnons de toute la faveur apostolique les fidèles, quels qu'ils soient, qui nous exposent là-dessus leurs désirs, nous réservant d'en ordonner ensuite, selon qu'un mûr examen des temps et des lieux nous le fait juger utile et salutaire dans le Seigneur.

Ainsi venons-nous d'apprendre que nos chers fils Ignace de Loyola, Pierre le Fèvre, Jacques Laynez, Claude le Jay, Pasquier Broët, François Xavier, Alphonse Salmeron, Simon Rodriguez, Jean Codure et

Nicolas de Bobadilla, tous prêtres des villes et diocèses respectifs de Pampelune, Genève, Siguenza, Tolède, Viseu, Embrun, Plasencia, tous maîtres ès-arts, gradués dans l'Université de Paris et exercés pendant plusieurs années dans les études théologiques; nous avons appris, disons-nous, que ces hommes, poussés, comme il est pieux de le croire, par le souffle de l'Esprit-Saint, se sont rassemblés de différentes contrées du monde, et, après avoir renoncé aux plaisirs du siècle, ont consacré pour toujours leur vie au service de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de Nous, et des autres Pontifes Romains, nos successeurs. Ils ont déjà travaillé d'une manière louable dans la vigne du Seigneur, prêchant publiquement la parole de Dieu, après en avoir obtenu la permission requise; exhortant les fidèles en particulier à mener une vie sainte et méritoire du bonheur éternel, et les engageant à faire de pieuses méditations; servant dans les hôpitaux, instruisant les enfants et les personnes ignorantes des choses nécessaires à une éducation chrétienne; en un mot, exerçant avec une ardeur digne de toutes sortes d'éloges, dans tous les pays qu'ils ont parcourus, tous les offices de la charité et toutes les fonctions propres à la consolation des âmes. Enfin, après s'être rendus en cette illustre Ville, persistant toujours dans le lien de la charité, afin de cimenter et de conserver l'union de leur Société en Jésus-Christ, ils ont arrêté un plan de vie conforme aux conseils évangéliques, aux déci-

sions canoniques des Pères, selon ce que leur expérience leur a appris être plus utile à la fin qu'ils se sont proposée. Or ce genre de vie exprimé dans la formule dont nous avons parlé, a non-seulement mérité les éloges d'hommes sages et remplis de zèle pour l'honneur de Dieu, mais il a tellement plu à quelques-uns d'entre eux, qu'ils ont pris la résolution de l'embrasser.

Or, voici cette forme de vie, telle qu'elle a été conçue :

« Quiconque voudra dans notre Société, que nous désirons être appelée la Compagnie de Jésus, porter les armes pour Dieu, et servir uniquement Jésus-Christ Notre-Seigneur et le Pontife Romain son Vicaire sur la terre, doit, après avoir fait vœu solennel de chasteté perpétuelle, se proposer de faire partie d'une Société principalement instituée pour travailler à l'avancement des âmes dans la vie et la doctrine chrétiennes, et à la propagation de la foi, par des prédications publiques et le ministère de la parole de Dieu, par les Exercices spirituels, et par des œuvres de charité, notamment en faisant le catéchisme aux enfants et à ceux qui ne sont pas instruits du christianisme, et en entendant les confessions des fidèles pour leur consolation spirituelle. Il doit aussi faire en sorte d'avoir toujours devant les yeux : premièrement Dieu, et ensuite la forme de cet institut qu'il a embrassé. C'est une voie qui mène à lui, et il doit employer tous ses efforts pour atteindre à ce but

que Dieu même lui propose, selon toutefois la mesure de la grâce qu'il a reçue de l'Esprit-Saint, et suivant le degré propre de sa vocation, de crainte que quelqu'un ne se laisse emporter à un zèle qui ne serait point selon la science. C'est le Général ou Prélat que nous choisirons qui décidera de ce degré propre à chacun, ainsi que des emplois, lesquels seront tous dans sa main, afin que l'ordre convenable, si nécessaire dans toute communauté bien réglée, soit observé. Ce Général aura l'autorité de faire des constitutions conformes à la fin de l'Institut, du consentement de ceux qui lui seront associés, et dans un conseil où tout sera décidé à la pluralité des suffrages. Dans les choses importantes et qui devront subsister à l'avenir, ce Conseil sera la majeure partie de la Société que le Général pourra rassembler commodément; et pour les choses légères et momentanées, tous ceux qui se trouveront dans le lieu de la résidence du Général. Quant au droit de commander, il appartiendra entièrement au Général. Que tous les membres de la Compagnie sachent donc, et qu'ils se le rappellent, non-seulement dans les premiers temps de leur profession, mais tous les jours de leur vie, que toute cette Compagnie et tous ceux qui la composent combattent pour Dieu sous la fidèle obéissance de notre très-saint Père le Pape et des autres Pontifes Romains, ses successeurs. Et quoique nous ayons appris de l'Évangile et de la foi orthodoxe, et que nous fassions pro-

fession de croire fermement que tous les fidèles de Jésus-Christ sont soumis au Pontife Romain comme à leur Chef et au Vicaire de Jésus-Christ; cependant, afin que l'humilité de notre Société soit encore plus grande, et que le détachement de chacun de nous et l'abnégation de nos volontés soient plus parfaits, nous avons cru qu'il serait fort utile, outre ce lien commun à tous les fidèles, de nous engager encore par un vœu particulier, en sorte que, quelque chose que le Pontife Romain actuel et ses successeurs nous commandent concernant le bien des âmes et la propagation de la foi, nous soyons obligés de l'exécuter à l'instant sans tergiverser ni nous excuser, en quelque pays qu'ils puissent nous envoyer, soit chez les Turcs ou tous autres infidèles, même dans les Indes, soit vers les hérétiques et les schismatiques, ou vers les fidèles quelconques. Ainsi donc, que ceux qui voudront se joindre à nous examinent bien, avant de se charger de ce fardeau, s'ils ont assez de fonds spirituels pour pouvoir, suivant le conseil du Seigneur, achever cette tour : c'est-à-dire, si l'Esprit-Saint, qui les pousse, leur promet assez de grâce pour qu'ils puissent espérer de porter avec son aide le poids de cette vocation ; et quand, par l'inspiration du Seigneur, ils se seront enrôlés dans cette milice de Jésus-Christ, il faut que, jour et nuit les reins ceints, ils soient toujours prêts à s'acquitter de cette dette immense. Mais afin que nous ne puissions ni briguer ces

missions dans les différents pays, ni les refuser, tous et chacun de nous s'obligeront de ne jamais faire à cet égard, ni directement ni indirectement, aucune sollicitation auprès du Pape, mais de s'abandonner entièrement là-dessus à la volonté de Dieu, du Pape comme son vicaire, et du Général. Le Général promettra lui-même, comme les autres, de ne point solliciter le Pape pour la destination et mission de sa propre personne, à moins que ce ne soit du consentement de la Société. Tous feront vœu d'obéir au Général en tout ce qui concerne l'observation de notre règle ; et le Général prescrira les choses qu'il saura convenir à la fin que Dieu et la Société ont eue en vue. Dans l'exercice de sa charge, qu'il se souvienne toujours de la bonté, de la douceur et de la charité de Jésus-Christ, ainsi que des paroles si humbles de saint Pierre et de saint Paul, et que lui et son Conseil ne s'écartent jamais de cette règle. Que tous encore aient grandement à cœur l'instruction des enfants et des ignorants, leur enseignant la doctrine chrétienne, les dix commandements, et autres semblables éléments, selon qu'il conviendra, eu égard aux circonstances des personnes, des lieux et des temps. Car il est très-nécessaire que le Général et son Conseil veillent sur cet article avec beaucoup d'attention, soit parce qu'il n'est pas possible d'élever sans fondement l'édifice de la foi chez le prochain, soit parce qu'il est à craindre qu'il n'arrive parmi nous qu'à proportion que l'on sera

plus savant, l'on ne se refuse à cette fonction comme étant moins belle et moins brillante, quoiqu'il n'y en ait pourtant point de plus utile, ni au prochain pour son édification, ni à nous-mêmes pour nous exercer à la charité et à l'humilité. Quant aux inférieurs, tant à cause des grands avantages qui reviennent de l'ordre, que pour la pratique assidue de l'humilité, qui est une vertu qu'on ne peut assez louer, ils seront tenus d'obéir toujours au Général dans toutes les choses qui regardent l'Institut ; et dans sa personne ils croiront voir Jésus-Christ comme s'il était présent, et l'y révéreront autant qu'il est convenable. Mais comme l'expérience nous a appris que la vie la plus pure, la plus agréable et la plus édifiante pour le prochain, est celle qui est la plus éloignée de la contagion de l'avarice, et la plus conforme à la pauvreté évangélique, et sachant aussi que Notre-Seigneur fournira ce qui est nécessaire pour la vie et le vêtement à ses serviteurs qui ne cherchent que le royaume de Dieu, nous voulons que tous les nôtres et chacun d'eux fassent vœu de pauvreté perpétuelle, leur déclarant qu'ils ne peuvent acquérir ni en particulier ni même en commun, pour l'entretien ou usage de la Société, aucun droit civil à des biens immeubles, où à des rentes et revenus quelconques, mais qu'ils doivent se contenter des aumônes qu'on leur donnera pour se procurer le nécessaire.

« Néanmoins ils pourront avoir, dans les universi-

tés des colléges possédant des revenus, cens et fonds applicables à l'usage et aux besoins des étudiants, le Général et la Société conservant toute administration sur lesdits biens et sur lesdits étudiants à l'égard des choix, refus, réception et exclusion des supérieurs et des étudiants, et pour les règlements touchant l'instruction, l'édification et la correction desdits étudiants, la manière de les nourrir et de les vêtir, et tout autre objet d'administration et de régime, de manière pourtant que ni les étudiants ne puissent abuser desdits biens, ni la Société elle-même les convertir à son usage, mais seulement subvenir aux besoins des étudiants. Et lesdits étudiants, lorsqu'on se sera assuré de leurs progrès dans la piété et dans la science, d'après une épreuve suffisante, pourront être admis dans notre Compagnie, dont tous les membres qui seront dans les ordres sacrés, bien qu'ils n'aient ni bénéfices ni revenus ecclésiastiques, seront tenus de dire l'office divin selon le rite de l'Église, chacun séparément et en particulier, et non point en commun et au chœur. Telle est l'image que nous avons pu tracer de notre profession sous le bon plaisir de notre Saint-Père Paul III et du Siége Apostolique. Ce que nous avons fait dans la vue d'instruire par cet écrit sommaire et ceux qui s'informent à présent de notre Institut et ceux qui nous succéderont à l'avenir, s'il arrive que, par la volonté de Dieu, nous ayons jamais des imitateurs dans ce genre de vie ; lequel ayant de grandes et de

nombreuses difficultés, ainsi que nous le savons par notre propre expérience, nous avons jugé à propos d'ordonner que personne ne sera admis dans cette Compagnie qu'après avoir été longtemps éprouvé avec beaucoup de soin, et que ce n'est que lorsqu'on se sera fait connaître pour prudent en Jésus-Christ et qu'on se sera distingué par la doctrine et par la pureté de la vie chrétienne, que l'on pourra être reçu dans la milice de Jésus-Christ, à qui il plaira de favoriser nos petites entreprises pour la gloire de Dieu le Père, auquel soit gloire et honneur dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Or, ne trouvant dans cet exposé rien que de pieux et de saint, afin que ces mêmes associés, qui nous ont fait présenter à ce sujet leur très-humble requête, embrassent avec d'autant plus d'ardeur leur plan de vie qu'ils se sentiront plus gratifiés de la faveur du Siége Apostolique; Nous, en vertu de l'autorité apostolique, par la teneur de ces présentes, et de science certaine, nous approuvons, confirmons, bénissons et garantissons d'une perpétuelle stabilité l'exposé précédent, son ensemble et les détails; et quant aux associés eux-mêmes, Nous les prenons sous notre protection et celle de ce Siége Apostolique; leur accordant néanmoins de dresser de plein gré et de plein droit les constitutions qu'ils jugeront conformes à la fin de cette Compagnie, à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à l'édification du prochain, nonobs-

tant les constitutions et ordonnances apostoliques du Concile général et de notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le pape Grégoire X, ou tous autres qui y seraient contraires...

Donc que personne au monde n'ait la témérité d'enfreindre ou de contredire aucun des points exprimés de notre approbation, de notre accueil, de notre concession et de notre volonté. Si quelqu'un osait l'attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Saint-Marc, l'année de l'Incarnation du Seigneur 1540, le cinquième des calendes d'Octobre, de notre Pontificat la sixième.

XIX

IGNACE DE LOYOLA A SON FRÈRE BERTRAND DE LOYOLA, EN ESPAGNE. (*Edit. de Bol., p. 278.*)

Il bénit Dieu des grâces qu'il accorde à son frère. — Il touche divers sujets.

Rome, le 4 Octobre 1540.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

J'ai appris par Araoz que Notre-Seigneur vous

accordait de très-grandes grâces dans son service, et que vous étiez la bonne odeur et l'exemple de toute votre province. J'en rends au divin Maître de continuelles actions de grâces, espérant que vous ne cesserez de faire des progrès, jusqu'à ce que vous ayez atteint ce degré de perfection où j'ai toujours cru que vous arriveriez depuis que je vous ai connu. Comme je vous ai écrit ces jours derniers une longue lettre en vous envoyant la Bulle sur le Très-Saint-Sacrement, je serai court aujourd'hui. Si Araoz n'était pas auprès de vous, vous pourrez, afin d'avoir des nouvelles plus intimes de ce qui nous concerne, ouvrir et lire les lettres que je lui écris. Si Étienne de Guia n'était pas dans votre province, je vous prierais, pour le service de Dieu Notre-Seigneur, de lui envoyer par un homme sûr le paquet de lettres qui est à son adresse. Et dans le cas où il aurait quitté cette vie, il serait d'absolue nécessité d'ouvrir le paquet de ses lettres pour en tirer un autre qu'il renferme, et qu'il faudrait envoyer à un certain de Rojas à qui il est destiné. Je crois qu'il habite dans la province d'Alaba, ou près de Pedrola. Il réside aussi de temps en temps à Bilbao, et il s'appelle, si je ne me trompe, Francisco de Rojas.

Je vous ai exprimé, dans mes dernières lettres, le grand désir que j'avais de voir Émilien ici à Rome. Je crois que ce serait très-agréable à Dieu notre Seigneur, et en même temps très-honorable et très-glorieux

pour tous les amis et tous les parents. Je vous prie de nouveau de nous l'envoyer, et de vous en rapporter entièrement à moi sur ce point.

Que le divin Maître dans son infinie et souveraine bonté nous garde et nous protége toujours.

De Rome, ce 4 Octobre 1540.

Votre frère et serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE.

INSTRUCTIONS

DONNÉES PAR IGNACE DE LOYOLA, GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, AUX PP. SALMERON ET PASQUIER BROËT PARTANT DE ROME LE 10 SEPTEMBRE 1541 EN QUALITÉ DE LÉGATS DU PAPE PAUL III POUR L'ÉCOSSE ET L'IRLANDE.

(Rome, vers le commencement de Septembre 1541.)

Je vous recommande d'être, avec tout le monde en général, mais surtout avec vos égaux et vos inférieurs, sobres et circonspects dans vos paroles, toujours disposés et patients à écouter, prêtant une oreille attentive jusqu'à ce que les personnes qui vous entretiennent vous aient dévoilé le fond de leurs sentiments. Alors vous leur donnerez une réponse claire et brève, qui prévienne autant que possible toutes les

instances. Vous les congédierez ensuite sans délai, mais d'une manière gracieuse. Afin de vous concilier la bienveillance des hommes dans le désir d'étendre le royaume de Dieu, vous vous ferez tout à tous à l'exemple de l'Apôtre, pour les gagner à Jésus-Christ. Rien, en effet, n'est plus propre que la ressemblance des goûts et des habitudes à se concilier l'affection, à gagner les cœurs. Ainsi, après avoir étudié le caractère et les mœurs de chaque personne, vous chercherez à vous y conformer autant que le permettra le devoir : en sorte que, si vous traitez avec un caractère vif et ardent, vous vous gardiez de toute lenteur ennuyeuse. Il faut au contraire devenir un peu lents et mesurés si celui auquel vous parlez se montre plus circonspect et plus pesé dans ses discours. Du reste, si celui qui doit traiter avec un homme de tempérament irascible a lui-même ce défaut, et s'ils ne s'accordent pas en tout l'un et l'autre dans leurs jugements, il est grandement à craindre qu'ils ne se laissent emporter à quelque accès de colère. C'est pourquoi celui qui reconnaît en lui cette propension doit s'observer avec le soin le plus vigilant et munir son cœur d'une provision de force pour que la colère ne le surprenne pas; mais qu'il supporte plutôt avec égalité d'âme tout ce qu'il souffrira de la part de l'autre, fût-il même son inférieur. Les contestations et les querelles sont bien moins à craindre de la part des esprits tranquilles et lents que de celle des personnes vives et ardentes.

Pour attirer les hommes à la vertu et combattre l'ennemi du salut, vous emploierez les armes dont il se sert afin de les perdre : tel est le conseil de saint Basile. Lorsque le démon attaque un homme juste, il ne lui découvre pas ses piéges, il les cache au contraire, et ne l'attaque qu'indirectement, sans combattre ses pieuses inclinations, feignant même de s'y conformer; mais peu à peu il l'attire et le surprend dans ses piéges. Ainsi convient-il de suivre une marche semblable pour retirer les hommes du péché. Commencez par louer avec prudence ce qu'ils ont de bon, sans attaquer d'abord leurs vices ; lorsque vous aurez gagné leur confiance, appliquez le remède propre à les guérir. A l'égard des personnes tristes et troublées, montrez, en leur parlant, autant que vous le pourrez, un visage gai et serein ; usez de la plus grande douceur dans vos paroles, afin de les ramener plus aisément à un état d'âme tranquille, combattant un extrême par un extrême.

Non-seulement dans vos sermons, mais encore dans vos discours particuliers, surtout lorsque vous réconcilierez entre eux des ennemis, ne perdez pas de vue que toutes vos paroles peuvent être publiées, ce que vous dites dans les ténèbres manifesté au grand jour. Dans les affaires, anticipez le temps plutôt que de différer ou d'ajourner. Si vous promettez quelque chose pour demain, faites-le aujourd'hui.

Quant à l'argent, ne touchez pas même à celui qui

serait fixé pour les dispenses que vous accorderez. Faites-le distribuer aux pauvres par des mains étrangères ou employez-le en bonnes œuvres, afin que vous puissiez, si besoin était, assurer avec serment que dans le cours de votre légation vous n'avez pas reçu une obole. Lorsqu'il faudra parler aux grands, que Pasquier Broët en soit chargé. Délibérez entre vous dans tous les points sur lesquels vos sentiments seraient partagés ; faites ce que deux sur trois auraient approuvé. Écrivez souvent à Rome durant votre voyage, aussitôt que vous serez arrivés en Écosse, et aussi quand vous aurez pénétré en Irlande ; ensuite rendez tous les mois compte de votre légation.

XX

LE CARDINAL REGINALD POLUS AU RÉVÉREND PÈRE IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME. *(Edit. de Bol., p 282.)*

Il fait l'éloge du Père Bobadilla, et témoigne de ses sentiments d'affection pour toute la Compagnie.

Viterbe, le 22 Décembre 1541.

Révérend Père,

Maître Nicolas Bobadilla avait commencé, avec le secours de la grâce divine, à produire ici des fruits abondants tant par ses discours, par les confessions,

et par des leçons publiques, que par les exemples d'une vie irréprochable. Et voilà que j'apprends aujourd'hui, par une lettre de Votre Paternité, qu'il est appelé ailleurs. J'en éprouverais, je l'avoue, une peine très-vive, si je ne voyais que par là il obéit aux ordres de notre Très-Saint-Père et qu'il fera plus pour la gloire de Dieu et le bien de l'Église. Cette considération me fait patiemment supporter son départ. Que la divine Clémence lui accorde ainsi qu'à ses compagnons une telle abondance de la vraie lumière, qu'ils puissent la communiquer à tous ceux qui en ont besoin ! Quant à moi, c'est de tout cœur que je demeure attaché à Votre Paternité ainsi qu'à toute votre Compagnie, et prêt à vous rendre avec le plus grand plaisir tous les services qui seront en mon pouvoir; je vous demande en retour de vous souvenir de moi dans vos saintes prières.

Viterbe, le 22 Décembre 1541.

XXI

IGNACE DE LOYOLA A FRANÇOIS DE BORGIA, DUC DE GANDIE, ET ALORS VICE-ROI DE CATALOGNE. (*Alcazar, p. 17.*)

Réponse à une lettre où le duc l'avait prié de lui dire ses pensées sur la fréquente communion, et de lui tracer la règle à suivre sur ce point.

Rome, 1542.

Très-illustre seigneur,

Il est difficile de donner des règles sur une chose qui dépend si fort des dispositions particulières de chaque personne. Néanmoins on peut dire en général qu'un des plus admirables effets de la fréquente communion étant de préserver des chutes, et d'aider ceux qui tombent par faiblesse, à se relever, il est beaucoup plus sûr de s'approcher souvent de ce divin Sacrement, avec amour, avec respect, avec confiance, que de s'en retirer par un excès de crainte et de pusillanimité. Chacun doit en cela, suivant le conseil de l'Apôtre, se juger soi-même, et se déterminer selon ce qu'il sent en son cœur de pureté d'intention, de fervente dévotion et de haine du péché, et suivant le soin qu'il prend de se préparer à ce festin royal, et le

profit qu'il en ressent en lui-même, par la plus grande ou la moindre facilité qu'il a pour vaincre ses passions. Enfin, la meilleure règle et la plus sûre est de suivre en ce point, comme en tout ce qui regarde la conduite de l'âme, le conseil d'un père spirituel docte et prudent.

Mais pour ce qui touche la personne de Votre Seigneurie, votre genre de vie étant tel que vous me le dites dans votre lettre et que je l'ai appris d'ailleurs, j'ose bien vous conseiller de continuer, plein de confiance en la divine miséricorde et animé par tant de grâces que vous avez reçues du ciel, à communier tous les jours, selon votre sainte coutume ; et j'espère que non-seulement votre âme en retirera un très-grand profit, mais que votre exemple sera encore utile à plusieurs personnes à qui Dieu fera la grâce de l'imiter....

Rome, 1542.

De Votre Seigneurie

Le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

XXII.

IGNACE DE LOYOLA A ISABELLE ROSER, A BARCELONE.
(Édit. de Bol. p., 282.)

Son peu de santé est cause de la brièveté de cette lettre. — Éloge des grandes qualités d'Araoz. — L'Archidiacre Cazador n'a pas saisi le sens des lettres qu'il lui a écrites.

Rome, le 1er Février 1542.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Mon peu de santé seconde mal le désir que j'aurais de m'entretenir longuement avec vous dans cette lettre. Que notre adorable Maître soit à jamais béni, exalté et glorifié, de ce qu'il nous visite l'un et l'autre de telle sorte, qu'il nous laisse enfin respirer un peu, afin que nous puissions mieux nous employer à son service! Ainsi que je vous l'avais annoncé et promis dans une longue lettre que je vous ai écrite, un des religieux de notre Compagnie prendra le chemin de Barcelone à Pâques fleuries, dix jours avant ou après que nous aurons conféré le baptême à une juive. Dans vingt jours d'ici environ, il partira par terre ou par mer; et comme les dangers ne lui manqueront

point, quelque voie qu'il prenne, surtout dans les temps où nous vivons, veuillez, avec nos amis en Jésus-Christ, l'accompagner de vos prières durant son voyage. S'il arrive en bonne santé à Barcelone, ses entretiens, j'en ai la confiance, vous apporteront joie et consolation en notre Créateur et Seigneur : car il est particulièrement vénéré et chéri chez nous à cause des bienfaits et des dons nombreux dont il a plu à la divine Majesté de l'enrichir.

Cazador m'a écrit une lettre par laquelle j'ai vu qu'il n'avait point compris le sens des miennes. C'est pourquoi je lui renvoie sa lettre avec une autre que Maître Laurent m'a adressée, et j'en ajoute une de ma main, dans laquelle je m'abaisse et m'humilie autant que je puis, comme je souhaite toujours le faire avec tout le monde. Je lui donne quelques explications qui le mettront à même de me comprendre. Après avoir pris connaissance de ces trois lettres, et cacheté seulement celle que j'écris en ce moment à Cazador, vous en ferez un paquet que vous aurez l'obligeance de lui remettre. Recommandez-moi aux prières de toutes nos sœurs en Jésus-Christ, afin que ce divin Maître nous accorde toujours sa faveur et sa protection.

De Rome, ce 1er Février 1542.

Votre serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE.

XXIII

IGNACE DE LOYOLA A DON BERTRAND DE LOYOLA SON FRÈRE EN ESPAGNE. *(Édit. de Bol., p. 284.)*

Émilien de Loyola leur frère se rend de Rome à Paris, et part avec le Père Araoz. — Éloge de don Émilien ; fruits qu'il a tirés des Exercices spirituels.

Rome, Février 1542.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Vous ayant déjà écrit fort au long sur ce qui fait l'objet de cette lettre, je me contenterai aujourd'hui, à cause de mon peu de santé, de vous rappeler brièvement ce que je vous ai dit. Je vous annonce d'abord le départ de votre frère don Émilien qui, avec la grâce de Dieu, et si Dieu lui garde la santé, partira d'ici pour Paris vers la fin de ce mois, avant le commencement du carême. Il voyagera en excellente compagnie, et muni d'un passe-port de l'ambassadeur de France, lequel nous est extrêmement dévoué, et prend ouverte-

ment nos intérêts toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Arrivé en France, Araoz se séparera d'Émilien ainsi que de ceux qui, sous la conduite de Dieu, se rendent avec lui à Paris, et il ira droit à Barcelone. Il doit passer quelques mois dans cette ville pour rallumer dans le cœur de ses habitants, par de vives exhortations, l'amour et la pratique de la vertu. Lorsque vous lui écrirez, vous pourrez en toute sûreté lui adresser votre lettre chez Isabelle Roser qui habite près de l'église de Saint-Just.

Si, quand cette lettre vous arrivera, vous n'avez pas encore envoyé à votre frère ce qui lui est nécessaire pour son entretien à Paris, je vous prie, par l'amour que nous devons à Notre-Seigneur, de le faire avec le plus de soin et de promptitude possible. Je souhaiterais que tout lui fût expédié à Pâques fleuries et avant qu'il pût arriver avec ses compagnons à Paris, en sorte qu'en arrivant il trouvât ce qui lui est nécessaire. Quant à la manière de le pourvoir, ce serait comme à Salamanque, ou par une voie que vous jugeriez meilleure encore. Car si l'on ne procure soigneusement à l'avance ce qu'il leur faut aux étudiants à Paris, ils ont beaucoup à souffrir. Et doña Marie de Bicuña en sait, je pense, quelque chose par son fils qui est à Paris. Vous pouvez envoyer à ce dernier tout ce que vous destinez à l'entretien de votre frère, il sera fidèle à le lui remettre ; vous pouvez encore l'en-

voyer à Maître Jérôme Domenerch, chanoine de Valence, habitant au collége des Lombards : c'est vers lui que je dirigerai votre frère, afin que ses rapports avec un homme aussi savant et aussi vertueux développent les excellentes dispositions où il se trouve. Car, si j'en juge par ce que j'ai vu ici à Rome, et par la manière dont il a fait sous ma conduite les *Exercices spirituels* dont vous avez vous-même autrefois pris quelque expérience, bien qu'un peu à la sueur de votre front, je ne puis que concevoir les plus heureuses espérances. Votre frère a trouvé dans ces *Exercices* et en a remporté des fruits si abondants, que si Notre-Seigneur lui prête quelque temps de vie, il sera, j'aime à le croire, un flambeau qui non-seulement comblera de joie et de bonheur toute sa famille qui l'aime si tendrement, mais encore qui éclairera grand nombre d'âmes que l'amour des choses terrestres, mondaines et caduques, aveugle et retient dans les ténèbres. Ainsi donc, afin qu'il soit à l'avenir votre consolation, mettez le plus vif empressement à lui envoyer à Paris tout ce qui lui est nécessaire pour les dépenses de l'année.

Quant à nos affaires ici, et aux travaux de la Compagnie dispersée en différentes contrées, nous n'avons que de continuelles actions de grâces à rendre à Dieu, et à le supplier de nous accorder constamment sa faveur et son secours. Soyez mon interprète auprès de la maîtresse de la maison et de toute

la famille. Saluez dans le Seigneur tous nos amis.

Rome, Février 1542.

Votre frère et serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE.

XXIV

IGNACE DE LOYOLA AU P. SIMON RODRIGUEZ, A LISBONNE.
(Genelli, XVI.)

Lettre confidentielle, que Simon Rodriguez devait communiquer à Jean III, roi de Portugal, dans le but de réconcilier les cours de Rome et de Portugal. La rupture venait de ce que Michel da Silva, sujet de la couronne de Portugal, avait été élevé au cardinalat sans l'aveu et contre la volonté de Jean III. Cette lettre et les démarches d'Ignace à Rome amenèrent la réconciliation entre le Pape et le Roi.

Rome, le 18 Mars 1542.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Considérant, à la lumière de la bonté divine, qu'entre tous les maux et tous les péchés l'ingratitude est, sauf meilleur jugement, une des choses les plus dignes d'être en abomination devant notre Créateur

et Seigneur et devant les créatures capables de sa divine et éternelle gloire; considérant combien, au contraire, la reconnaissance et la gratitude pour les biens et les dons reçus est aimée et estimée au ciel et sur la terre, j'ai cru devoir rappeler, à votre souvenir que, depuis notre entrée à Rome, le Pape, avec une bienveillance entière, n'a cessé de nous favoriser en une multitude de choses, et que nous avons même reçu de Sa Sainteté des grâces toutes spéciales. J'ai cru devoir également vous rappeler, ce qui d'ailleurs conste à la Compagnie tout entière, et à vous plus manifestement qu'à tout autre comme témoin oculaire, combien nous sommes tous obligés au Roi votre Maître et le nôtre dans le Seigneur. Et premièrement ses bienfaits envers nous sont ceux d'un prince que Dieu notre Créateur et Seigneur s'est plu à enrichir de ses grâces spirituelles, voulant en tout l'élever pour son plus grand service et pour sa plus grande gloire, faisant éclater en lui, par un effet de sa grâce accoutumée, cet amour infini du Créateur envers sa créature, qui l'a porté, d'infini qu'il est, à se faire fini et à vouloir mourir pour elle. Secondement, qui sommes-nous, ou d'où venons-nous, pour que Dieu Notre-Seigneur ait ordonné les choses de telle sorte, qu'un prince aussi signalé ait pensé à nous; que, cédant à sa propre impulsion ou au conseil des autres, il ait daigné, au moment où nous n'y pensions même pas, et avant que la Compagnie fût

confirmée par le Siége Apostolique, demander avec tant d'instance au Pape quelques-uns de nous, et qu'il nous ait favorisés d'une manière si éclatante, à une époque où plusieurs soupçonnaient notre doctrine? Troisièmement, depuis votre arrivée en Portugal, nul ne connaît mieux que vous tous les bienfaits dont il nous a comblés, bien qu'il n'y en ait aucun qui nous soit inconnu, montrant à votre égard tant d'affection et d'amour, vous donnant des secours temporels, ce que tous les princes n'ont pas coutume de faire, s'offrant de toute la spontanéité de son cœur, à cause de la grande affection qu'il nous porte, à fonder un collége et à bâtir d'autres maisons pour cette Compagnie qui en était si indigne devant notre Créateur et Seigneur dans le ciel, et devant un tel Prince sur la terre. Ce n'est pas tout : portant plus loin ses bontés, il daigne recevoir sous sa protection tous ceux que nous envoyons d'ici en Portugal pour leurs études. J'ai voulu rappeler à votre souvenir toutes ces choses, afin que tous tant que nous sommes, vous en Portugal et nous ici, tendant à une même fin qui est de servir toujours davantage notre Créateur et Seigneur, et restant éternellement fidèles et reconnaissants en toute chose envers des personnes auxquelles, après la souveraine bonté de Dieu, nous sommes si redevables, nous nous portions avec toutes les forces qui nous seront données d'en haut, à prendre notre part des contrariétés si nombreuses tant

dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel, que l'ennemi de la nature humaine, dans un but funeste, s'est efforcé de susciter entre des personnages d'un tel rang et d'une si grande importance [1]. Comme vous connaissez aussi bien que nous ce qui s'est passé et ce qui a lieu encore, et comme nous sommes tous débiteurs et infiniment obligés des deux côtés, il ne nous reste à tous, à vous, en Portugal, et à nous ici, qu'à prendre avec un grand zèle nos armes spirituelles, puisque nous avons pour toujours renoncé aux armes temporelles, à prier chaque jour avec ferveur, à recommander cette intention avec un soin tout particulier au saint Sacrifice de la Messe, conjurant et suppliant Dieu Notre-Seigneur qu'il daigne mettre la main et faire entièrement intervenir sa grâce en une affaire si ardue et si digne d'être instamment recommandée à son infinie et souveraine bonté. Et quoique je sois parfaitement convaincu que, par la grâce de Dieu, l'ennemi ne triomphera pas en cette circonstance, ce serait néanmoins un grand sujet de trouble et un grave dommage pour beaucoup d'âmes, si les choses restaient en ces termes, ne fût-ce que quelques jours.

J'ai eu dans ce sens un long entretien sur cette affaire avec le cardinal de Burgos qui nous protége d'une manière toute spéciale en Notre-Seigneur, et prend le plus vif intérêt à tout ce qui nous concerne.

1. Le Pape Paul III, et Jean III, roi de Portugal.

Il m'a dit à l'appui de mon sentiment certaines paroles qui m'ont grandement consolé, et que voici : « Un « tel en me parlant m'a dit : Il paraît que le roi de « Portugal veut se soustraire à l'obéissance du Pape. « Le bon Cardinal indigné lui répondit : Qui dit « cela? Quand bien même le Pape foulerait sous ses « pieds le roi de Portugal, il ne ferait point cela. « Pensez-vous que le peuple portugais soit si mau- « vais, ou que son roi soit comme celui d'Angle- « terre, qui était déjà moitié hors de l'Église avant de « se déclarer contre elle? Vous jugez mal un prince « qui est si chrétien et d'une conscience si délicate. »

Je voulais écrire au Roi ; mais j'y ai renoncé : considérant d'un côté combien je suis peu de chose et combien j'en suis indigne, et de l'autre que vous êtes sur les lieux, j'ai cru superflu de le faire. C'est donc à vous de lui témoigner en notre nom à tous, et au vôtre, notre profond respect pour sa personne. Cependant si vous étiez d'un avis différent, je serais prêt à le suivre. Car ma volonté et mon désir en Notre-Seigneur est de ne point manquer, même dans la plus petite chose, à l'égard d'un tel prince.

Depuis que, par ordre du Pape, Maître Le Fèvre a quitté l'Espagne, Maître Bobadilla la légation du cardinal d'Angleterre, et Maître Le Jay l'évêché du cardinal Carpi, nous avons reçu des deux derniers des lettres à la date du 15 février qui nous annoncent qu'ils étaient arrivés en bonne santé à Spire, et qu'ils atten-

daient le moment de se préparer à entrer en retraite. Nous n'avons point reçu de Maître Le Fèvre de lettres qui nous fassent part de son arrivée en Allemagne. Quant aux Nonces qui vont en Irlande, nous savons qu'ils se sont embarqués, mais non si leur traversée a été heureuse ni s'ils sont arrivés au lieu de leur destination. Comme je vous ai parlé au long, dans d'autres lettres, des travaux de la Compagnie dispersée et du fruit spirituel que Notre-Seigneur daigne produire par ses membres, il ne me reste rien à ajouter à celle-ci, sinon que je souhaite de toute mon âme que cet adorable Maître, dans son infinie et souveraine bonté, daigne nous tenir continuellement en sa sainte garde, et nous accorder sa faveur et son secours.

De Rome, ce 18 Mars 1542.

Vôtre en Notre-Seigneur.

IGNACE.

P. S. — Il y a aujourd'hui huit jours que l'ambassadeur du Roi est parti pour le Portugal.

XXV

IGNACE DE LOYOLA AU CARDINAL MARCEL CERVINI (PLUS TARD LE PAPE MARCEL II) A FLORENCE.

(*Édit. de Bol., p. 299.*)

De la nécessité de faire observer par les médecins, dans l'intérêt du salut éternel des malades, le décret d'Innocent III.

Rome, le 24 Juin 1543.

JÉSUS.

Très-illustre Seigneur et très-vénéré Père en Jésus-Christ,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Éminence Révérendissime et la comblent de consolations.

La lettre de Votre Éminence en date du 16 m'ayant été remise le 21, hier même je me rendis auprès du cardinal Légat, et l'entretien nous amena à parler des moyens à prendre pour faire observer par les médecins le décret d'Innocent III. Il m'affirma qu'il avait présenté à la Cour un rapport ayant pour but d'établir sur un fondement plus ferme et de rendre plus sacrée dans la suite l'observation de ce décret. Il ajouta qu'après l'entrevue du Pape et de l'empereur,

il attendait de l'illustrissime cardinal Farnèse une réponse favorable et le décret sollicité ; que du reste Sa Sainteté était parfaitement instruite de cette affaire, et qu'elle avait recommandé ce travail dans les termes les plus exprès, tant était grand son désir de voir en vigueur l'observation du décret dont nous parlons. Connaissant tout le zèle de Votre Éminence pour une affaire si importante, j'ai cru que je devais lui faire savoir que le Légat, dès qu'il sera informé, par une de vos lettres jointe à celle du cardinal Farnèse, que l'approbation du Pape ne peut être nullement révoquée en doute, se trouve quant à lui tout disposé à faire mettre les choses à exécution sans délai. Je prie Dieu Notre-Seigneur qu'il éclaire en tout Votre Éminence de sa divine lumière, et qu'il ne cesse de la diriger.

Rome, le 24 Juin 1543.

De Votre Éminence
Le très-humble et perpétuel serviteur en
Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

XXVI

IGNACE DE LOYOLA A FRANÇOIS XAVIER DANS LES INDES.

(Mss. de la Bibl. Imp. de Paris, Fd. Esp., n° 380.)

*Il l'entretient de l'*Œuvre du Catéchuménat des Juifs, *et de l'*Œuvre des repenties, *qu'il a fondées à Rome. Il lui dit que, ces deux Œuvres une fois bien établies, il s'en retirera pour en entreprendre d'autres dont il lui parlera dans ses prochaines lettres. Il le prie de lui écrire, de son côté, ce que Dieu opère par lui dans les Indes. Il termine en lui disant un mot des fruits de salut produits par quelques Pères à Rome.*

Rome, le 24 Juillet 1543.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Vous ayant mis au courant par ma dernière lettre de ce qui s'était fait ici jusqu'au mois de mars dernier, je vais dans celle-ci vous parler de ce qui a eu lieu depuis cette époque jusqu'à ce jour, rendant les plus vives actions de grâces et faisant remonter toute la gloire à Dieu, de qui descend tout bien, et qui seul le communique à ses créatures.

Je vous parlerai d'abord du Catéchuménat des Juifs. Je vous disais, dans ma dernière lettre, que cette femme juive mariée à mon cher Alexandre ne tarderait pas à donner le jour à un enfant.

Elle a mis au monde un fils qui a été baptisé ; et la duchesse de Castro, avec sa charité accoutumée, a pris le petit enfant sous sa tutelle, et le fait nourrir dans sa maison. La mère est encore juive, mais nous avons l'espérance qu'elle ne tardera pas à être chrétienne. Quant aux deux jeunes juifs dont je vous parlai au long, et qui étaient alors catéchumènes, ils ont été baptisés, ainsi que la femme maure, à la grande satisfaction et édification de tous.

Depuis que nous avions acquis la maison pour les catéchumènes, grâce à Madame la duchesse, qui les prend sous sa protection et à sa charge, les aumônes étaient devenues beaucoup plus abondantes, et Dieu Notre-Seigneur bénissait visiblement cette œuvre. C'était lui, en quelque sorte, qui plantait et arrosait par des mains aussi faibles et aussi inutiles que les nôtres. Dans son infinie et souveraine bonté, il a voulu développer cette œuvre, et lui procurer un grand édifice par le dévouement d'un de mes amis, homme de bien, et appelé Jean del Mercado. Ce n'est pas tout : le Pape l'a confirmée par une Bulle, et de notre côté nous avons employé pour la faire prospérer tous les moyens dont nous pouvions disposer en Notre-Seigneur. Jean del Mercado a donc maintenant, outre une somme considérable d'argent, deux maisons solides et vastes : l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes. Il y a dans l'une et dans l'autre un certain nombre de catéchumènes, mais il ne doute

pas que ce nombre n'aille en augmentant. Dans celle des hommes se trouvent deux juifs, que nous lui avons envoyés pour être baptisés. L'un d'eux est le fils de mon cher Paul, médecin du Pape. Ce jeune homme, quand son père se fit chrétien, ne voulant pas le suivre, s'en alla en Orient. Mais, après son retour à Rome, l'Esprit-Saint agissant sur son âme, il a éprouvé les plus ardents désirs d'être chrétien, et il se prépare à recevoir le baptême. Dans ce moment Jean del Mercado s'occupe, comme je l'en ai prié, de transporter au nouvel édifice les lits et tout le mobilier que nous avions dans l'ancienne maison, afin d'en faire jouir les néophytes. Il va également recevoir l'argent que nous avions mis en dépôt pour cette destination. Cette œuvre étant si bien fondée et confirmée par l'autorité apostolique, nous espérons, avec le secours de la grâce, en entreprendre d'autres qui ne contribueront pas peu au service et à la gloire de Notre-Seigneur, lequel donne la force et le vouloir pour tout ce qui se fait de bien.

Dans cette pensée je vous disais, dans ma dernière lettre, que mon dessein était, cette maison des catéchumènes juifs une fois fondée, de nous en retirer, pour nous occuper d'une autre œuvre, également très-importante. Or, par la grâce du Seigneur, cette œuvre est déjà heureusement commencée, et promet, nous l'espérons du divin Maître, non moins de fruits de salut que la précédente. Voici en quoi elle consiste : le monas-

tère des repenties de cette ville, bien qu'il en renferme plus de quatre-vingts, était loin de suffire pour recevoir toutes celles que le Saint-Esprit arrachait au péché, surtout en les admettant sans délai et sans beaucoup de preuves et d'examen ; il ne pouvait recevoir les femmes mariées vivant publiquement dans le péché, quand la grâce touchait leur cœur. Nous avons donc formé le dessein, dans le Seigneur, pour son plus grand service et pour sa plus grande gloire, de fonder une maison où pourraient se retirer, dès qu'elles voudraient se convertir, toutes les femmes mariées qui seraient des pécheresses publiques. Là, animées du désir de servir Dieu, elles s'engageraient à y vivre en toute chasteté et obéissance jusqu'à la fin de leurs jours, ou du moins jusqu'à ce qu'on pût les réconcilier avec leurs maris avec lesquels elles vivraient ensuite honnêtement. Cette maison serait également ouverte à toutes les autres pécheresses publiques non mariées, qui, touchées de la grâce du repentir, voudraient sauver leur âme. Elles s'engageraient également à vivre en chasteté et obéissance dans cette maison jusqu'à la fin de leur vie, ou bien, pour celles qui le désireraient, jusqu'à ce qu'on pût les marier chrétiennement, en faisant pour cela les démarches nécessaires ; ou enfin, jusqu'à ce qu'on pût les placer dans le monastère des repenties, ou dans d'autres monastères réguliers, en sorte qu'elles fussent dans l'heureuse impossibilité de retourner au monde et à leur premier péché.

Avec la grâce de Dieu, nous obtiendrons pour cette œuvre une Bulle très-ample, une maison, et des aumônes convenables. Nous formerons une association de prélats, de seigneurs romains et d'autres personnes honorables et estimées du public, afin que, sous leur patronage, la maison puisse prospérer. Nous espérons, en Notre-Seigneur, que cette œuvre estimée et louée par tant de personnes si recommandables, contribuera d'une manière signalée au service, à l'honneur et à la gloire de Dieu.

Nous avons déjà une maison en forme de monastère renfermant une douzaine de ces pécheresses des deux classes dont j'ai parlé. Dans un ou deux mois, quand la maison sera mieux fondée, que l'ordre y sera établi, et que le salut éternel de ces personnes sera en sûreté, nous nous en retirerons entièrement, afin de nous occuper d'une autre œuvre, qui, à mon pauvre jugement, ne sera pas de petite importance dans l'ordre du bien spirituel. La manière dont le divin Maître en a déjà favorisé les premiers commencements nous permet d'aller en avant en toute assurance. Mes prochaines lettres vous instruiront de l'issue de cette œuvre. Si je vous écris ainsi en détail, vous tenant au courant de tout, c'est afin que de votre côté vous nous écriviez plus librement tout ce en quoi Notre-Seigneur, de qui procède toute bonne pensée, parole et œuvre, daigne, en vous prenant pour instrument, manifester son action et sa puissance, pour son plus grand

service, son plus grand honneur et sa plus grande gloire.

Quant aux confessions et aux exhortations spirituelles, c'est un ministère dont François Zapata, Pierre Codazzi et Jérôme Doménech s'occupent continuellement; ils travaillent de tout leur cœur et de toutes leurs forces dans le champ du divin Maître, non sans un véritable fruit et consolation spirituelle des âmes.

Un frère de notre Père Salmeron fait en ce moment les Exercices spirituels sous ma direction. Plusieurs autres m'ont demandé la même faveur; mais, à cause de mes nombreuses occupations, je ne puis l'accorder à tant de personnes. Nous les exhortons à la patience en Notre-Seigneur. Que cet adorable Maître, dans son infinie et souveraine bonté, veuille bien nous donner une grâce abondante pour connaître sa très-sainte volonté et pour l'accomplir avec une entière fidélité.

De Rome, ce 24 Juillet 1543.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

XXVII

IGNACE DE LOYOLA A MARGUERITE D'AUTRICHE.

(Édit. de Bol., p. 301.)

Il lui recommande un religieux de l'ordre de Saint-Dominique.

Rome, le 13 Août 1543.

JÉSUS.

Très-excellente Dame en Notre-Seigneur,

Que la souveraine grâce et la charité éternelle de Notre-Seigneur soient avec Votre Excellence.

Mon très-cher Pierre Codazzi, qui est notre procureur ainsi que celui de la maison des repenties, se rend à la cour pour obtenir une pièce ou acte nécessaire pour cette maison et pour celles qui l'habitent. Je profite volontiers de cette occasion pour écrire à Votre Excellence. Un Père de l'ordre de Saint-Dominique m'a apporté une lettre où il m'est grandement recommandé par des personnes aux sentiments desquelles il est juste, selon moi, et honorable de déférer, et auxquelles je ne pourrais ni n'oserais, sans blesser ma religion, répondre par un refus. Je me suis donc déterminé à écrire cette lettre à Votre Excellence pour

la plus grande gloire de Dieu. Ce qui m'y a surtout engagé, c'est que j'ai appris de la bouche même de ce Père que ses grandes épreuves et ses douleurs avaient retenti aux oreilles de Votre Excellence. Or, comme parmi les œuvres de miséricorde les plus relevées, une des plus belles est de consoler une âme accablée de chagrin et de douleur, je ne puis m'empêcher d'intercéder pour ce Père auprès de Votre Excellence, et de lui adresser une humble supplique en sa faveur. Je le fais avec d'autant plus de confiance que je sais, par des faits nombreux et parlants, que Votre Excellence est prête et disposée de cœur à toutes les œuvres de miséricorde pour le service de Dieu. Toutefois, de crainte de m'exposer à paraître un intercesseur importun pour une chose qui pourrait ne pas vous sembler faisable, juste et méritoire, et pour éviter les inconvénients d'un refus, je dirai à Votre Excellence que j'ai moi-même mûrement examiné l'affaire dans le Seigneur, et que je l'ai soumise à d'autres gens doctes et de la Sacrée Pénitencerie. Si nous penchons vers la miséricorde, c'est que cet infortuné a été pendant trois ans enfermé en prison pour une faute qu'il avait commise, et que durant l'espace de huit à neuf ans il a été soumis à plusieurs peines expiatoires; et s'il arrive maintenant ici, c'est avec la permission de son supérieur et par le conseil des gens doctes de son pays, afin que, en ayant obtenu la faculté, il puisse consoler son âme par l'oblation du

saint Sacrifice. Cependant, selon la coutume ici suivie pour éviter le scandale, la faveur demandée s'entendrait dans ce sens que le saint Sacrifice ne serait point offert là où le délit a été commis, mais bien ailleurs, soit en public, soit en particulier, selon que les supérieurs et l'Ordre le jugeront plus convenable pour la gloire de Notre-Seigneur. De cette façon, et avec ces réserves, Sa Sainteté se portera plus facilement et plus volontiers à le délivrer de ses liens et à consoler ainsi son âme. Mais comme je m'en remets pour cette affaire et toutes les autres à mon cher Pierre Codazzi, et que c'est de même que si j'étais présent en personne, je termine en priant et en suppliant humblement le Seigneur notre Dieu que, dans sa divine et éternelle bonté, il daigne régir et gouverner Votre Excellence en toutes choses.

De Rome, ce 13 Août 1543.

De Votre Excellence
le très-humble et perpétuel serviteur
en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

XXVIII

IGNACE DE LOYOLA A UNE RELIGIEUSE, A BARCELONE.
(Édit. de Bol., p. 303.)

Il la console de la mort de sa sœur, et traite de la communion quotidienne.

Rome, le 15 Novembre 1543.

Que la souveraine grâce et l'amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Il a plu, comme je l'ai appris, à la divine Bonté d'appeler à elle et de retirer des épreuves de cette vie la Sœur Louise, votre sœur et la mienne en Jésus-Christ. Pour bien des raisons et sur bien des indices, je regarde comme assuré que dans l'autre vie elle jouit de la gloire qui dure sans fin. Ne laissons pas toutefois de nous souvenir d'elle dans nos prières, quelque indignes et pauvres qu'elles soient. J'espère que, du haut du ciel, elle nous favorisera, et nous payera avec une sainte usure. C'est pourquoi je ne m'étendrai point dans cette lettre pour vous consoler : je croirais vous faire injure, parce que je suis convaincu que vous vous conformez en tout, comme vous le devez, à la souveraine et éternelle Providence qui dirige tout à sa plus grande gloire et à la nôtre.

Pour ce qui est de communier chaque jour, nous savons que, dans la primitive Église, tous recevaient chaque jour le corps de Notre-Seigneur, et qu'il n'existe contre cette coutume aucun canon ni aucun écrit de notre sainte Mère l'Église; de plus, ni les théologiens scolastiques, ni ceux qui traitent de la théologie positive ne disent qu'il soit défendu de communier chaque jour aux personnes qui s'y sentent portées par leur dévotion. Si saint Augustin, en parlant de la communion quotidienne, dit qu'il ne la blâme ni ne la loue, néanmoins dans un autre endroit où il exhorte d'abord tous les fidèles à communier tous les dimanches, avançant dans son sujet, il dit en parlant du très-sacré corps de Jésus-Christ Notre-Seigneur : *Ce pain est quotidien : vivez donc de telle sorte que vous puissiez le recevoir tous les jours.* Tout cela étant ainsi, quand il n'y aurait, pour vous déterminer à communier tous les jours, ni tant d'excellents indices qui montrent que c'est pour vous ce qu'il y a de meilleur, ni tant de salutaires motions intérieures qui vous y portent, un bon et très-sûr témoignage sur lequel vous pouvez vous décider en cette matière est le témoignage même de votre propre conscience : je veux dire, si après avoir bien examiné votre conscience, vous trouvez en elle devant Dieu des indices clairs ou du moins qui vous paraissent tels que la communion quotidienne vous fortifie et vous enflamme de plus en plus de l'amour de notre

Créateur et Seigneur ; si vous communiez dans cette intention, et si par expérience vous trouvez que ce très-saint aliment sustente votre âme, la tranquillise et la purifie, et vous conserve de telle sorte que vous sentez en vous plus de ferveur pour servir Dieu, pour le louer et procurer sa gloire, ne doutez nullement qu'il ne vous soit permis de communier tous les jours, et que ce ne soit là ce qu'il y a de plus avantageux pour vous.

Mais comme j'ai amplement traité de ce point et des autres avec le Père Araoz qui vous porte cette lettre, je m'en remets entièrement à lui pour tout dans le Seigneur. Ainsi je n'en dis point davantage. Je prie Dieu Notre-Seigneur, au nom de sa clémence infinie, qu'en toutes choses vous soyez guidée et gouvernée par son infinie et souveraine bonté.

De Rome, ce 15 Novembre 1543.

IGNACE DE LOYOLA.

XXIX

IGNACE DE LOYOLA A FRANÇOIS XAVIER DANS LES INDES.

(Mss. de la Bibl. Imp. de Paris, Fd. Esp. n° 380.)

Mission des PP. Salmeron, Broët, Araoz. — Un mot sur l'œuvre des repenties, et sur celle du Catéchuménat des Juifs, fondées par Ignace à Rome.

Rome, le 30 Janvier 1544.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Il y a trois mois, Maître Salmeron a été envoyé à Modène; Maître Pasquier Broët à Foligno, et notre licencié Araoz à Naples. Nous avons d'eux et de tous les autres de la Compagnie de bonnes nouvelles. Partout où ils sont, leur ministère n'est pas sans profit et consolation spirituelle des âmes, ce qui conste des lettres qui me sont écrites.

Quant au décret du Pape Innocent III relatif à la visite des médecins dans les hôpitaux, décret que j'avais supplié Sa Sainteté de remettre en vigueur, il y a déjà plus de vingt jours qu'on l'observe.

L'œuvre des repenties ainsi que celle du catéchu-

ménat des juifs prospèrent, malgré les combats que l'ennemi leur a livrés.

Rome, le 30 Janvier 1544.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

XXX

PIERRE DE LEYDE, PRIEUR DE LA GRANDE-CHARTREUSE, ET LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE L'ORDRE, A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME.

(Édit. de Bol., p. 305.)

Ils lui offrent la participation à tous les mérites de leur Ordre, et ils lui demandent en retour la participation à tous les mérites de la Compagnie.

Grande-Chartreuse, le 15 Mai 1544.

Frère Pierre, humble Prieur de la Grande-Chartreuse, et les autres définiteurs du Chapitre général de l'ordre des Chartreux, au Révérend Père en Jésus-Christ Ignace, Préposé Général, et aux hommes dévoués ses frères de la nouvelle Compagnie du nom de Jésus, en quelque lieu du monde qu'ils soient, le salut que le Seigneur a préparé à ceux qui l'aiment.

Frères bien-aimés dans le Seigneur, la bonne odeur de votre renommée, étant venue jusqu'à nous, nous a fait connaître votre vie exemplaire, votre salutaire doctrine, votre pauvreté volontaire, et les autres vertus dont vous brillez au milieu des ténèbres de cette déplorable époque, rappelant dans l'étroit sentier du salut ceux qui s'égarent dans les voies de la perdition, soutenant ceux qui chancellent, encourageant ceux qui sont fermes à avancer dans les vertus, et produisant dans le Seigneur un grand fruit pour l'Église catholique. Nous nous en sommes réjouis dans le Seigneur, et nous lui rendons grâces de ce qu'au milieu des grandes calamités de l'Église désolée qui pèsent sur nos âmes, il a daigné susciter et envoyer dans sa vigne de nouveaux ouvriers, se souvenant de sa miséricorde. Dans cette sainte œuvre, désirant coopérer avec vous selon la faiblesse de nos forces, nous vous conjurons, par la charité de Celui qui n'a point balancé à donner sa vie pour nous, de ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu, mais de persévérer dans votre sainte entreprise, et de vous montrer en tout de vrais serviteurs de Dieu, ne perdant point cœur au milieu des travaux, des périls et des persécutions réservés d'ordinaire à tous ceux qui veulent vivre pieusement : car vous moissonnerez un jour sans interruption. Quant à nous, frères bien-aimés, si nous pouvons quelque chose auprès du Seigneur, nous coopérerons volontiers en lui à vos

pieux efforts, par l'offrande du divin Sacrifice, par nos prières, nos abstinences, et les autres exercices religieux, dont nous accordons une pleine et entière participation, à vous et à vos successeurs, pendant la vie et après la mort, désirant que de votre côté vous vouliez bien nous faire participer de la même manière à vos prières et à vos biens spirituels. Nous nous recommandons instamment à vous.

Fait à la Grande-Chartreuse, l'an du Seigneur 1544, le jeudi après le dimanche CANTATE [1].

NOTE.

Le saint Ordre des Chartreux, qui a toujours conservé son premier esprit, témoigna à la Compagnie de Jésus, dès le principe, les sentiments de la plus fraternelle affection. Pendant le séjour que le P. Le Fèvre fit à Cologne en 1543, il fut accueilli de la manière la plus cordiale par le Prieur de la Chartreuse de cette ville, Gérard Hammontanus, et ses religieux, qui, sincèrement attachés à la foi catholique, désiraient ardemment que l'on appuyât ses nouveaux défenseurs. Le P. Le Fèvre leur avait donné les Exercices spirituels, et il continua d'écrire, après son départ, au Prieur, qui, non content de protéger la Compagnie à Cologne, chercha à répandre dans tout son Ordre les sentiments dont il était animé pour elle. C'est sur sa proposition que l'Assemblée générale qui se tint à la Grande-Chartreuse en 1544 résolut de faire entrer la nouvelle Compagnie en participation de tous les mérites de l'Ordre, et de former ainsi avec elle les

1. Ce jour tombait cette année-là le 15 mai.

liens d'une sainte fraternité. Le Prieur de la Grande-Chartreuse, Pierre de Leyde, communiqua cette décision à saint Ignace, au nom du Chapitre général, dans la lettre qu'on vient de lire.

Profondément ému d'une pareille démonstration de charité, Ignace s'empressa d'accorder à l'Ordre des Chartreux la participation à tous les mérites de la Compagnie, ainsi qu'on le voit dans Orlandini.

Nous nous associons volontiers ici aux paroles du Père Bouhours : car ce qu'il dit des Jésuites de son temps est l'expression fidèle des sentiments des Jésuites modernes :

« Ainsi les deux Ordres religieux qui paraissaient avoir le moins de rapport dans leur Institut s'unissent le plus dans l'esprit de la charité ; et il ne faut pas s'étonner, après cela, que les Jésuites d'aujourd'hui aient une amitié et une vénération particulière pour les Chartreux : ils ont hérité de leurs premiers Pères ces sentiments, et ils sont heureux d'avoir occasion de le publier. »

XXXI

IGNACE DE LOYOLA A JACQUES CRESCENZIO, NOBLE ROMAIN.
(Édit. de Bol., p. 306.)

Le Saint parle du bonheur de la paix domestique et de l'amour de la pauvreté religieuse.

Rome, le 14 Juin 1544.

Monseigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Seigneurie.

Que les affaires marchent ici avec tant de lenteur malgré tous les soins qu'on se donne, ce n'est pas vous, je pense, qui en serez surpris. Vous verrez tout ce qu'on a pu obtenir, par une lettre ci-jointe, contenant le sentiment de l'illustrissime seigneur Crescenzio, et écrite de sa main. Pour moi, désirant ardemment de voir la paix régner entre des personnes d'un tel rang, et unies par des liens si étroits, je ne puis m'empêcher, pour la plus grande gloire de Dieu, de vous conseiller d'acquiescer et de vous conformer à ce qu'on propose, tant pour le bien de la concorde qui est préférable à tout autre avantage, que pour

rendre à vos enfants et à votre famille une tranquillité parfaite. Ce que vous jugerez, dans cette affaire, être de la plus grande gloire de Dieu, je vous prie, au nom de la piété qui vous anime, de vouloir me l'écrire sans délai; de mon côté, quelque petite que soit la mesure de mon pouvoir, je m'efforcerai de l'exécuter le plus fidèlement possible.

Quant à l'argent que vous voulez distribuer aux pauvres, je chargeai un des Nôtres, Elpédius, de vous l'apporter le jour même où vous êtes parti dès le matin. Celui-ci, ne vous ayant pas trouvé, voulut confier cet argent à Madame Jeanne, mère de famille, laquelle refusa et refuse encore de le recevoir. C'est pourquoi, dès que vous aurez bien fixé la distribution de cet argent, donnez ordre, s'il vous plait, à cette dame de le recevoir, et prescrivez-lui l'usage qu'elle en doit faire. Sinon, je vous le ferai porter par un homme de confiance. Car avec le vœu de pauvreté, il ne convient nullement que je passe dans le public pour avoir de l'argent en dépôt chez moi. Certes je ne voudrais pas, à mon départ de ce monde, qu'on trouvât sur moi de la tête, aux pieds une seule obole ou appartenant aux autres, ou me concernant, lorsque je laisserai ce corps à la terre, ou, pour mieux dire, lorsque je quitterai seulement cette terre. Je termine en priant Dieu que, dans sa souveraine et infinie bonté, il nous donne une grâce abondante pour connaître en toutes choses

sa très-sainte volonté et pour l'accomplir avec une entière fidélité.

Rome, le 14 Juin 1544.

De Votre Seigneurie
le serviteur très-humble en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

XXXII

IGNACE DE LOYOLA A JEAN III, ROI DE PORTUGAL.

(*Genelli*, n° LXV.)

Le Saint parle de quelques circonstances de sa vie ; des différentes enquêtes qui ont été faites sur son compte, des jours qu'il a passés en prison à Alcala et à Salamanque ; il déclare que pour tous les trésors du monde il ne voudrait n'avoir pas souffert ces opprobres pour Jésus-Christ.

Rome, le 15 Mars 1545.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ soient avec Votre Altesse, et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Par diverses conjectures et diverses raisons je me persuade que Votre Altesse ne tardera pas à connaître,

si déjà elle ne les connaît, certaines choses accomplies en moi, et qui sont moins de moi que de mon adorable Seigneur auquel soit éternellement la gloire. Or désirant, quant à ces choses, me glorifier toujours non en moi, mais en mon Créateur et Seigneur, il m'a semblé qu'il ne serait pas hors de propos de les indiquer brièvement à Votre Altesse très-chrétienne, à laquelle nous devons une éternelle reconnaissance.

Après mon retour de Jérusalem, étant à Alcala, par suite d'une triple enquête de mes supérieurs contre moi, je fus pris et mis en prison pendant quarante-deux jours. A Salamanque, par suite d'une nouvelle enquête, je fus non-seulement mis en prison, mais chargé de chaînes, et j'y passai vingt-deux jours. A Paris, où je demeurais pour continuer mes études, on fit encore une enquête contre moi. Dans ces cinq procès, et dans ces deux emprisonnements, jamais, par la grâce de Dieu, je n'ai voulu prendre, ni n'ai pris d'autre défenseur, avocat ou fondé de pouvoirs, que Celui en qui j'ai mis, par sa divine grâce et faveur, toute mon espérance pour le présent et pour l'avenir. Sept ans après ce procès de Paris, on m'en a fait un autre dans cette même Université. Venise m'en a également fait un ; enfin à Rome, on en a fait un dernier contre la Compagnie tout entière. Comme dans ces trois procès ma cause se trouvait liée à celle des membres de cette Compagnie de Jésus qui est plus à Votre Altesse qu'à nous, nous fîmes les démarches nécessai-

res pour que la justice eût son cours, afin d'empêcher que Dieu ne fût offensé par la diffamation de tous les religieux de la Compagnie. Or, au moment où l'on allait prononcer à Rome la dernière sentence, il se trouva précisément dans cette ville trois juges qui avaient précédemment informé contre moi : l'un d'Alcala, l'autre de Paris, et le troisième de Venise. Dans ces huit procès, ni depuis, je n'ai jamais été, grâce uniquement à la miséricorde divine, condamné pour une seule proposition, ni pour une seule syllabe; je n'ai jamais reçu le moindre châtiment, et n'ai jamais été banni d'aucune contrée. Si Votre Altesse désire savoir pourquoi j'ai été l'objet de tant d'enquêtes et d'une pareille inquisition, je puis lui dire que ce n'est pas parce que l'on trouvait en moi quelque erreur des schismatiques, des luthériens ou des illuminés : car je n'ai jamais eu de rapport avec eux, et je ne les connus jamais, mais parce que l'on trouvait étrange, surtout en Espagne, que n'ayant pas étudié, je prisse la liberté de parler longuement et de m'entretenir des choses spirituelles. C'est une vérité dont le Seigneur, qui m'a créé et qui doit me juger pour l'éternité, m'est témoin, que je ne voudrais pas, pour toute la puissance et toutes les richesses temporelles qui sont sous le ciel, que tout ce que je viens de dire ne me fût pas arrivé; et que mon désir présent est qu'il m'en arrivât beaucoup plus encore à l'avenir, à la plus grande gloire de sa divine Majesté.

Ainsi, prince très-chrétien, si quelques-unes des choses que je viens de dire arrivaient jusqu'à vous à Lisbonne, que Votre Altesse, avec cette immense miséricorde et cette souveraine grâce dont Jésus-Christ notre divin Maître l'a favorisée pour recevoir d'elle plus de service et de gloire, veuille bien reconnaître les grâces qui viennent de lui, distinguer le bon du mauvais, et profiter de tout. Car plus de notre part nous désirerons ardemment, sans offense du prochain, de nous revêtir de la livrée de Jésus-Christ Notre-Seigneur, je veux dire de l'opprobre, de faux témoignages et de toutes sortes d'injures, plus nous ferons de progrès, et plus nous acquerrons de ces richesses spirituelles dont nos âmes, si elles vivent de la vie de l'esprit, désirent d'être en tout inondées et embellies.

De Rome, ce 15 Mars 1545.

De Votre Altesse,

Le serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

XXXIII

FRANÇOIS DE BORGIA, DUC DE GANDIE, A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME.

(Alcazar, p. 46.)

Il le remercie d'avoir accepté le collége de Gandie, lui fait part de ses desseins, et se recommande à ses prières.

Toris, le 28 Mai 1545.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu la lettre de Votre Révérence, en date du 14 mars. Je ne saurais exprimer ici la consolation qu'a éprouvée mon âme, à la vue de la charité qui vous a fait accepter le collége de Gandie. Je différai de répondre sur-le-champ, afin de traiter avec le P. François de Roxas de certaines choses relatives à cette œuvre : à la vérité, ce que Votre Révérence a écrit à ce Père répond parfaitement à tout. Ce qui a encore retardé ma réponse, c'est l'indisposition de la duchesse : car entre Pâques et la Pentecôte elle a été éprouvée par quelques accidents de maladie. Elle est néanmoins maintenant mieux qu'elle n'a été depuis un an, Dieu en soit loué ! Que le divin Maître vous récompense de toutes les prières que vous lui avez adressées pour la duchesse et pour moi. Nous sup

plions Votre Révérence de vouloir nous les continuer; elles nous sont plus particulièrement nécessaires en ce moment, car notre départ pour la Cour approche, l'on nous presse, et comme cela vient d'une disposition prise par l'Empereur, on ne peut aller contre. Que le Seigneur fasse ce qui est plus avantageux à son service. Vivons et mourons avec lui : *Vivamus et moriamur cum eo.* Quant au comment, et à tout le reste, que ce soit selon son bon plaisir.

Quant au collége, voici quel serait mon désir que je soumets néanmoins sans réserve à la détermination que prendra Votre Révérence. En attendant que la maison se construise et que l'on achève d'annexer quelques rentes pour l'entretien de ceux qui composeront le collége, je regarderais comme une grâce et une faveur que Votre Révérence voulût bien m'envoyer un professeur de philosophie qui amenât avec lui deux scolastiques pour donner commencement à l'œuvre. Il y a déjà des fonds assignés à Gandie pour leur entretien. Le ministère qu'ils exerceraient ne serait pas sans fruit : ils feraient estimer les avantages spirituels qu'il y a à fréquenter le très-saint Sacrement, et ils commenceraient à instruire les nouveaux convertis, quand bien même ils ne leur feraient qu'une instruction par semaine. Car ce qui surtout nous fait défaut ici, ce sont des hommes : la volonté manque à ceux qui ont du talent et de la science; et la science manque à ceux qui ont de la bonne volonté. Et

ainsi nous marchons en boitant, ou, pour mieux dire, nous ne marchons pas. *Et sic viæ Sion lugent, etc.*

Cela fait, on terminera l'édifice ; je voudrais que l'on mît la main à l'œuvre sans retard, et que l'on suivît en tout, pour la disposition de l'édifice, la volonté de ceux qui doivent l'habiter les premiers. Les revenus du collége de cette sainte Compagnie, y compris la part réservée aux nouveaux chrétiens qui habiteront un quartier assigné pour eux, monteront bien, je pense, à six cents ducats qui seront répartis selon que le demandera le service de Notre-Seigneur. Et à cela j'ajouterai ce qu'il plaira au divin Maître de me donner, s'il prolonge mon exil, ainsi que mes péchés le méritent. A la vérité, le fondement le plus ferme sur lequel je m'appuie est la charité avec laquelle je vois que Votre Révérence se porte à cette affaire. C'est ma conviction que la foi que j'ai en son succès ne me trompera point. Loin de douter, je suis plutôt porté à dire de nouveau, sans la moindre hésitation, que le Seigneur en tirera sa gloire, et que l'œuvre sera effectuée.

Plaise au Seigneur de nous laisser entendre, avec actions de grâces, quelle faveur il accorde à quelqu'un lorsqu'il l'appelle à son service, sans avoir aucun besoin de lui, en lui donnant part aux affaires dans lesquelles il engagea et occupa son divin Fils ! Je tiens pour certain que si une pareille faveur était estimée ce qu'elle vaut, les rois abandonneraient leurs

couronnes pour devenir les serviteurs des serviteurs de Dieu. Je demande à Votre Révérence, au nom de la charité, de ne pas m'oublier pour ce qui est de ses lettres, attendu que je vois qu'elle ne m'oublie point dans ses prières : et cela afin que le Seigneur ne permette point que je sois toujours un serviteur inutile, qui ne fait autre chose que manger son pain sans le gagner. Ainsi, je vous supplie d'adresser au Seigneur pour moi ce verset : *Ad te, Domine, clamabo; Deus meus, ne sileas a me; ne quando taceas a me, et assimilabor descendentibus in lacum.*

Quant au Père Maître Le Fèvre et le licencié Araoz, j'ai su qu'ils sont déjà à la cour de Castille. Ils ne contribueront pas peu à animer ma faiblesse. Pour l'amour de Dieu, qu'au moins l'un des deux reste dans ce poste : car autrement ce serait comme s'il fallait passer la mer sans vaisseau. Que Notre-Seigneur garde votre très-vénérée personne, comme je le désire, l'employant toujours de plus en plus à son service. Amen.

Écrit à Toris, ce 28 Mai de l'an 1545.

De Votre Révérence
le serviteur très-humble,

LE DUC DE GANDIE.

XXXIV

IGNACE DE LOYOLA A FRANÇOIS DE BORGIA, DUC DE GANDIE, EN ESPAGNE. (*Édit. de Bol. p., 311.*)

Il loue Borgia, et il s'humilie lui-même. — De l'humilité du cœur chrétien. — Des admirables fruits de l'Eucharistie. — Il recommande au duc l'administration du collége de Gandie.

Rome, 1545.

Très-illustre seigneur en Notre-Seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Seigneurie et l'enrichissent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

J'ai reçu le 31 d'Octobre les lettres que Votre Seigneurie m'a écrites de sa propre main sous la date du 24 du mois de Juillet ; et je ne saurais vous exprimer toute la joie qu'elles m'ont causée dans le Seigneur. Il m'a été facile de voir par elles que c'est plutôt par la pratique et le commerce familier avec Dieu que par les leçons d'un maître étranger que vous avez acquis ce que la divine Bonté a coutume d'accorder à ceux qui en toutes choses se sont uniquement abandonnés à elle comme source de tout notre bien et de notre

perfection. Que son saint nom en soit à jamais béni, et qu'il soit éternellement exalté par toutes les créatures qui n'ont été tirées du néant et n'ont reçu place dans cet univers que pour cette fin si juste par elle-même, et si légitimement imposée ! Je viens maintenant à ce que vous m'écrivez et aux communications que vous me faites ; je répondrai au moins par quelques mots à chaque point en particulier. Vous me dites d'abord que vous désirez d'être aidé par mes prières et d'être consolé par mes lettres. Pour ce qui est de prier pour vous, je puis vous donner l'assurance que j'y suis fidèle ; je le fais maintenant chaque jour, et je n'y ai point manqué dans le passé ; mais je suis entièrement convaincu dans le Seigneur que si jamais mes prières ont paru être de quelque poids auprès de lui, c'est un pur effet de sa munificence et de sa bonté divine, et je ne doute pas qu'il ne faille l'attribuer au désir si pieux et si droit de Votre Seigneurie. Je pensais, je vous l'avoue, par cette mémoire si fréquente que je fais de vous devant le Seigneur, avoir aussi répondu au désir que vous m'exprimez d'être consolé par mes lettres. J'estime en effet que ceux-là demeurent en relation, et gardent les uns des autres un mutuel souvenir, qui, sortant d'eux-mêmes, entrent en Dieu leur Créateur ; et qu'ils sont inondés de joie et d'allégresse quand ils contemplent la manière admirable dont sa souveraine et éternelle bonté, se répandant sur toutes les créatures, donne à

chacune sa forme par sa puissance, et les conserve toutes par la présence de sa divinité. Je suis facilement porté à croire que Votre Seigneurie trouve dans ces considérations et plusieurs autres de ce genre, de grandes délices spirituelles. Car nous savons que toutes les créatures sont au service de ceux qui aiment uniquement Dieu, et qu'elles les aident à acquérir un plus grand comble de mérites, comme aussi à s'attacher et à s'unir par un lien plus étroit de charité à leur Créateur. A la vérité, comme le dit très-bien Votre Seigneurie, l'homme apporte souvent de son côté des obstacles qui empêchent Dieu de perfectionner au gré de son bon plaisir les dons qu'il a déjà mis dans son âme. Et ce n'est pas seulement avant d'avoir été gratifié, dans le service divin, de bienfaits, de dons particuliers et des consolations du Saint-Esprit, que l'homme apporte de tels obstacles, il le fait encore après avoir reçu des grâces et des faveurs signalées de Dieu, et lorsque son âme, par suite de ces faveurs, éclairée des lumières d'en haut, dégagée de toutes ténèbres, et délivrée du tourment de la sollicitude, se voit inondée de joie et d'une indicible allégresse. Oui, lorsque cette âme possède tant de salutaires secours par lesquels elles est emportée tout entière, non sans un souverain plaisir, vers l'amour des choses éternelles et le désir de la gloire qui ne finira point, c'est alors même que, se laissant dissiper par des pensées de la dernière futilité, triste preuve de la légèreté

de notre nature, elle laisse, par son imprudence, s'échapper l'abondance de tant de biens célestes : en sorte que nous fermons la porte aux dons de la grâce que Dieu voudrait nous communiquer, et montrons peu de sollicitude pour retenir ceux qu'il nous a déjà conférés.

Si vous vous occupez à constater et à considérer ces sortes d'empêchements, c'est afin de puiser dans cette vue un plus grand abaissement de vous-même dans le Seigneur, et afin qu'il nous élève à mesure que nous désirons d'être plus abjects devant lui. Lorsque, d'après les sentiments que le Père Araoz vous exprime dans la lettre qu'il vous a écrite de Portugal, vous ne balancez pas à affirmer que cette Compagnie n'est nullement un obstacle qui empêche Dieu d'opérer en vous selon son bon plaisir tout ce qu'il voudra, vous êtes certes dans le vrai. Quant à moi, je suis persuadé, pour ce qui me regarde, qu'avant et après, tous les empêchements ne résident qu'en moi seul : j'en ressens du reste une joie très-vive, et mon esprit en tressaille d'allégresse dans le Seigneur, parce que je vois clairement qu'aucune chose que l'on puisse réputer bonne sous quelque rapport que ce soit, ne saurait m'être attribuée avec justice. J'établis aussi en principe, tout en soumettant mon jugement à de plus doctes que moi en cette matière, qu'il n'y a absolument aucun homme, bien loin qu'il y en ait plusieurs, qui, tant qu'il est dans cette vie mortelle, puisse découvrir et estimer au

juste combien chacun apporte par lui-même d'obstacle à la grâce de Dieu, et combien il altère dans son âme les desseins et l'opération de la bonté divine. A la vérité, plus quelqu'un aura fait de progrès dans l'humilité chrétienne et dans la charité, plus il se sera exercé dans ces deux vertus, plus aussi, selon moi, sa vue deviendra perçante pour discerner même ce qu'il y a de plus subtil, et pour découvrir les plus petites choses qui le retardent et lui nuisent, bien que ces choses, étant très-légères, ne paraissent que de très-faible ou même de nulle importance. Mais pour ce qui est de connaître sans exception tous les empêchements que nous apportons par notre faute, c'est ce que ne comporte point la condition de la vie présente. C'est pourquoi le roi-prophète désire d'être purifié des fautes qu'il ne connaît pas, et l'apôtre saint Paul, tout en confessant qu'il n'a la conscience d'aucune faute, affirme néanmoins qu'il n'est pas justifié pour cela.

Mais puisque, par la clémence accoutumée et infinie de Dieu, Votre Seigneurie fait de si grands progrès dans la doctrine de Jésus-Christ, se montrant si bon disciple d'une école si salutaire, comme Votre Seigneurie ne saurait le nier, si elle descend dans sa conscience et considère attentivement son intérieur, et comme je suis autorisé à le conclure par vos lettres, ce que je souhaite vivement en Celui qui doit me juger pour l'éternité, c'est que Votre Seigneurie porte sa sollicitude et travaille de tout son pouvoir à s'adjoin-

dre un grand nombre de condisciples de la même école. Commencez d'abord par ceux qui vivent avec vous : car il y a pour nous une obligation plus grande de conduire ceux de notre maison par la voie la plus droite et la plus sûre à Jésus-Christ Notre-Seigneur. Or, comme il est lui-même la voie, ainsi qu'il nous l'atteste, je rends les plus vives actions de grâces à sa bonté de ce que Votre Seigneurie, selon ce qui est parvenu jusqu'à nous , s'approche si souvent de l'Eucharistie pour recevoir cet adorable Maître. Car, sans parler des autres dons si nombreux et si excellents de la grâce que l'âme reçoit de son Seigneur et Créateur quand elle s'unit à lui dans ce sacrement, il est un don qu'il faut compter parmi les plus éminents et les plus privilégiés : c'est que l'Eucharistie ne souffre pas que l'âme reste longtemps dans le péché, ni qu'elle y persiste obstinément. Mais dès qu'elle tombe dans les fautes même les plus légères (si toutefois l'on peut appeler léger ce qui blesse la Majesté infinie et le souverain Bien), l'Eucharistie la fait se relever plus forte, et armée d'une résolution plus ferme de servir dans la suite son Créateur avec plus de fidélité. Comme une pareille conduite est celle que vous tenez par la grâce de Dieu, et comme vous employez tous les moyens en votre pouvoir et le talent que le Seigneur, selon sa bonté accoutumée, vous a départi, à ramener les autres au service de ce divin Maître, je m'aperçois que, sans aucun mérite de ma part,

je me sens vivement pressé du désir d'imiter Votre Seigneurie.

Vous souhaitez, comme Votre Seigneurie me l'écrit, prendre sur vous, pour me soulager, une partie des affaires que j'ai à conduire, et dont je porte le poids si accablant, attendu que, selon notre Institut qui met sur la tête d'un seul le gouvernement de toute la Compagnie, cette charge m'a été imposée, soit par un conseil de la divine Providence, soit par une permission de l'éternelle Bonté qui punit ainsi mes énormes et détestables péchés. Pour répondre à votre désir, je supplie d'abord Votre Seigneurie, pour l'amour de Dieu et le respect qui lui est dû, de daigner me recommander au Seigneur dans ses prières; je prie ensuite Votre Seigneurie de nous venir en aide en se chargeant de l'administration de la maison ou du gouvernement du collége que nous pensons établir à Gandie pour les jeunes gens de cette Compagnie que l'on peut appeler vôtre aussi bien que nôtre, à cause des liens qui l'unissent à Votre Seigneurie, à votre très-illustre maison et à doña Juana votre sœur. C'est Votre Seigneurie qui a demandé et ordonné ce saint établissement, qui a tant réjoui nos amis, et qui va ouvrir un asile aux jeunes candidats de la Compagnie. Je prie par conséquent Votre Seigneurie d'entourer de sa faveur et de sa protection cette nouvelle maison de notre Institut, et de faire ce qu'elle jugera de plus convenable dans le Seigneur, et ce

qu'elle estimera être de la plus grande gloire de Dieu. Et maintenant notre joie est d'autant plus grande dans le Seigneur, qu'au nombre des membres de la Compagnie, comme je le vois par votre lettre, est venu s'adjoindre un parent de la très-illustre duchesse, et cela à sa grande satisfaction. Que Votre Seigneurie veuille bien me recommander très-instamment à son bon souvenir et à ses prières, ainsi qu'à celles de doña Juana sa sœur. Je termine en conjurant la divine Majesté qu'elle daigne nous donner à tous une grâce abondante pour connaître sa souveraine volonté, et pour l'accomplir avec une fidélité parfaite.

Rome, l'an 1545.

De Votre Seigneurie
le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

XXXV

IGNACE DE LOYOLA AUX MAGISTRATS DE PARME.

(Édit. de Bol. p., 321.)

Il ne peut, malgré sa bonne volonté, répondre à leur désir, en leur envoyant Laynez, parce que ses occupations le retiennent ailleurs.

Rome, le 23 Janvier 1546.

Très-illustres Seigneurs,

Il me serait infiniment agréable de pouvoir répondre à vos désirs, en vous envoyant Maître Jacques Laynez que vous me demandez par vos lettres. Il est maintenant occupé à Rome par ses leçons publiques de théologie et par ses prédications. Bien d'autres, comme vous, le réclament; il est surtout vivement attendu à Venise par un homme très-honorable qui veut faire bâtir deux colléges pour les scolastiques de notre Compagnie; et il n'a pu jusqu'ici se rendre dans cette ville. Ainsi donc il ne peut en ce moment satisfaire votre désir qui serait aussi celui de nous tous. Nous ne laissons pas d'être tous reconnaissants pour la bienveillante démarche des pieux habitants de Parme. Notre vœu le plus cher est de les voir avan-

cer dans le service de Dieu, et que Notre-Seigneur vous y conserve vous-mêmes pour sa gloire.

De Rome, ce 23 Janvier 1546.

De Vos Seigneuries
le serviteur très-humble en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

XXXVI

IGNACE DE LOYOLA AU DOCTEUR PIERRE ORTIZ, EN ESPAGNE. (*Alcazar, p. 66.*)

Il le prie de faire agréer au prince don Philippe (dix ans plus tard Philippe II, roi d'Espagne) *le départ du Père Le Fèvre, appelé par le Pape au Concile de Trente. — Inaltérable amitié de la Compagnie pour Ortiz. — Éloge de Ribadeneyra.*

Rome, le 17 Février 1546.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ soient toujours avec nous.

Sa Sainteté étant d'avis et ayant ordonné que quelques membres de cette petite Compagnie non moins vôtre que nôtre, se trouvassent au Concile, un de ceux qui ont été choisis pour s'y rendre est le Père Maître

Le Fèvre. Souhaitant qu'il puisse entreprendre son voyage avec la plus grande paix et l'agrément de tous, j'en écris au Prince. Pour l'amour et le respect de Dieu Notre-Seigneur, je vous demande de vouloir bien m'appuyer de tout votre pouvoir auprès de lui, autant que le lieu et le temps vous le permettront, afin que le Père Maître Le Fèvre puisse quitter la cour avec le gracieux consentement de tout le monde. Outre que de la sorte nous accomplirons entièrement la volonté de Sa Sainteté, j'espère de la divine et souveraine Bonté que tout se tournera à sa plus grande gloire et louange, et que, quant à nous, unis ou dispersés, nous serons toujours à votre égard ce que nous sommes, c'est-à-dire que nous porterons votre nom gravé en nos âmes, vous ayant en Notre-Seigneur des obligations infinies. Si je ne m'étends pas davantage dans cette lettre comme j'y serais porté par mon propre mouvement, ou plutôt par celui de Notre-Seigneur et pour son honneur et sa gloire, c'est que je transmets au Père Maître Le Fèvre certaines communications qui concernent votre personne. On lui écrit en même temps quelques autres choses qui concernent la Compagnie, choses plus vôtres que nôtres en Notre-Seigneur, et que cet adorable Maître paraît conduire en tout de sa divine main. Je n'ai donc plus rien à ajouter, sinon que Pierre Ribadeneyra est à Padoue, et qu'il s'y fait admirer tant par sa vertu que par ses succès dans

les études. Aussi, je me persuade que, s'il vit, il rendra de grands services, et qu'il sera un véritable serviteur de Notre-Seigneur. Je finis, mais je demande à la divine Majesté et je ne cesserai jamais de la supplier, au nom de son infinie et souveraine bonté, qu'elle veuille bien nous donner sa grâce parfaite afin que nous connaissions sa très-sainte volonté, et que nous l'accomplissions entièrement.

De Rome, ce 17 Février 1546.

Vôtre en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

IGNACE.

XXXVII

IGNACE DE LOYOLA A DON PHILIPPE, FILS DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT, EN ESPAGNE. (*Genelli*, XL.)

Il lui annonce l'expédition des Brefs pour la réforme des monastères de Catalogne.

Rome, le 28 Février 1546.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Altesse.

Voici les Brefs pour la réforme des monastères de Catalogne demandés par Votre Altesse, à qui Dieu Notre-Seigneur a donné un désir si chrétien et si saint de cette réforme. L'ambassadeur de Sa Majesté et de Votre Altesse a parlé au Pape touchant l'expédition de ces Brefs, et il s'en est occupé avec tout le zèle que réclamait une chose si juste, et recommandée par Votre Altesse. Il en est de même des Cardinaux auxquels Votre Altesse a écrit. Aussi, selon le jugement qu'on en porte ici, et eu égard à l'usage de cette Cour, le Bref est on ne peut plus favorable et efficace pour le but qu'on se propose. Et maintenant désirons et espérons que Celui qui a donné grâce à Votre Altesse pour commencer cette sainte œuvre,

entre beaucoup d'autres, ne cessera de vous soutenir jusqu'à ce que vous l'ayez heureusement terminée, au grand honneur et à la grande gloire de sa divine Majesté, comme au grand bien de tant d'âmes à qui un tel secours était si nécessaire. Que si l'on jugeait convenable d'ajouter quelques autres clauses au Bref afin d'en assurer davantage l'effet, la porte demeurera toujours ouverte pour les obtenir. Dans une entreprise si sainte, et poursuivie par Votre Altesse, tous ceux qui s'en sont occupés jusqu'ici, et ceux qui s'en occuperaient encore à l'avenir, s'il le fallait, ne manqueront pas de s'employer avec zèle à tout ce qu'ils jugeront être du service de Dieu et de Votre Altesse. Que Dieu Notre-Seigneur conserve Votre Altesse, et la favorise toujours par une augmentation continuelle de ses grâces et de ses dons.

De Rome, le 28 Février 1546.

De Votre Altesse

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

XXXVIII

DOÑA JUANA, FILLE DU DUC DE CARDONE, A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, ROME.

(Édit. de Bol., p. 319.)

Doña Juana perdit de bonne heure son époux qui fut assassiné à Valence. Elle n'oublia rien pour demander justice contre les meurtriers. Au milieu de son deuil et de sa douleur, Dieu lui envoya un consolateur et un guide spirituel, le Père Miron. Ayant fait sous sa conduite les Exercices spirituels, elle en sortit toute changée et ne respirant plus que le zèle du salut des âmes. Voulant, autant qu'il était en elle, se consacrer à une vie apostolique, elle écrivit plusieurs lettres à Ignace, le suppliant de l'agréger à la Compagnie de Jésus, et de fonder dans ce but des couvents de femmes. Le Fondateur lui ayant répondu qu'il n'entrait pas dans son plan d'agréger des femmes à son Institut, doña Juana consacra sa vie au soin des pauvres dans un hôpital près de Valence, et elle y mourut en odeur de sainteté.

Valence, 1546.

Mon très-révérend et très-cher Père en Jésus-Christ, que la grâce et la paix de l'Esprit-Saint soient toujours en nos âmes. Amen.

Celui qui prie avec une vraie foi ne cesse point de prier, alors même que ses prières ne sont pas exaucées. C'est ainsi que je ferai, mon très-cher Père et seigneur : car, bien que je vous aie souvent écrit, et

que je n'aie reçu que dernièrement une réponse de vous, je ne laisse pas de me confier en votre charité. Que dis-je ? mon désir s'est enflammé encore davantage, et ma foi s'est tellement accrue, que je pense à part moi qu'il en est de vous comme de Notre-Seigneur, qui, pressé par la foule, sentit que quelqu'un avait touché le bord de son vêtement. Puissiez-vous aussi, mon très-cher Père et seigneur, sentir que j'ai touché le bord du vôtre ! C'est dans cette confiance que j'ai supplié le P. Miron, mon guide, de me faire faire enfin *les Exercices spirituels* ; ce qu'il m'a accordé avec une grande charité. Mais soit dans ces *Exercices* soit en dehors, que je sois tentée, ou triste, ou affligée, ou dans les ténèbres, je n'ai jamais eu et je n'ai point encore d'autre sentiment en Notre-Seigneur, si ce n'est que je suis appelée par lui à passer dans le camp et sous l'étendard de la Compagnie du nom de Jésus. Ainsi, mon cœur est prêt, mon très-cher Père et seigneur, mon cœur est prêt. Humblement prosternée à vos pieds, je ne me relèverai point; et, comme la Cananéenne, je crierai, jusqu'à ce que vous m'ayez donné le salut de l'âme, dont la fille de la Cananéenne est la figure. Le besoin qui me fait crier vers vous n'est pas moindre que le sien, et j'espère avec une foi non moindre que la sienne. C'est cette foi qui m'a fait quitter mes enfants et mes biens, renoncer à toutes mes possessions, laisser mes parents et mes amis, et qui me donne le désir de m'éloigner

d'eux davantage encore, parce qu'ils ne sont amis que de la chair et qu'ils sont ennemis de l'âme. Je me suis retirée pour servir les pauvres de Jésus-Christ, et dans cet office je commence à posséder le trésor de la pauvreté, et me tiens dans une parfaite indifférence, afin que la volonté du Seigneur s'accomplisse en moi par vous. Voulez-vous que j'aille à Rome ? J'irai. Que si je ne suis pas digne de vous voir et de recevoir votre bénédiction, commandez-moi d'aller dans les Indes, ou de rester ici, ou d'aller n'importe où : je vous obéirai jusqu'à la mort. Celle qui, cédant aux mouvements immodérés de son âme, a fait plus de mille lieues de chemin pour demander justice, ne craindra certes point de faire de nouveau tout autant de chemin, et de voyager même en pèlerine tout le reste de sa vie, afin d'obtenir miséricorde, et cela uniquement par amour et pour l'amour de Celui à qui elle s'est donnée tout entière, âme et biens, et qui a quitté tout pour tout. Ainsi donc, puisque votre cœur plein de charité s'est ouvert pour recevoir d'autres servantes de Dieu, mon très-cher Père et seigneur, vous ne me le fermerez pas à moi, servante, quoique indigne, des serviteurs de Jésus. Me confiant en ce très-doux nom et en votre paternelle bonté, j'attendrai votre réponse. Je vous prie, avec toute l'humilité dont je suis capable, de me la donner le plus promptement possible. Mais pour ne pas vous être importune, je termine, en conjurant Notre-Seigneur qu'il vous conserve ainsi que

tous les membres de la Compagnie, et qu'il vous fortifie de plus en plus dans son saint service.

Valence, 1546.

JÉSUS.

L'indigne servante des serviteurs de Dieu,
la pauvre veuve

DOÑA JUANA DE CARDONE.

FRAGMENT

D'UNE AUTRE LETTRE DE DOÑA JUANA DE CARDONE A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME. *(Édit. de Bol., p. 317.)*

Je vous prie instamment de vouloir bien me recevoir en cette sainte Compagnie, et dans l'Ordre du saint et doux nom de Jésus : car ce nom sacré a toujours été gravé au plus profond de mon cœur, dès ma plus tendre enfance, et depuis que j'ai eu l'usage de raison.

INSTRUCTIONS

DONNÉES PAR IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, AUX PP. LAYNEZ ET SALMERON, THÉOLOGIENS DU PAPE PAUL III, AU CONCILE DE TRENTE. (*Alcazar, p. 79.*)

(Rome, Mars 1546.)

De même que lorsqu'on traite avec un grand nombre de personnes pour le bien spirituel et le salut des âmes, on avance beaucoup la gloire de Dieu, si Dieu nous est propice ; de même aussi, si nous ne veillons pas sur nous, et si Dieu ne nous aide, perdons-nous beaucoup et portons-nous préjudice à ceux avec qui nous traitons. Mais comme, en vertu du genre de vie auquel nous nous sommes voués, il ne nous est pas permis de nous abstenir de ces relations, le fruit qui en résultera dans le Seigneur sera d'autant plus prompt, d'autant plus sûr, que nous nous serons mieux préparés et munis d'avance, et que nous aurons une règle de conduite plus clairement tracée. C'est pour cela que je vous donnerai quelques avis qui pourront vous être utiles dans le Seigneur, soit en les conservant tels qu'ils sont, soit en en retranchant, ou en y ajoutant de semblables.

Je désire ardemment, pour parler en général, que, dans l'exercice de ce nouvel emploi, vous ne perdiez jamais de vue trois points principaux :

1° Dans le Concile, la plus grande gloire de Dieu et le bien de l'Église universelle;

2° Hors du Concile, votre ancienne règle et méthode d'aider les âmes, fin que je me suis principalement proposée de voir atteinte par votre départ;

3° Le soin particulier de votre âme, afin que vous ne veniez pas à vous négliger et à vous abandonner vous-mêmes, mais que vous vous efforciez au contraire, par une application et une attention assidues, de vous rendre de jour en jour plus dignes de soutenir votre emploi.

Dans le Concile, il faut que vous soyez plutôt lents que prompts à prendre la parole, réfléchis et charitables dans vos avis sur les choses qui se font ou doivent se faire, attentifs et calmes en écoutant, vous appliquant à saisir l'esprit, l'intention et les désirs de ceux qui parlent, afin que vous sachiez plus à propos vous taire ou parler. Dans les discussions qui s'élèveront, il faudra apporter les raisons des deux sentiments, afin que vous ne paraissiez pas attachés à votre propre jugement. Vous devez toujours, selon votre pouvoir, faire en sorte que personne ne se retire, après vos discours, moins disposé à la paix qu'il ne l'était au commencement. Si les choses qui seront controversées sont de nature à vous obliger à prendre la parole, exprimez votre sentiment avec modestie et sérénité. Terminez toujours par ces mots : Sauf meilleur avis, ou tout autre équivalent. Enfin soyez bien

persuadés d'une chose : c'est que, pour traiter convenablement les questions importantes des sciences divines et humaines, il sert beaucoup d'en discourir assis et avec calme, et non à la hâte et comme en passant. Il ne faudra donc pas régler l'ordre et le temps de la discussion d'après votre loisir et votre commodité, mais prendre l'heure de celui qui voudra conférer avec vous, afin qu'il puisse plus facilement aller jusqu'où Dieu veut le conduire.

Hors du Concile, ne négligez aucun moyen de bien mériter du prochain. Cherchez plutôt les occasions d'entendre les confessions, de prêcher, de donner les *Exercices*, d'instruire les enfants et de visiter les pauvres dans les hôpitaux, afin que la grâce de l'Esprit-Saint descende avec d'autant plus d'abondance sur les Pères du Concile, que vous l'attirerez avec plus de ferveur par ces œuvres d'humilité et de charité. Dans vos sermons, ne touchez pas les points mis en controverse par les hérétiques, mais tendez toujours à la réforme des mœurs, et à inculquer fortement l'obéissance à l'Église catholique. Il vous faudra néanmoins parler souvent du Concile et exhorter le peuple à adresser à Dieu des prières pour son heureuse issue. En entendant les confessions, pensez que tout ce que vous dites à vos pénitents peut être publié sur les toits. Pour pénitence, imposez-leur des prières pour le Concile. En donnant les Exercices, et toujours, parlez comme vous le feriez en public. Vous visiterez

les hôpitaux tour à tour tous les quatre jours, c'est-à-dire chacun une fois par semaine, à des heures qui ne soient pas gênantes pour les malades. Vous consolerez leurs douleurs, non-seulement par vos paroles, mais en leur apportant, autant que vous pourrez, quelques petits présents. Enfin, si, pour résoudre les questions, il faut que les paroles soient brèves et bien pesées, au contraire pour exciter à la piété on doit parler avec une certaine prolixité et d'une manière bienveillante.

Reste le troisième point, qui concerne le soin de vous garder vous-mêmes, et de vous prémunir contre les écueils auxquels vous serez exposés. Et quoique vous ne deviez jamais oublier ce qui est le propre de notre Institut, il faut néanmoins vous souvenir avant tout de conserver entre vous l'union la plus étroite et le plus parfait accord de pensées et de jugement. Qu'aucun de vous ne se fie à sa seule prudence, et comme sous peu de jours, Claude Le Jay, que le cardinal d'Augsbourg envoie au Concile en qualité de procureur, se réunira à vous, vous vous fixerez un temps chaque soir pour conférer sur ce que vous aurez fait durant le jour et sur ce que vous devrez faire le lendemain. Vous arrêterez vos délibérations, soit en prenant les voix, soit de toute autre manière. Le matin, vous délibérerez en commun sur la manière d'agir pendant la journée. En outre, vous examinerez votre conscience deux fois par jour. Vous

mettrez ces points à exécution au plus tard le cinquième jour après votre arrivée à Trente.

NOTE.

Telles étaient les sages prescriptions du Général de la Compagnie de Jésus : elles furent exécutées à la lettre.

Laynez et Salmeron arrivèrent à Trente vers la fin de mai 1546. Le Jay les y avait précédés. Les Légats leur firent le plus gracieux accueil ; le cardinal del Monte offrit l'hospitalité à Laynez dans son palais ; le cardinal de Sainte-Croix fit les mêmes offres à Salmeron ; mais ils s'en excusèrent avec une religieuse modestie, et allèrent établir leur demeure à l'hôpital de Sainte-Élisabeth. Le Jay vint se joindre à eux.

La cinquième session était fixée au 8 juin. En attendant cette époque, tous les trois s'occupèrent à expliquer la doctrine chrétienne, à servir les malades de l'hôpital, à entendre leurs confessions, et à d'autres œuvres de piété.

Un très-grand nombre de pauvres étaient accourus à Trente, et une partie considérable d'entre eux se retiraient dans une maison délabrée située hors de la ville. Les Pères se chargèrent du soin de leurs âmes ; ils allaient chacun sa semaine, leur dire la messe le matin, leur administrer les sacrements et leur faire des instructions chrétiennes. Ils veillèrent avec le même zèle aux besoins de leurs corps. Ils mendiaient pour eux, et avec les aumônes recueillies ils leur donnaient des aliments et couvraient leur nudité. Ils employèrent à cette œuvre de charité une bonne partie de ce que le Pape et le cardinal d'Augsbourg leur donnaient pour leur propre entretien. En un seul jour, ils vêtirent soixante-seize de ces pauvres, à la grande édification des Pères du Concile et de toute la ville. Et tandis

qu'ils donnaient des habits neufs aux pauvres, ils portaient eux-mêmes de vieilles soutanes rapiécées. Les Légats jugèrent néanmoins qu'ils devaient paraître avec des habits neufs au Concile. Ils se rendirent à leurs ordres ; mais, après les séances, rentrés chez eux à l'hôpital, ils reprenaient leurs vieilles soutanes.

Mais, en se fondant ainsi sur l'humilité, ils n'oubliaient pas leur mission principale : avec les œuvres de la charité, ils faisaient marcher de front les travaux du Concile. Laynez n'avait alors que trente-quatre ans, et Salmeron à peine trente et un.

Dès les premiers jours de la session, une des questions les plus importantes, celle de la *justification*, fut soumise à l'examen. C'était à Laynez à parler le premier, mais il fit les plus vives instances pour que cette prérogative fût déférée à Salmeron, et il demanda à parler le dernier de tous. Salmeron, par la profondeur de sa science, excita l'admiration de toute l'assemblée. Le Concile entendit ensuite les différents orateurs sur la question soumise à l'examen. Le jour vint où Laynez devait porter la parole après tous les autres. Bien qu'il semblât que ces théologiens consommés eussent épuisé la question, cependant, après avoir résumé avec une rare lucidité ce que chacun d'eux avait dit, Laynez l'aborda à son tour, la présenta sous un jour nouveau, apporta de nouvelles raisons de la plus haute valeur qui n'avaient pas été touchées ; enfin il parla tellement en maître, que les Légats et les Pères du Concile jugèrent qu'il n'y avait plus aucune lumière ultérieure à désirer sur la question que l'on traitait.

Les Légats et les Pères de l'assemblée, reconnaissant dans Laynez une érudition qui avait surpassé leur attente, et un coup d'œil de génie auquel rien n'échappait dans les

discours des orateurs, le chargèrent, à partir de ce jour, de résumer les débats, d'en présenter la substance, et dans ce but ils arrêtèrent qu'il parlerait le dernier sur les autres questions traitées dans le Concile.

Le cadre restreint de cette note ne nous permet pas de suivre Laynez et Salmeron dans leurs travaux à Trente ; nous rappellerons seulement un fait qui ne saurait être assez connu.

Dans la congrégation générale du 8 juin 1546, on donna lecture du décret qu'on se proposait de publier sur *le péché originel*, décret basé sur les paroles de l'Apôtre qui comprennent universellement tous les hommes dans le péché d'Adam. Un très-grand nombre des Pères du Concile et Laynez avec eux représentèrent que, si dans cette proposition universelle, on n'exceptait pas expressément la très-sainte Vierge, elle paraîtrait rester comprise dans *la faute originelle*, ce qui était contraire à la croyance de l'Église et au sentiment des fidèles. Une si grave représentation faite par le théologien du Pape au nom de la partie la plus imposante du Concile fit la plus profonde impression sur les esprits. Un vœu unanime s'éleva alors dans l'assemblée : on demanda que la haute question de l'Immaculée Conception de la Vierge fût traitée par Laynez devant les Pères du Concile. Il se rencontrait que ce jour-là il était travaillé de la fièvre : par égard, on l'invita à différer jusqu'à une autre séance. Mais Laynez, qui voyait le moment favorable, qui mesurait toute l'importance d'un tel débat, et qui, en entrant dans la lice pour la sainte Vierge, sentait au fond de l'âme qu'il pouvait compter sur son secours, déclara qu'il était prêt à parler.

Pendant trois heures le Concile fut suspendu à ses lèvres. Laynez, se surpassant lui-même comme théologien et comme

orateur, traita le sujet avec une science et une clarté qui portèrent la lumière dans les esprits ; la doctrine des adversaires fut confondue, et le privilége de la Vierge prouvé avec une dialectique irrésistible, et avec un accent qui avait quelque chose de surhumain.

En sa qualité de théologien du Pape, Salmeron traita aussi ce grand sujet ; sa vaste érudition fut accueillie avec d'autant plus de faveur, que les esprits étaient déjà convaincus par Laynez.

Le résultat fut que les Pères du Concile ajoutèrent au décret dogmatique sur *le péché originel* ces mémorables paroles :

« *Toutefois l'intention du saint Concile n'est pas, dans ce qui* « *a rapport à l'universalité du péché originel s'étendant à tous* « *les hommes, de comprendre la Bienheureuse Vierge Marie,* « *Mère de Dieu.* »

Ainsi, sans faire un décret direct qui proclamât comme dogme de foi la Conception Immaculée de la Vierge, le saint Concile se contenta de la décréter indirectement, en déclarant qu'il ne comprenait point la Bienheureuse Vierge Mère de Dieu dans la tache originelle commune à tous les enfants d'Adam sans exception.

(*V. Alcazar, p.* 79 *et suiv.*)

XXXIX

IGNACE DE LOYOLA A L'ENVOYÉ D'UN RELIGIEUX ESPAGNOL ENNEMI DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. (*Alcazar, p.* 83.)

Un Religieux espagnol nommé Barbaran, emporté par sa haine contre la Compagnie, avait envoyé un homme à Ignace pour lui dire de sa part que tous les Jésuites de Perpignan à Séville méritaient d'être brûlés. Ignace écrit en ces termes à l'envoyé de Barbaran.

Rome, le 10 Août 1546.

Monsieur,

Dites au Père Barbaran que s'il veut faire brûler, comme il le dit, tous ceux de notre Compagnie qu'on trouvera depuis Perpignan jusqu'à Séville, moi je désire que lui, tous ses amis et tous ceux qui le connaissent, et non-seulement les Jésuites de Perpignan à Séville, mais encore les habitants du monde entier, soient enflammés et embrasés du feu de l'amour divin, de sorte que, menant tous une vie très-parfaite, ils se signalent grandement en la gloire de sa divine Majesté.

Dites-lui encore que le gouverneur et le vicaire de Sa Sainteté font une enquête à notre sujet, et qu'ils ne tarderont pas à porter leur sentence;

qu'ainsi, s'il a quelque chose contre nous, je l'invite à aller trouver ces juges et à leur présenter ses preuves, afin que, si je suis coupable en quelque chose, je sois seul puni : car j'aimerais mieux subir moi-même un châtiment, que de voir tous ceux de la Compagnie qu'on trouverait de Perpignan à Séville être brûlés sans la moindre faute de leur part.

A Rome, près Sainte-Marie Della Strada, ce 10 Août 1546.

IGNACE DE LOYOLA.

XL

IGNACE DE LOYOLA A ISABELLE ROSER, A ROME.

(*Édit. de Bol., p. 324.*)

Isabelle Roser, connue par les précédentes lettres qui lui sont adressées par Ignace, était venue se fixer à Rome, pour y jouir des avantages de la direction du Saint. Avec deux ou trois autres dames pieuses formant une petite communauté, elle se mit, ainsi que ses compagnes, sous sa conduite, lui faisant vœu d'obéissance. Dieu permit que le saint Fondateur reconnût, par sa propre expérience, qu'une pareille direction était incompatible avec les ministères de la Compagnie et entièrement contraire à son esprit. Il demanda donc au Pape que la Compagnie fût à jamais affranchie de la direction ordinaire des religieuses, de quelque Ordre qu'elles fussent. Ce privilége lui étant concédé par le Pape, il déclare à Isabelle Roser qu'il ne peut plus désormais se charger de sa direction. Plus tard, le Saint, dans ses Constitutions, défendit, par une loi expresse, à ses Religieux de se charger de la direction ordinaire des religieuses. Ainsi, la Compagnie de Jésus exerce de temps en temps les ministères extraordinaires auprès des Religieuses des divers Ordres, mais elle n'a aucun lien spécial avec aucun Ordre religieux de femmes.

Rome, le 1er Octobre 1546.

Vénérable dame Isabelle Roser, ma mère et ma sœur en Jésus-Christ,

A la vérité, je voudrais bien, pour la plus grande gloire de Dieu, contenter vos bons désirs, et procu-

rer votre avancement spirituel, en vous tenant sous mon obéissance, comme vous y avez été quelque temps ; mais les indispositions continuelles auxquelles je suis sujet, et toutes mes occupations qui regardent le service de Notre-Seigneur, ou de son Vicaire en terre, ne me le permettent plus. D'ailleurs étant persuadé, selon la lumière de ma conscience, que cette petite Compagnie ne doit point se charger en particulier de la conduite d'aucunes femmes qui nous soient engagées par des vœux d'obéissance, comme je l'ai déclaré amplement à notre Saint-Père le Pape, il m'a semblé que, pour la plus grande gloire de Dieu, je ne devais plus vous regarder comme ma fille spirituelle, mais seulement comme ma bonne mère, ainsi que vous l'avez été plusieurs années à la plus grande gloire de Dieu. Tellement que, pour le plus grand service et le plus grand honneur de la Bonté éternelle, je vous remets, autant que je puis, entre les mains du Souverain Pontife, afin que, prenant son jugement et sa volonté pour règle, vous trouviez du repos et de la consolation à la plus grande gloire de la Majesté divine.

A Rome, le 1er Octobre 1546.

IGNACE.

XLI

IGNACE DE LOYOLA AU DOCTEUR MICHEL DE TORRÈS, EN ESPAGNE. (*Alcazar, p. 72.*

Des monastères de Barcelone. — Du choix d'un Patriarche d'Abyssinie. — Du Concile de Trente. — Avantages remportés par l'empereur Charles-Quint sur les luthériens.

Rome, le 9 Octobre 1546.

JÉSUS.

Mon très-révérend Père en Notre-Seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours notre force et notre soutien.

Don Juan de Véga est arrivé à Rome; je lui ai parlé de l'expédition du Bref relatif aux monastères de Barcelone : il est d'avis de l'envoyer directement au prince don Philippe. Il écrira lui-même, afin que le prince, en envoyant le Bref aux évêques de Barcelone et d'Alguer, leur adresse à chacun une lettre chaleureuse. De son côté, il écrira également à ces deux prélats. Mais comme on m'a laissé le soin de faire écrire les lettres par le secrétaire, et d'engager le

prince à écrire au vice-roi de Catalogne, j'ai remis à Ximènes un mémoire pour ces lettres, et je crois que toutes partiront par le présent courrier.

Quoique le Pape soit de retour ici, néanmoins celui qui garde le registre est resté malade, à Foligno; et il n'est pas encore arrivé. Je l'attendais de jour en jour pour tirer du registre la copie du Bref. Si je ne puis avoir cette pièce, faites de votre mieux comme nous faisons ici pour la plus grande gloire de Dieu.

Depuis votre départ de Rome, le roi de Portugal m'a écrit une lettre dont vous trouverez la copie ci-incluse. Dans un entretien que j'ai eu ensuite avec le seigneur Balthasar de Faria, celui-ci m'a montré une fort longue lettre que ce prince lui a écrite, et dans laquelle il lui raconte comment le roi des Abyssins lui a envoyé un nonce, afin qu'il lui envoie en retour un véritable patriarche, attendu que la manière dont les choses se font en Portugal est fort de son goût. Il ajoute que le roi des Abyssins est prêt à obéir au Siège Apostolique. Parlant ensuite des coutumes de ces terres éloignées, il dit que là tout le monde est circoncis, et observe le sabbat comme les juifs; qu'ils communient tous les dimanches, les uns se confessant, les autres sans se confesser, et qu'ils reçoivent le baptême tous les ans; il ajouta encore plusieurs autres choses. Il charge le seigneur Balthasar de Faria

d'en parler au Pape, et de le prier qu'il veuille bien élire pour patriarche Maître Pierre Le Fèvre de bonne mémoire ; et il désire que, de mon côté, je l'envoie en vertu de la sainte obéissance. Sa Majesté, ayant appris que ce Père est maintenant délivré de toutes les peines de cette misérable vie, demande avec les plus vives instances qu'un de nous se rende auprès du roi Preste-Jean avec la même charge. Et il paraît que tous nos amis nous condamnent à cette entreprise, sans en excepter même doña Léonor Ossorio. Cette dame sait que Maître Bobadilla a refusé un évêché; que, depuis, Le Jay n'a point voulu accepter celui de Trieste avec ses mille ducats de revenu, malgré les plus vives instances du roi des Romains qui lui a envoyé l'Archevêque son confesseur pour l'y déterminer. Approuvant au plus haut degré cette conduite, elle me disait un jour, dans l'effusion de son bon cœur, qu'elle aimerait mieux perdre tout ce qu'elle possédait en ce monde que de voir un Religieux de cette Compagnie accepter un évêché. Et, malgré tout cela, elle est d'avis que, pour aller au secours de tant d'âmes si égarées, nous ne devons point refuser cette charge, disant que c'est là une chose bien différente que d'accepter un évêché. Maître Bernardin Maffei, qui lui-même a refusé un évêché, tient le même langage. Que Dieu Notre-Seigneur nous mette au cœur tout ce qui doit lui procurer le plus de gloire. Si nous en croyons les Cardinaux de Burgos et Carpi, le Pape

destinera quelques-uns des nôtres pour cette entreprise. Nous ne pouvons retirer Maître Laynez du Concile, jusqu'à ce que la première session, où le décret de la justification doit être fait, ait été tenue. Il paraît que, de même qu'à Trente, Sa Sainteté fait voir ici ce décret à des théologiens : car Maître Bernardin Maffei m'a dit qu'il me l'enverrait ici afin qu'on le voie en notre maison. On vient de faire une nouvelle faveur à nos Religieux qui sont à Trente : jusqu'ici on n'avait point permis qu'aucun évêque, qu'aucun religieux ou tout autre prédicateur prêchât à Trente ; les Légats ont ordonné à Maître Laynez de prêcher, ce qu'il devait commencer à faire le dimanche suivant; et il paraît, par une autre lettre qu'ils m'écrivent et dont je vous envoie copie, que déjà il a commencé à prêcher et à exhorter, ainsi que vous le lirez.

Le bon Mathias est allé parler à Doña Léonor Ossorio, la priant de ne pas se mettre contre lui dans cette affaire, et disant qu'il se chargeait de faire porter la sentence. Il a ajouté qu'il me demanderait pardon, et qu'il était prêt à parler en notre faveur partout où elle le désirerait. Doña Léonor, m'ayant fait appeler il y a deux jours au Champ de Flore, me dit qu'elle était d'avis, ainsi que don Juan de Véga, d'accepter l'accommodement proposé par Mathias. Pour moi, après avoir apporté plusieurs raisons, je conclus pour le parti contraire. Je lui dis qu'à mon sens il ne pouvait

y avoir d'accommodement entre Mathias et moi; que je ne voulais pas d'ailleurs qu'il me demandât pardon, ni que le jugement fût porté pas son entremise et ses soins ; que j'étais certain que la sentence serait conforme au droit et à l'équité, et tournerait à la plus grande gloire de Dieu. Enfin Sa Seigneurie comprit parfaitement que ce moyen était de beaucoup préférable à l'autre. Hier, le même Mathias alla trouver le vicaire du Pape, et lui dit publiquement plusieurs choses en notre faveur, et à sa propre condamnation. Il essaye de se faire des amis, dans la crainte que l'affaire ne tourne mal pour lui, ce qui pourrait bien arriver. Plaise à Notre-Seigneur qu'il n'arrive en tout que ce qui doit le plus contribuer à sa gloire !

L'on regarde comme certain, à ce que me dit Maître Bernardin Maffei, que le cardinal Moroni et le cardinal Sfondrat vont au concile à la place de ceux d'Angleterre et del Monte, le cardinal de Sainte-Croix restant comme auparavant. Il paraît que le concile dépend de ce qui arrivera à l'Empereur dans cette guerre contre les Luthériens. Jusqu'à ce moment, depuis son départ d'ici, les choses vont bien pour lui et il gagne chaque jour quelque chose contre eux ; et maintenant avec son armée il n'est plus qu'à un mille de distance de celle des Luthériens. Plaise à la divine Majesté que tout tourne à son plus grand honneur et à sa plus grande gloire ; qu'Elle daigne toujours,

selon ses infinies et accoutumées miséricordes, nous accorder faveur et secours.

De Rome, ce 9 Octobre 1546.

Votre serviteur en Notre-Seigneur,

IGNACE.

XLII

IGNACE DE LOYOLA AU DOCTEUR MICHEL DE TORRÈS, EN ESPAGNE. (*Alcazar, p. 74.*)

Il traite divers points particuliers.—Du Bref relatif à la Réforme des Monastères de Barcelone.—Difficultés avec Isabelle Roser.—Supplique du duc de Gandie, concernant le livre des Exercices spirituels, et l'érection d'une Université à Gandie, remise entre les mains du doyen du Sacré-Collége.

Rome, le 13 et 18 Octobre 1546.

JÉSUS.

Mon très-vénéré Père en Notre-Seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Aujourd'hui, 13 Octobre, j'ai reçu deux lettres. L'une est de Maître Jérôme Doménech, datée du 25

Septembre, dans laquelle il me dit que les lettres de Jean-Paul et les miennes ne sont pas encore arrivées à Bologne, et qu'il faut que j'envoie copie de ces lettres à Barcelone. La vérité est que, le jour même où à la maison de campagne nous nous sommes séparés (pour peu de temps, je l'espère), j'écrivis ces deux lettres avant de prendre mon sommeil, et que je les envoyai à la poste. Ainsi mes lettres partirent sous la même influence céleste, ou plutôt terrestre, que celles qui me viennent de Maître Jérôme Doménech, lesquelles, écrites le 25 Septembre à Bologne, me sont arrivées ici le 13 Octobre. La seconde lettre que j'ai reçue aujourd'hui est de Maître Baptiste Pézano ; elle est datée du 23 Septembre, et elle en renferme une pour vous. Il intercède pour Benoît et sa mère; et comme il s'est montré très-généreux envers cette mère, je donne une pleine approbation à tout ce qu'il a offert, et je serai fidèle de mon côté à l'accomplir. Ce que j'espère et ce dont je suis même convaincu, c'est qu'il ne voudra pas plus s'éloigner de sa mère, que Benoît de la sienne. On vient me dire, pendant que j'écris ceci, que ce jeune homme est à Rome, qu'il est déjà allé de part et d'autre faire des collectes et demander des aumônes pour divers pays, avant que j'aie rien su de son arrivée. A en juger par les apparences, c'est un jeune homme qui, s'il persévère, présage quelque chose de grand pour l'avenir.

Depuis que don Juan de Véga est venu avec le

Pape, il n'est parti aucun courrier ni estafette pour l'Espagne. Il y a huit jours qu'il devait en partir un, auquel je remis une longue lettre; mais jusqu'à ce moment il n'est point encore parti. Don Juan de Véga a été d'avis que le Bref pour Barcelone fût envoyé directement au prince [1]; je pense qu'il sera porté par ce courrier. Je n'ai pu vous en envoyer copie, parce que celui qui garde le registre est resté malade à Foligno. Je fais deux copies de cette lettre, vous adressant l'une à Barcelone, l'autre à Valence: l'une des deux arrivera, je l'espère, entre vos mains.

Quant à la lettre de Jean Paul pour Barcelone, il ne convient guère, à mon avis, qu'elle soit donnée à son oncle : car les choses se passent ici de telle sorte qu'il faut y regarder de bien près. Je m'explique : Isabelle Roser demande deux choses. Premièrement, désireuse de me garder la bienveillance qu'elle me porte, elle veut que je lui donne un écrit par lequel je ne paraisse point la renvoyer à cause de ses défauts. Secondement, elle fait des objections contre l'arrangement qui a été pris relativement aux biens temporels, lorsque cette affaire a été traitée en présence de doña Léonor Ossorio, d'Isabelle Roser elle-même, de Jean Bosch, de moi et d'une autre personne étrangère. Je dis qu'elle fait des objections : car, trois ou quatre jours après cet arrangement, elle a fait ses

1. Don Philippe, plus tard Philippe II roi d'Espagne.

comptes comme elle l'a entendu, et elle affirme qu'à son jugement notre maison lui doit une somme considérable. Enfin, je n'ai point voulu accorder la première partie, avant que la seconde soit vérifiée, car je suis entièrement convaincu que la justice est de notre côté. C'est pourquoi elle ne s'est rendue qu'avec peine à la demande que je lui ai faite de nommer quelqu'un à sa place, tandis que j'en ferai autant de mon côté, à la condition que si ces deux arbitres ne peuvent s'accorder, nous nous soumettrons au jugement de quelque personnage docte et considéré, comme par exemple d'un auditeur de rote; et qu'ensuite, l'enquête ainsi terminée, le Vicaire du Pape porterait une sentence définitive pour éviter le scandale, lequel serait grand ici, sans parler de celui qui se prépare à Barcelone, les uns parlant en faveur d'Isabelle Roser, et les autres en notre faveur. De cette manière, s'il plaît à Dieu, la justice portant son jugement sur tout ce qui regarde les biens temporels, les testaments et les donations, l'on évitera plusieurs offenses contre la Majesté divine, lesquelles on n'éviterait point par une autre voie. Quant à nous, nous aurons là un bon exemple sous les yeux, pour le considérer à l'avenir.

Mathias a présenté au Vicaire du Pape un témoignage favorable pour nous, et dans lequel il se condamne lui-même, déclarant qu'il désire faire la paix avec nous.

Barbaran a intenté un procès ou une plainte contre la maison de Sainte-Marthe. Sa Sainteté a ordonné au Cardinal Crescenzi d'en prendre connaissance. Celui-ci m'a dit hier, dans un entretien, que cette plainte n'a aucun fondement. Pour me donner une idée de la frivolité des imputations portées contre nous, il m'a dit qu'on nous accuse de faire ce que nous faisons pour la maison de Sainte-Marthe, sans l'autorisation du Saint-Siége, tandis qu'il conste à Son Éminence du contraire ; de vouloir réformer le monde entier, et de dresser des statuts à cette fin que toutes les femmes coupables d'adultère soient exilées de Rome, et autres choses semblables qui n'ont ni pieds ni tête. Le cardinal, qui sait tout cela, m'a indiqué lui-même la voie que nous devions suivre pour en parler à Sa Sainteté, et obtenir ainsi que toutes ces choses soient enfin éclaircies, et qu'elles n'aient plus désormais que le poids et la valeur qui leur convient : ce que j'attends avec entière confiance de la bonté de Notre-Seigneur.

Après avoir confié l'examen de ce procès au Cardinal Crescenzi, le Pape nous a fait une nouvelle faveur en nous faisant délivrer gratis les Bulles concernant Padoue, lesquelles, sans cela, à ce que me dit Maître Pierre Codazzi, auraient coûté au collége la valeur de deux mille ducats.

J'ai donné au seigneur doyen Roca la supplique relative aux grâces que demande le duc de Gandie pour *le Livre des Exercices spirituels,* comme aussi pour le

collége et l'Université que le duc veut fonder ; et en remettant la supplique, j'ai prié le doyen de parler à Sa Sainteté. Je crois qu'il lui parlera dans le courant de cette semaine, et qu'ensuite il partira pour Milan où Sa Sainteté paraît l'envoyer, ainsi qu'il me l'a dit lui-même il y a deux jours. Je termine en me recommandant aux prières de Maître Christophe, et je prie Dieu notre Créateur et Rédempteur qu'il veuille nous donner son Saint-Esprit *per infinita sæcula sæculorum*.

De Rome, ce 13 d'Octobre 1546.

Ceci était écrit, lorsque vendredi dernier le cardinal Crescenzi a informé le Pape que la plainte intentée par Barbaran contre la maison Sainte-Marthe était sans nul fondement. De plus, comme le vicaire Archinto doit parler le premier dans l'affaire et parce que le doyen pressait beaucoup, nous lui avons donné la supplique relative à l'érection du collége et de l'Université, afin qu'il en fasse la proposition.

Votre très-humble serviteur
en Notre-Seigneur,

IGNACE.

XLIII

IGNACE DE LOYOLA A MAITRE SIMON RODRIGUEZ, A LISBONNE. *(Edit. de Bol., p. 333.)*

Il l'établit premier Provincial dans le royaume de Portugal.

Rome, Octobre 1546.

Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus canoniquement établie à Rome, à notre bien-aimé en Jésus-Christ Maître Simon Rodriguez, de la Compagnie de Jésus, salut éternel dans le Seigneur.

JÉSUS-CHRIST, dans sa miséricorde, daignant accroître cette petite Compagnie et l'étendre au loin pour la gloire de son nom, nous avons décrété dans le Seigneur, en vertu de notre charge et de l'autorité que le Saint-Siége a bien voulu nous accorder, de créer des Provinciaux qui aient une part de notre travail et de notre fardeau, et qui nous soulagent dans le Seigneur. Ce qui nous détermine à vous appeler le premier à cet emploi, c'est l'incomparable affection du roi de Portugal envers notre Compagnie : car il ne cesse de la combler de grâces ; il la couvre de son autorité et de sa faveur, et il lui a érigé un des plus vastes colléges avec une munificence vraiment royale. Le second motif qui a déterminé notre choix,

c'est votre mérite personnel : car, depuis votre première vocation, vous avez travaillé avec une singulière fidélité, et avec non moins de constance et de piété dans le champ du Seigneur. Dans les différentes contrées où autrefois vous vous êtes employé de toute votre âme à étendre la gloire du nom de Jésus, comme vous le faites depuis que vous êtes en Portugal, vous avez montré partout une dextérité accomplie, une sainte ardeur, et avec le secours de la grâce vous avez produit dans l'Église du Dieu Tout-Puissant des fruits précieux. C'est pourquoi, nous confiant en la bonté et conseil du Saint-Esprit, en vertu de l'autorité que nous avons reçue du Saint-Siége, et conformément à nos Constitutions, nous vous établissons, députons et déclarons premier Préposé provincial du royaume de Portugal, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Le devoir que cette charge, vous impose désormais en Jésus-Christ, c'est d'employer avec la plus entière fidélité le talent que vous avez reçu d'en haut pour la plus grande gloire de Dieu, pour le salut des âmes qui vous sont confiées, et pour l'édification commune du peuple ; c'est, à l'aide de la grâce divine, de combattre toujours avec le plus mâle courage pour la cause de Jésus-Christ.

Donné à Rome, en notre maison professe, l'an de grâce 1546, au mois d'Octobre.

IGNACE DE LOYOLA.

XLIV

IGNACE DE LOYOLA A FERDINAND, ROI DES ROMAINS.

(Édit. de Bol., p. 338.)

Ferdinand, roi des Romains et frère de l'empereur Charles-Quint, connaissant les travaux de le Jay à Ratisbonne, à Ingolstad et à Nuremberg, voulait lui donner l'évêché de Trieste vacant par la mort de l'évêque titulaire. Son dessein était d'opposer ainsi une barrière au protestantisme entre l'Allemagne et l'Italie. Déjà, malgré les refus de l'humble religieux, il avait fait valoir ses raisons auprès du Pape Paul III, et les cardinaux les avaient agréées ; le Jay allait être nommé. Ignace prend en main sa cause qui était celle de toute la Compagnie. Par l'entremise de Marguerite d'Autriche, il parvient à faire retarder la nomination ; il écrit ensuite à Ferdinand lui-même, et par sa lettre il le fait renoncer à son projet.

Rome, le 8 Décembre 1546.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Majesté, et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Très-grand et très-excellent Roi, nous connaissons tout votre amour pour notre Compagnie et tout votre zèle pour le salut de vos peuples. Nous louons Dieu de l'un et de l'autre, nous lui en rendons d'aussi vives actions de grâces que nous le pouvons dans notre fai-

blesse, et nous prions la Bonté et la Sagesse infinie de vous inspirer les moyens d'accomplir heureusement tout ce que votre piété vous fait entreprendre. Mais le plus grand bienfait, la plus insigne faveur dont vous puissiez nous honorer est de nous aider à marcher sincèrement et fidèlement dans la voie de notre Institut. Or les honneurs, selon nous, lui sont tellement opposés, que s'il fallait inventer un moyen de le détruire de fond en comble, nous affirmons, avec une conviction profonde, que le moyen le plus efficace serait de nous forcer à accepter des dignités ecclésiastiques. Ceux qui sont entrés les premiers dans cette Compagnie se sont proposé d'aller, pour la cause de la religion et sur le moindre signe du Souverain Pontife, dans toutes les contrées de la terre : de sorte que le premier et véritable esprit de cet Institut est d'aller, en toute humilité et simplicité, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, de ville en ville et de province en province, sans fixer son action dans aucun pays en particulier. Non-seulement le Saint-Siége a approuvé ce genre de vie, mais Dieu l'a manifestement béni du haut du ciel : il a montré qu'il lui était agréable, en fécondant, dans sa clémence, les travaux des membres de la Compagnie, et en se servant d'eux pour renouveler la piété dans un grand nombre d'âmes. Prince, la conservation de l'esprit primitif est en quelque sorte l'âme des sociétés religieuses : nul doute, si nous savons le garder, que notre Compagnie ne se

maintienne; mais si nous l'abandonnons, elle ira infailliblement à sa ruine. Il est facile d'ailleurs de voir de quels dangers elle serait menacée si nous acceptions des évêchés. Nous ne sommes encore, en ce moment, que neuf profès, et quatre ou cinq déjà ont refusé des prélatures. Si l'un de nous venait à accepter un évêché, les autres ne croiraient-ils pas être en droit d'agir de même ? Et alors non-seulement cette Société dégénérerait de son esprit primitif, mais elle tomberait encore dans une dissolution complète par la dispersion de ses membres. Cette petite Compagnie a fait, depuis sa naissance, d'assez rapides progrès par la sainteté, l'humilité et la pauvreté : si les peuples nous voyaient dans les honneurs et les richesses, ils auraient lieu de se scandaliser de notre changement, et ils prendraient de nous une opinion qui rendrait tous nos travaux inutiles.

Mais pourquoi, très-noble Prince, vous déduire ces motifs ? Nous implorons votre clémence et votre sagesse, nous nous confions à votre foi et à votre protection; et comme nous tenons pour certain que l'acceptation des honneurs serait la ruine de notre Compagnie, nous vous supplions, par le sang de Jésus-Christ, de vouloir, dans votre clémence et votre piété, éloigner de nous un tel danger, de considérer cette petite Société naissante comme vous appartenant, et de la conserver intacte pour la gloire de l'éternelle Majesté. Je supplie ce grand Dieu de protéger Votre

Majesté, de l'orner et de la combler toujours avec plus d'abondance de ses dons célestes.

Rome, le 8 Décembre 1546.

De Votre Majesté
le serviteur très-humble en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

XLV

IGNACE DE LOYOLA AU PRINCE DON PHILIPPE (PLUS TARD PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE). *(Genelli, XXXIX.)*

Il lui annonce que le Bref de réforme concernant les monastères de Barcelone lui est expédié, et que le docteur Michel de Torrès lui donnera d'utiles conseils pour le succès de cette entreprise.

Rome, le 26 Décembre 1546.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Altesse.

Jean de Véga écrit à Votre Altesse en lui envoyant la Bulle de réforme des monastères de Barcelone. Il écrit en même temps aux évêques que ce soin regarde d'une manière spéciale, et il leur transmet les informations relatives à cet objet. Comme la chose est très-impor-

tante, et qu'il est de toute nécessité que Votre Altesse la poursuive avec beaucoup de chaleur et la favorise de tout son pouvoir en écrivant et en donnant ses ordres à toutes les personnes qui doivent s'occuper de cette sainte réforme, il semble convenir grandement, pour son heureux succès, que Votre Altesse soit informée de certaines choses particulières. Le docteur Torrès, qui, en qualité de procureur de l'université d'Alcala, s'est trouvé à Rome lors de l'expédition du Bref, qui a traité de cette affaire à Barcelone, et à qui j'en écris fort en détail, pourra donner à Votre Altesse quelques conseils, afin que l'entreprise ait l'heureuse et sainte issue que désirent de concert avec Votre Altesse ses indignes et tout affectionnés serviteurs, pour la plus grande gloire de Dieu. Que le Seigneur, dans son infinie et souveraine bonté, et pour son plus grand service, vous fasse très-grand sur la terre, et beaucoup plus grand encore dans le ciel!

De Rome, le 26 Décembre 1546.

De Votre Altesse
le serviteur très-humble en Jésus-Christ
Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

XLVI

IGNACE DE LOYOLA A FRANÇOIS DE BORGIA, DUC DE GANDIE, EN ESPAGNE (*Cienfuegos, liv. III, c. V.*)

Il bénit Dieu de sa vocation à la Compagnie de Jésus, et il le reçoit comme son frère. — Il lui trace la conduite à tenir soit pour lui, soit pour ses enfants.

Rome, Décembre 1546.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ notre divin Maître soient toujours avec Votre Seigneurie, et la comblent de leurs dons les plus précieux et de leurs faveurs spirituelles.

Je regarde comme une des plus grandes consolations que j'aie reçues de la divine Bonté la détermination qu'elle a mise dans l'âme de Votre Seigneurie. Que les anges et toutes les âmes bienheureuses en rendent à Dieu d'éternelles actions de grâces dans le ciel; car sur la terre nous ne pouvons assez reconnaître l'insigne faveur qu'il fait à sa petite Compagnie, en vous y appelant. J'espère que sa divine Providence tirera de votre entrée un fruit abondant et un grand bien spirituel tant pour votre âme que pour une

infinité d'autres qui profiteront d'un tel exemple. Quant à nous qui sommes déjà dans la Compagnie, nous nous animerons à commencer tout de nouveau à servir le divin Père de famille qui nous donne un tel frère, et qui a choisi un tel ouvrier pour la culture de cette nouvelle vigne qui lui appartient, et dont il a voulu, malgré toute mon indignité, me confier en partie le soin. Et ainsi, au nom du Seigneur, je vous accepte et vous reçois dès ce moment pour notre frère; et, en cette qualité, mon âme vous gardera toujours cet amour si justement dû à qui se donne avec tant de libéralité à la maison de Dieu pour l'y servir parfaitement. Quant à ce que vous désirez savoir de moi touchant l'époque et le mode de votre entrée, après avoir instamment recommandé la chose à Notre-Seigneur, et la lui avoir fait recommander par d'autres, il me semble qu'afin que vous vous acquittiez mieux de toutes vos obligations, ce changement doit se faire à loisir, et avec beaucoup de prudence, à la plus grande gloire de Dieu Notre-Seigneur. Ainsi vous pourrez peu à peu régler vos affaires de telle sorte que, sans faire part de votre dessein à aucune personne séculière, vous vous trouviez en peu de temps dégagé de tout ce qui peut retarder l'accomplissement de vos saints désirs. Pour m'expliquer encore davantage et venir plus au détail, je suis d'avis que, puisque vos filles sont en âge d'être mariées, vous songiez à les pourvoir aussi honorablement que leur rang le demande. Si vous

trouvez également pour le marquis un parti qui lui convienne, il n'est pas moins à propos de le marier. Pour vos autres fils, il ne leur suffit pas d'avoir l'appui de leur frère aîné à qui le duché demeurera ; il faut que vous leur laissiez de quoi achever leurs études dans une des principales universités, et de quoi vivre honorablement dans le monde. Il est à croire, au reste, que s'ils sont ce qu'ils doivent être, comme j'espère qu'ils le seront, l'Empereur leur fera les grâces que vos services ont méritées et que leur promet l'amitié qu'il a toujours eue pour vous. Il convient aussi que vous fassiez achever le plus promptement possible les bâtiments que vous avez commencés ; car je désire que toutes vos affaires soient entièrement terminées, quand il plaîra à Notre-Seigneur que l'on fasse connaître au public votre changement. En attendant, comme vous avez de si solides principes dans les lettres, ce que vous avez de mieux à faire, c'est d'élever sur ce fondement l'édifice sacré de la théologie. Ce serait avec le plus grand plaisir que je vous verrais vous appliquer avec ardeur à cette étude, parce que j'espère que Dieu en tirera sa gloire; et je voudrais même, si cela se pouvait, que vous prissiez le degré de docteur dans votre université de Gandie. Mais parce que le monde n'est pas capable pour le moment d'une nouvelle de cette nature, il faut agir en tout cela dans le plus grand secret, jusqu'à ce que le temps et les occasions nous donnent une entière liberté. Comme les

différentes choses qui peuvent se présenter seront désormais éclaircies par notre correspondance, je n'ajouterai rien, sinon que j'espère recevoir fréquemment des lettres de Votre Seigneurie; je serai, de mon côté, fidèle à lui répondre. Je supplierai la divine et souveraine Bonté d'accroître de jour en jour, par sa faveur et par sa grâce, les miséricordes dont elle a commencé à enrichir votre âme.

Rome, 1546.

De Votre Seigneurie
l'humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

XLVII

MARCEL CERVINI, CARDINAL DE SAINTE-CROIX, LÉGAT DE PAUL III AU CONCILE DE TRENTE, A IGNACE DE LOYOLA, A ROME, *(Édit. de Bol., p. 340.)*

Il lui expose les raisons pour lesquelles il retient Laynez à Trente; il est prêt néanmoins, sur un mot de sa part, à lui faire prendre le chemin de Rome.

Trente, le 5 Février 1547.

Révérend Père Maître Ignace,

Vous vous étonnerez peut-être que j'aie retenu ici Maître Jacques Laynez plus longtemps que vous

n'auriez voulu, et qu'il n'eût voulu lui-même. J'ai tout fait pour une bonne fin et pour une cause qui regarde l'utilité publique. Comme je l'avais chargé de recueillir toutes les erreurs des hérétiques tant sur les sacrements que sur tout le reste, qui doivent être condamnées dans le concile au point de vue dogmatique, et comme c'est là un long travail et qui demande beaucoup de temps, j'ai cru ne pas devoir le laisser partir d'ici qu'il ne l'eût conduit à bonne fin ou du moins tellement avancé qu'un autre pût le terminer. L'exécution de cette mesure demandant encore un certain temps, je vous prie d'interpréter en bonne part la confiance que je prends en Maître Laynez et en vous. Toutefois, si vous étiez d'un avis différent, et si votre volonté était que l'ouvrage demeurât inachevé, dès la première communication que vous nous en donnerez, tout ce que vous nous écrirez sera fidèlement exécuté. Que Dieu vous conserve en sa grâce.

Trente, le 5 Février 1547.

Vôtre,
M. cardinal de Sainte-Croix.

XLVIII

IGNACE DE LOYOLA A L'ÉVÊQUE DE PISTOIE, A FLORENCE.
(Édit. de Bol., p. 341.)

Il le remercie de sa bienveillance pour la Compagnie, et lui exprime la vénération et le dévouement de la Compagnie pour sa personne.

Rome, le 14 Mars 1547.

Mon Révérendissime Seigneur en Jésus-Christ,

Les lettres que nous avons reçues de Votre Grandeur nous ont été infiniment agréables, et nous ont merveilleusement réjoui dans le Seigneur. Elles nous prouvent (ce que nous savions d'ailleurs par les lettres et les discours de bien d'autres) l'affection, la bienveillance et la faveur peu commune que Votre Grandeur daigne accorder à cette petite Compagnie pour la gloire et le service de Dieu, depuis que tout récemment elle a commencé à la connaître, bien que ce ne soit qu'en partie. Nous en rendons à Votre Grandeur les plus vives et les plus humbles actions de grâces, et nous reconnaissons que nous lui en devons de plus grandes encore. Ainsi Votre Grandeur pourra

se servir de nos ministères partout où elle le jugera à propos: c'est du meilleur cœur du monde que nous les lui offrons dans la petite mesure du pouvoir que le Seigneur nous a accordé. Pour ce que Votre Grandeur nous apprend par ses lettres, nous en rendons à Dieu des actions de grâces toutes particulières; car vous nous donnez une pleine connaissance de la manière dont les choses se passent par là. Que si je n'ai point écrit sur-le-champ, Votre Grandeur, je l'espère, voudra bien me le pardonner; elle me pardonnera encore de n'avoir pas, pour de justes motifs, usé de sa recommandation dans l'affaire qui se traite maintenant. C'est ce qui sera expliqué de vive voix à Votre Grandeur par celui qui lui remettra ces lettres. Je n'en dirai donc point davantage aujourd'hui. Je me recommande très-instamment aux religieuses prières de Votre Grandeur.

Rome, le 14 Mars 1547.

De Votre Grandeur
le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

XLIX

IGNACE DE LOYOLA A JACQUES LAYNEZ A BOLOGNE.

(Bollandistes, Vie de S. Ignace, § 42, n° 437.)

Il lui exprime son désir de se décharger entre ses mains du gouvernement de la Compagnie.

Rome, 1547 (vers le printemps).

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Si la Compagnie, ou seulement la moitié de ses membres y consent, je vous donne ma voix, si elle peut être de quelque poids, et remets entre vos mains de bon cœur, et dans la joie de mon âme, la charge que j'occupe. Non-seulement je vous choisis comme digne de cette charge, mais si vous la refusez, je choisis à votre place celui que vous désignerez, ou que désignera tout autre; car je crois que si la chose s'arrangeait de cette manière, elle tournerait à la plus grande gloire de Dieu Notre-Seigneur, et à la plus grande consolation de mon âme en sa divine Majesté. Il est vrai, et je ne puis vous le cacher, que je désire déposer ce fardeau afin de me tenir dans l'humilité. Mettant de côté en tout et pour tout mon pauvre petit jugement, je tiens et tiendrai toujours, je l'espère,

pour le meilleur ce que vous, ou la Compagnie, ou une partie de ses membres déciderez, comme je l'ai déjà dit. Et ce qui sera décidé de cette manière, je l'approuve et le confirme par la présente, que j'ai écrite de ma main.

IGNACE.

L

IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, AUX SCOLASTIQUES DU COLLÉGE DE COÏMBRE EN PORTUGAL. *(Fluvia, Vida de S. Ignacio. L. VII, p. 206, et Édit. de Bol., p. 358.)*

De la vocation à la Compagnie de Jésus, et de la manière d'y correspondre.

Rome, le 7 Mai 1547.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous. Amen.

J'ai continuellement de vos nouvelles par les PP. Simon Rodriguez et Sainte-Croix ; et Dieu Notre-Seigneur, source de toute bonté, sait quelle consolation et quelle allégresse j'éprouve en voyant le courage et la vigueur que sa divine Majesté vous donne pour croître chaque jour davantage en science

et en vertu : il nous en arrive jusqu'ici un parfum qui encourage et édifie bien des âmes.

Si nous devons tous nous réjouir de la gloire et de l'honneur de Dieu notre Créateur, et du bien de ses enfants rachetés par le sang et la vie de son Fils unique, combien plus dois-je le faire, moi qui vous porte dans mon cœur, et ressens pour vous une si tendre affection ! Bénédiction et louange sans fin à ce Dieu notre créateur et notre rédempteur, de l'infinie libéralité duquel descend tout bien et toute grâce ! Je le conjure d'ouvrir plus abondamment chaque jour pour vous les sources de sa miséricorde, afin que ce qu'il a commencé dans vos âmes aille toujours se développant, et atteigne sa perfection.

Et qu'il doive ainsi le faire, c'est ce dont m'assure cette infinie bonté qui est en lui, souverainement communicative de ses biens, et cet éternel amour plus prompt à nous donner la sainteté que nous à la désirer. S'il en était autrement, Jésus-Christ, le Fils unique du Père, ne nous exhorterait pas à entreprendre ce que son bras puissant peut seul nous aider à accomplir, quand il nous dit : *Perfecti estote, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est :* Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.

Ainsi il est hors de doute que de son côté il ne nous manquera jamais en rien, pourvu qu'il trouve en nous l'humilité qui nous rende capables de ses dons, le désir de les posséder, et la promptitude à coopérer

industrieusement aux secours de sa grâce. En présence de cette vérité, bien que je vous voie courir dans le chemin de Dieu, je me sens néanmoins porté à vous mettre l'éperon au flanc ; car je puis vous le dire en toute vérité : si les fruits doivent égaler les espérances que l'on a conçues de vous non-seulement en Portugal, mais dans beaucoup d'autres royaumes ; si la fin doit être digne de commencements si élevés, en un mot, si votre correspondance doit égaler votre obligation, il ne faut rien moins de votre part qu'un avancement extraordinaire, qui fasse de vous des hommes qui excellent dans les sciences et dans la perfection religieuse ; considérez votre vocation, et vous comprendrez que ce qui pour d'autres ne serait pas chose ordinaire et peu, le serait néanmoins pour vous ; car Dieu ne vous a pas seulement appelés à son admirable lumière en vous transportant dans le royaume de son Fils, comme tous les autres fidèles ; mais il vous a miséricordieusement retirés de la mer orageuse de ce monde, et vous a mis à l'abri des tempêtes qu'y soulèvent les désirs des richesses, des honneurs, des plaisirs, et la crainte de les perdre, si une fois on parvient à les posséder.

S'il vous a privilégiés de la sorte, c'est afin que vous conserviez plus sûrement la pureté de vos cœurs, et que votre amour pour son divin service fût plus solide et plus fort ; c'est aussi afin que votre esprit ne fût ni occupé ni arrêté par des choses si basses que celles

de ce siècle; que votre amour ne se divisât point sur plusieurs objets, mais qu'il fût concentré tout entier sur un seul, et qu'ainsi il vous fût donné de travailler avec toutes les puissances de cet amour à atteindre la fin pour laquelle vous avez été créés, qui est la gloire et l'honneur de Dieu, votre salut et celui du prochain. A la vérité, c'est à cette fin que tendent tous les instituts de la vie chrétienne; néanmoins, le divin Maître vous ayant choisis pour cet institut particulier, où vous ne trouvez pas seulement une direction générale comme dans tous les autres, mais encore le secours spécial des exercices qui y sont en vigueur, il y a pour vous une obligation particulière non-seulement de travailler de toutes vos forces, mais de faire de vous-mêmes un continuel sacrifice à la gloire de Dieu et au salut du prochain. Et il ne faut pas se contenter de rapporter à cette fin les bons désirs, l'oraison et l'exemple, il faut encore employer les moyens extérieurs que la divine Providence a établis pour nous aider les uns les autres. De là, vous pourrez inférer la noblesse et la royauté du genre de vie auquel vous êtes appelés; de fait, il n'existe point, je ne dis pas seulement parmi les hommes, mais même parmi les anges, d'exercice plus auguste et d'œuvre plus excellente que de glorifier Dieu, d'abord en soi-même et ensuite dans les autres créatures, en les ramenant à lui autant qu'elles en sont capables. Partant, consolez-vous, en considérant votre propre vocation, et

rendez à Dieu des actions de grâces pour un don si relevé; demandez-lui esprit et vigueur pour correspondre avec un grand courage à tout ce que l'on attend et l'on se promet de vous; car il est hors de doute qu'il vous faut une assistance et un secours de Dieu plus qu'ordinaire pour répondre à une fin si haute.

Ainsi, pour l'amour de Jésus-Christ, oubliant le passé, à l'exemple de saint Paul, tenez sans cesse vos regards fixés sur le grand espace qu'il vous reste encore à parcourir dans le chemin de la vertu. Regardez comme des ennemis déclarés de votre âme la négligence, la lâcheté et la paresse, qui refroidissent et affaiblissent le désir d'avancer dans la vie spirituelle et dans la science. Placez devant vos yeux, comme modèles à imiter, non les faibles et les lâches, mais les courageux et les fervents. Rougissez d'être vaincus par les enfants du siècle, animés de plus de sollicitude pour acquérir les biens du temps que vous pour gagner les biens de l'éternité. Confondez-vous de voir qu'ils courent plus vite à la mort que vous à la vie. Tenez-vous pour des hommes capables de bien peu, si un courtisan, pour gagner les bonnes grâces d'un prince de la terre, le sert avec plus de fidélité que vous ne servez le Roi du ciel; et si un soldat pour une fumée de gloire, et pour la misérable part de butin qu'il attend d'une bataille gagnée, lutte contre les ennemis et combat plus valeureusement que vous

pour vaincre le démon, le monde, vous-mêmes, et pour gagner par cette victoire le royaume du ciel et une gloire immortelle.

Je vous en supplie donc, au nom de tout l'amour que vous avez pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne soyez ni lâches ni négligents. L'arc se rompt s'il est trop tendu, mais l'âme se perd si elle se relâche : *Arcum frangit contentio, animum remissio ;* et au contraire, dit l'Écriture, l'âme de ceux qui travaillent sera comblée de tous les biens : *Animus laborantium impinguabitur*. (Prov. c. x. 4.) Ayez donc soin de raviver et de maintenir en vous la sainte ferveur, afin de vous livrer tout entiers à l'étude de la perfection et à celle des sciences. Tenez pour certain que, dans l'une comme dans l'autre, un acte animé de cette ferveur fait plus avancer que mille produits avec lâcheté, et que ce qu'un négligent acquiert avec beaucoup de travail en plusieurs années, le fervent l'obtient avec facilité en peu de temps. En matière de sciences, il existe une différence manifeste entre les hommes studieux et les négligents ; eh bien ! cette différence est la même en ce qui regarde l'avancement dans la vertu, et la victoire sur la faiblesse, à laquelle notre nature est sujette. Car de fait, comme il est clair pour tous, les paresseux, pour ne pas vouloir combattre contre eux-mêmes, n'arrivent jamais ou n'arrivent que très-tard à la véritable paix de l'âme et à la possession de quelque vertu, tandis qu'au contraire les fervents et

les courageux arrivent en peu de temps à l'une et l'autre. Et quant à l'allégresse, autant du moins qu'on en peut avoir en cette vie, la même expérience nous enseigne que ce ne sont point les paresseux, mais les fervents dans le service de Dieu qui en jouissent. La raison en est simple : ces derniers travaillant, dès les commencements, à se vaincre, à se rendre maîtres d'eux-mêmes et à détruire l'amour-propre, arrachent les racines de toutes les passions désordonnées, ainsi que les racines des tourments et des peines qui naissent du désordre de ces passions. A leur place, ils plantent dans leur âme les habitudes de la vertu, et avec elles ils parviennent à agir presque naturellement, avec grande facilité et grande allégresse, se disposant ainsi à goûter les saintes délices de Dieu, qui les console avec la plus paternelle tendresse : car c'est au vainqueur que sera donnée la manne cachée : *Vincenti dabo manna absconditum.* (Apoc.) Par la raison des contraires, la paresse est la mère d'une vie toujours mécontente, parce qu'elle ne laisse point arracher les racines d'où naît le mécontentement, c'est-à-dire l'amour-propre, et elle se rend indigne de recevoir les faveurs de l'amour divin. C'est pourquoi vous devriez vous porter à vos louables exercices avec une sainte ferveur, parce que dès cette vie vous sentiriez ses heureux effets non-seulement par la perfection de vos âmes, mais encore par le contentement de la vie présente.

Et maintenant, si vous considérez la récom-

pense de la vie éternelle, comme nous devrions tous le faire, vous demeurerez facilement convaincus avec saint Paul que « les souffrances de la vie présente ne « sont pas dignes de la gloire future qui sera révélée « en nous, et que la brièveté et la part légère de nos « tribulations opéreront en nous, par-dessus toute « mesure dans les hauteurs du ciel, un poids éternel « de gloire. » *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis ;* et *Momentaneum et leve tribulationis nostræ supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis*. Et si cela est vrai pour tout chrétien qui honore et sert Dieu, vous pouvez concevoir par là combien grande devra être votre couronne, si vous correspondez à votre institut, lequel ne vous impose pas seulement l'obligation de servir Dieu pour vous-mêmes, mais encore celle de travailler au salut des autres pour l'honneur et le service de Dieu. C'est de ces hommes que l'Écriture dit: *Qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ fulgebunt in perpetuas æternitates:* « Ceux qui enseignent la justice à un grand « nombre, brilleront comme des étoiles dans les « perpétuelles éternités. » Paroles que doivent s'appliquer ceux qui travaillent avec ardeur à remplir leur office, s'essayant d'abord à porter les armes du salut, afin de les manier ensuite sans relâche jusqu'au dernier soupir. Car il ne suffit pas de professer un genre de vie sublime, si l'on n'accomplit avec perfection ce que cet état demande. En effet, le prophète Jérémie nous

dit : *Maledictus qui facit opus Domini negligenter :* « Maudit soit celui qui fait l'œuvre de Dieu négli- « gemment; » saint Paul nous dit à son tour : *Qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium* (I Cor. IX. 24) ; item : *Non coronabitur nisi qui legitime certaverit* (II Tim. II. 5) ; « Ceux « qui entrent dans la lice courent tous ensemble, « mais un seul emporte le prix ; » et il ajoute : « Il n'y « aura de couronné que celui qui aura combattu « légitimement, » c'est-à-dire qui aura fidèlement accompli les devoirs de son état.

Mais ce que je souhaite par-dessus tout, c'est que vous vous exerciez dans le pur amour de Jésus-Christ, dans le désir de sa gloire et du salut des âmes qu'il a si chèrement rachetées. Vous le devez, puisque vous êtes ses soldats, à titre spécial et à solde spéciale, dans cette Compagnie où nous militons ensemble. Je dis à titre spécial, parce qu'il est beaucoup d'autres titres généraux qui certes nous obligent à désirer ardemment son honneur et son service. Quant à sa solde, à Lui, c'est tout ce que vous possédez dans l'ordre de la nature, tout ce que vous êtes, tout ce que vous pouvez, parce que c'est lui qui vous l'a donné, le conserve et le maintient, l'être, la vie, l'âme avec toutes ses puissances et ses perfections, et le corps avec tous les biens extérieurs. Sa solde, à Lui, ce sont les biens spirituels de la grâce dont il vous prévient avec tant de bénignité et de largesse, et dont il vous enrichit cha-

que jour comme si vous n'aviez jamais été ni ennemis ni rebelles. Sa solde, à lui, ce sont les incomparables biens de la gloire qu'il vous assure par sa fidèle promesse, et qu'en dehors de tout intérêt propre qui puisse lui en revenir, il vous tient préparés et dont il veut vous enrichir, en vous faisant partager les trésors de sa propre félicité, afin que, participant à ses divines perfections, vous soyez par l'union de la charité ce qu'il est par la propriété de sa nature. Sa solde enfin, c'est ce grand univers et tout ce qu'il renferme d'êtres corporels et spirituels ; il a, en effet, imposé la loi de vous servir non-seulement à ces créatures qui sont sous les cieux, mais encore à celles qui sont dans sa très-sublime cour, n'exceptant aucune hiérarchie des esprits célestes; car « ils sont tous, » selon saint Paul, « des esprits qui remplissent des fonctions « de serviteurs, envoyés pour exercer leur ministère « en faveur de ceux qui emporteront comme d'assaut « l'héritage du salut. » *Omnes enim sunt administratorii spiritus in ministerium missi propter eos qui hæreditatem capient salutis.* (Heb. I. 14.) Et comme si cette réunion de biens, si magnifique cependant, n'était encore rien, ou n'était que très-peu, Lui-même, car il ne lui restait plus que Lui, il s'est donné à nous pour solde, se faisant notre frère selon la chair, notre rançon sur la croix, notre nourriture dans la divine Eucharistie, et le compagnon de notre pèlerinage. Oh ! qu'il est lâche ! c'est le cri qui

s'échappe ici malgré soi, qu'il est vil, le soldat qui, en face de si grandes récompenses, d'une solde de cette valeur, ne s'enflamme pas à travailler pour le service et l'honneur d'un prince si libéral et si digne !

Quels titres n'a-t-il pas d'ailleurs à notre service, par les bienfaits insignes dont il nous a comblés ! et que ces bienfaits lui ont coûté cher ! car, quand il s'est disposé à opérer des choses dignes de son amour, il a oublié, ce semble, selon notre manière de dire, qu'il était Dieu, il s'est dépossédé de sa félicité qui était infinie pour nous en rendre participants, et nous y associer en qualité de compagnons, prenant pour lui nos misères et s'en chargeant pour les enlever de dessus nos épaules ; voulant être vendu pour nous racheter, subir l'infamie pour nous glorifier, vivre pauvre pour nous enrichir, mourir dans les opprobres et les tourments d'un condamné pour nous donner une vie immortelle et la félicité du ciel. Certes, celui-là est ingrat au delà de tout terme, et il a un cœur souverainement rebelle, qui ne se rend pas en présence de tout cela, et qui ne voit pas l'obligation où il est de dévouer ses services à l'honneur et à la gloire de Jésus-Christ. Mais pour vous, s'il vous est donné de le voir, et si vous vous sentez embrasés des désirs que doit faire naître l'obligation où vous êtes de dévouer votre vie à l'accroissement de l'honneur et du service de Dieu, vous vivez certes en un temps où vous pouvez montrer par les œuvres l'efficacité de

vos désirs. Un coup d'œil sur le monde : où aujourd'hui la majesté de notre Dieu est-elle adorée ? où sa suprême grandeur est-elle respectée ? où son infinie bonté, son infinie patience sont-elles connues ? où sa très-sainte volonté est-elle faite ? Voyez plutôt, avec une extrême douleur, en combien d'endroits son saint nom ou n'est pas connu, ou bien est méprisé et blasphémé ; comment la doctrine de Jésus-Christ, l'éternelle Sagesse, est repoussée, ses exemples mis en oubli, et le prix de son précieux sang perdu en quelque sorte pour nous, vu le petit nombre de ceux qui y cherchent leur salut. Considérez en même temps les hommes vos frères, images de la très-sainte Trinité, créés pour partager sa gloire, servis par l'univers pour atteindre cette fin, les temples de l'Esprit-Saint, les membres de Jésus-Christ, rachetés par lui au prix de tant de douleurs, d'opprobres et de sang ; et voyez en quel abîme de misères, en quelles profondes ténèbres ils sont plongés, comment les tempêtes des désirs vains, des craintes vaines et des autres passions les ballottent avec furie, et les tiennent en perpétuel péril. Voyez par combien d'ennemis visibles et invisibles ils sont attaqués, et comment ils courent toujours risque de perdre non une vie temporelle et des richesses périssables, mais un royaume et une félicité sans fin, et de tomber dans les misères intolérables d'un feu éternel. Après ce coup d'œil sur le monde, considérez votre vocation qui est de restaurer,

selon toute l'étendue de votre pouvoir, l'honneur de Jésus-Christ notre Rédempteur, et de voler au secours des âmes qui se perdent ; et vous verrez quel devoir il y a pour vous de prendre tous les moyens et de travailler avec toute l'ardeur dont vous êtes capables, pour devenir les dignes instruments de la grâce divine, et pour offrir à Dieu un si glorieux sacrifice, à une époque surtout où il y a si peu d'ouvriers évangéliques qui cherchent non leurs intérêts propres, mais les intérêts de Jésus-Christ. Vous devez d'autant plus vous efforcer de suppléer à ce petit nombre d'ouvriers évangéliques, que Dieu vous communique une grâce plus grande pour un tel emploi par votre vocation à la Compagnie.

Ce que j'ai dit jusqu'ici pour réveiller ceux qui dormiraient et pour hâter le pas de ceux qui ne marcheraient pas assez vite, ne doit pas être pour vous un motif de donner dans l'excès contraire en vous livrant à une indiscrète ferveur. *Rationabile obsequium vestrum :* que votre culte soit raisonnable, nous dit saint Paul, qui en cela se conforme avec le Roi Prophète qui dit : *Honor Regis judicium diligit* , l'honneur du Roi aime le jugement ; il se conforme encore avec ce que le Lévitique avait commandé en figure : *In omni oblatione tua offeres sal :* dans toutes vos offrandes vous offrirez du sel. C'est un devoir absolu ; car notre ennemi n'a pas d'artifice plus sûr pour arracher du cœur des serviteurs de Dieu la véritable charité, que

de faire que dans les choses spirituelles ils se guident non d'après la vue calme et la règle de la raison, mais avec inconsidération, et d'après les mouvements impétueux de la liberté. *Ne quid nimis :* rien de trop, dit le philosophe. Et cela doit s'observer si fidèlement en tout, que l'Ecclésiastique le dit même pour la justice : *Nolis esse justus multum :* ne soyez pas juste avec excès. Quand on ne se conduit pas avec cette modération, le bien se change en mal, et la vertu en vice ; et de là naissent des désordres entièrement contraires à l'intention de ceux qui se gouvernent de cette manière. Le premier est, qu'ils ne peuvent longtemps travailler au service de Dieu ; il leur arrive comme à ces coursiers qui, faisant d'abord de trop longues journées, fléchissent au milieu de la course et ne peuvent atteindre au terme du voyage. Et ces hommes, au lieu de servir Dieu, ont besoin d'être eux-mêmes servis par les autres.

Le second désordre, c'est que ce que l'on acquiert avec un empressement immodéré dure peu d'ordinaire : car, comme dit l'Écriture : *Substantia festinata minuetur :* le bien acquis à la hâte diminuera. Et non-seulement il diminuera, mais il sera une cause de chute : car, *qui festinus est, pedibus offendit :* celui qui marche avec cette indiscrète ferveur, heurte des pieds avec péril de ruine, et il tombe avec d'autant plus de danger, qu'il tombe de plus haut.

Le troisième inconvénient de la ferveur indiscrète

est de trop charger sa barque ; il ne faut pas qu'elle soit vide, elle serait battue par le vent des tentations ; mais la charger tant qu'elle coule à fond, c'est encore pis.

Le quatrième inconvénient, c'est qu'au lieu de crucifier le vieil homme, c'est l'homme nouveau qu'on crucifie : c'est-à-dire qu'on l'affaiblit, et qu'on le rend incapable de pratiquer la vertu. Par de pareils excès, dit saint Bernard, « on enlève injustement au corps « son action, à l'âme ses sentiments, au prochain « l'exemple, et à Dieu l'honneur qu'on lui doit : » *Corpori tollit boni operis effectum, spiritui affectum, proximo exemplum, Deo honorem ;* et le Saint en conclut que l'imprudent qui se conduit ainsi commet une sorte de sacrilége, en détruisant le temple vivant de Dieu, et qu'il devient une pierre d'achoppement pour le prochain. En effet, la chute d'un seul en ébranle plusieurs, les ralentit dans les voies spirituelles, et finit souvent par amener de vrais scandales. Aussi le même Saint appelle-t-il à juste titre ces hommes emportés par une ferveur indiscrète, des « destructeurs « de l'unité et des ennemis de la paix. » De plus ils se rendent coupables d'orgueil et de vanité, préférant leur jugement à celui des autres, ou du moins ils usurpent un droit qui ne leur appartient pas, en se faisant arbitres de leur propre conduite, tandis que c'est leur supérieur qui doit l'être, comme la raison le demande.

Outre ces inconvénients, il en est encore d'autres qui résultent de cette manière d'agir. L'on se charge d'armes telles, qu'on ne peut ni s'en servir, ni se mouvoir, comme il arriva à David embarrassé dans l'armure de Saül. L'on peut encore dire avec vérité qu'on ressemble à un cavalier qui, pour diriger un coursier impétueux, se servirait des éperons au lieu du frein. Ainsi donc la discrétion est nécessaire dans la vie spirituelle : c'est à elle de modérer les exercices de la vertu, de telle sorte qu'elle nous fasse marcher entre les deux extrêmes opposés. Car, comme l'observe très-bien saint Bernard, « il ne faut pas toujours se fier à sa « bonne volonté ; elle doit être réglée, dirigée surtout « dans un commençant : » *Bonæ voluntati non semper credi expedit, sed frænanda est, sed regenda est maxime in incipiente*. Ne vous faites pas de mal à vous-mêmes, si vous voulez faire du bien aux autres ; car « celui qui est ennemi de son propre bonheur, à qui « pourra-t-il faire du bien ? » *Qui enim sibi nequam est, cui alii bonus erit ?*

Que s'il vous semble que le point exact, le vrai milieu de la discrétion est difficile à saisir, je dirai que vous avez un maître pour vous l'enseigner; ce maître, c'est l'obéissance dont les conseils vous guideront d'une manière sûre. Mais si, après tout ce que je viens de dire, il se rencontrait quelqu'un parmi vous qui voulût obstinément se guider par lui-même, qu'il

écoute ce que saint Bernard lui dit : « Tout ce qu'on « fait sans le consentement et la volonté du père « spirituel n'est que vaine gloire et demeurera sans ré- « compense : » *Si quid sine consensu et voluntate patris spiritualis fit, imputabitur vanæ gloriæ, non mercedi.* Qu'il se rappelle en outre ce passage de l'Écriture : « Ne pas se soumettre, c'est se rendre odieux au « Seigneur comme ceux qui consultent le démon; et « désobéir, c'est comme se rendre coupable du crime « d'idolâtrie : » *Quasi peccatum ariolandi est repugnare et quasi scelus idololatriæ nolle acquiescere.* (I Reg. xv.) Que l'obéissance soit donc votre maîtresse pour vous diriger, et votre guide pour vous conduire dans le vrai chemin entre la tiédeur et la ferveur immodérée. Et si vous avez un grand désir de vous mortifier pendant le temps de vos études, mortifiez-vous en rompant votre volonté, et en assujettissant votre propre jugement à l'empire de l'obéissance, plutôt que d'affaiblir et de macérer vos corps avec excès.

Je ne voudrais pas néanmoins vous laisser croire que je condamne certaines mortifications publiques sur lesquelles on m'a écrit. Au contraire, je les approuve, car je sais que les saints ont usé de ces mortifications et d'autres semblables folies, et qu'elles ont servi à leur avancement : elles n'aident pas peu, en effet, à se vaincre soi-même, et à gagner un accroissement de grâce, surtout dans les commencements; mais il est également vrai que, pendant le cours de

vos études, et quand, par la grâce divine, on a vaincu l'amour-propre, je tiens pour beaucoup meilleur de se diriger en cela d'après la mesure de la modération que vous signale l'obéissance, vertu que je vous recommande très-instamment parce qu'elle embrasse et comprend toutes les autres. Avec elle je vous recommande non moins instamment le précepte que Jésus-Christ Notre-Seigneur appelle sien : « *Mon précepte*, dit-il, *est que vous vous aimiez les uns les autres.* » Et non-seulement vous devez entre vous vous aimer réciproquement, mais vous devez encore embrasser dans cette même charité tous les autres hommes, et travailler sans cesse à allumer dans vos âmes le désir du salut du prochain, appréciant ce que chacun vaut et ce qu'il a coûté à Jésus-Christ notre Dieu et Seigneur. Par là croissant d'un côté en science, et de l'autre en charité fraternelle, vous vous rendrez de dignes instruments de la grâce divine, et elle se servira de vous pour le très-sublime ministère de ramener les âmes à Dieu qui est notre fin dernière.

Ainsi donc, dans le temps que durent vos études, gardez-vous de croire que vous soyez inutiles à l'avancement spirituel du prochain. Car, outre que vos âmes se fortifient dans la vertu, comme le demande la charité bien réglée, *Miserere animæ tuæ, placens Deo*, vous pouvez coopérer de plusieurs manières à la gloire de Dieu et au salut du prochain.

Et d'abord par votre travail, et l'intention avec laquelle vous l'entreprenez et le poursuivez,

laquelle est véritablement d'aider le prochain en son temps. Qui pourrait dire en effet que des soldats occupés à préparer leurs âmes et à se pourvoir de munitions pour les batailles ne travaillent pas au service de leur prince ? Et quand bien même quelqu'un de vous serait atteint par la mort avant d'avoir pu s'élancer de la retraite pour travailler extérieurement au salut des âmes, il ne perdrait point pour cela le mérite du travail qui l'y préparait. Vous devez offrir chaque jour à Dieu cette préparation, pour travailler ensuite en son temps ; et, s'il plaît à la divine Majesté de l'accepter, il peut se faire qu'elle ne soit pas d'un moindre secours pour le salut des âmes que la prédication elle-même et les confessions.

La seconde manière d'aider le prochain durant vos études est de vous rendre vous-mêmes intérieurement vertueux et saints ; car plus vous le serez, plus vous rendrez les autres tels. En voici la raison : c'est que Dieu, d'ordinaire, agit dans l'économie de la grâce, proportion gardée, comme il agit dans l'économie de la nature. Or de même que, pour communiquer la vie naturelle, il faut, comme la philosophie et l'expérience nous l'enseignent, indépendamment des causes universelles, un agent immédiat de la même espèce qui transmette au sujet la forme que l'on veut produire ; de même, dans l'ordre de la grâce, la divine Sagesse a établi que ceux dont elle se sert comme d'instruments ou de cause pour donner aux autres l'humilité, la

patience, la charité ainsi que les autres vertus, soient eux-mêmes d'abord humbles, patients et charitables. Ainsi, je le répète, vous servez le prochain, pendant que vous vous rendez des instruments capables de le servir en vous armant de science et de vertu autant qu'il est nécessaire pour vous rendre parfaits en l'une et en l'autre.

La troisième manière d'aider le prochain est le bon exemple de la vie. Comme je l'ai dit au commencement de cette lettre, la bonne odeur que par la grâce de Dieu vous répandez, édifie et console non-seulement le royaume de Portugal, mais encore les autres royaumes où elle parvient. J'ai la plus ferme confiance que l'Auteur de tous les biens non-seulement conservera en vos âmes le trésor de sa grâce en l'augmentant chaque jour, mais encore qu'il ne cessera de vous la donner avec prodigalité, jusqu'à ce qu'il vous ait élevés à un état d'entière perfection.

La dernière manière de secourir le prochain, laquelle s'étend et se dilate sans limite, est celle des bons désirs. Par eux, vous pourrez suffisamment suppléer à ce que les occupations des études ne vous permettent pas encore d'accomplir. Mais sur ce sujet comme sur ce que l'on peut ajouter à ce que j'ai dit, des hommes très-capables de vous instruire ne vous manquent pas. Aussi aurais-je bien pu me dispenser de vous écrire si je n'avais eu plus d'égard à votre désir de recevoir une lettre de moi, qu'au besoin spi-

rituel de vos âmes. Il ne me reste rien à ajouter sinon que je prie Dieu notre Créateur et notre Rédempteur, qui a daigné vous appeler à lui et vous donner une volonté efficace de vous employer à son service, qu'il daigne aussi conserver en vous ses dons, afin que vous croissiez continuellement et que vous persévériez dans son service, pour sa plus grande gloire et pour le plus grand bien de son Église.

De Rome, le 7 Mai 1547.

Vôtre
en Notre-Seigneur,

IGNACE.

LI

IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, AUX SCOLASTIQUES DU COLLÉGE DE GANDIE, EN ESPAGNE. (*Édit. de Bol. p., 370.*)

De la parfaite obéissance, et du choix d'un supérieur.

Rome, le 29 Juillet 1547.

JÉSUS.

Que la grâce et la paix de Jésus-Christ notre divin Maître vivent à jamais en nos âmes, et y prennent de perpétuels accroissements ! Amen.

Le devoir de ma charge et la grave responsabilité qu'elle m'impose; ce que le divin Maître, avec tant d'amour, me communique d'affection pour ceux qui me sont soumis, et les désirs qu'il allume dans mon âme pour leur bien, exigent de moi que je m'occupe sans cesse à rechercher avec soin et à considérer attentivement tous les moyens qui paraissent les plus propres à accroître cette Compagnie, à sanctifier ses membres et à étendre ainsi la gloire de Dieu. Et dès que, par la faveur de la grâce divine, j'aurai établi quelques-uns de ces moyens qui semblent propres à

atteindre la fin que nous avons en vue, c'est un devoir pour moi, c'est une loi impérieuse non-seulement de ne rien négliger, mais de travailler de toutes mes forces à en procurer l'exécution. Or je pense qu'un des moyens les plus efficaces en ce genre est que partout où les membres de la Compagnie sont assez nombreux pour être réunis et vivre en communauté, un d'entre eux soit chargé du gouvernement de tous les autres, et que les autres lui obéissent de la même manière qu'ils s'efforceraient de se soumettre et d'obéir au Préposé général, s'il était présent et commandait en personne. Ce mode de gouvernement, établi d'abord en Portugal, et ensuite à Padoue, va bientôt l'être à Louvain; et nous pensons qu'il doit être adopté à Gandie, à Valence, et dans toutes les maisons où nos jeunes gens sont réunis pour les études. C'est pourquoi je vous exposerai d'abord dans cette lettre les motifs qui m'ont porté à croire qu'il était expédient en Notre-Seigneur de mettre quelqu'un à votre tête, qui vous gouverne en mon nom avec l'autorité de Recteur, pour le plus grand bien de chacun d'entre vous, et pour l'avantage de toute la Compagnie. Je dirai ensuite ce que je crois, en Notre-Seigneur, devoir être observé tant pour l'élection d'un supérieur, que pour le respect et l'obéissance qui lui sont dus.

Bien qu'en vous faisant part des raisons qui m'ont déterminé à me substituer un supérieur auprès de

vous, je traite le sujet avec plus d'étendue qu'il n'en faudrait pour persuader une chose si sainte et si nécessaire, mon dessein n'est cependant pas de prouver seulement que ce qui est maintenant établi par nous est fondé sur la raison et sur l'ordre; je me propose beaucoup plus de vous exhorter à obéir et à persévérer avec joie et avec une sainte allégresse dans l'obéissance, sous les lois de laquelle vous avez commencé à vivre. Ainsi, pour aborder le sujet que je veux traiter, un des plus grands motifs qui m'ont porté au sentiment que j'ai embrassé, c'est l'exemple que nous offrent toutes les nations qui vivent en société, chez lesquelles nous trouvons constamment depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, cette loi établie : que, pour éviter les maux de la confusion et pour contenir la multitude dans le devoir, le plus souvent un homme seul est à la tête des autres avec un pouvoir absolu, soit dans les villes et dans les États des rois, soit dans les maisons et dans les communautés. Et en effet, ce qui est ainsi approuvé par tous les justes appréciateurs des choses se révèle par là même, sans aucun doute, comme ce qu'il y a de plus convenable, de plus droit et de plus conforme à la nature.

Mais un motif qui doit agir avec une force incomparablement plus grande sur nous, c'est le vivant exemple de l'Homme-Dieu, de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Habitant sous le même toit avec ses parents,

il leur était soumis: *Erat subditus illis* [1]. Et dans cette sainte famille, la Vierge Marie, notre commune Reine, était soumise à Joseph. Aussi, c'est à Joseph, comme chef de la famille, que l'Ange dit : « Prends l'Enfant et sa Mère » : *Accipe Puerum et Matrem ejus* [2]. De plus, durant sa vie publique Jésus-Christ, notre divin Maître, ne dédaigna pas de prendre la conduite et d'avoir soin des apôtres avec lesquels il traitait ; et, au moment de retourner à son Père, par ces paroles qu'il adressa à Pierre: « Paissez mes brebis » : *Pasce oves meas* [3], il lui transmit la primauté parmi les apôtres et le gouvernement de toute l'Église qu'il allait bientôt régir en qualité de son Vicaire sur la terre. Ce degré de dignité qu'il avait reçu, Pierre le garda, même après que le Saint-Esprit eut embrasé d'une manière si étonnante l'âme des apôtres. Et s'il ne fut pas moins convenable que, même après la descente du Saint-Esprit, ils fussent gouvernés par un chef, à combien plus forte raison faut-il que cette loi soit établie dans toute autre congrégation possible ?

Pour ce qui est de l'Église primitive, nous savons encore que Pierre établit Jacques, surnommé le Mineur, évêque de Jérusalem; qu'il établit de plus sept Préposés en Asie désignés par Jean dans son

1. Luc. I. 25.
2. Matth. II. 13. 20.
3. Joan. XXI. 17.

Apocalypse sous l'illustre nom d'Anges, et les chargea du gouvernement d'autant d'Églises. Ensuite ce même usage ayant été conservé par les Apôtres partout où ils formaient de nouvelles sociétés, saint Paul exhorte en ces termes ces sociétés à rendre obéissance à ceux qui sont à leur tête : « Obéissez à ceux qui vous sont préposés, et soyez-leur soumis » : *Obedite præpositis vestris et subjacete eis* [1].

Cette institution si solennelle par laquelle un homme est mis à la tête des autres pour les gouverner comme les membres d'un même corps a été ensuite très-saintement conservée par les successeurs des Apôtres, et s'est constamment propagée jusqu'à nos jours, pratiquée non-seulement par ceux qui ont embrassé un genre de vie qui les éloignait du tumulte et du commerce des hommes, mais encore et principalement par ceux qui ont vécu dans des congrégations de religieux, ou qui ont été appelés à en fonder de nouvelles.

Mais en voilà assez sur ce point : d'ailleurs, indépendamment des exemples, la raison nous persuade la même chose. En effet, si parmi tous les genres de vie le plus noble à nos yeux doit être celui où l'on rend à Dieu le plus de gloire, et où on le sert plus parfaitement, il faut nécessairement convenir que ce genre de vie excelle par-dessus tous les autres, dans lequel on fait à Dieu l'offrande de l'obéissance com-

1. Hebr. XIII. 17.

mune : car il n'est point de sacrifice qui soit plus suave ni plus agréable à la suprême Majesté que l'obéissance, ainsi que l'Écriture sainte nous l'affirme en ces termes : « L'obéissance vaut mieux que les victimes, et il vaut mieux écouter la voix du commandement que d'offrir la graisse des béliers » : *Melior est enim obedientia quam victimæ, et auscultare magis quam offerre adipem arietum* [1]. Et certes, à juste titre : car celui qui avec la dévotion de la volonté soumet en même temps à Dieu la volonté elle-même et l'intelligence, qui sont ce qu'il y a de plus grand en l'homme, fait sans contredit à Dieu une offrande plus précieuse que celui qui à toutes les autres choses qu'il peut offrir n'ajoute point ces deux facultés. Saint Grégoire nous atteste que ce genre de vie nous fait en outre mériter les autres vertus, quand il dit : « L'obéissance n'est pas tant une vertu, que la mère des vertus » : *Obedientia non tam virtus, quam mater virtutum.*

Et en cela rien d'étonnant, puisque par elle on obtient de Dieu tout ce qu'on lui demande : car, comme le dit le même saint Grégoire : « Si nous obéissons « à nos supérieurs, Dieu obéira à nos prières » : *Si obedientes fuerimus præpositis nostris, obediet Deus orationibus nostris.* C'est ce que, longtemps avant saint Grégoire, les divines Écritures nous avaient déclaré

1. I Reg. xv. 22.

lorsque, parlant de Josué qui fit éclater envers Moïse son chef une si profonde obéissance, elles nous disent que d'un seul mot il fit arrêter le soleil : *Sol contra Gabaon ne movearis,* et que Dieu obéissant à la voix de l'homme, *obediente Domino voci hominis,* on vit le Créateur du soleil et de l'univers ne pas dédaigner de se rendre au commandement de cette parole. Ainsi, ceux qui vivent sous l'obéissance ont nécessairement de plus grands secours pour avancer dans la vertu : soit parce que Dieu, qui est l'auteur de la vertu, exauce leurs prières, soit parce que, comme l'a dit un sage, « tout ce que l'homme retranche à sa propre volonté, il l'ajoute à la vertu : » *Hoc virtuti adjicies quod propriæ voluntati detraxeris.*

De plus, il est notoire que celui-là est délivré de bien des erreurs de l'esprit et qu'il évite bien des péchés de la volonté, qui préfère dépendre de l'autorité d'un supérieur, que de suivre son propre jugement. Et cet avantage, remarquons-le bien, ne s'étend pas seulement sur quelques cas particuliers, mais sur la vie tout entière. Celui-là, en effet, pour m'exprimer selon notre langage humain, obligera d'autant plus étroitement la divine Providence à le diriger et à le gouverner avec soin, qui se remettra et s'abandonnera plus pleinement entre ses mains, par l'obéissance qu'il rend à son supérieur, lequel lui représente la personne de Notre-Seigneur, et dans lequel, quel qu'il soit d'ailleurs, il honore et révère la personne du divin Maître.

Un nouvel avantage pour celui qui vit sous l'obéissance, c'est la facilité de chasser et de vaincre toutes ses tentations et toutes ses faiblesses : en effet, vivant près d'un guide spirituel, il peut facilement recevoir de lui les avertissements et les conseils par lesquels il doit se conduire : car il est écrit que « l'homme « obéissant remportera victoire sur victoire : » *Vir obediens loquetur victorias* (Prov. XXI. 28). Et, de cette manière, il aura la force de se vaincre lui-même, ce qui est le triomphe le plus beau que l'homme puisse remporter. On peut à juste titre dire que la voie certainement la plus sûre, attendu qu'elle ne s'écarte jamais du droit sentier, est cet exercice dans lequel le jugement propre et la volonté sont courageusement surmontés et contenus par l'obéissance. Mais quelque précieux que soit cet avantage, dès que vous n'avez point de supérieur auquel vous soyez soumis, il cessera entièrement pour vous. On comprendra que ceux qui par un généreux effort se déterminent à obéir, s'élèvent à un très-grand mérite, si l'on réfléchit que l'obéissance ressemble au martyre ; que par elle la volonté et le jugement propre sont dans tous les temps immolés, et étendus comme des victimes sur l'autel, en sorte que dans l'homme, à la place du libre arbitre, il n'y a plus que la volonté de Jésus-Christ Notre-Seigneur, laquelle nous est intimée par celui qui nous commande ; et ce n'est pas seulement le désir de la vie, ainsi qu'il arrive dans le martyre,

qui est immolé par l'obéissance, mais ce sont tous les désirs à la fois. Certes, ce n'est pas un modique prix qui s'ajoute aux œuvres de piété, quand, si méritoires par elles-mêmes, elles reçoivent encore la consécration de l'obéissance.

Il faut également considérer que l'obéissance vous fera marcher sans fatigue, et qu'elle vous fera plus promptement parcourir le chemin du ciel, attendu que vous marcherez en quelque sorte porté par un autre, et non par votre volonté et votre propre jugement. Et, dans toutes choses, le dormir même, le manger; dans toute occupation, l'obéissance vous fera marcher par la voie que je viens de dire, avec des mérites continuels, comme il arrive à ceux qui naviguent, lesquels, lors même qu'ils reposent, ne laissent pas d'avancer. Et quand enfin vous arriverez heureusement au terme de la vie, l'obéissance vous ouvrira avec une entière sûreté l'entrée du ciel qui nous fut jadis fermée par le mépris du commandement divin, et qui maintenant encore demeure fermée à quiconque se rend coupable du même crime. Mais même parmi les présentes calamités de l'exil, et les ennuis du pèlerinage, ce genre de vie fait goûter à l'esprit un céleste avant-goût du bonheur de la patrie. En effet, écartant du religieux la variété multiple de pensées, non-seulement l'obéissance l'empêche d'être flottant et indécis, mais le délivrant encore du fardeau très-lourd de sa propre volonté, elle lui ordonne

d'abdiquer tout soin de lui-même et de s'abandonner entièrement à la vigilance du supérieur : d'où naît pour lui une paix et une tranquillité continuelle. Que si un religieux qui a auprès de lui un supérieur pour le gouverner, ne jouit point de cette paix et de cette tranquillité, qu'il prenne garde que ce ne soit par sa faute, et parce qu'il a repris le soin de lui-même qu'il avait d'abord abandonné au supérieur. Qu'il écoute partant le reproche que saint Bernard adresse à ceux qui se conduisent de la sorte : « Vous qui, une « fois pour toutes, nous avez confié le soin de vous- « mêmes, pourquoi venez-vous de nouveau vous « introduire dans ce qui nous regarde? » *Qui vestri curam nobis semel credidistis, quid nobis rursùm vos intromittitis?* Celui-là possède donc un grand secours pour le repos de l'esprit, qui a auprès de lui un supérieur qui le gouverne, pourvu toutefois qu'il estime à sa juste valeur le précieux trésor que la divine Bonté a caché dans l'obéissance. Et non-seulement cette vertu fait goûter le repos, mais elle ennoblit et élève grandement l'homme au-dessus de son état, le faisant se dépouiller de lui-même et se revêtir de Dieu, souverain bien, lequel a coutume de remplir d'autant plus l'âme, qu'il la trouve moins occupée de sa propre volonté : en sorte que ceux qui sont parvenus à cet état peuvent à juste titre, pourvu qu'ils pratiquent l'obéissance du fond du cœur, prononcer cette parole de l'Apôtre: « Je vis, mais ce n'est plus moi qui vis,

« c'est Jésus-Christ qui vit en moi : » *Vivo autem, jam non ego, vivit vero in me Christus.* (Gal. II. 20.)

Mais, indépendamment de ces avantages spirituels que l'obéissance procure à chacun de vous en particulier, on peut dire qu'elle est en outre un puissant secours pour conserver votre réunion tout entière. Car il est hors de doute qu'aucune réunion d'hommes ne peut longtemps exister dans aucune société sans un lien ; qu'elle ne pourra jamais se maintenir sans un certain ordre; et que l'ordre manque absolument toutes les fois que cette réunion manque d'une tête à laquelle les autres membres soient tenus d'obéir. Quiconque donc souhaite, comme nous le souhaitons du fond du cœur, que votre société demeure debout, doit nécessairement désirer que vous ayez à votre tête un chef dont vous suiviez la direction. Et pour que votre réunion de Gandie soit gouvernée comme elle doit l'être, il est grandement à souhaiter qu'il se trouve quelqu'un au milieu de vous entre les mains duquel tout le gouvernement de la maison soit remis, et qui s'occupe de tout comme nous le ferions nous-même si nous étions présent. Sans cela, comme l'expérience nous l'apprend, il se passe bien des choses importantes auxquelles nous ne pouvons convenablement pourvoir d'ici : d'abord parce que tout ne peut nous être mandé par écrit et nous être communiqué (il n'est pas d'ailleurs prudent de tout confier au papier ;) ensuite parce que souvent, tandis qu'on

attend notre réponse pour se décider, on perd une occasion favorable de conclure une affaire. J'ajoute que celui qui remplirait notre charge si pesante serait par là grandement soulagé, et que ce soulagement est tout à fait juste et nécessaire ; car, tenu de veiller sur tous ceux qui vivent sous son autorité, et étant dans l'impossibilité de veiller par lui-même sur chacun d'eux en particulier, il peut ainsi le faire par le soin d'un autre.

Pour la Compagnie tout entière il ne résulterait ni peu d'honneur ni peu d'avantage de ce mode de gouvernement : car il est d'une souveraine importance pour elle que tous ceux qui suivent sa discipline et son Institut possèdent parfaitement l'art d'obéir, et qu'ils soient profondément versés dans la pratique de l'obéissance, ne considérant point la personne du supérieur, mais regardant uniquement en lui Jésus-Christ Notre-Seigneur, auquel on rend honneur en obéissant à celui qui tient sa place. Bien qu'il n'y ait aucune congrégation d'hommes où l'obéissance ne doive être pratiquée avec un très-grand soin, il est toutefois nécessaire que dans notre Compagnie elle soit pratiquée avec un soin tout particulier : soit parce que parmi les membres de la Compagnie il est des hommes éminents par l'esprit et la doctrine, soit parce qu'ils sont parfois envoyés par le Pape et les évêques dans des pays où ils sont à une immense distance des supérieurs ; soit parce qu'obligés de traiter avec les

grands, ils ne jouissent pas d'un médiocre crédit. Il est encore beaucoup d'autres raisons qui font que si de tels hommes n'excellent dans l'obéissance, ils pourront à peine être contenus dans le devoir. C'est pourquoi il n'est, à mon avis, aucun exercice qui convienne plus au bien commun de la Compagnie, et qui lui soit plus nécessaire, que l'ardeur à obéir avec toute la perfection possible. Mais pour que quelqu'un sache être à la tête des autres, et les bien gouverner, il faut qu'au préalable il ait mis tous ses soins à obéir, et qu'il soit devenu maître dans cette faculté. Et s'il nous importe souverainement d'avoir des hommes qui connaissent à fond l'art et les lois du gouvernement, il nous importe souverainement aussi qu'il existe parmi nous une certaine règle d'obéir, d'après laquelle nous agissions. Or sur ce point, voici ce qui est reçu dans cette maison. Il y a deux ministres inférieurs ou pro-recteurs, dont l'un est au-dessus de l'autre. A chacun d'eux tous ceux qui vivent dans l'intérieur du collége rendent obéissance comme à nous-même, ou à celui qui tiendrait notre place. Enfin, comme les fautes et les bonnes actions des autres doivent nous instruire et nous montrer sagement ce que nous devons éviter et ce qu'il faut faire, nous sommes forcé de constater que plusieurs congrégations d'hommes ont commis des fautes nombreuses et graves, parce qu'elles n'ont pas eu à leur tête des hommes munis d'un pouvoir assez grand pour les gouverner, tandis

qu'au contraire on a vu des fruits merveilleux produits par les Sociétés chez lesquelles, d'après la loi établie du gouvernement, tous étaient soumis à l'autorité d'un seul.

En voilà assez sur le premier sujet que nous avions entrepris de traiter. Il nous reste maintenant à parler de l'importance et de la nécessité du choix d'un supérieur, et ensuite du respect et de l'amour filial avec lesquels ce choix doit être accueilli par vous. Afin de vous donner lumière sur ce double sujet, nous traiterons en peu de mots du mode d'élection et de la conduite à tenir envers le supérieur élu. Quant au mode d'élection, vous tous qui habitez le collége de Gandie, vous prendrez trois jours pour délibérer séparément; et, sans vous permettre, durant ce temps, aucun entretien touchant l'élection du supérieur, vous implorerez avec plus de ferveur que de coutume l'assistance du secours céleste, soit par des prières faites en commun, soit par le Saint Sacrifice que les prêtres offriront particulièrement à cette fin, demandant tous par ces vœux réunis l'heureux succès de l'élection. Vous examinerez profondément en vous-mêmes quel est celui qui vous semble le plus capable de porter le fardeau, n'ayant en vue, dans cet examen, que la forme du meilleur gouvernement et la plus grande utilité de votre collége, jointe à la plus grande gloire de Dieu. N'écoutant ensuite que la voix sacrée de la conscience, et considérant que vous aurez un jour à

répondre au tribunal du souverain Juge du choix que vous allez faire, vous prendrez votre dernière détermination. Et le troisième jour chacun de vous donnera son suffrage sur un billet signé de sa propre main, qu'il déposera avec celui des autres dans une urne ou autre objet semblable, où personne ne pourra les toucher. Les suffrages seront ainsi gardés jusqu'au jour suivant; et en ce jour, vous tous étant présents, les suffrages étant tirés de l'urne selon la forme ordinaire, celui qui en réunira le plus grand nombre sera par là même déclaré votre recteur ou supérieur. Dès ce moment, je l'approuve moi-même, et je le confirme, jusqu'à ce que je vous fasse savoir autre chose. Ce mode d'élection pourra être en usage chez vous, tant qu'il n'y aura dans votre collége aucun membre qui ait fait les vœux solennels de religion, et tant que les Constitutions de notre Compagnie ne seront pas encore promulguées.

Quant au recteur élu, nous pensons que vous devez lui porter le même respect qu'à nous-même, et que votre collége doit lui donner les mêmes marques publiques de soumission qu'il nous donnerait à nous-même, si nous étions présent, ou à celui qui tiendrait notre place. L'autorité dont nous voudrions jouir au milieu de vous pour la plus grande gloire de Dieu et pour votre plus grand bien spirituel, c'est celle-là même et non certes pour une autre fin, dont nous voulons que le supérieur établi par vous soit investi

pour régir tous vos intérêts. Vous devez donc, dans votre conduite, lui témoigner le respect que vous nous témoigneriez à nous-même, si nous étions au milieu de vous ; ou plutôt ce n'est à aucun de nous deux, mais c'est, par nous, à Jésus-Christ même auquel vous obéissez dans nos personnes, que vous devez donner ces marques de respect. Si parmi ceux qui font maintenant partie de votre réunion, ou parmi ceux qui vous remplaceront dans le collége de Gandie, il se rencontrait quelqu'un qui ne fût pas dans la disposition intérieure et la ferme volonté de demeurer sous cette loi de l'obéissance et d'y conformer sa conduite sous quelque recteur que ce soit qui sera délégué par le Préposé général de la Compagnie, que celui-là s'empresse d'embrasser un autre genre de vie, et d'abandonner votre société, dans laquelle il ne convient point de recevoir un candidat qui ne veut pas ou qui ne peut pas embrasser la règle d'obéissance que nous venons d'enseigner. Cette lettre sera pour vous un document certain qui vous fera pleinement connaître ce que nous pensons dans le Seigneur de cette sainte ardeur à obéir dont nous avons parlé ; elle vous dira en même temps ce que, dans ce genre, nous demandons et nous désirons, pour leur plus grand avancement spirituel, de nos jeunes gens qui dans la Compagnie se livrent à l'étude des lettres, étude dont le but unique est la plus grande gloire de Dieu et le salut du prochain. Que ce Dieu, notre Créateur et Seigneur, daigne, dans sa bonté

infinie, nous enrichir des dons de sa grâce céleste, afin que nous connaissions toujours sa très-sainte volonté, et que nous soyons fidèles à l'exécuter dans toute son étendue.

Rome, le 29 Juillet 1547.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

LII

LE PÈRE MICHEL DE TORRÈS A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME.

(*Alcazar, p. 90.*)

Il lui fait connaître la haute idée qu'il a du mérite du Père Araoz, et l'erreur où il était auparavant sur son compte.

Saragosse, Août 1547.

Je demande pardon et pénitence à Votre Paternité pour la grande négligence que j'ai mise à prendre la plume et à répondre à tant de lettres que Votre Paternité m'a écrites. Je suis d'autant plus répréhensible, que je sentais en moi une nouvelle obligation et un devoir très-impérieux de le faire, à cause des miséricordes spéciales et particulières que le Seigneur m'a accordées. Que tous les chœurs des Anges, que tous

les habitants de la céleste Jérusalem, où sa divine Majesté règne et gouverne sans rencontrer ni résistance ni opposition, lui rendent d'immenses, d'innombrables et d'incessantes actions de grâces, en mon nom, pour m'avoir fait connaître le licencié Araoz, et pour m'avoir tiré, avec un notable avancement de mon esprit, d'une erreur très-grave où j'étais à son égard ! car sa divine Bonté a remplacé mon erreur et l'orgueilleux jugement que je portais sur son compte par une véritable et claire connaissance de la vérité, accompagnée d'humilité et de tout le respect dû à un père. J'étais en effet auparavant dans une si grossière ignorance, que je ne pouvais me persuader que le Père Araoz eût du talent pour prêcher, ni qu'il fût savant ni avancé dans les voies de l'esprit, ni doué de cette grande prudence pour traiter les affaires spirituelles, dont j'entendis quelquefois Votre Paternité parler avec éloge. En cela je manquais à l'obéissance que je devais à Votre Paternité, dont le jugement aurait dû être la règle du mien. Mon erreur a duré jusqu'au moment où il a plu à Notre-Seigneur, pour remédier à mes nombreuses fautes, de me faire éprouver, à l'égard de ce Père, ce qu'il fit éprouver à saint Thomas d'abord incrédule sur sa résurrection, et qui ensuite, par sa propre expérience, en confessa la vérité plus hautement qu'aucun des autres apôtres. Ainsi par les conversations et les rapports intimes que j'ai eus avec lui durant ce bienheureux voyage que

nous avons fait ensemble, non sans une spéciale providence de Notre-Seigneur, de Madrid à Tolède et ensuite d'Alcala à Saragosse, il y a en moi une différence de jugement sur son compte, comme de la terre au ciel. Et je dis en toute vérité qu'après la miséricorde que sa divine Clémence m'a accordée en me faisant connaître Votre Paternité, miséricórde qui a été pour moi la source d'où me sont venus tous les autres biens, je mets immédiatement en seconde ligne la faveur d'avoir connu le Père Araoz. Je vois que le Saint-Esprit habite et demeure en lui d'une manière spéciale, et lui communique des dons très-éminents et très-particuliers. Outre l'art de jeter les filets en vrai apôtre, et de prendre les âmes pour Notre-Seigneur, il excelle encore à prêcher, à exhorter, à converser, et à traiter les affaires. Dans ses sermons, il révèle un admirable talent; il joint à une facilité rare une grande élévation : c'est un choix exquis de pensées, et un art d'approprier toujours son dire à la qualité de son auditoire. Quand il expose son sujet, sa parole lucide et pittoresque frappe et éclaire les auditeurs, et demeure gravée dans leurs esprits; ensuite il devient véhément et pathétique, et son zèle pour la gloire de Dieu lui inspire des expressions si vives, qu'elles pénètrent jusqu'au plus intime du cœur. C'est ce qui fait qu'il est très-suivi; et partout où on l'a entendu une fois, on désire de l'entendre plusieurs. Pour les exhortations, il a une facilité merveilleuse : rien, dans son

dire, de violent ni d'âpre ; il s'accommode, autant que la chose lui est possible, aux inclinations des personnes avec qui il traite. Cela fait qu'il est très-aimé, et qu'on reçoit avec plaisir ce qu'il dit et ce qu'il conseille. Il possède, et on reconnaît en lui un talent spécial, un don particulier de Notre-Seigneur, pour consoler les affligés. A la Cour, voici ce qui lui est arrivé. Une dame de qualité, venant de perdre son mari, était inconsolable de cette perte : plusieurs personnes religieuses avaient essayé, mais en vain, d'apporter quelque adoucissement à sa douleur. Il plut au divin Maître de donner au Père Araoz une telle grâce, que non-seulement cette dame trouva consolation dans ses paroles, mais encore qu'elle se confessa à lui, bien qu'elle fût si endurcie qu'il y avait longtemps qu'elle ne s'était confessée. On regarda cela, à la Cour, comme un miracle, vu ce qu'on y savait de cette dame. Aussi, dans des cas semblables, c'est le Père Araoz qu'on appelait à la Cour, parce que l'on voyait à découvert la miséricorde que Notre-Seigneur communiquait par son ministère. Il a encore reçu de Notre-Seigneur un autre don très-grand : c'est d'aider à bien mourir tant les malades que les condamnés à mort ; c'est pourquoi il est souvent appelé pour ce ministère.

Mon bien-aimé Père, c'est parce que je vois que cet homme est très-utile pour la Compagnie et pour le service du Seigneur, ce qui est tout un ; c'est parce

qu'il y a encore en lui d'autres choses que je vois et que je tais, que je désire beaucoup que Votre Paternité exerce une grande vigilance sur lui. C'est nécessaire, parce qu'il abrége notablement sa vie, d'un côté par l'ardeur de son zèle pour les choses spirituelles; de l'autre, par le peu de sommeil qu'il prend : car je ne crois pas qu'il y ait une nuit où il dorme plus de deux heures, et il en est plusieurs qu'il passe en veille : *Pernoctat custodiens vigilias noctis.* Ajoutez à cela qu'il se nourrit mal : il ne mange et ne veut manger aucune viande délicate, à peine un peu de mouton. Des fruits, des herbes qui ne lui donnent ni force ni substance, c'est ce qu'il préfère, et encore n'en prend-il qu'en petite quantité. Il en résulte qu'il est très-faible, et je crains beaucoup pour lui. C'est pourquoi il est nécessaire que Votre Paternité lui donne l'ordre de vivre, et lui enjoigne étroitement d'y être fidèle; car, à mon jugement, une pareille pénitence est une tentation.

Pour ce qui regarde mes affaires, le Père Araoz en sait tout autant que moi; je m'en remets à lui. Que Notre-Seigneur nous accorde la grâce de connaître sa volonté, et de l'exécuter après l'avoir connue.

Saragosse, Août 1547.

De Votre Paternité
le serviteur en Jésus-Christ,

MICHEL DE TORRÈS.

NOTE.

Saint Ignace qui avait en si haute estime le docteur Michel de Torrès, se rendit facilement à sa demande. Dans une lettre qu'il écrivit, le 2 septembre suivant, au Père Araoz, il lui disait entre autres choses :

« Pour ce qui regarde le manger, le boire, le vêtement et « le sommeil, vous vous laisserez gouverner par le doc- « teur Michel de Torrès, lui obéissant en tout cela comme « vous feriez à moi-même, pour l'amour de Dieu Notre- « Seigneur. »

LIII

IGNACE DE LOYOLA A CLAUDE LE JAY, A TRENTE.

(Édit. de Bol., p. 380.)

Des bienfaits insignes du duc de Ferrare envers la Compagnie, et de l'empressement avec lequel la Compagnie doit saisir l'occasion de lui témoigner sa reconnaissance.

Rome, Août 1547.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Je sais que le Révérendissime Cardinal de Sainte-Croix vous promet la faculté de vous rendre auprès du duc de Ferrare, après que vous aurez exposé votre sentiment sur le saint Sacrifice de la messe dans le Concile. Pour ce qui regarde mon consentement, non-seulement je le donne volontiers, à cause du plaisir

que j'éprouve en voyant que le duc veut bien se servir de votre ministère, mais il me serait encore infiniment agréable de pouvoir, avec la Compagnie tout entière, servir les intérêts et seconder les volontés de ce prince. C'est pourquoi il faut saisir avec la plus grande joie cette petite occasion qu'il nous présente de lui donner un faible témoignage de notre reconnaissance pour les insignes bienfaits par lesquels il nous a attachés à sa personne. Ce Prince, à l'époque où cette première tempête fondit sur nous ici à Rome, prit notre défense et par ses lettres et par des témoignages qui respiraient la plus grande faveur. C'est lui qui, nous recommandant au Cardinal son frère et aux pérsonnages les plus importants de la cour romaine, nous aida tellement par ses efforts et par son zèle à obtenir de ce Saint-Siége la confirmation de la Compagnie, que nous pouvons dire avec vérité qu'aucun autre prince ni monarqne ne peut lui être comparé sous ce rapport; et que, pour ce qui regarde la formation du corps entier de la Compagnie, il a acquis de si grands titres à notre gratitude, que nul autre prince n'en a de pareils. Dieu, en effet, a choisi, entre tous les autres, le concours de ce prince, et il s'est servi de lui comme d'un instrument efficace pour fonder la Compagnie. Vous aimerez, sans nul doute, à vous rappeler des services aussi signalés qui nous furent rendus de si grand cœur alors qu'ils nous étaient souverainement nécessaires, pour vous exci-

ter à servir ce prince avec un dévouement plus parfait. Dans ce but, bien que je sois convaincu que sans cet aiguillon votre obéissance et votre charité ne laisseront rien à désirer, je vous enverrai une copie et des témoignages et des lettres que Son Excellence écrivit en notre faveur. C'est pourquoi je vous recommande, avec les plus vives instances, de vous porter avec ardeur à tout ce que le prince demandera de vous pour le service de Dieu, et de lui témoigner par des œuvres le désir dont vous êtes personnellement animé, et toute la Compagnie avec vous, d'obéir aux volontés de Son Excellence en tout ce qui sera légitime. En un mot, puisque vous êtes destiné, par le Vicaire de Jésus-Christ, au service d'un des plus insignes bienfaiteurs de la Compagnie, il est juste que vous vous y consacriez entièrement, jusqu'à ne faire au dehors nulles bonnes œuvres sans la participation et l'agrément du prince, qui doit vous tenir lieu en quelque façon de supérieur et de général, tant que vous serez à Ferrare.

Rome, Août 1547.

Vôtre
en Notre-Seigneur,

IGNACE.

LIV

IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A SES FRÈRES DU COLLÉGE D'ALCALA, EN ESPAGNE.

(Édit. de Bol., p. 382.)

Il leur fait connaître la pensée du cardinal de Cauria de jeter les fondements d'un collége de la Compagnie à Salamanque et de se servir pour cette œuvre du docteur Michel de Torrès.

JÉSUS.

Rome, 5 Septembre 1547.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Il y a environ trente jours que le cardinal de Cauria me dit qu'il avait conçu l'idée d'établir un collége de la Compagnie à Salamanque, et que s'il commençait à en jeter les premiers fondements, il était déterminé à lui assurer deux mille ducats de revenus par année. La Compagnie, ajoutait-il, ayant déjà ailleurs des colléges, il serait beaucoup plus avantageux pour elle d'en avoir un à Salamanque. Huit jours après, m'ayant fait appeler, il me dit, en propres termes, qu'il voulait commencer pour la Compagnie un collége à Salamanque, qu'il donnerait sur-le-champ quatre cents ducats de revenus pris sur ses bénéfices, et qu'il en ferait

payer deux autres cents sur ses biens paternels. Il me pria de lui accorder deux des Nôtres pour aller promouvoir l'affaire à Salamanque, et pour exhorter le peuple à la piété; quant à lui, il leur donnerait une maison et tout ce qui leur serait nécessaire.

Comme je lui objectais la pénurie des ouvriers dans la Compagnie, il m'ordonna de délibérer sur cette affaire en mon particulier. Et parce que c'était sa propre pensée, uniquement inspirée par sa piété, qu'il me confiait, ce fut une nécessité pour moi d'aller le voir souvent. Ainsi, depuis qu'il a conçu le dessein de donner commencement au collége, j'ai eu trois ou quatre entretiens avec lui; et chaque fois il m'a dit qu'il se confirmait de plus en plus dans sa pensée. Dans le dernier entretien, comme nous délibérions sur les sujets à envoyer à Salamanque, je lui proposai le docteur Michel de Torrès. Il réfléchit quelques instants sur ma proposition, et ensuite me faisant un grand éloge de Michel de Torrès, il me dit que ce choix lui paraissait excellent, qu'il écrirait lui-même au Docteur. Je lui soumis une difficulté qui se présentait : le duc de Gandie avait chargé le même Docteur de s'occuper du collége qu'il voulait fonder à Saragosse, et il venait de me transmettre certaines facultés et certains ordres concernant l'érection de ce collége. A cela, le cardinal répondit que le collége de Salamanque était d'une importance incomparablement plus grande; et en même temps il s'étendit beaucoup sur les louanges de cette

Académie. Comme je n'osais le contrister à cause de sa grande bienveillance pour le docteur Michel de Torrès, et que d'ailleurs ce dernier possédait à mon jugement toutes les qualités nécessaires, je lui promis que j'écrirais au Duc et au Licencié Araoz de favoriser la volonté de Son Éminence ; j'ajoutai que j'écrirais dans le même sens au docteur Michel de Torrès.

Par ces paroles, le Cardinal demeura admirablement satisfait. Il fut convenu entre nous que je porterais l'affaire à votre connaissance, afin que le docteur Michel de Torrès soit instruit de ce qui a été réglé, et qu'il se tienne prêt à se mettre en route pour aller donner commencement à ce collége de Salamanque, dès que Son Éminence lui en aura écrit. Aussitôt que le Pape qui est allé à Pérouse sera de retour, le Cardinal se propose de parler à Sa Sainteté pour obtenir l'autorisation d'appliquer au collége quatre cents ducats de revenus provenant de bénéfices qu'il possède à Salamanque, afin que l'on puisse sans retard mettre la main à l'œuvre. De mon côté, j'engagerai Son Eminence à ne point écrire au docteur Torrès avant d'avoir réponse du Pape sur cette affaire.

Rome, Septembre 1547.

Vôtre
en Notre-Seigneur,

IGNACE.

LV

IGNACE DE LOYOLA A SIMON RODRIGUEZ, A LISBONNE.
(*Genelli*, XXXIII.)

Lettre confidentielle sur le choix du Patriarche d'Éthiopie.

Rome, le 26 Octobre 1547.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ soient toujours avec nous.

S'il entre dans les desseins de Dieu Notre-Seigneur que quelqu'un de cette Compagnie aille en Éthiopie, je crois que le sort tombera sur Maître Pasquier Broët. Du moins si le choix m'en était laissé, après avoir tout examiné en général et en particulier comme ma conscience m'y oblige, je n'en choisirais point d'autre, et voici pourquoi. Supposé qu'un profès seul convienne pour une pareille charge, ce que je n'oserais affirmer, il me semble que trois choses sont grandement nécessaires à celui qui devra la remplir : la bonté, la science et la dignité extérieure, avec des forces et un âge convenable. Or, dans aucun membre de la Compagnie je ne trouve ces trois qualités réunies au même degré que dans Maître Pasquier Broët. Si nous parlons de le Jay, il est déjà fort avancé en âge. Maître Laynez, quoique d'une grande vertu, a un extérieur moins

imposant, et il est d'une santé très-délicate. Maître Salmeron est peu âgé, et quasi aussi jeune et imberbe que quand vous l'avez connu. Maître Bobadilla est très-infirme, et convient moins pour une pareille mission. Des neuf profès que nous restons et dont vous fermez la marche, tous sont grandement utiles dans les contrées où ils sont ; mais pour le pays où on nous appelle, Maître Pasquier seul me paraît réunir plus parfaitement les trois qualités dont j'ai parlé. Premièrement, il est d'une bonté telle, que dans la Compagnie nous le regardons tous comme un ange. Secondement, à la science qu'il possède il joint une grande expérience en ce qui regarde la réforme des évêchés et des monastères. Durant sa nonciature en Irlande, il s'est plus occupé de ces monastères que ne l'a fait aucun autre membre de la Compagnie. Il a admirablement conduit toutes les affaires qu'il a eues entre les mains; car il est de son naturel plein de sollicitude et très-ami du travail et des livres, ayant constamment une foule de cas épiscopaux et de cas de conscience à résoudre, ce qu'il devra faire encore davantage en Éthiopie ; avec cela, il a un extérieur imposant, des forces, de la santé, et il n'est âgé que d'environ quarante ans. Que Dieu Notre-Seigneur, dans son infinie et souveraine bonté, veuille conduire et diriger toute cette affaire, et, s'il le fallait, faire le choix de sa propre main, pour le plus grand service, le plus grand honneur et la plus grande gloire de sa

divine Majesté. Que cet adorable Maître nous fasse toujours sentir sa faveur et le secours de sa grâce.

De Rome, ce 26 Octobre 1547.

Vôtre
en Notre-Seigneur,

IGNACE.

LVI

IGNACE DE LOYOLA A SIMON RODRIGUEZ, EN PORTUGAL.
(*Alcazar, p. 58.*)

Raisons d'envoyer le Père Strada auprès du duc de Gandie, en Espagne.

Rome, 1547.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Vous n'êtes pas d'avis, à ce que je vois, d'autoriser le Père Strada à se rendre à la cour d'Espagne Vous vous en remettez cependant à ce que je déciderai soit pour son départ, soit pour la prolongation de son séjour en Portugal. Je crois qu'étant sur les lieux vous aurez une connaissance plus intime des circons-

tances particulières ; et c'est de cette connaissance que procède sans doute le jugement en vertu duquel vous ne croyez point devoir l'envoyer à la cour du Prince. Ainsi je tiens pour fondée votre manière de voir. Il serait cependant fort opportun, après la mort du Père Le Fèvre (que Dieu ait en sa gloire), d'envoyer quelqu'un à cette cour; mais en cela, je le répète, je m'en remets à ce que vous jugerez être du plus grand honneur et de la plus grande gloire de Dieu.

Il me semble que le duc de Gandie vous a également demandé ce religieux et même quelques autres avec lui, pour commencer à Séville et à Saragosse ce que Dieu lui a mis au cœur de faire pour cette Compagnie, comme vous l'aurez sans doute appris. S'il faut vous déclarer ici ce que je sens en Notre-Seigneur, ce que je juge être le plus de l'honneur et de la gloire de sa divine Majesté, et ce que je souhaite uniquement pour cette fin, je dirai que mon désir est que vous condescendiez à ce que le duc vous demande, spécialement pour ce qui regarde Strada. Je m'y sens porté par plusieurs raisons. Voici la première : si nous devons désirer et seconder par nos efforts l'avancement de cette Compagnie pour l'honneur et la gloire de Celui pour lequel nous l'avons commencée, et pour venir en aide à sa très-chère Église, non-seulement nous ne devons pas négliger les occasions que Dieu nous présente de remplir cette fin, mais nous devons au contraire les rechercher.

Or, comme le duc de Gandie, avec tant de dévotion et d'un si grand cœur, veut de ses deniers commencer à Séville et à Saragosse ce qu'il a déjà conduit si loin à Gandie, ce serait, ce me semble, mal profiter de l'occasion que Dieu nous envoie, que de ne pas vouloir répondre par un secours spirituel au secours temporel qui nous est offert. Outre cette raison qui regarde la Compagnie, il en est une autre qui se tire de ces villes mêmes, et spécialement de celle de Séville. Vu le grand concours de monde dans ces deux villes, et d'autres circonstances particulières, on pourrait avec raison espérer de grands fruits, s'il y avait des hommes apostoliques capables de remuer profondément les âmes par leurs prédications, et de les conduire sûrement dans les voies du salut.

La troisième raison est prise de Maître Strada lui-même. Dieu lui ayant donné le talent de bien prêcher et de produire une profonde impression partout où il prêche, il serait bon, ce semble, qu'il employât ce talent dans les endroits où le bien de la Compagnie dépend beaucoup de l'idée qu'on se forme d'elle, mais principalement dans les villes où l'on jetterait les premiers fondements d'un collége : la fondation serait chose facile, si dès le principe il se rencontrait des hommes apostoliques qui, par leurs prédications, fissent connaître ce qu'il y a dans la Compagnie. Un très-grand nombre, parmi les auditeurs, se sentiraient portés à donner à l'édifice commencé toutes les proportions d'un collége de notre Institut.

La quatrième raison regarde le duc de Gandie. Lorsque je considère la dévotion dont il est animé pour les choses du service de Dieu, et son grand zèle pour favoriser les progrès de cette Compagnie, je demeure persuadé que, quant aux moyens qu'il emploie, et aux fins qu'il se propose, Notre-Seigneur lui fait connaître ce qui est de son service et de sa volonté.

La cinquième raison regarde encore le duc. Il est certain que, vu le grand amour qu'il nous porte et le grand bien qu'il nous a fait et qu'il ne cesse de nous faire, nous sommes étroitement obligés de lui complaire en tout ce qui, selon Dieu, sera en notre pouvoir, et c'est le cas présent. Mais, pour ne pas multiplier les raisons, croyez-moi, Maître Simon, si vous saviez ce que je sais de lui, car on ne peut tout dire par lettre, une seule cause au monde pourrait vous empêcher de lui complaire, et ce serait l'impossibilité ; or, je n'en vois pas ici.

Je dis plus, vous devriez également de votre part vous réjouir de ce que Dieu veut bien se servir de vous comme instrument pour fonder au point de vue spirituel, comme le duc au point de vue temporel, l'édifice qui s'élèverait dans ces villes. Vous choisiriez de votre main ceux qui seraient destinés à donner commencement à une si belle œuvre ; et, principalement à Séville, à cause de sa proximité du Portugal, la correspondance d'un collége avec l'autre pourrait avoir de très-grands avantages.

Quant à Son Altesse, elle devrait aussi éprouver une grande joie en voyant que les plantes qu'elle a semées dans son royaume non-seulement portent du fruit pour ses États, mais qu'elles donnent encore une semence féconde à d'autres royaumes. Plus le bien, auquel Son Altesse après Dieu a donné commencement, se dilatera et deviendra universel, plus grande aussi sera la couronne de sa gloire éternelle, et plus aussi s'étendra dans le monde l'honneur de Dieu qui est la dernière fin de nos désirs. Ainsi, Maître Simon, pour ce qui est de complaire au duc, voilà ma manière de voir et ma volonté, auxquelles je ne tiens que pour l'amour de Dieu; je viens de vous les déclarer très au long : je vous supplie, au nom de ces mêmes motifs qui me déterminent, de n'être pas d'un sentiment différent.

Rome, 1547.

Vòtre
en Notre-Seigneur,

IGNACE.

LVII

IGNACE DE LOYOLA A L'ÉVÊQUE DE PISTOIE. (*Édit. de Bol., p. 388.*)

Il s'excuse, sur la pénurie des ouvriers, de ne pouvoir répondre à ses désirs.

Rome, le 28 Janvier 1548.

Que la grâce de Jésus-Christ, par la vraie connaissance et l'amour de ce divin Maître, vive à jamais dans nos cœurs ! Amen.

J'ai appris par les lettres de Votre Grandeur du 20 de ce mois qu'elle confie certains ministères au zèle du P. Jérôme Otello. Cette nouvelle nous a été infiniment agréable, tant à cause de notre profonde affection pour Votre Grandeur qu'à cause de la volonté que Dieu a mise dans nos cœurs de la seconder dans tous ses désirs. Et ce sera toujours pour nous un très-grand bonheur, toutes les fois que nous aurons l'occasion d'offrir nos ministères à Votre Grandeur, comme aussi à tout autre Prélat. Néanmoins, comme j'ignore les engagements que le P. Jérôme Otello a pris avec les Florentins, je remets entièrement cette affaire entre les mains de notre Père Jacques Laynez; j'ajoute seulement que je souhaite, du fond du cœur, qu'en tout ce qui dépendra de nous l'on se rende avec respect

et avec amour aux désirs de Votre Grandeur. Pour ce qui est d'envoyer dans un autre endroit un autre de nos religieux d'un âge plus avancé, il serait certainement très-juste de satisfaire à un désir aussi légitime de Votre Grandeur ; mais il faudrait pour cela avoir des ouvriers sous la main, et pour le présent je n'en ai pas un seul dont je puisse disposer, attendu qu'il faut en ce moment en réunir un assez bon nombre qui sont déjà destinés pour divers endroits. Cependant la situation peut de jour en jour s'améliorer ; si cela arrive, j'espère qu'avec l'aide de Notre-Seigneur nous ne manquerons pas de nous employer, autant qu'il dépendra de nous, à ce qui sera du service de sa divine Majesté. En attendant, je prie cette divine Majesté qu'elle conserve et augmente toujours les dons de sa grâce dans Votre Grandeur, et ensuite, par vos soins, dans tout le troupeau confié à votre sollicitude. Et moi je me recommande aussi très-humblement, avec cette maison de Rome et toute la Compagnie, aux prières de Votre Grandeur.

Rome, le 28 Janvier 1548.

De Votre Grandeur
le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LVIII

IGNACE DE LOYOLA A FRANÇOIS DE BORGIA, DUC DE GANDIE, APRÈS SA PROFESSION RELIGIEUSE FAITE, A GANDIE, ENTRE LES MAINS DU P. ARAOZ, LE 1er FÉVRIER 1548. (*Genelli*, LIX.)

Le Saint trace au nouveau profès la voie à suivre désormais. 1° Il est d'avis qu'à l'avenir il abrége de moitié tous ses exercices, et que le temps de cette seconde moitié soit employé à l'étude, attendu que la science infuse ne peut suppléer à la science acquise nécessaire aux religieux de la Compagnie. 2° Il est d'avis qu'il modère ses jeûnes et ses austérités, afin de pouvoir mieux se livrer à l'étude. 3° Il est d'avis que ses sanglantes disciplines soient remplacées par des pénitences moins nuisibles à la santé, et qu'il cherche à s'unir à Dieu plutôt par l'oraison que par ces châtiments du corps, afin qu'il ait et des lumières et des forces pour travailler au salut du prochain.

Rome, en Mars 1548.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Lorsque j'ai appris l'ordre et la conduite que vous suivez tant dans les choses spirituelles que dans les temporelles pour l'avancement de votre âme, j'y ai trouvé, je dois le dire, un nouveau motif de me réjouir grandement en Notre-Seigneur. J'en remercie mille fois l'éternelle Majesté, et je ne puis l'attribuer qu'à la Bonté divine de laquelle tout bien procède.

Cependant, comme je remarque en Notre-Seigneur que si dans un temps nous avons besoin de certains exercices spirituels et corporels, dans un autre temps nous avons aussi besoin d'exercices différents, et que ceux qui nous ont été utiles dans le principe ne le sont plus autant dans la suite; je dirai, en présence de notre divin Maître, tout ce qui s'offre à mon esprit sur ce sujet, puisque d'ailleurs Votre Seigneurie m'ordonne de lui faire connaître là-dessus mes sentiments.

Et d'abord pour ce qui regarde les heures que vous consacrez à vos exercices intérieurs et extérieurs, mon avis serait qu'ils fussent tous abrégés de moitié. En effet, lorsque nos pensées, ou par leur propre mouvement ou par l'instigation de l'ennemi, se portent sur des choses impertinentes, vaines ou illicites, nous devons d'ordinaire, suivant que notre esprit, se porte vers ces choses avec plus d'ardeur, multiplier ces exercices, intérieurs et extérieurs, selon la qualité des personnes et la diversité des pensées et des tentations, pour vaincre celles ci, et pour empêcher la volonté de s'y complaire ou d'y consentir. Mais par la raison des contraires, plus ces sortes de pensées s'affaiblissent et meurent, plus les bonnes pensées et les saintes inspirations s'introduisent, et c'est pour nous un devoir de leur donner libre entrée, en leur ouvrant en tout les portes de notre âme. Par conséquent, comme vous n'avez plus besoin de tant

d'armes pour vaincre les ennemis (autant que j'en puis juger par la lumière que Dieu me donne sur Votre Seigneurie), je tiendrais pour meilleur que cette moitié du temps retranché à vos exercices fût employée d'abord à l'étude ; car, à l'avenir, non-seulement la science infuse, mais la science acquise vous sera sans cesse très-nécessaire, ou du moins très-utile ; ensuite, au gouvernement de votre duché, et à des conversations spirituelles, vous appliquant toujours à tenir votre âme tranquille, pacifique et disposée à tout ce qu'il plaira à Notre-Seigneur d'opérer en elle. Car sans aucun doute, c'est pour elle le signe d'une plus grande vertu et d'une plus grande grâce de pouvoir jouir de son Seigneur en divers offices et en divers lieux qu'en un seul : pour arriver là, il faut grandement nous appuyer sur la bonté de notre divin Maître.

En second lieu, relativement aux jeûnes et aux abstinences, j'estime qu'il est mieux, pour la gloire de Notre-Seigneur, de conserver et de fortifier l'estomac et les autres forces naturelles, que de les affaiblir. Car lorsqu'on est disposé et fermement déterminé à mourir plutôt que de commettre de propos délibéré la moindre offense contre la Majesté divine, et que d'ailleurs l'on n'est attaqué d'aucune tentation particulière de la part du démon, du monde et de la chair, la mortification extérieure n'est plus aussi nécessaire. Or, je suis convaincu que, par la grâce divine, Votre

Seigneurie est dans la disposition que je viens de dire et qu'elle n'a à lutter contre aucune tentation particulière. Je désire beaucoup que vous imprimiez cette vérité en votre âme : que l'âme et le corps appartenant à votre Créateur et Seigneur, vous devez lui rendre bon compte de l'un et de l'autre, et que pour cela vous ne devez point laisser la nature corporelle s'affaiblir, parce que si elle est dans un état de faiblesse, la nature spirituelle ne peut plus faire ses opérations. C'est pourquoi, si pendant un certain temps je vous ai vu avec plaisir jeûner et pratiquer une abstinence rigoureuse, je ne le pourrais plus faire à l'avenir, parce que je vois que ces jeûnes et cette abstinence empêchent l'estomac de faire ses fonctions ordinaires, et même de digérer les aliments les plus simples dont le corps a besoin pour se nourrir. Je vous conseille plutôt de chercher par tous les moyens possibles à lui rendre son énergie, et dans ce but de manger de tout ce qui est permis et aussi souvent que vous en sentez le besoin, sans aucun scandale du prochain. Car nous devons d'autant plus aimer le corps et lui vouloir d'autant plus de bien, qu'il obéit davantage à l'âme et la sert ; et l'âme, à son tour, trouve dans cette obéissance et cette aide du corps plus de force et d'énergie pour servir et glorifier notre Créateur et Maître.

En troisième lieu, pour ce qui est des châtiments du corps, je serais d'avis, dans l'intérêt de la cause de

Notre-Seigneur, de retrancher tout ce qui peut tirer quelques gouttes de sang. Si jusqu'ici, comme je me le persuade de sa divine bonté, cet adorable Maître vous a donné une grâce et un attrait particulier pour cela et pour tout ce que je viens de dire, je ne crains pas d'affirmer, sans donner ici des preuves de ce que j'avance, qu'à l'avenir il vaudra beaucoup mieux pour vous de laisser ces pratiques. Au lieu de chercher à faire couler un peu de sang, cherchez plus immédiatement notre divin Maître lui-même, je veux dire ses dons très-saints, comme, par exemple, le don des larmes qui vous fait pleurer tour à tour d'abord sur vos péchés et ceux du prochain, ensuite à la vue des mystères de Notre-Seigneur en cette vie et en l'autre, enfin à la vue et par amour des Personnes divines. Ces larmes ont d'autant plus de valeur et de mérite que les pensées et les considérations qui les font couler sont plus élevées. Et quoique, en soi, la troisième considération, c'est-à-dire celle des Personnes divines, soit plus parfaite que la seconde ou celle des mystères de Notre-Seigneur, et la seconde plus parfaite que la première ou la considération des péchés, néanmoins la meilleure part et de beaucoup, pour chaque individu est la considération où Dieu Notre-Seigneur se communique davantage à son âme, la rendant participante de ses dons très-saints et de ses grâces spirituelles : car il voit et il sait ce qui lui convient le mieux ; et comme il sait tout, il lui montre la voie qu'il doit

suivre. Quant à nous, afin que nous puissions, avec le secours de sa grâce, trouver cette voie, il nous est très-utile d'en essayer et d'en éprouver plusieurs, pour marcher par celle qui est plus visiblement pour nous la voie de Dieu.

Mais la plus heureuse, la plus béatifique en cette vie, celle qui tout entière mène et se rapporte à la vie éternelle, c'est la voie de ceux qui embrassent étroitement ces dons très-saints dont j'ai parlé, et qui leur sont étroitement unis. Par ces dons j'entends ceux qu'il n'est pas en notre pouvoir de posséder quand nous les désirons, mais qui sont purement concédés par Celui qui donne tout bien, et dont aucun bien ne surpasse la toute-puissance : tels sont, par exemple, par rapport à la Majesté divine, l'intensité de la foi, de l'espérance et de la charité, la joie et le repos spirituel, les larmes, les consolations intenses, l'élévation de l'esprit, les impressions et illuminations divines, et tous les autres goûts et sentiments spirituels relatifs à de tels dons, comme l'humilité et un respect profond pour notre Mère la sainte Église, pour ceux qui la gouvernent et pour ses docteurs. De tous ces dons très-saints, il n'en est pas un qui ne doive être préféré à tous les actes corporels, lesquels ne sont bons qu'autant qu'ils ont pour but d'acquérir ces dons, ou du moins une partie de ces dons. Je ne veux pas dire par là que nous devions les rechercher uniquement pour la complaisance ou la délectation

que nous y trouvons ; non certes. Mais reconnaissant en nous-mêmes que sans ces dons toutes nos pensées, paroles et œuvres sont mêlées, froides et troubles, nous devons désirer ces dons afin que par eux elles deviennent ardentes, claires et justes pour le plus grand service de Dieu. Il résulte de là que nous devons souhaiter ces dons si précieux en tout ou en partie, et ces grâces spirituelles, en tant qu'avec leurs secours nous pouvons procurer à Dieu une plus grande gloire. Et ainsi lorsque le corps, par suite de travaux excessifs, se trouve en danger, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de rechercher ces dons par des actes de l'entendement et par d'autres exercices modérés : de cette sorte, non-seulement l'âme sera saine, mais comme un esprit qui est sain animera un corps qui l'est aussi, tout deviendra plus sain et plus propre à mieux servir Dieu.

Quant à la conduite que vous devez tenir dans des choses plus particulières, j'ai cru en Notre-Seigneur que je ne devais pas en parler ici, espérant que le même Esprit divin qui a conduit jusqu'ici Votre Seigneurie continuera de la conduire et de la gouverner pour la plus grande gloire de la Majesté divine.

De Rome, en Mars 1548.

De Votre Seigneurie

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE.

LIX

IGNACE DE LOYOLA AU NOBLE SEIGNEUR PIERRE CONTARINI, A VENISE. *(Édit. de Bol., p. 389.)*

Il lui fait savoir qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui en faveur de l'homme honorable qu'il lui avait recommandé; il l'assure en même temps qu'il n'est service au monde qu'il ne soit prêt à rendre à son ancien ami de Venise.

Rome, le 24 Mars 1548.

Très-excellent seigneur,

Que la grâce et la paix de Jésus-Christ Notre-Seigneur habitent à jamais dans nos âmes.

A la fin du mois de Novembre dernier je reçus une de vos lettres à laquelle je n'ai pas encore répondu; si j'ai tant différé, c'est que je souhaitais vous donner des faits plutôt que des paroles. Je le désirais d'abord parce que votre recommandation était des plus justes, ensuite à cause de l'attachement si étroit qui dès le commencement me lie à vous ainsi que toute cette petite Compagnie. Je me souviens que votre lettre me fut remise par un homme honorable, pendant que la maladie me retenait au lit. Quoique je n'eusse aucun rapport intime avec le Révérendissime Auditeur Antoine Augustin, je promis cependant à votre pro-

tégé de faire recommander sa cause à cet Auditeur par le cardinal Carpi, comme je l'avais déjà fait pour une autre cause, et de me rendre en personne auprès ce même Auditeur pour la lui recommander de vive voix. Je dis encore ces paroles au porteur de votre lettre : que s'il désirait quelque autre chose de moi, il n'était service que je ne fusse prêt à lui rendre. Il fut content de mon accueil et de mes conseils, et il me dit qu'il reviendrait me trouver au moment où la recommandation lui serait nécessaire. Il n'est cependant pas encore revenu. C'est ce qui m'a déterminé à vous écrire ces lignes pour vous prouver que je n'ai omis aucun des bons offices qui dépendaient de moi, ou qui étaient réclamés par votre bienveillante recommandation. Bien que mon pouvoir soit petit, et qu'il soit impossible de rien faire qui égale vos bienfaits et votre faveur, cependant mon âme et mon cœur sont prêts à vous rendre tous les bons offices qui dépendront de moi. A Dieu reviennent l'honneur et la gloire de toutes choses ! Je prie sa souveraine bonté de vous départir toujours l'abondance de ses dons très-saints et de ses grâces, afin que vous ne cessiez d'étendre son service et sa gloire. Amen.

De Rome, ce 24 Mars 1548.

De Votre Seigneurie

le très-humble et très-obligé serviteur en J.-C.,

IGNACE DE LOYOLA.

BULLE DU PAPE PAUL III
APPROUVANT LE LIVRE DES EXERCICES SPIRITUELS
DE SAINT IGNACE.

(31 Juillet 1548.)

NOTA. — *Les Exercices spirituels de saint Ignace étaient attaqués en Espagne par les ennemis de la Compagnie. Un des plus violents adversaires des Jésuites, le célèbre Dominicain Melchior Cano, avait falsifié un texte de ce Livre et l'avait présenté à un docteur de l'université d'Alcala, pour lui démontrer que le livre contenait une hérésie. En vain, par la confrontation du texte falsifié avec le texte authentique, la fraude avait été découverte, la guerre continuait. Pour mettre un terme à ces attaques, François de Borgia, duc de Gandie et déjà profès de la Compagnie depuis le 1er Février 1548, jugea que le moyen le plus sûr serait de faire examiner le livre par le Saint-Siége, et d'obtenir du Souverain Pontife une Bulle d'approbation. Il présenta donc, à cette fin, une supplique au Saint-Siége. Le livre fut examiné, et Paul III l'approuva par la Bulle qu'on va lire.*

Paul, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour en perpétuer à jamais le souvenir.

Comme le devoir de Pasteur universel du troupeau de Jésus-Christ et le zèle de la gloire de Dieu nous

obligent d'embrasser tout ce qui regarde le salut des âmes et leur avancement spirituel, Nous ne pouvons nous dispenser d'exaucer les prières de ceux qui nous demandent quelque chose qui puisse entretenir la piété et la ferveur des fidèles.

Notre très-cher fils François de Borgia, Duc de Gandie, Nous a représenté, depuis peu, qu'Ignace de Loyola, Général de la Compagnie de Jésus établie par Nous dans notre ville de Rome, et confirmée par notre autorité apostolique, a écrit certains enseignements ou Exercices spirituels, tirés des saintes Lettres et des expériences de la vie spirituelle, avec une méthode et dans une forme toutes propres à toucher les cœurs. Il nous a déclaré encore qu'il ne sait pas seulement par le bruit commun que ces Exercices sont très-utiles pour le profit et la consolation des âmes; mais qu'il en est persuadé par ce qu'il a vu lui-même à Barcelone et à Gandie. Il nous a supplié ensuite de les faire examiner, et de les approuver si nous les trouvions dignes d'approbation et de louange, afin que le fruit s'en étendît davantage, et que les fidèles les pratiquassent avec plus d'ardeur.

Nous les avons fait examiner, et sur le témoignage qui nous en a été rendu par notre très-cher fils Jean du titre de Saint-Clément, Prêtre Cardinal, Evêque de Burgos, et Inquisiteur de la Foi, par notre Vénérable Frère Philippe, Évêque de Saluces, notre Vicaire Général au spirituel dans Rome, et par notre cher fils

Gilles Foscari, Maître du Sacré-Palais : Nous avons trouvé ces Exercices remplis de l'esprit de Dieu, et très-utiles pour l'édification et pour le profit spirituel des fidèles.

Ayant aussi égard, comme nous devons l'avoir, aux grands biens qu'Ignace et la Compagnie qu'il a fondée ne cessent de faire dans l'Église, parmi toutes sortes de nations, et considérant d'ailleurs combien le livre des Exercices leur sert pour cela : de notre science certaine, Nous approuvons par les présentes, Nous louons, et Nous confirmons avec l'autorité apostolique tout ce qui est contenu dans ce livre. Nous exhortons même tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, en quelque lieu du monde qu'ils soient, à pratiquer dévotement des Exercices si chrétiens, et Nous permettons que le livre soit imprimé par quel libraire il plaira à l'auteur de choisir, en sorte néanmoins qu'après la première édition, ni le libraire qui aura été choisi d'abord, ni aucun autre, ne puisse l'imprimer une seconde fois sans le consentement d'Ignace ou de ses successeurs, etc.

Donné à Rome, en notre palais près Saint-Marc, sous l'anneau du Pêcheur, le dernier de Juillet, l'an de Notre-Seigneur 1548, et le 14e de notre Pontificat.

LX

ANTOINE CRIMINAL, RELIGIEUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, AU TRÈS-RÉVÉREND PÈRE MAITRE IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA MÊME COMPAGNIE, A ROME.

(Édit. de Bol., p. 391.)

Il le remercie avec effusion de ce qu'il lui permet de se lier à la Compagnie par ses derniers vœux.

Cap Comorin, le 4 Décembre 1548.

Jésus soit toujours avec nous tous !

Il a plu à votre bienveillante bonté de m'admettre, moi si indigne, en qualité de coadjuteur spirituel de la Compagnie. Je tâcherai, selon mes forces, de répondre à vos désirs, et j'espère, avec l'aide de Jésus-Christ Notre-Seigneur, que j'en viendrai à bout. Je ne me juge point pour cela propre à un tel emploi ; car je trouve que je suis très-loin d'en pouvoir dignement remplir les fonctions. Néanmoins, puisque vous en avez ainsi jugé, j'estime devoir me soumettre avec la plus entière obéissance. Vous me faites non-seulement coadjuteur spirituel, mais encore participant de tous les biens, de tous les mérites de la Compagnie; et vous me donnez la même autorité qu'aux profès, voulant que j'en use librement.

Vous me dites ensuite, mon Père, que toutes ces grâces me sont accordées pour l'édification et non pour la destruction. Je le comprends ainsi, et j'espère en Notre-Seigneur le mettre en pratique en quelque endroit du monde que je sois. Mais pour marcher avec plus d'assurance, bien qu'autrefois j'aie laissé, à Rome, entre les mains de N., mes vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, pour vous être remis, et bien que depuis, en divers endroits, j'aie souvent renouvelé ces vœux, je veux que vous sachiez que je demeure à jamais lié non-seulement au Préposé, aux profès et aux coadjuteurs spirituels ou coopérateurs, mais encore à qui que ce soit, même à un simple serviteur qui me commandera au nom de la Compagnie. Pour ce qui regarde les sept cas dont vous me parlez, me disant qu'il suffit d'être tombé dans un seul pour ne pouvoir être admis dans la Compagnie, béni soit Notre-Seigneur Jésus-Christ qui m'en a préservé et éloigné ! Il me reste maintenant à demander à Maître François Xavier la permission d'user dans le Seigneur des grâces et priviléges qu'il jugera expédient de m'accorder. Car, sans son autorisation, j'ai cru que je devais entièrement m'en abstenir. En attendant, je rendrai des actions de grâces au Seigneur notre Dieu très-grand et très-bon, et je lui demanderai, par d'instantes prières, qu'il nous accorde à tous la grâce de parvenir à la céleste Jérusalem.

De ces régions de l'Inde qu'on appelle le cap Comorin, le 4 Décembre de l'année 1548.

De Votre Paternité
le serviteur et le fils en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

ANTOINE CRIMINAL.

LXI

IGNACE DE LOYOLA A JEAN III, ROI DE PORTUGAL.
(Alcazar, p. 131.)

Il lui annonce l'heureuse mort du Père Sainte-Croix. — Il lui renouvelle les assurances du dévouement de toute la Compagnie.

Rome, le 19 Janvier 1549.

Prince très-chrétien,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Altesse, et l'enrichissent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles!

Ne sachant pas si ma dernière lettre est parvenue à Votre Altesse, et apprenant par le Père Simon Rodriguez les bonnes et saintes pensées qui occupent sans cesse votre esprit pour envoyer de tous côtés des

secours spirituels et pour étendre notre sainte Foi catholique; comme d'ailleurs, dans l'intervalle, a eu lieu ici l'heureuse mort du Père Sainte-Croix, passé, nous l'espérons, à meilleure vie; j'ai cru devoir écrire cette lettre, parce que ce que je dirai me semble intéresser le service de Dieu Notre-Seigneur et celui de Votre Altesse.

Je ne viens pas néanmoins m'offrir à Votre Altesse, puisque c'est déjà fait, que nous sommes tous à elle, et que nous lui demeurons liés à jamais par les liens de la plus étroite reconnaissance. C'est à Votre Altesse de parler, de commander, de juger, et à nous d'agréer, d'accepter, et d'exécuter avec toutes les forces et le dévouement dont il plaira à Dieu de nous rendre capables. Et nous espérons n'être pas peu soutenus de sa puissante main dans le service de Votre Altesse, puisqu'enfin toutes vos entreprises n'ont pour but que le service de Dieu et sa plus grande gloire. C'est pourquoi, lorsque l'évêque de Porto, qui a accompli ici sa mission avec un esprit juste et un saint zèle, et qui a tenté tous les moyens possibles pour le bien universel des âmes, sera de retour en Portugal, rendu de nouveau à sa tranquillité et à son repos spirituel, je supplie humblement Votre Altesse de vouloir bien lui accorder une favorable audience : il fera savoir à Votre Altesse tout ce qui nous concerne à Rome, pour la plus grande gloire de Dieu ; car il est parfaitement informé

de tout, en Notre-Seigneur. Que cet adorable Maître, par son infinie et souveraine bonté, conserve Votre Altesse, et la comble de prospérités, afin qu'en retour elle le serve de tout son pouvoir, et cherche en tout son plus grand honneur et sa plus grande gloire.

De Rome, ce samedi 19 Janvier 1549.

De Votre Altesse
le très-humble et perpétuel serviteur
en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXII

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE MAITRE JEAN DE AVILA, EN ESPAGNE. (*Alcazar, p. 132.*)

Melchior Cano, savant et célèbre Dominicain, mais aveuglé et emporté par l'excès de sa haine, avait excité à Salamanque la plus violente persécution contre les Jésuites, publiant partout qu'ils étaient les précurseurs de l'Antechrist. Quelques autres Dominicains, entraînés par lui, montraient la même hostilité, malgré leur Général qui les désavouait et les condamnait. La persécution durait depuis près d'un an, lorsque Ignace écrivit cette lettre à Jean de Avila, l'apôtre si connu de l'Andalousie, et considéré à juste titre comme un des amis les plus dévoués de la Compagnie, en Espagne. Il lui dit qu'il regarde comme un devoir sacré de conserver intacte la réputation de son Ordre, et qu'il va prendre les moyens d'arrêter la calomnie.

Rome, le 24 Janvier 1549.

Mon très-révérend Père et maître en Notre-Seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Révérence, et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles! Amen.

Ayant été informé, à différentes reprises, et par plusieurs des Nôtres de la faveur continuelle et de la

vive charité que vous témoignez à cette petite Compagnie, qui est toute vôtre, il m'a semblé dans le Seigneur devoir écrire cette lettre pour deux raisons. La première, pour vous donner un gage de ma gratitude et vous montrer que vos sentiments envers nous sont parfaitement connus de moi. Je rends d'immenses actions de grâces à Dieu Notre-Seigneur, et, en son très-saint nom, à Votre Révérence, pour tous les services que vous nous avez rendus à la plus grande gloire de sa divine Majesté, accroissant notre nombre, et, je puis le dire aussi, l'affection cordiale que vous portent tous les membres de notre Compagnie.

Ainsi parfaitement instruit de tout comme je le suis, je m'offre, avec tout le dévouement dont je suis capable, à Votre Révérence comme un de vos disciples et fils spirituels en Notre-Seigneur, pour faire avec une entière volonté tout ce que vous voudrez bien m'ordonner en Celui qui est le Maître de tous, et m'y employer avec toutes les forces qu'il plaira à sa divine Majesté de me donner pour cela. Je suis convaincu qu'en agissant de la sorte je gagnerai beaucoup auprès de Notre-Seigneur qui est la bonté infinie, d'abord en satisfaisant quelque peu aux obligations si grandes que j'ai contractées envers vous, ensuite parce qu'en servant les serviteurs de mon cher Maître, je crois servir la personne de cet adorable Sauveur lui-même.

La seconde raison qui m'a déterminé à écrire cette

lettre, la voici : comme vous aurez appris sur les Nôtres certaines choses qui leur sont favorables en Notre-Seigneur, il m'a semblé, en ce divin Maître, que vous deviez aussi être instruit de celles qui leur sont contraires. A la vérité, j'espère, et sans pouvoir en douter, qu'ils sortiront de l'épreuve spirituelle si grande qui pèse maintenant sur eux, et que tout tournera à la plus grande gloire de Dieu. Voici le fait : à Salamanque, ils ont éprouvé et ils éprouvent encore une très-vive opposition de la part de quelques Pères Dominicains, plus poussés, selon moi, par un triste zèle que par une science éclairée. Cette opposition dure depuis dix mois, et des lettres du 25 novembre et du 2 décembre dernier m'apprennent qu'elle a augmenté. Elle passe tellement toutes les limites, que nous avons été forcés de prendre des mesures, conformément à ce que saint Augustin et beaucoup d'autres docteurs nous enseignent. Saint Augustin, dans son *Traité de la vie'uité*, dit : « Notre vie est nécessaire pour nous, notre réputation est nécessaire pour les autres : » *Nobis est necessaria vita nostra, aliis fama nostra.*

Saint Chrysostôme, dans son *Commentaire* sur saint Matthieu, nous dit : « Apprenons par l'Évangile à « supporter avec magnanimité nos propres injures, « mais à ne vouloir pas même entendre les injures « contre Dieu : » *Discamus illius exemplo nostras quidem injurias magnanimiter ferre; Dei autem injurias, nec usque ad auditum suffirre.*

Saint Jérôme, dans sa *Lettre* contre Ruffin, s'exprime ainsi : « Pour ce qui regarde le crime d'hérésie, je ne « veux point que quelqu'un supporte patiemment « d'en être accusé : » *Nolo quemquam in crimine hæresis patientem esse.*

Saint Thomas d'Aquin nous dit sur ce même sujet : « Nous sommes tenus d'avoir l'âme pré- « parée à supporter les outrages, si cela est expé- « dient pour la cause de Dieu ; mais il est des circons- « tances où il faut que nous repoussions l'outrage qui « nous est fait, et cela pour deux raisons principales : « premièrement, pour le bien de celui qui fait l'ou- « trage, afin que son audace soit réprimée, et qu'à « l'avenir il ne se porte plus à de pareils attentats, « selon ces paroles du Livre des Proverbes : Répondez « à l'insensé selon sa folie, de peur qu'il ne paraisse « sage à ses propres yeux. Secondement, à cause du « bien d'un grand nombre de personnes dont l'avan- « cement spirituel est empêché par les outrages « auxquels on se porte contre nous : » *Tenemur habere animum paratum ad contumelias tolerandas, si expediens fuerit ; quandoque tamen oportet ut contumeliam illatam repellamus, maxime propter duo. Primo, propter bonum ejus qui contumeliam infert, ut, videlicet ejus audacia reprimatur, et de cætero talia non attentet : secundum illud.* Proverb. 26 : *Respondes stulto juxta stultitiam suam, ne sibi sapiens videatur. Alio modo, propter bonum multorum, quorum profectus impeditur, propter contumelias*

nobis illatas. (2. 2. quæst. 27. art. 3.) C'est ce qui a fait dire à saint Grégoire, dans son commentaire sur Ézéchiel : « Ceux dont la vie est exposée aux yeux du « public comme un exemple à imiter, doivent, s'ils le « peuvent, arrêter les paroles de leurs détracteurs, « de peur que ceux qui pouvaient entendre leur « prédication, ne veuillent plus l'entendre, et que, « demeurant ainsi dans leurs mœurs dépravées, ils ne « se mettent plus en peine de bien vivre : » *Ili quorum vita in exemplo imitationis est posita, debent, si possunt, detrahentium sibi verba compescere, ne eorum prædicationem non audiant, qui audire poterant, et ita, in pravis moribus remanentes, bene vivere contemnant.*

Saint Bonaventure, dans son *Apologétique,* s'exprime ainsi : « Deman de : Puisque vous devez sup- « porter avec patience tous les maux qui vous sont « faits et que vous ne devez, à cause de ces maux, ni « proférer ni exciter aucune plainte, d'où vient que « vous ne le faites pas ? D'où vient que, non contents « des jugements des évêques, vous obtenez du Siége « Apostolique des juges, que vous citez à leur tribu- « nal ceux qui vous molestent même par des vexa- « tions légères, et que vous leur faites ainsi porter le « poids des ennuis et des dépenses, jusqu'à ce qu'ils « vous donnent satisfaction au gré de vos désirs, et « cela contrairement aux paroles de l'Apôtre qui dit « aux Corinthiens : « C'est un délit parmi vous que

« d'avoir à recourir à des juges. » Réponse : Quant « aux injures et aux vexations d'où il ne suit d'autre « mal que celui que l'on peut sentir lorsqu'on les « reçoit, ainsi qu'il en est des paroles outrageantes, « des pertes de biens, des coups, et choses sembla- « bles, les religieux doivent les supporter avec cou- « rage; mais dès qu'il peut en résulter des maux plus « graves, comme des dommages considérables pour les « âmes, alors il n'est pas expédient de les supporter. » *Cum debeatis omnia vobis mala illata patienter sustinere, et nullam super his querimoniam facere, vel movere, quid est, quod non id facitis? Sed etiam non contenti episcoporum judiciis, obtinetis a Sede Apostolica, judices et conservatores, et ad illos quoslibet molestantes vos, etiam leviter, citatis et gravatis laboribus et expensis, donec satisfaciant vobis pro velle vestro, contra Apostolum ad Corinth. : Delictum in vobis, quod judicia habeatis. Responsio : Injurias et molestias, ex quibus aliud malum non sequitur nisi quod illâ harâ sentiri potest (ut sunt verba probrosa, vel damna rerum, vel verbera, et similia) religiosi æquanimiter sustinere debent, quia nihil aliud adferunt nocumenti; sed ubi possunt graviora mala subsequi, videlicet animarum graviora nocumenta, ibi non est expediens tolerare.*

Cajetan n'est pas moins explicite; il dit dans sa *Somme:*

« Négliger sa propre réputation enlevée par la « calomnie, c'est péché, lorsque cette négligence

« nuit aux autres ou que l'on craint qu'elle ne leur « nuise ; car la réputation nous est nécessaire à cause « des autres; et dans ce cas saint Augustin dit : Ce- « lui qui, se confiant à sa conscience, néglige sa réputa- « tion, est cruel, parce qu'il tue les âmes des autres. » *Famam propriam falso ereptam negligere, tunc est peccatum, cum aliis hoc nocet, seu nocere timetur : nam fama propter alios nobis necessaria est. Et in tali casu dicit Augustinus : « Qui confidens conscientiæ « negligit famam, crudelis est, quia aliorum animas « occidit. »*

C'est ainsi que nous pensons procéder pour la plus grande gloire de Dieu, d'abord avec tous les égards et toute la charité possible, leur envoyant une lettre d'un cardinal qui jouit de quelque autorité auprès d'eux, ensuite en leur présentant une patente de leur Général. Si ces deux premiers moyens ne réussissent pas, alors, pour faire ce à quoi Dieu Notre-Seigneur et la charité envers le prochain nous obligent, et pour briser les efforts de l'ennemi de la nature humaine, lequel vient à bout d'égarer à ce point l'esprit de personnes, d'ailleurs instruites, engagées dans la vie religieuse et créées pour la plus grande gloire de Dieu, alors, dis-je, on procédera par voie judiciaire, et ensuite par un Bref du Pape, comme Votre Révérence le verra.

Étant ainsi instruit de tout à l'avance, vous recommanderez plus instamment cette affaire à Notre-Sei-

gneur dans vos saints sacrifices et dans vos ferventes oraisons, et vous demanderez à cet adorable Maître qu'il daigne accorder sa divine faveur et son secours à la partie de laquelle il doit tirer la plus grande gloire et louange pour toute la durée des siècles ; car, avec le secours de sa divine grâce, nous ne cherchons ni ne désirons autre chose. Qu'il en soit glorifié, et qu'il soit glorifié de tout, à jamais, sans fin ! Qu'il veuille bien, dans son infinie et souveraine bonté, nous donner une grâce abondante pour connaître sa très sainte volonté et pour l'accomplir entièrement !

De Rome, le 24 Janvier 1549.

De Votre Révérence
le très-humble et perpétuel serviteur
en Jésus-Christ

IGNACE DE LOYOLA.

LXIII

IGNACE DE LOYOLA AU PRINCE DON PHILIPPE (PLUS TARD PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE). (*Genelli*, LXVII.)

Ce que serait un monarque dans le monde, s'il ne régnait que pour faire régner Dieu. — Ignace dit au prince qu'il sera fidèle à prier pour lui, afin qu'il règne en monarque chrétien.

Rome, le 18 Février 1549.

Très-excellent Prince,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Altesse, et l'enrichissent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Si je forme un pareil vœu pour Votre Altesse, c'est que, lorsqu'une âme est ainsi de la part de Dieu l'objet d'une si haute élection, et qu'elle est ainsi visitée et éclairée de ses inestimables grâces et de ses dons spirituels, elle règle et gouverne avec une grande facilité ses puissances intérieures, soumettant toute son intelligence, tout son savoir et toute sa volonté à la souveraine Sagesse et à la Bonté infinie. Et quand cette âme est ainsi disposée en tout, se confiant en Dieu, et soumise en tout à ses volontés, désirant

d'être régie et gouvernée par son Créateur et Seigneur, c'est alors grandement le propre de la divine Majesté de prendre en elle de continuelles délices, et de lui faire goûter ses très-saintes consolations, afin qu'elle porte en abondance des fruits spirituels parfaits, et cela avec un accroissement continuel, pour la plus grande gloire de la Bonté divine.

Or, comme je vois par moi-même, et comme de toutes parts l'on apprécie le grand mérite de Votre Altesse, la bonne et sainte odeur de sa vie chrétienne; et comme j'ai une ferme espérance que les peuples ne seront pas frustrés dans leurs sentiments et dans leur attente, je sens en moi des motifs toujours plus déterminants de désirer avec ardeur que l'avenir de Votre Altesse soit marqué par toute la prospérité et l'élévation possible, pour la plus grande gloire de notre Maître à tous. Dans mes pauvres et indignes prières je continuerai, comme je le fais chaque jour depuis plusieurs années, de demander à Celui qui est tout-puissant sa faveur pour Votre Altesse; et tant qu'il lui plaira de me laisser en cette vie, je le conjurerai d'exaucer mes demandes.

Si cette lettre paraissait longue ou hardie à Votre Altesse, je la supplie, au nom de l'amour et du respect dus à Dieu, de vouloir bien me le pardonner. Mais ayant rendu visite à don Diégo de Azevedo, pour lui offrir mes hommages, comme au représentant de Votre Altesse, et me sentant pénétré, par suite de cette en-

trevue, d'un plus grand amour pour Votre Altesse, je n'ai pu m'empêcher de lui écrire cette lettre, lui montrant ainsi les sentiments que j'ai pour elle au fond de mon âme, et les vœux ardents que je forme pour son bonheur, en vue du plus grand service et de la plus grande gloire de notre Créateur et Seigneur. Que, dans son infinie et souveraine bonté, cet adorable Maître veuille bien être toujours présent dans votre âme, y répandant ses divines grâces et ses dons spirituels; et qu'il lui plaise de conserver et d'affermir de plus en plus Votre Altesse dans son service, afin qu'elle procure toujours à Dieu, comme elle le lui doit, le plus grand honneur et la plus grande gloire.

De Rome, le 18 de Février de l'an 1549.

De Votre Altesse

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXIV

IGNACE DE LOYOLA AU PRIEUR DE LA CHARTREUSE DE COLOGNE. (*Genelli*, XXXVIII.)

Le Saint se recommande à ses prières et à celles de tout son Ordre. — Il lui envoie par un de ses religieux, Maître Adrien, des grains bénits par le Pape, et un exemplaire du livre des Exercices spirituels.

Rome, le 28 Mars 1549.

Que la grâce et la paix véritable qui est en Jésus-Christ augmentent toujours en nous ! Amen.

Entre ceux qui sont unis en Notre-Seigneur Jésus-Christ par le lien de la charité et par le désir de procurer l'honneur et la gloire de Dieu, les lettres les plus agréables sont celles que le Saint-Esprit grave dans leurs cœurs par les prières qu'ils font les uns pour les autres. J'ai cru cependant devoir profiter du voyage de notre frère Maître Adrien pour vous écrire, afin de me rappeler au souvenir de Votre Révérence, et de vous demander, au nom de Jésus-Christ, pour notre petite Compagnie qui est aussi la vôtre, les prières de votre sainte Congrégation dans lesquelles nous avons une si grande confiance en Notre-Seigneur. Je transmets également à Votre Révérence douze grains que

le Vicaire de Jésus-Christ a bénits et enrichis de très-grandes indulgences, comme vous l'expliquera Maître Adrien, afin que vous les partagiez entre vos excellents frères pour le bien des âmes. Je vous envoie aussi un exemplaire des *Exercices spirituels,* Maître Adrien m'ayant assuré que ce présent, quoique peu de chose en soi, vous serait agréable à cause de votre charité et de votre dévotion. Quant à ce que vous seriez peut-être désireux d'apprendre touchant notre Compagnie, le porteur de ma lettre pourra vous en instruire en détail. Sur ce, je salue Votre Révérence en Jésus-Christ, que je conjure, au nom de son infinie et souveraine bonté, de nous donner à tous une grâce abondante pour connaître constamment sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir tout entière. Amen.

De Rome, ce 28 Mars 1549.

De Votre Révérence
le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXV

IGNACE DE LOYOLA AU PRINCE GUILLAUME, DUC DE BAVIÈRE.

(Genelli, n° XLVI.)

Jusqu'en l'année 1549, aucun membre de la Compagnie n'avait été appelé en Allemagne pour y fonder un collége, ou pour y occuper à demeure une chaire de professeur, quoique le Jay eût enseigné longtemps la théologie à l'université d'Ingolstadt. Mais, en cette année, Guillaume, duc de Bavière, s'adressa le premier de tous les princes allemands au Pape Paul III, et lui demanda deux professeurs de théologie pour cette université. Le Pape chargea les cardinaux de Sainte-Croix et Maffei de communiquer ce désir à Ignace ; mais celui-ci déclara qu'il ne croyait devoir y répondre qu'autant que le duc, à l'exemple du roi de Portugal, consentirait à fonder un collége de la Compagnie dans ses États. Cette condition ayant été approuvée par le Pape et les cardinaux, et acceptée par le duc, Ignace fit venir à Rome les PP. Canisius et Salmeron, auxquels il adjoignit le P. le Jay sur la demande expresse du duc Guillaume. Ils devaient s'arrêter à Bologne pour y prendre le degré de docteur, parce qu'en Allemagne on tenait beaucoup à ce titre. Ignace, en envoyant au duc les hommes qu'il désirait, lui écrivit la lettre suivante.

Rome, 1549.

JÉSUS.

Très-illustre prince et seigneur, digne de tout mon respect en Jésus-Christ,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-

Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Excellence, et l'enrichissent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Les deux théologiens que je vous avais promis sont maintenant avec cette lettre auprès de Votre Excellence, selon les ordres du Souverain Pontife. L'un est Alphonse Salmeron, Espagnol ; l'autre Pierre Canisius, de la Gueldre. Je les ai fait venir tous les deux de Sicile. Ils excellent par l'intégrité de leur vie, par leur science dans les lettres sacrées et par toute l'érudition qui peut orner un chrétien. Ils sont tous les deux prêtres de la Compagnie connue sous le titre et le nom de Jésus. Notre Très-Saint-Père ne doute pas le moins du monde qu'ils ne répondent pleinement aux grandes vues de Votre Excellence, et que dans ce vaste pays ils n'enseignent avec succès autant par leur vie que par leurs discours. J'envoie avec eux le docteur Claude le Jay, théologien des plus distingués, que Votre Excellence a demandé nommément (1). Quoiqu'il ne puisse rester longtemps à Ingolstadt, il pourra néanmoins travailler d'une manière fort utile pendant quelques jours ou quelques mois, et contribuer à fonder cette œuvre si belle et si salutaire. Car ce collége de religieux de la Compagnie rapporte à une seule fin

(1) Il était confesseur d'Hercule d'Est, duc de Ferrare, qui n'avait consenti à le céder que pour peu de temps.

toutes les études, tous les soins et toutes les veilles : c'est de corriger les mœurs dépravées de ce temps, de convertir les cœurs par les exemples, par la sanctification des âmes, par une science et une érudition fondées sur la pure et véritable foi et sur les saints préceptes de Jésus-Christ, de ramener les hommes des pernicieuses séductions des plaisirs, à une vie chrétienne et bienheureuse, de la chair à l'esprit, du monde à Dieu. Quel autre enseignement pourrait mieux répondre que celui-là aux besoins de l'époque, en Allemagne surtout, où le sanglier de la forêt cherche à déraciner, où une bête furieuse s'efforce de ravager la vigne que la main du Seigneur a plantée ? Quel enseignement est plus propre à fortifier dans la rectitude de leurs sentiments les âmes des bons, et à ramener à la bergerie de Jésus-Christ les brebis errantes ? Votre Excellence recevra donc d'un front joyeux et du cœur le plus bienveillant ces Pères dignes de respect à tous égards. Comme leur genre de vie et les lois de leur collége exigent qu'ils ne cherchent point leurs intérêts, mais seulement ceux de Jésus-Christ, et qu'ils vivent de dons volontaires, pleins de confiance en Jésus-Christ leur Maître, et dans votre piété, ils sont convaincus qu'ils ne manqueront point des choses nécessaires à la vie. Il est très-juste, en effet, que ceux qui sèment les choses spirituelles recueillent celles dont le corps a besoin. Il y a tout lieu d'espérer aussi qu'il se rencontrera des âmes qui, attirées par l'admiration de

leur vie, et par la sainteté de leurs prescriptions, s'abandonneront à la direction de ces Pères. S'il en est ainsi (et le Seigneur ne cessera point de visiter sa vigne), Votre Excellence honorera ces nouveaux ouvriers, de sa grâce et de sa faveur, et se réjouira de voir s'accroître leur nombre. Quel mérite n'aurez-vous pas devant Dieu Notre-Seigneur et devant sa sainte Église, lorsque cette vigne, travaillée de nouveau par ce séminaire, cultivée, et arrosée, pour ainsi dire, d'une manière toute spéciale par la pieuse libéralité de Votre Excellence, étendra de tout côté ses branches et poussera de nouveaux rejetons ! Notre Très-Saint-Père prie instamment Votre Excellence d'apporter en ceci un soin tout particulier ; et il lui sera très-agréable d'apprendre que ces trois frères en Jésus-Christ, hommes très-doctes et très-probes, sont traités par Votre Excellence avec autant d'affection et de bonté qu'il est possible. Je prie Dieu qu'il garde Votre Excellence, et la laisse très-longtemps heureuse parmi nous.

De Votre Excellence

le serviteur très-humble en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

Rome, 1549.

LXVI

IGNACE DE LOYOLA A FRANÇOIS DE BORGIA, DUC DE GANDIE, A GANDIE. (*André Lucas, Vida de S. Ignacio, l. V, c. 24.*)

André Oviedo, recteur du collége de Gandie, et François Onfroy, un des professeurs de cette Université, séduits par l'amour de la vie contemplative, avaient conçu le dessein de se retirer six ou sept ans dans un désert, afin d'arriver plus sûrement à la perfection. Ils écrivirent à saint Ignace pour lui en demander l'autorisation, se soumettant néanmoins à ce qu'il déciderait. Le duc de Gandie, quoique profès depuis le 1er Février de l'année 1548, partageait les tendances des deux Religieux. Ignace, qui le savait, écrivit au duc la lettre sévère qu'on va lire, laissant entrevoir le renvoi inévitable de ces deux Pères, qu'il se contente de désigner par les lettres B et C, s'ils ne rentraient dans le vrai chemin. A ce langage énergique du Fondateur, ils furent tous les trois guéris de leur amour de la solitude.

Rome, le 17 Juillet 1549.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec nous!

Si ce que l'on nous écrit est vrai, il paraît que les deux Pères B et C, l'un plus, l'autre moins, ont trouvé le désert qu'ils cherchaient, et qu'ils se disposent à en trouver un autre qui sera certainement plus grand, s'ils ne veulent l'un et l'autre s'humilier

et se laisser conduire selon leur profession. Il est visible qu'il faut de toute nécessité remédier à leur mal : or ce remède peut leur être appliqué médiatement ou immédiatement par celui qui le désire de son côté, et qui a tout pouvoir. Afin qu'il soit appliqué médiatement, nous aurons recours à la prière et au saint Sacrifice de la Messe, que nous offrirons en présence de la divine Bonté ; afin qu'il leur applique immédiatement, nous aurons recours à certains moyens, avec l'assistance de la grâce divine ; et Votre Seigneurie peut faire beaucoup dans cette circonstance par son autorité et par sa présence. C'est pourquoi, ne considérant que ce à quoi ma conscience m'oblige, je déclare à Votre Seigneurie que je crois fermement sans en pouvoir douter, et que je proteste devant le tribunal de Jésus-Christ notre Créateur et Seigneur qui doit nous juger pour l'éternité, que ces deux Religieux sont hors du vrai chemin, qu'ils sont trompés et égarés, marchant tantôt dans la voie, et tantôt dehors, séduits par le père du mensonge, dont l'office est de dire ou de deviner une ou même plusieurs vérités, afin de finir par une imposture, et de nous y faire tomber. Je prie donc Votre Seigneurie, par l'amour et le respect dus à Dieu Notre-Seigneur, de recommander d'abord toute cette affaire à sa divine bonté, ensuite d'en faire le sujet d'une très-sérieuse considération, de veiller, et de faire prendre les mesures nécessaires. Que Votre Seigneurie se garde

bien de permettre des choses qui pourraient causer un si grand scandale et un si grand mal à toute la Compagnie; mais que par ses soins tout change de telle sorte que Dieu tire sa gloire de tout ce qui regarde Votre Seigneurie, et que ces Pères demeurent entièrement guéris, pour le plus grand service, la plus grande louange et gloire de Dieu dans les siècles des siècles.

Rome, le 17 Juillet 1549.

De Votre Seigneurie

le serviteur très-humble en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

LXVII

IGNACE DE LOYOLA A MARIE-BARTHÉLEMY SPADAFORA, ABBESSE D'UN MONASTÈRE, A MESSINE.

(Édit. de Bol., p. 407.)

Le Saint lui donne l'assurance que les Pères du collége de Messine travailleront au bien spirituel de son monastère, autant que leur Institut le leur permet.

Rome, le 22 Février 1550.

JÉSUS.

Très-révérende Mère en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Révérence, et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles!

Par une de vos lettres datée du 7 Janvier et qui ne m'est parvenue que cette semaine, j'ai vu, et non sans une grande consolation dans le Seigneur, combien votre âme était saintement affamée des choses spirituelles, et combien en même temps vous aviez de soin et de sollicitude pour le troupeau qui vous est confié. Pressée par cette faim et par vos pieux désirs,

vous demandez quelques-uns de ces humbles ministres de Dieu Notre-Seigneur qui habitent notre collége de Messine, me déclarant en même temps, par votre témoignage, que leur ministère auprès de vous n'a pas été inutile jusqu'ici. Pour moi, faisant remonter la gloire de ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, à la bonté de Dieu, de qui dérivent tous les biens sur ses créatures, quels que soient les instruments dont il se serve, j'approuve que ces Pères continuent à travailler à votre bien spirituel, autant que notre Institut et les occupations que le devoir leur impose le permettront. J'estime que ce sera chose agréable à la divine Majesté, surtout quand je considère les pieux désirs de votre sainte maison, et de Votre Révérence, de l'Évêque et des juges de cette ville de Messine, à laquelle, selon notre humble profession, nous serons toujours heureux de rendre tous les services qui dépendront de nous pour l'honneur et la gloire de Dieu. C'est pourquoi, aujourd'hui même, j'ai fait écrire à notre P. Jérôme Natal pour qu'il ait soin que les Pères du collége vous donnent consolation et secours en Notre-Seigneur, comme ils l'ont fait par le passé, autant que cela leur est permis. Il ne me reste plus maintenant qu'à nous recommander tous aux prières ferventes de Votre Révérence et de toutes vos filles en Jésus-Christ qui habitent ce saint monastère ; de notre côté, nous ne cesserons de demander à Dieu que, dans sa souveraine et infinie bonté, il daigne nous

donner à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'exécuter entièrement.

Rome, le 22 Février 1550.

De Votre Révérence

le serviteur en Jésus Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXVIII

IGNACE DE LOYOLA A HERCULE D'ESTE, DUC DE FERRARE.

C'est avec bonheur qu'il lui envoie un Père qu'il demande pour continuer dans les populations de Garfagnana et de Luni le grand bien qu'il y avait déjà fait. Il lui exprime en même temps le vœu de voir à Ferrare un collége de la Compagnie : ce collége serait un séminaire d'ouvriers évangéliques qui cultiveraient tous ses Etats.

Rome, le 31 Mai 1550.

JÉSUS.

Très-excellent et très-illustre seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Excellence, et la comblent de leurs dons et de leurs faveurs spirituelles !

J'ai reçu mais trop tard la lettre où Votre Excellence me faisait part des instances que lui adressaient certaines populations de ses territoires de Garfagnana et de Luni pour avoir de nouveau un prêtre de notre Compagnie, qui les avait évangélisées avec le plus grand fruit. Votre Excellence me priait de seconder le pieux désir de ces populations en leur envoyant pour quelque temps encore celui qui avait fait tant de bien à leurs âmes. Mais il se rencontre qu'il était ici question, sur la demande de la république de Gênes, d'envoyer ce même religieux comme vicaire apostolique en Corse. Cependant, comme l'autorité du Saint-Siége n'est pas encore intervenue pour lui imposer cette charge, je lui ai donné ordre de cultiver cette partie de la vigne du Seigneur qui est confiée à la sollicitude de Votre Excellence. Celui qui est l'éternelle et souveraine Sagesse sait avec quelle ardeur je désire que cette petite Compagnie travaille de toutes ses forces à cultiver non-seulement ces contrées, mais encore tous les États de Votre Excellence, pour le service de Jésus-Christ et pour le salut des âmes. A mes yeux, la plus noble manière pour nous, et la plus parfaite, de correspondre quelque peu aux bienfaits dont Votre Excellence et votre Maison, déjà depuis longtemps, n'ont cessé de nous combler, c'est de prendre sur nous, selon nos faibles forces, cette partie du fardeau de Votre Excellence.

Et voilà pourquoi ici à Rome je parlai à Votre Excel-

lence de la fondation d'un collége à Ferrare, duquel, comme d'un séminaire, sortiraient continuellement de nouveaux ouvriers de la vigne du Seigneur. Que notre divin Maître à qui cette vigne a coûté si cher, qui l'a cultivée avec tant de soins et de travaux, veuille bien en toutes choses éclairer Votre Excellence de son infaillible lumière, afin qu'en toutes choses elle cherche et trouve la gloire de Dieu, son salut éternel et celui de ses sujets. Je ne cesserai de lui demander que, dans son infinie et souveraine bonté, il nous donne à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir parfaitement.

De Rome, ce 31 Mai 1550.

De Votre Excellence

le très-humble et perpétuel serviteur

en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXIX

IGNACE DE LOYOLA A JEAN POLLETO, INQUISITEUR EN ALLEMAGNE. (*Lettre inéd. conservée au Noviciat de la Compagnie de Jésus à Tronchiennes, Belgique.*)

Le Saint le remercie du témoignage favorable qu'il rend aux membres de la Compagnie qui sont en Allemagne. Il lui promet d'envoyer de nouveaux religieux, afin de venir au secours des catholiques de ces contrées. Il lui annonce qu'il en a fait partir trois colonies, pour Cologne, pour Prague et pour Ingolstadt, et que son désir est de faire pour le salut de l'Allemagne tout ce qui sera en son pouvoir.

Rome, le 10 Juin 1550.

JÉSUS.

Que la grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ demeurent et croissent toujours en votre âme !

Vos lettres du mois de Février nous ont été infiniment agréables. Elles nous ont donné une preuve éclatante de votre bienveillance et de votre cordiale charité, qui déjà étaient bien connues de nous par les lettres des Nôtres. De plus, le témoignage d'un homme aussi grave, sur la fidélité et le fruit avec lesquels nos frères exercent le ministère en Allemagne, a été, comme de juste, d'un grand poids auprès de

nous. Que Jésus-Christ Notre-Seigneur, source souverainement riche de tous les biens, soit glorifié de tout, et qu'il daigne, par la communication abondante de sa grâce, suppléer au petit nombre et à l'imperfection de ses serviteurs!

Pour ce qui est de diriger vers vos contrées de nouveaux religieux de notre Compagnie, qui, selon l'humble mesure de leurs forces, s'emploient à défendre et à soutenir la religion catholique dans la Germanie supérieure et inférieure, nous serons fidèles, soyez-en bien convaincu, à faire tout ce qui sera en notre pouvoir; car Dieu a profondément imprimé en nos âmes le désir de venir au secours de l'Église de Jésus-Christ si attaquée et si ébranlée en Allemagne, et d'offrir, pour sa défense, nos travaux, notre zèle, et, s'il le faut, nos vies. C'est en vertu de ce désir, que déjà, ce printemps même, nous avons fait partir trois colonies des Nôtres, pour Cologne, pour Prague, et pour l'université d'Ingolstadt en Bavière. Et à l'avenir, dès que la divine Bonté aura ouvert la voie (car en ce moment elle semble assez fermée dans la Germanie inférieure), nous nous proposons d'envoyer d'autres colonies pour les nouveaux colléges qui seront fondés. Et ainsi, ce ne sera plus comme en passant et pour un temps très-limité que les Nôtres agiront sur les esprits : car étant établis à demeure fixe, ils pourront conserver et féconder de jour en jour le fruit provenant de la parole divine et

des Sacrements. Mais pour que cela s'exécute en temps et lieu, nous devrons attendre la suave disposition de la Providence.

Quant aux prédications de notre Frère Bernard, soit à Lille, soit ailleurs, j'aurais pour plus agréable qu'il exerçât son zèle là où il y a plus d'espérance de travailler à la gloire de Dieu et au bien des âmes. Tel est aussi mon désir pour les autres membres de notre Compagnie qui sont en Allemagne. Or, comme ils ont une très-grande déférence pour votre sentiment, je ne doute pas qu'ils ne soient très-facilement d'accord avec vous pour le choix des contrées où ils devront annoncer la parole de Dieu et travailler à la sanctification des âmes. Je me recommande, du fond du cœur, avec toute cette Compagnie, à vos prières. Que la souveraine Bonté daigne nous donner à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 10 Juin 1550.

Votre très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXX

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE SIMON RODRIGUEZ, EN PORTUGAL. (*Édit. de Bol., p. 410.*)

Il communique avec autant de largesse que de prudence à ses sujets les grâces du Jubilé, accordées par le Pape Jules III.

Rome, le 7 Juillet 1550.

JÉSUS.

Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à ses frères bien-aimés en Jésus-Christ : Maître Simon Rodriguez, Préposé de la même Compagnie dans le royaume du Portugal, et dans les régions d'outre-mer en deçà de l'Inde, soumises au roi de Portugal, et aux autres Préposés particuliers ou chargés du soin des autres établissements établis par le même Simon Rodriguez, dans le royaume de Congo, le Brésil, et en Afrique : Salut éternel dans le Seigneur.

En cette année 1550, le Souverain Pontife, ouvrant les riches trésors de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de l'Église son Épouse, et du Siége apostolique, accorde la grâce du jubilé, c'est-à-dire la pleine rémission de tous les péchés à ceux qui visiteront à Rome quatre églises dans l'intention de gagner cette Indulgence. Or, comme il est juste, selon nous, que les membres de notre

Compagnie et tous les autres chrétiens que l'intervalle de tant de terres et de mers empêche de venir à Rome ne soient pas exclus d'une pareille faveur, nous nous sommes adressé à Sa Sainteté le Pape Jules III, et nous l'avons supplié de daigner accorder la même grâce à ceux qui, étant absents de corps, seraient néanmoins présents par la dévotion de l'esprit, et Sa Sainteté a accueilli notre demande. Cependant le Souverain Pontife y a mis *motu proprio* cette condition : que ceux de notre Compagnie qui travaillent à la vigne du Seigneur dans les contrées ci-dessus désignées seraient investis de toute l'autorité du Saint-Siége pour accorder cette grâce du jubilé à tous ceux qu'ils croiraient bien disposés dans le Seigneur, et auxquels ils imposeraient ce qu'ils jugeraient à propos.

C'est pourquoi nous, à qui votre prudence en Jésus-Christ est bien connue, nous vous désignons pour l'administration de cette grâce, vous, et ceux que vous choisirez et auxquels, en considération de leur vertu, vous donnerez autorité sur les autres dans les pays ci-dessus mentionnés; et déclarons que vous tenez du Saint-Siége le pouvoir d'accorder le Jubilé à tous ceux qui sont sous l'obéissance de notre Compagnie, aux habitants des divers pays déjà mentionnés, convertis à la foi catholique, ainsi qu'aux étrangers, et à tous ceux qui habitent ces pays à quelque titre que ce soit, pourvu que, s'étant dûment confessés, ils accomplissent ce que vous leur aurez imposé. Et nous vous

exhortons à vous montrer non-seulement de fidèles, mais de prudents dispensateurs d'un si grand trésor, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Donné à Rome, en notre maison de la Compagnie de Jésus, le 7 Juillet de l'année 1550.

IGNACE DE LOYOLA.

LXXI

IGNACE DE LOYOLA A JEAN DE VÉGA, VICE-ROI DE SICILE, ET A SON ARMÉE. (*Édit. de Bol., p. 111.*)

De la grâce du Jubilé accordé par Jules III.

Rome, le 9 Juillet 1550.

Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, aux illustres seigneurs, aux nobles et courageux officiers et soldats, et à tous les chrétiens qui font la guerre en Afrique contre les infidèles, la protection et le secours de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et en lui le salut éternel.

Le très-excellent seigneur Jean de Véga, vice-roi de Sicile, et chef suprême de cette sainte expédition, m'ayant demandé par lettre, en son nom et au nom de toute l'armée, de supplier Notre Très-Saint-Père le Pape Jules III d'ouvrir pour vous, qui êtes retenus

dans les pays infidèles et combattez pour la gloire du Christ et l'exaltation de notre sainte Foi, le Jubilé qu'il a ouvert en faveur de ceux qui viennent à Rome, et y visitent certaines églises; Sa Sainteté, dans sa bénignité apostolique, a accordé à vous tous cette grâce, à la condition que, sincèrement contrits de vos péchés, vous vous confesserez; et il vous l'accorde de plein cœur, afin que vous combattiez contre les ennemis de la sainte Croix avec d'autant plus d'ardeur, de courage et de force, que vous verrez plus grande à votre égard la libéralité du Dieu très-haut et de l'Église son Épouse. Ainsi vous retirerez les plus heureux fruits de la guerre, soit la victoire dans le combat, soit la béatitude éternelle à celui qui mourra après avoir obtenu le pardon de ses péchés. Afin donc de vous notifier l'impétration de cette grâce, il m'a semblé bon dans le Seigneur de vous écrire cette lettre, et de la signer du sceau de notre Compagnie.

Donné à Rome, le 9 Juillet 1550.

IGNACE DE LOYOLA.

LXXII

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE JÉRÔME DOMÉNECH, A VALENCE, EN ESPAGNE. *(Édit. de Bol., p. 112.)*

Le Saint lui ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de se rendre de Valence à Rome.

Rome, le 13 Juillet 1550.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous!

Au mois de Février et de Mars on vous a écrit de faire tous vos efforts pour passer en Sicile à la première occasion favorable, et, de là, prendre le chemin de Rome, parce que c'était nécessaire pour la plus grande gloire de Dieu. Mais comme là où vous êtes vous ne travaillez pas peu pour cette divine gloire, vous avez craint que nous n'eussions pas une volonté et un dessein bien arrêtés. Il m'a donc paru expédient de vous ôter tout scrupule d'esprit et toute hésitation par cette lettre. Ainsi je vous commande et vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de vous mettre en route à la première occasion favorable; et à moins que l'état de votre santé ne vous en empêche,

dix à douze jours après la réception de la présente lettre, vous partirez de Valence pour Barcelone, où vous vous embarquerez afin de vous rendre ici. Lorsque vous serez près de nous, vous comprendrez de combien ce que vous aurez à faire à Rome l'emporte sur tout ce que vous auriez pu entreprendre de vous-même. Je ne vous en dirai point davantage aujourd'hui. Je prie Dieu Notre-Seigneur de nous donner à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

De Rome, le 13 Juillet 1550.

Vôtre

en Notre-Seigneur,

IGNACE.

LXXIII

IGNACE DE LOYOLA AU PRINCE ALBERT, DUC DE BAVIÈRE, FILS ET SUCCESSEUR DU DUC GUILLAUME. (*Genelli*, XLVIII.)

Il lui annonce que le Pape Jules III désire que Maître Salmeron revienne en Italie, et qu'il soit remplacé à Ingolstadt. — Il fait l'éloge du remplaçant qu'il lui envoie. — Il rend un éclatant hommage à la mémoire et à la religion du duc Guillaume, et se promet que le fils fera revivre en tout le père. Il enverra avec bonheur au prince Albert des maîtres en toutes les facultés, dès qu'il aura réalisé la pensée de son glorieux père en fondant un collége à Ingolstadt.

Rome, le 1er Août 1550.

JÉSUS.

Très-illustre et très-excellent Prince,

Que la grâce et la paix véritable qui est en Jésus-Christ croissent de jour en jour dans nos cœurs !

Lorsque le duc Guillaume votre père d'heureuse mémoire, animé de cette piété qui convenait à un prince vraiment chrétien et zélé pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, eut demandé deux théologiens de notre petite Compagnie au Souverain Pontife Paul III, de glorieuse mémoire, heureux, quant à moi,

d'exécuter les ordres du Vicaire de Jésus-Christ, je destinai Maître Alphonse Salmeron et Maître Pierre Canisius pour l'université d'Ingolstadt, et je leur adjoignis pour quelques mois Maître Claude le Jay, à cause du long séjour qu'il avait fait dans cette ville.

Dans la suite, le Souverain Pontife Jules III jugea à propos d'accorder pour un temps au Cardinal d'Augsbourg Maître Claude le Jay. Ces jours derniers, il m'a fait connaître sa volonté d'envoyer Maître Alphonse Salmeron en Italie, me laissant le soin de lui donner un remplaçant à Ingolstadt. Sachant que cela plaisait grandement à Sa Sainteté, et ne pouvant en rien m'écarter de sa volonté et des ordres du Saint-Siége, il y avait déjà devoir pour moi de m'occuper d'envoyer à la place de Maître Salmeron quelqu'un de non moins capable. Je l'ai fait avec d'autant plus de bonheur que Dieu, auteur de tous les biens, a mis dans mon âme de plus grands sentiments d'affection et d'estime pour l'illustrissime duc votre père, et pour Votre Excellence, en qui nous verrons, j'en suis convaincu, non-seulement l'héritier de son domaine temporel, mais encore l'héritier de sa piété, de sa religion et de toutes ses vertus. J'envoie donc à Votre Excellence Maître Nicolas de Gouda, de la doctrine et de la vie duquel j'aime mieux que vous soyez instruit par l'expérience que par moi. Je me contenterai de dire qu'il a profondément et longtemps étudié la théologie, et que non-seulement avec la

grâce de Dieu il pourra la professer avec distinction, mais qu'il pourra encore exercer avec succès le ministère de la prédication auprès du peuple, ainsi qu'il l'a déjà fait avec grand fruit. Né en Flandre, et voisin des provinces germaniques, en peu de temps, je l'espère, il sera capable de parler, de confesser et de prêcher en allemand.

Et dès que Votre Excellence, avec le secours de Dieu et celui du Saint-Siége, que vous trouverez très-disposé à vous seconder, aura érigé ce collége qui devait s'élever par les soins de votre père d'heureuse mémoire, alors mon dessein est d'envoyer aussi des professeurs des autres facultés, afin qu'autant qu'il dépend d'elle, cette petite Compagnie, par ses services et son ministère, s'associe à ce qu'entreprend Votre Excellence pour le bien de ses États et l'utilité commune de l'Allemagne. C'est du plus grand cœur qu'en mon nom et celui de mes frères je fais cette offre à Votre Excellence, laquelle Dieu tout-puissant et très-grand daigne conserver et enrichir de jour en jour des plus précieux dons de sa grâce.

Rome, le 1er Août 1550.

De Votre Excellence,

très-illustre Prince,

le serviteur très-humble en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXXIV

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE ALPHONSE SALMERON, A INGOLSTADT. *(Édit. de Bol., p. 113.)*

Il lui annonce que le Pape Jules III désire qu'il se rende auprès de l'évêque de Vérone, et qu'a fin qu'il puisse répondre au désir de Sa Sainteté, il lui envoie un remplaçant à Ingolstadt.

Rome, le 1er Août 1550.

Que la grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ vivent toujours et croissent dans nos cœurs ! Amen.

Il y a environ deux ans lorsque vous étiez à Vérone occupé à interpréter l'Écriture sainte, vous en fûtes rappelé par un ordre de notre Très-Saint-Père et Seigneur le Pape Paul III d'heureuse mémoire, pour aller, sur la demande de l'illustrissime duc de Bavière Guillaume, de glorieuse mémoire, enseigner avec le docteur Pierre Canisius les lettres sacrées à Ingolstadt. Vous saurez que le Révérendissime Évêque de Vérone éprouva un très-vif déplaisir de votre départ, ainsi qu'il s'en est expliqué à moi par lettres. C'est pourquoi il n'a cessé jusqu'à ce moment de faire des instances auprès de notre Très-Saint-Père et Seigneur le Pape Jules III, et enfin il a obtenu que vous reviendriez

au poste que l'on vous avait fait quitter. Comme, en droit, nous ne pouvons ni ne devons opposer la moindre résistance à la volonté ou aux ordres du Souverain Pontife, et bien que, quant à nous, nous eussions mieux aimé vous laisser à Ingolstadt, nous vous faisons connaître par les présentes la volonté de Sa Sainteté et la nôtre, et vous enjoignons, en vertu de la sainte obéissance, qu'il vous plaise de vous transporter au plus tôt et avant l'hiver en Italie, sans aucun retard ni aucune hésitation. Nous souhaitons vivement que le très-illustre duc de Bavière le Prince Albert ne soit pas le moins du monde offensé par votre rappel; car il n'est rien que nous ne soyons prêts à faire pour mériter ses bonnes grâces et sa bienveillance. Nous souhaitons aussi que la très-célèbre université d'Ingolstadt ne souffre point de préjudice dans ses études théologiques, et notre désir le plus ardent est, pour le présent comme pour l'avenir, de bien mériter d'elle.

Dans ce but, nous destinons pour vous remplacer le docteur Nicolas de Gouda, Flamand de nation, homme éminent par sa piété et profondement versé dans les sciences théologiques, en sorte que les étudiants peuvent se promettre beaucoup d'un tel Maître. Nous pensons qu'il poursuivra en toute diligence sa route vers Ingolstadt et qu'il y sera rendu au plus tard à la fin de Septembre. Ainsi, puisque vous connaissez la volonté du Souverain Pontife qui vous rappelle à Vérone, et que de notre côté, pour l'utilité publique

de la magnifique université d'Ingolstadt, nous vous donnons un remplaçant, nul ne pourra avec raison blâmer votre changement ; tout homme de cœur et de sens au contraire estimera, nous n'en doutons pas, qu'il n'est rien de plus juste que d'obéir à cet ordre du Souverain Pontife. Je vous salue en Notre-Seigneur, et me recommande instamment à vos prières, ainsi qu'à celles de vos frères.

Que Dieu, dans sa souveraine et infinie bonté, daigne nous donner une grâce abondante pour connaître en toutes choses sa très-sainte volonté et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 1er Août 1550.

Vôtre

dans le Seigneur,

IGNACE.

LXXV

LAYNEZ A IGNACE DE LOYOLA, A ROME. (*Alcazar, p. 167.*)

Charles-Quint avait envoyé en Afrique Jean de Véga à la tête d'une armée, pour abattre la puissance du pirate Dragut infestant la Méditerranée ; — Laynez, à la demande de Jean de Véga, était parti avec l'armée. Il raconte à Ignace ce qu'il a fait durant cette expédition.

Africa, (côtes de la Tunisi), le 5 Octobre 1550.

JÉSUS, MARIE.

Que la grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soient toujours avec nous. Amen.

Si jusqu'ici j'ai écrit si brièvement, et si mes lettres ont été si tardives, c'est que, durant cette expédition d'Afrique, les occupations ont constamment absorbé tous mes loisirs. Maintenant que, grâce à Dieu, elles ont cessé, j'ai cru devoir rendre un compte sommaire à Votre Révérence de ce qu'il a plu à Notre-Seigneur de faire pour nous dans cette campagne. Avec le secours de sa grâce nous partîmes de Palerme le 21 Juin, par un temps magnifique. Nous arrivâmes, le matin de la fête de saint Jean, à une île déserte qu'on appelle Faviñana. Là, sans retard, le vice-roi me donna ordre d'adresser la parole à

l'armée. Je parlai des qualités d'un bon soldat, et cela à la grande édification et satisfaction de tous. Nous partîmes ensuite de cette île, et avec l'aide de Notre-Seigneur nous arrivâmes par un beau temps jusqu'en vue d'Africa le 27 juin, au soir; et le 28, au matin, l'armée débarqua sans obstacle. Elle prit une position très-forte et très-favorable. Bientôt l'on établit un hôpital, où Notre-Seigneur a bien voulu agréer nos services. J'étais chargé par le vice-roi de procurer aux malades toutes les choses nécessaires, et c'était le Frère Martin qui recevait l'argent, et qui les achetait. De plus, je donnais une bonne partie de mon temps à préparer de mes mains les potions, les remèdes ; et toujours je servais moi-même à manger à tous les malades qui ont été continuellement nombreux. Il n'y en a jamais eu moins de cinquante, et ils ont été jusqu'à deux cent quarante. Ils auraient dépassé ce nombre si, à différentes reprises, on ne les eût pas fait partir sur des galères pour la Sicile. Je donnais également mes soins aux malades qui étaient hors de l'hôpital, leur apportant des confitures, des remèdes, des fruits, des boissons, et des matelas de l'hôpital. Un très-grand nombre d'entre eux ont succombé; mais aussi un très-grand nombre ont échappé, grâce aux secours qu'ils ont reçus de l'hôpital. Mais si les soins ont été prodigués aux corps, ils ont été prodigués dans une mesure incomparablement plus grande aux âmes. Dieu stimulait mon zèle pour cela; et bien

que les soldats soient négligents sur ce point, je les ai tellement pressés de mettre ordre à leur conscience que, parmi le grand nombre de ceux qui ont succombé, je ne me rappelle pas qu'il y en ait eu plus de trois qui soient morts sans confession. Dans tous ceux qui se sont confessés, j'ai vu, par la grâce du Seigneur, des marques de salut, une contrition sincère, une vraie humilité devant Dieu et devant le prochain. Nous avons aidé leurs âmes non-seulement en disant des messes, et en leur rappelant sans cesse la vanité du monde et la nécessité de revenir au service de Dieu, mais encore en nous trouvant près d'eux jour et nuit pour les assister à bien mourir. J'ai la confiance dans le Seigneur que grand nombre de ceux qui sont morts entre nos mains n'ont pas tardé à aller au ciel. Notre conduite les avait grandement édifiés, et elle a produit le même effet sur ceux qui ont survécu, parce que tous ont été témoins que, selon la coutume de la Compagnie, tout s'est fait sans ombre d'intérêt temporel : nous ne prenions pas même dans l'hôpital ce qui nous était nécessaire pour vivre; le vice-roi nous l'envoyait de sa maison. En vain plusieurs membres de l'armée nous ont offert avec les plus vives instances de l'argent, des sommes même considérables : nous n'avons jamais voulu accepter un centime. Au moment où on allait livrer l'assaut, un très-grand nombre de soldats vinrent nous supplier de leur garder leur avoir qui montait à

une somme de plus de quatre cents ducats. Par la grâce de Dieu, nous avons rendu à tous le dépôt confié ; car aucun d'entre eux n'a été ni mortellement frappé ni même blessé. Le plus grand nombre nous offraient une partie de ce qu'ils avaient; mais jamais, comme je l'ai dit, nous n'avons rien accepté de qui que ce soit, ce dont les gens du monde ont coutume de s'émerveiller ou de s'édifier d'autant plus qu'ils le pratiquent moins eux-mêmes, et ils tiennent en grande estime un pareil désintéressement. Voilà le récit abrégé de ce qui regarde l'hôpital. Sur plus de quarante personnes qui à différents temps ont servi les soldats, il n'en est pas une qui ne soit tombée malade, et plusieurs ont succombé. Seuls, le Frère Martin et moi, n'avons rien eu. Nous étions cependant les plus assidus auprès des malades; lui, était occupé à laver les pieds et à appliquer les remèdes; moi, à donner l'extrême-onction aux infirmes; j'étais continuellement auprès d'eux, les confessant, les aidant à bien mourir, et les ensevelissant. Par la grâce de Dieu, nous avons joui d'une bonne santé; la mienne était même meilleure qu'auparavant, si bien que tout le monde l'attribuait à une spéciale assistance de Dieu. Qu'il soit à jamais béni de tout !

En dehors de l'hôpital, j'espère, dans le Seigneur, que le fruit n'aura pas été moindre. Les confessions ont été très-nombreuses ; j'ai entendu au saint Tribunal les principales personnes de l'armée :le vice-roi;

le seigneur don Garcia; don Alonso de la Cueba, général de la goëlette, lequel désirait avoir avec lui un ou deux religieux de la Compagnie; don Fernand de Toledo, maître-de-camp du corps de troupes de Naples; Alvaro de Véga, maître-de-camp de celui de Sicile; don Fernand, neveu du vice-roi et capitaine; un très-grand nombre de gentilshommes, de capitaines, d'enseignes; une grande partie des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean, enfin une multitude de soldats de Sicile, de Naples, de Lombardie et du Piémont. Tous ont été édifiés; et plusieurs emportent une connaissance intime et une grande estime de la Compagnie.

Nous avons vu revenir à Dieu plusieurs grands pécheurs; ils ont fait des confessions générales de deux, trois, quatre, six, huit, dix, quinze, vingt ans, qu'ils avaient passés sans s'approcher des Sacrements. Ils ont fait des pénitences, ils ont pris des disciplines, ils ont pleuré leurs péchés, et ils ont sérieusement pensé à quitter les armes pour embrasser un autre état. Plus de douze ont renoncé à la solde, les uns devant entrer dans l'état religieux, les autres dans le clergé. La presque totalité de l'armée a renouvelé sa confession trois ou quatre fois depuis que nous sommes ici. D'abord, une partie se confessa dès l'arrivée, parce qu'ils pensaient qu'on allait bientôt entrer dans le pays. Ensuite, une autre partie se confessa à l'Assomption de la très-sainte Vierge. Enfin une très-grande partie se confessa à la fête de saint

Barthélemy, jour où le Jubilé fut annoncé et où je prêchai aux troupes. Jusqu'au jour où l'on entra dans les terres, presque toute l'armée se confessa. Après que l'on se fût rendu maître du pays, presque tous les blessés, qui étaient très-nombreux, se sont confessés, ont communié, et sont morts avec des sentiments de piété et avec des marques de salut ; il n'en est échappé qu'un très-petit nombre. C'est pourquoi des hommes, qui depuis longues années suivent les camps, affirment qu'ils ne se rappellent pas avoir vu une guerre aussi laborieuse et aussi acharnée pour le temps qu'elle a duré, et dans laquelle il se soit fait plus de confessions et commis moins de désordres et d'injustices. Si l'on en considère attentivement tout le cours, on voit, de la manière la plus évidente, que c'est le Seigneur qui a donné la victoire et que les hommes n'ont lieu de se glorifier qu'en lui seul.

On se rendit maître du pays le 10 septembre, fête de saint Nicolas de Tolentino ; et le dimanche 14, fête de l'Exaltation de la sainte Croix, on fit la bénédiction de la principale mosquée qui est le plus bel édifice de ces terres, et elle fut dédiée sous le vocable de Saint-Jean. La messe fut chantée avec solennité ; je prêchai sur le devoir de rendre à Dieu des actions de grâces pour la victoire qu'il nous avait accordée ; et je traçai en même temps aux capitaines et aux soldats qui devaient rester, la conduite qu'ils avaient à tenir. Après cette cérémonie, toutes les mesures furent

prises par le vice-roi pour que la nouvelle église eût ses prêtres, et que tout y fût digne du culte catholique. Un prêtre docte et pieux de l'ordre de Saint-Jean est préposé pour la desservir, et on lui donne cinq à six aumôniers des compagnies pour l'aider. Nous n'avons rien négligé pour procurer des ornements; je parlai au vice-roi, et il décida qu'on laisserait à la nouvelle église tous les ornements que nous avions à l'hôpital. Don Fernand de Toledo, que je confessai et que j'assistai à ses derniers moments, laissa d'autres ornements qui valent cent pesos. Avec de nouvelles aumônes on en acheta deux autres. Enfin, on emporta d'ici cent écus que j'ai fait donner, pour acheter en Sicile d'autres objets nécessaires. J'ajoute que la Cour viendra en aide, et que le vice-roi se propose d'ériger une chapelle en l'honneur de saint Jean.

Son Excellence ayant ainsi réglé tant ce qui regarde la ville que ce qui regarde l'église, nous nous embarquâmes le 25 septembre. Le matin même de ce jour le vice-roi reçut la nouvelle que son fils aîné, qui tenait sa place en Sicile, était mort; et sur le soir il s'éleva une tempête qui dura deux ou trois nuits, la plus terrible et la plus longue que les marins eussent vue depuis trente ans. Deux vaisseaux s'ouvrirent, et deux autres échouèrent, ainsi que quelques galères. Le vice-roi quitta son vaisseau, sautant malgré sa goutte et non sans péril, dans une frégate: il m'avait auparavant vivement prié de le suivre;

mais j'avais sur-le-champ refusé pour ne pas le faire attendre dans le péril où il était. Lui parti, nous nous vîmes, la dernière nuit, plus fortement agités par la tempête, et avec plus de danger que jamais : c'était à tel point, que les officiers de la galère ne faisaient que gémir et pleurer. Quant à moi, quoique sans cesse couvert par les vagues, je puis dire avec vérité que je me trouvais toujours consolé, sans crainte, et avec l'espérance que le Seigneur nous viendrait en aide, comme je le disais à tous. Et il en fut ainsi; car bien que notre galère fût ancienne, et que la dernière nuit elle eût été quatre à cinq fois heurtée par d'autres galères, et qu'une d'elles lui eût fait à la poupe une ouverture par où pouvait passer un baril, elle ne s'ouvrit pas cependant, elle n'échoua point, elle ne perdit ni une personne ni aucune partie de sa cargaison. Toute la flotte fut également préservée, elle ne perdit pas un homme; ses pertes se bornèrent, dans les deux grands vaisseaux, à quelques biens peut-être mal acquis. Ainsi, le 2 Octobre, le vice-roi, qui reçoit toutes choses comme de la main de Dieu, voulut qu'après la messe j'adressasse la parole aux troupes. Dans mon discours je fis voir combien nous étions obligés de rendre grâces au Seigneur, non-seulement pour les prospérités qu'il nous accorde, mais encore pour les tribulations par lesquelles il nous visite; je parlai alors en particulier de la mort prématurée de Fernand de Véga, et de la tempête qui venait

de nous assaillir dans le port d'Africa ; et tout fut reçu avec édification par les auditeurs. Indépendamment de ce que j'ai dit, Notre-Seigneur a encore voulu visiter le vice-roi par quelques accès de fièvre ; mais, par sa divine bonté, le mal a déjà disparu, et nous pensons, avec le secours de sa grâce, nous embarquer demain pour la Sicile. Plaise à Notre-Seigneur de nous favoriser toujours, de nous conserver tous, et de nous faire croître dans sa sainte grâce !

Africa, le 5 Octobre 1550.

Indigne fils et serviteur en Jésus-Christ,

LAYNEZ.

Il y a eu aussi dix ou douze enfants infidèles de baptisés. Des chrétiens et des chrétiennes régénérés se préparent à se réconcilier avec l'Église. Plusieurs Maures se disposent à recevoir le baptême : on attend seulement qu'ils soient assez instruits dans les choses de la foi. Je baptisai un blessé à mort, déjà âgé, et le jour même il mourut. Que Dieu Notre-Seigneur soit loué de tout ! car quant à moi, je déclare en vérité n'avoir mis de ma part que distractions, négligences, impatiences, mauvais exemples, en sorte que la confusion seule me reste, et la gloire à Dieu.

LXXVI

IGNACE DE LOYOLA A HERCULE D'ESTE, DUC DE FERRARE.
(Édit. de Bol., p. 415.)

Il remercie le duc de ses bienfaits envers la Compagnie; il le félicite de sa pensée de fonder un collége à Ferrare; et il appelle sur lui les bénédictions du ciel.

Rome, le 11 Novembre 1550.

Très-excellent seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Excellence et la comblent de tous les dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

J'ai appris, par l'illustrissime seigneur duc de Gandie, le souvenir que Votre Excellence garde de cette petite Compagnie qui lui est entièrement dévouée. Le même duc m'a également fait connaître avec quelle noble bonté et quelle générosité Votre Excellence avait bien voulu appliquer certain revenu à l'entretien de quelques-uns de nos jeunes religieux ; que ses ordres étaient déjà donnés à ce sujet, et qu'Elle allait s'occuper de la fondation d'un collége à Ferrare. J'en témoigne à Votre Excellence toute ma gratitude. Que Jésus-Christ Notre-Seigneur vous en donne

aussi la récompense! que sa souveraine et divine bonté daigne bénir une œuvre si importante pour l'utilité publique, et pour l'éternelle couronne de Votre Excellence! Quant à nous, plus les bienfaits qui nous lient à Votre Excellence sont anciens et signalés, plus nous désirons resserrer, en Notre-Seigneur, les liens de notre gratitude, et nous employer chaque jour davantage au service de Votre Excellence pour la plus grande gloire de Dieu.

Que Jésus-Christ notre Dieu et Maître nous accorde à tous une grâce abondante pour connaître en toutes choses sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 11 Novembre 1550.

De Votre Excellence,

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXXVII

IGNACE DE LOYOLA A JEAN III, ROI DE PORTUGAL.

(*Genelli.*, xxv.)

Il le prie d'agréer que le Père Simon Rodriguez se rende à Rome pour une congrégation générale où doivent se traiter les affaires de la Compagnie.

Rome, 1550.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ soient avec Votre Altesse, et la comblent de leurs dons et de leurs faveurs.

Dieu Notre-Seigneur m'inspire tant de confiance dans les dons qu'il a répartis à Votre Altesse, et spécialement dans cet amour qui vous porte à favoriser nos intérêts pour sa gloire et le salut des âmes, qu'il ne me semble pas devoir traiter ce qui touche la Compagnie autrement que je ne fais ce qui regarde entièrement Votre Altesse, attendu que nous ne pouvons être plus à vous que nous ne le sommes dans le Seigneur. Ainsi, jugeant que la présence de Simon Rodriguez à Rome, pour quelques mois seulement, serait de la plus haute importance pour les affaires de la Compagnie qui concernent le service de Dieu et celui de Votre Altesse, je n'ai pas voulu laisser de représenter

mon désir et de supplier humblement Votre Altesse d'y accéder, si elle le juge à propos. Dans le cas où il n'en serait pas ainsi, je n'aurais alors d'autre désir que de me conformer à ce que Votre Altesse jugera être plus de son service.

Le motif qui me détermine à faire cette supplique à Votre Altesse est que, cette année, nous devons, avec le secours de Dieu, former une réunion générale des membres de la Compagnie de tous les pays, pour traiter plusieurs questions relatives à la conservation et au bien général de notre Institut. A cette réunion doivent se trouver non-seulement ceux qui sont en Italie et en Sicile, mais encore ceux qui sont en Allemagne et en Espagne ; ces derniers viendront avec le duc de Gandie. Si Maître Simon Rodriguez nous manquait, il est certain qu'il nous ferait grandement défaut pour régler bien des choses qui ont rapport au service de Dieu et au salut des âmes, attendu qu'il est entièrement informé des choses spirituelles non-seulement du Portugal, mais encore des Indes où le saint zèle de Votre Altesse a introduit la Compagnie en tant de contrées, et où elle a ouvert la porte à la conversion des peuples.

Il suffirait, pour ce que j'ai dit, que Maître Simon Rodriguez se mît en route vers la fin d'Août, et il pourrait retourner en Mars ou en Avril prochain. Et tous nous attacherions le plus grand prix à cette faveur que Votre Altesse ajouterait à tant

d'autres. Dans le cas où Votre Altesse ne jugerait pas à propos de permettre à Maître Simon Rodriguez d'entreprendre ce voyage, nous désirerions au moins que deux ou trois religieux des mieux informés vinssent à sa place, pourvu toutefois que ceci ne fût pas contraire à la volonté de Votre Altesse que nous devons tous respecter.

Rome, 1550.

De Votre Altesse
le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXXVIII

IGNACE DE LOYOLA AUX PROFÈS DE LA COMPAGNIE. A ROME. *(Édit. de Bol, p. 417.)*

Le Saint fondateur, par un sentiment de profonde humilité, voulant se démettre de sa charge, convoqua à Rome les principaux Profès de la Compagnie dans le but de leur faire élire un autre Général à sa place. Mais, au lieu de paraître dans l'assemblée, il leur envoya, bien que sans succès, la lettre suivante, qui portait cette adresse :

A mes très-chers frères en Notre-Seigneur, mes frères de la Compagnie de Jésus.

Rome, le 30 Janvier 1551.

JÉSUS.

Après diverses réflexions que j'ai faites à loisir, sans passion et dans le calme le plus parfait de mon âme, je vous dirai sincèrement, devant mon Créateur et mon Dieu qui doit me juger pour une éternité, ce que je crois devoir être à la plus grande gloire de sa Majesté divine.

En considérant mes péchés, mes défauts, toutes mes infirmités corporelles et spirituelles, j'ai pensé plusieurs fois que j'étais bien éloigné d'avoir les qualités qui sont nécessaires pour soutenir le fardeau que

vous m'avez imposé. Je désire donc, au nom de Notre-Seigneur, qu'on cherche et qu'on élise quelqu'un qui s'acquitte mieux, ou plutôt qui ne s'acquitte pas si mal que moi de cette charge; mais quand un autre ne devrait pas mieux faire que moi, je souhaite que l'on remplisse ma place.

Ayant considéré cela mûrement, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je me dépose, et renonce simplement et absolument au Généralat. Je conjure en Notre-Seigneur, et de toute mon âme, les Profès et ceux qu'il leur plaira de consulter là-dessus, je les supplie tous de recevoir ma démission que je donne devant Dieu pour de si justes raisons. Mais s'il y avait quelque diversité d'avis parmi eux, je les supplie, par l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de bien recommander la chose à Dieu, afin que l'on fasse en tout sa très-sainte volonté, à sa plus grande gloire, et au plus grand bien des âmes et de toute la Compagnie.

Rome, ce jour de vendredi 30 Janvier 1551.

IGNACE.

LXXIX

IGNACE DE LOYOLA A FERDINAND, ROI DES ROMAINS.

(*Genelli, texte latin, n° LI.*)

Il le félicite de son zèle pour la religion catholique. — Il partage sa pensée de mettre, dans les Universités d'Allemagne, des hommes éminents par la science et la vertu. — Il lui promet de seconder de tout son pouvoir la fondation d'un Collége de la Compagnie, dans la capitale de ses États.

Rome, 1551 (Janvier ou Février).

JÉSUS.

Sérénissime Roi,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Majesté, et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Comme les princes chrétiens ne peuvent employer leurs soins et leur sollicitude à quelque chose de plus important, de plus beau et de plus digne d'eux, que de protéger et d'étendre la religion chrétienne, c'est avec raison, Sérénissime Roi, que Votre Majesté pense avec sollicitude à rétablir cette divine religion là où elle est tombée, et à la consolider là où elle chancelle, vous efforçant de prendre tous les

moyens qui seront en votre pouvoir pour atteindre cette fin. Aussi, nous rendons tous des actions de grâces à Dieu, auteur de tous les biens, et nous le conjurons instamment qu'il conserve toujours dans votre âme cette excellente pensée qu'il a donnée à Votre Majesté, et que, vous enflammant de désirs toujours plus ardents de sa gloire et du salut des âmes, il vous donne des forces pour accomplir un si grand dessein. Qu'entre les autres remèdes qui devront être employés pour guérir la maladie de l'Allemagne qui s'étend si loin, l'on ait recours à celui de mettre dans les Universités des hommes qui, par l'exemple de la vie religieuse et l'intégrité de la doctrine catholique, travaillent à aider les autres et à les faire avancer dans la vertu, ce n'est pas seulement une pensée sage et utile, mais c'est, à mon jugement, une nécessité, et une inspiration venue de Dieu. Plaise à la Clémence divine de cicatriser au moins en partie les blessures de l'Allemagne par le collége que Votre Majesté, ainsi qu'elle me l'écrit, veut fonder, à Vienne, à notre Compagnie. Nous espérons de la divine Bonté que cette fondation aura lieu, et nous aurons soin, ainsi que nous le devons, de seconder, selon la faiblesse de nos forces, le pieux dessein de Votre Majesté. Pour nous conformer à l'avis de l'ambassadeur de Votre Majesté à Rome, nous enverrons au plus tôt à Vienne deux théologiens et quelques scolastiques, capables, par leur science et par l'exemple

de leur vie, de jeter les fondements du collége. Que si vous jugiez utile que Maître Claude le Jay prît les devants pour se rendre à Vienne, il est prêt à obéir à Votre Majesté, ainsi que nous le sommes tous en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Que son immense amour accorde à Votre Majesté, de connaître en toutes choses son bon plaisir et sa volonté parfaite, et de l'accomplir pour sa gloire et pour le bien universel de la république chrétienne. Amen.

Rome, 1551.

De Votre Majesté,

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXXX

IGNACE DE LOYOLA A L'ÉVÊQUE D'EICHSTADT, EN ALLEMAGNE.

(*Genelli*, XLIX.)

Comme on l'a vu plus haut, Ignace avait promis au duc de Bavière des professeurs de toutes les facultés pour l'Université d'Ingolstadt, s'il fondait dans cette ville un collége de la Compagnie. En 1551, le duc paraissant renoncer à la Fondation, Ignace, pour obéir au Pape, se voyait forcé de rappeler les sujets qu'il avait accordés à Ingolstadt. L'évêque d'Eischtadt sous la juridiction duquel se trouvait Ingolstadt, écrivit à Ignace pour le prier de ne pas enlever à cette Université les savants professeurs qu'il y avait envoyés. Ignace lui répond en ces termes.

Rome, le 23 Février 1551.

Les lettres de Votre Seigneurie Révérendissime, que j'ai reçues, témoignent au plus haut degré de votre bonté et de votre bienveillance chrétienne envers notre petite Compagnie. Si déjà nous ne vous étions entièrement dévoués, et si vous n'aviez déjà, en Jésus-Christ Notre-Seigneur, de grands titres à notre amour et à nos services, ces lettres suffiraient pour nous attacher à Votre Seigneurie Révérendissime par les liens les plus étroits de la charité et de la vénération. Quant à ce que Votre Seigneurie écrit, qu'il faut avoir soin que ceux des Nôtres qui sont à Ingolstadt ne soient pas transférés ailleurs, je lui ferai observer que, dès le

commencement de notre Compagnie, nous avons remis, et cela par un vœu particulier, entre les mains du Souverain Pontife, comme vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le soin de nous envoyer dans les pays où il voudrait. Toutefois, ce dont je puis vous donner l'assurance, c'est que je saisirai avec bonheur toutes les occasions qui s'offriront à moi de faire quelque chose qui soit agréable à Votre Seigneurie Révérendissime ; et du meilleur cœur du monde je m'offre à elle, pour tout ce qui concordera avec la sécurité de ma conscience et avec les intérêts d'un bien plus universel dans le service de Dieu. Mais comme j'écris plus au long à Maître Claude le Jay, Votre Seigneurie Révérendissime verra par cette lettre ce que je pense à ce sujet en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Daigne la souveraine bonté et sagesse de Dieu nous donner à tous la grâce de connaître toujours son bon plaisir et de l'accomplir fidèlement. Amen.

Rome, le 23 Février 1551.

De Votre Seigneurie Révérendissime

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXXXI

IGNACE DE LOYOLA AU DOCTEUR ALPHONSE RAMIREZ DE VERGARA, EN ESPAGNE. (*Alcazar, p. 163.*)

Ce docteur avait fait connaître à Ignace son désir d'être compté parmi les siens, et de renoncer à ses biens en faveur d'un collége de la Compagnie, celui d'Alcala ou celui de Cuenca. Le Saint lui répond en ces termes.

Rome, le 26 Février 1551.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur vous comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Votre lettre du premier Septembre et les choses qui m'ont été dites de vive voix par ceux qui viennent d'Espagne m'ont causé une grande consolation dans le Seigneur. Comme c'est de son infinie et souveraine bonté qu'ont procédé les désirs que vous avez de le voir grandement glorifié, j'espère qu'ils seront suivis de leurs effets, en sorte que non-seulement vous ayez le mérite de ces désirs, mais encore que le prochain recueille le fruit de ce que vous aurez souhaité, à la plus grande gloire de Dieu.

Relativement à Cuenca, il est certain que, pour cet hiver, on ne peut prendre aucune mesure. Le duc de Gandie verra ensuite avec nos frères venus d'Espagne

ce que l'on pourra faire. Et en tout ce qui dépendra de moi, je me réjouirai grandement en Notre-Seigneur qu'on vous donne toute satisfaction. J'en dis autant pour ce qui regarde Alcala. Il suffit que vous me recommandiez de le prendre en considération, pour que je me regarde comme bien plus obligé encore de le faire. Si nous ne pouvons en tout répondre à vos désirs, à cause de la disette des sujets et du besoin qu'on a d'eux en tant d'endroits, au moins nous ne manquerons pas de faire ce que nous pourrons sans aller contre le plus grand service de Dieu Notre-Seigneur.

Pour ce qui est de réunir ce que vous dites, le duc de Gandie s'en occupe avec tant de soin, que je puis bien m'en décharger sur lui. Je crois que ce qui est demandé sera obtenu en partie, bien que de semblables affaires rencontrent beaucoup de difficultés dans cette Cour ainsi qu'on me le dit. Rien autre ne s'offre à moi, si ce n'est que le duc de Gandie et tous les autres nous désirons n'être pas oubliés dans vos prières. Que Dieu Notre-Seigneur nous donne à tous une grâce très-parfaite pour reconnaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 26 Février 1551.

Votre très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXXXII

IGNACE DE LOYOLA A MARGUERITE GIGLI ET FANTUZZI, A BOLOGNE. (Lett. de Bol., p. 139)

Le saint lui dit qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre à ses désirs et à ceux de quelques autres pieuses dames de Bologne.

Rome, le 6 Avril 1551.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jesus-Christ Notre Seigneur soient toujours en nos âmes.

J'ai vu, par vos lettres du 12 du mois dernier, que votre désir, celui de Madame Violante et de quelques autres personnes, serait de voir séjourner quelques-uns de nos religieux dans une maison voisine de Sainte-Lucie. Certes, si nous n'écoutions ici que la charité et la reconnaissance qui nous portent à répondre aux désirs de ceux envers qui nous nous reconnaissons si obligés, il me serait infiniment agréable de faire tout ce que vous me prescrivez. Mais, pour le moment, cela ne saurait avoir lieu, à mon avis, sans commettre de part et d'autre une faute en divisant un personnel nécessaire tout entier dans un seul endroit. C'est pourquoi j'ai fait écrire aux Nôtres d'aller au moins une fois par semaine à Sainte-

Lucie, le jour que vous désirerez, pour la plus grande consolation spirituelle et le bien de vos âmes. Et comme je sais que vous ne voulez que ce qui est agréable à Dieu notre Seigneur, j'espère que nous n'aurons des deux côtés qu'une seule et même volonté en lui. Je le supplie d'accroître sans cesse en nous tous sa grâce, pour reconnaître toujours sa très-sainte volonté et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 6 Avril 1551.

Votre serviteur très-humble

en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

LXXXIII

IGNACE DE LOYOLA AUX AUTORITÉS DE PARME.

(Édit. de Bol., p. 121.)

Il leur dit qu'il ne peut répondre à leurs désirs : d'abord, parce qu'il est contraire à l'Institut qu'un membre de la Compagnie prenne la conduite d'un monastère de femmes, quel qu'il soit; ensuite, parce que les ouvriers lui manquent.

Rome, le 18 Avril 1551.

Très-magnifiques seigneurs,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ notre Maître comblent vos âmes de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Vos lettres m'ont été remises samedi dernier par celui que vous en aviez chargé. Il me serait infiniment agréable d'y répondre moins par des paroles que par des faits conformes à vos désirs, en envoyant vers vous le Père Jean Baptiste Viola. Mais deux raisons m'empêchent de suivre en cela mon propre désir : d'abord, notre Institut ne souffre point qu'aucun des membres de la Compagnie prenne la conduite d'un monastère de femmes quel qu'il soit, attendu que chaque religieux doit toujours être prêt à partir au moindre désir de Sa Sainteté, pour quelque mission qu'il lui

plaise de l'envoyer. Ensuite, depuis quelques mois un si grand nombre de nos prêtres ont été envoyés, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, qu'à grand'peine ceux qui restent peuvent suffire aux ministères spirituels de cette maison les plus indispensables. Lorsque le nombre des ouvriers sera plus grand, il me sera infiniment agréable de seconder vos désirs de la manière que notre Institut le comporte ; c'est également ce que je suis contraint de répondre à quelques-uns de vos patriciens qui m'ont nommément adressé la même demande, en leur faisant voir que, dans les circonstances présentes, il m'est impossible de réaliser leurs vœux. Que le Seigneur notre Dieu supplée à ce qui nous manque, ou à notre pénurie, et qu'il nous accorde à tous la grâce de connaître toujours sa très-sainte volonté, et de l'accomplir avec une fidélité entière.

Rome, le 18 Avril 1551.

De Vos Seigneuries

Le serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXXXIV

IGNACE DE LOYOLA, AU DUC DE FERRARE. (*Édit. de Bol., p. 432.*)

Le Saint lui annonce qu'il lui envoie les sujets nécessaires pour ouvrir le collége qu'il a fondé à Ferrare.

Rome, le 23 Mai 1551.

JÉSUS.

Très-excellent prince en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ notre divin Maître comblent Votre Excellence de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

J'ai appris, d'abord par les lettres des Nôtres, ensuite par celles du Révérendissime Rosetti, que Votre Excellence souhaitait que quelques membres de cette Compagnie fussent envoyés pour commencer le collége que Dieu vous a inspiré de fonder à Ferrare. Pour répondre à ce désir de Votre Excellence, j'envoie deux prêtres et cinq à six scolastiques, connus de moi et d'une vertu éprouvée. J'espère qu'à mesure qu'ils

seront plus connus de Votre Excellence, ils lui seront plus agréables, et que par leur conduite ils acquerront de plus en plus des droits à son estime. Non-seulement les prêtres, mais encore quelque-uns des scolastiques, ainsi que l'expérience le prouvera, pourront se livrer avec fruit à des œuvres de zèle, l'infinie et souveraine bonté de Dieu, selon sa coutume, leur venant en aide.

Ce nombre m'a paru suffisant pour commencer le collége, attendu surtout que dans ces derniers mois il a fallu extrêmement nous diviser pour remplir les différentes missions qu'il a plu à Sa Sainteté de nous confier. Mais les œuvres que Dieu approuve croissent et prospèrent de jour en jour ; et je ne doute pas que ce collége ne soit approuvé de Dieu et qu'il ne devienne une source de consolation de jour en jour plus grande pour Votre Excellence, quand elle verra de ses propres yeux le service qui sera rendu à Dieu et les secours qui seront prodigués à un grand nombre d'âmes.

Quant aux autres membres de cette petite Compagnie qui est plutôt vôtre que nôtre, tous nous serons toujours prêts à obéir à toutes les volontés de Votre Excellence pour la gloire de Dieu Notre-Seigneur, auquel il plaise de vouloir nous donner à tous une

grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté et pour l'exécuter constamment avec une entière fidélité.

Rome, le 23 Mai 1551.

De Votre Excellence

le très-humble serviteur

en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXXXV

POLANCO, SECRÉTAIRE D'IGNACE DE LOYOLA, A URBAIN FERNANDEZ, RECTEUR DU COLLÉGE DE COÏMBRE, EN PORTUGAL. (*Alcazar, p. 174, et Édit. de Bol., p. 423.*)

Urbain Fernandez, nommé recteur du collége de Coïmbre, souhaitant ne s'écarter en rien de l'esprit d'Ignace dans sa manière de gouverner, écrivit au Fondateur pour le prier de lui donner dans ce but quelques règles ou maximes de conduite, en attendant qu'il publiât les Constitutions. Le Saint, accédant à sa demande, ordonna à Polanco, son secrétaire, de répondre en son nom au recteur de Coïmbre. L'on voit dans cette lettre : 1° les points sur lesquels Ignace voulait être renseigné par les supérieurs de la Compagnie, 2° les principes qu'il suivait en général dans la conduite de ses religieux.

Rome, le 1er Juin 1551.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Pour répondre à votre lettre du 8 Mars, je vous dirai que l'intention de notre Père n'est pas qu'on l'informe uniquement des choses édifiantes, comme des fruits spirituels de la confession et de la prédication : car il suffit qu'on lui écrive à ce sujet tous les quatre mois, ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'ici. Mais il désire encore savoir autant que possible tout ce qu'il convient qu'il sache, afin de mieux gouver-

ner les siens et de mieux s'acquitter de la charge que Dieu Notre-Seigneur lui a confiée. Cependant comme il y a une multitude de choses peu importantes, et que tout ne peut pas être écrit; comme d'ailleurs les supérieurs locaux et le Provincial suffisent pour ces sortes de questions, notre Père désire qu'on ne lui rende compte que des affaires majeures et difficiles. Ainsi il veut être constamment informé du nombre de nos Frères, de ceux qui entrent et de ceux qui sortent ou qui sont renvoyés. C'est pour cela qu'il veut que vous lui adressiez tous les quatre mois un catalogue de tous les membres de la Compagnie en Portugal, où se trouvent les noms et les qualités de chacun d'eux. Une fois que ce catalogue sera prêt et envoyé ici, il vous suffira d'y ajouter dans la suite ce qui sera survenu de nouveau pendant les quatre mois suivants.

Notre Père désire également savoir ce qu'il y a de notable dans la conduite des jeunes religieux qui étudient, quels progrès ils font dans les études et dans la vie spirituelle; s'il y en a qui soient agités de quelque violente tentation, et quels moyens on emploie pour venir à leur secours; quels sont ceux, au contraire, qui avancent d'un pas sûr et avec courage dans le service de Dieu. Il sera bon aussi d'indiquer brièvement les mortifications à l'aide desquelles on travaille à guérir telle ou telle mauvaise inclination du cœur, et quels résultats on a obtenus. Tout cela

néanmoins doit être dit en général, sans descendre à des particularités. Il veut savoir encore quels sont ceux qui font des progrès signalés et se distinguent par la doctrine, et par le talent de la prédication ; ceux qui, après avoir achevé leurs études, sont disposés à être envoyés en telle ou telle contrée ; ceux qui, sans les avoir entièrement terminées, sont envoyés pour un temps dans une maison de probation, ou bien auprès de personnes aux désirs desquelles on ne peut se refuser ; et ainsi, de quelques autres points sur lesquels j'ai écrit un petit mémoire que je crois vous avoir envoyé : si je ne l'ai pas fait, je l'enverrai avec cette lettre.

Vous souhaitez avoir quelques maximes sur la manière de gouverner. J'avoue que je ne suis point capable de vous les donner. Mais le Saint-Esprit, qui enseigne tout à ceux qui se disposent à recevoir sa lumière, sera, je n'en doute point, votre maître. Cependant, pour répondre au moins en partie à votre désir, je ne laisserai pas de consigner ici quelque chose de ce que j'ai pu apprendre de l'esprit de notre Père et de sa manière de procéder.

1° J'ai constaté qu'il désire avant tout des hommes capables de faire quelque chose de grand pour la cause de Dieu, qui aient de la vigueur et de l'aptitude naturelle soit pour apprendre et enseigner les lettres, soit pour aider dans les œuvres pies extérieures, en qualité de Frères coadjuteurs : en sorte

qu'il faut qu'il y ait au moins en eux un talent réel pour réussir dans l'un ou dans l'autre. Que si l'on espère de quelqu'un qu'il se signalera dans ces choses extérieures qui regardent le service, bien qu'il n'ait pas d'aptitude pour les lettres, il faut cependant le prendre de préférence à celui qui, dépourvu de goût et d'aptitude pour les choses extérieures, n'aurait pas une habileté suffisante pour les sciences, bien qu'il ne fût pas sans quelques moyens.

2° Quant à l'âge, il voudrait qu'ils fussent déjà entrés dans l'adolescence, et qu'ils eussent la taille dont je vous envoie la mesure. Que si l'on faisait exception en faveur de quelqu'un, ce devrait être, ou à cause des rares qualités qu'il posséderait, ou parce qu'il y aurait des raisons extraordinaires. En outre, il souhaiterait qu'en général ils fussent d'un extérieur honnête et avenant, comme l'exigent notre genre de vie et nos rapports avec le prochain. C'est pourquoi il ne veut point de ceux qui ont quelque difformité extérieure, à moins qu'ils n'aient en partage des dons de Dieu rares, qui compensent ce défaut, et le fassent même tourner à l'édification du prochain.

3° Pour les jeunes gens, il ne veut point qu'on les reçoive s'ils sont faibles de santé. Mais il tolère plus facilement le défaut de santé dans des hommes savants, ou d'une prudence spéciale, parce que de tels hommes même moitié morts rendent de grands services.

4° Relativement à ceux qui sont déjà admis, je remar-

que qu'il est un point auquel il tient extrêmement et qu'il serait très-fâché de ne pas voir observer. Je ne parle pas ici de péchés graves, car on présuppose qu'il ne s'en commet point; ce point dont je parle, c'est l'obéissance, laquelle, selon lui, ne s'étend pas seulement à l'exécution de ce qui est commandé, mais va jusqu'à faire de la volonté du Supérieur sa propre volonté, et à être du même sentiment que lui, en tout ce qui n'est pas évidemment péché. Il regarde comme imparfaite l'obéissance d'un inférieur qui exécute ce qu'on lui commande, et soumet même sa volonté, s'il ne juge en outre que la chose doit se faire ainsi, remportant la victoire sur son propre jugement, et le captivant sous la loi de la sainte obéissance; autant, bien entendu, que la puissance de la volonté peut s'étendre sur l'entendement, comme il arrive dans les choses où il n'y a point d'évidence qui le force à un jugement contraire. Quant à ceux qui sont durs de tête, qui inquiètent les autres et les troublent, ne fût-ce que dans de petites choses, notre Père ne peut pas les tolérer.

5° Pour les mortifications, j'observe qu'il désire et estime bien plus les mortifications de l'honneur et de l'estime de soi-même, que celles qui affligent la chair, comme les jeûnes, les disciplines et les cilices. Quant à ces dernières, non-seulement il n'y excite point ses religieux, mais il les modère, au contraire, en ceux qui n'éprouvent point des combats pénibles et dan-

gereux de la chair, spécialement si c'est durant la carrière des études. Pour les étudiants, tant qu'ils font des progrès convenables dans les sciences et dans les vertus, sans aucune faute notable, son sentiment est qu'il faut les laisser à leurs études; et il croit que le temps qui précède ou suit les études, convient mieux pour les austérités corporelles.

6° Quant à l'oraison et à la méditation, à part le cas d'une nécessité spéciale provenant, comme je l'ai dit, de tentations pénibles ou dangereuses, je vois qu'il préfère que l'on s'applique à trouver Dieu dans tout ce que l'on fait, plutôt qu'à donner de suite un temps prolongé à l'exercice de l'oraison. L'esprit qu'il désire voir dans ceux de la Compagnie est celui-ci : qu'ils ne trouvent pas moins de dévotion, s'il est possible, en quelque œuvre que ce soit de charité et d'obéissance, que dans l'oraison ou la méditation, parce qu'il n'est pas une de leurs actions qu'ils ne doivent faire uniquement pour l'amour et le service de Dieu Notre-Seigneur. Et chacun doit trouver son plus grand contentement dans ce qu'on lui commande, attendu qu'il ne peut alors douter qu'il ne se conforme à la volonté de Dieu Notre-Seigneur.

7° Il désire dans ceux de la Compagnie une résignation parfaite de leurs propres volontés, et une disposition ou préparation d'âme indifféremment prête à tout ce qui leur peut être ordonné. Pour exprimer là-dessus sa pensée, il a coutume de dire que le religieux doit

être comme le bâton qui est dans la main d'un vieillard, et dont il se sert comme il veut, ou comme un corps mort qui se laisse porter en quelque endroit que ce soit, sans aucune résistance. Et bien qu'il ait coutume de s'informer des inclinations de chacun soit pour les études, soit pour rendre des services dans un autre genre, il préfère toutefois appliquer aux études ceux qui n'ont d'autre affection que de faire la volonté de Dieu Notre-Seigneur interprétée par l'obéissance, plutôt que ceux qui auraient une grande inclination à l'étude.

8° Quant aux études et à la science, il veut, généralement parlant, que tous soient solidement fondés dans l'étude de la grammaire et des belles lettres, mais spécialement ceux qui, par leur âge et un goût particulier, y doivent être appliqués. Ensuite, il ne rejette aucun genre de science approuvée, ni poésie, ni rhétorique, ni logique, ni physique naturelle, ni morale, ni métaphysique, ni mathématiques, spécialement en ceux que leur âge et une aptitude particulière, comme je l'ai dit, portent à ces études. Il se réjouit de voir la Compagnie pourvue de toutes les armes possibles pour l'édification, à la condition que ceux qui les tiennent en main soient disposés à s'en servir ou à ne pas s'en servir, selon qu'on le jugera convenable.

9° Quant aux opinions, il veut, autant que possible, qu'il n'y ait point de diversité parmi les membres de la Compagnie, même dans les choses spéculatives

d'importance, et, à plus forte raison, dans les choses pratiques. Et un moyen dont il use souvent à l'égard de ceux qui se montrent plus obstinés qu'il ne convient sur quelque point, c'est d'exiger d'eux que, déposant leur propre jugement, ils se laissent juger par un certain nombre d'hommes capables et compétents, et qu'ils se rendent à ce qu'ils décident.

10° Quant à l'intention, il souhaiterait que tous eussent une intention très-droite de chercher la gloire de Dieu dans toutes les opérations de leur âme et de leur corps; et de travailler de tout leur pouvoir à aider les âmes, les uns par un moyen, les autres par un autre, celui-ci par lui-même, celui-là en prêtant son concours à d'autres qui y travaillent directement: préférant toujours le bien universel au bien particulier.

11° Quant à ceux qui s'appliquent à un objet déterminé, comme aux études par exemple, s'il arrive qu'ils y aient de l'aptitude, mais que cette occupation leur soit préjudiciable, la pratique que je vois suivre à notre Père est de les en retirer : tenant pour principe qu'il est plus important qu'ils fassent des progrès dans les vertus que dans la science, lorsque les deux choses ne peuvent marcher ensemble. Et c'est pour cette raison qu'il a retiré divers sujets des études, parce qu'ils n'y vivaient pas en paix, et qu'ils n'avançaient pas dans les voies spirituelles. Il en est de même des affaires.

12° Pour ce qui est de l'observation stricte des

règlements de la maison, je ne vois pas que notre Père l'exige de ceux qui, pour des raisons particulières, à cause, par exemple, de leurs indispositions ou de leurs occupations, n'observeraient point quelqu'un de ces règlements; il fait au contraire des exceptions, en diverses circonstances, avec cette discrétion dont j'ai parlé. Mais pour ceux qui n'ont point une exception de ce genre, il les leur fait observer, donnant quelque pénitence à ceux qui ne les gardent pas, afin que cette pénitence serve de leçon et d'avis aux autres.

Que ceci suffise pour une lettre. Les Constitutions de notre Père, que j'espère pouvoir vous envoyer bientôt, expliqueront davantage toutes choses. Ainsi je n'ajouterai plus rien, sinon que je me recommande instamment aux prières de Votre Révérence et à celles de tous nos très-chers Frères.

De Rome, le 1er Juin 1551.

Vôtre très-humble serviteur en Jésus-Christ.

JEAN POLANCO.

LXXXVI

FRANÇOIS DE BORGIA A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME. (*Cienfuegos, Vida de S. F. de Borja, lib. VI, c.* XI.)

Il remercie le Saint des nouvelles qu'il lui donne de l'état de la Compagnie. — Il lui dit qu'il souhaite également seconder et la fondation du Collége Romain, et celle du Collége d'Ognate — Il raconte au saint Fondateur ses premiers essais du ministère apostolique.

Ognate, le 23 juillet 1551.

Mon très-Révérend et très-cher Père en Jésus-Christ.

Que la grâce et l'amour de l'Esprit-Saint croissent toujours dans l'âme de Votre Paternité pour la plus grande gloire du Seigneur et le plus grand avancement du prochain. Amen.

Que les anges vous remercient pour les bonnes nouvelles spirituelles que vous m'écrivez ! Ainsi, par la bonté du Seigneur, les choses prospèrent et marchent de telle sorte, qu'elles nous donnent une grande occasion de nous diminuer et de nous confondre devant sa divine Majesté, pour les miséricordes qu'elle prodigue à ceux qui en sont indignes, ainsi que de tout bien : puisque si quelque bien se fait,

nous sommes forcés de dire avec David : « Si mon « pied s'est mis en mouvement, c'est parce que votre « miséricorde , Seigneur, me venait en aide » : *Si motus est pes meus, misericordia tua, Domine, adjuvabat me* [1]. Qu'il lui plaise de mouvoir toujours notre volonté , et de lier notre sensualité , afin que nous disions avec vérité : « La main de Dieu m'a touché » : *manus Domini tetigit me* [2]. Que cette même main touche les habitants de Ferrare et de Naples, afin que dans ces deux cités un très-grand nombre de citoyens se rendent dignes d'aller peupler la souveraine cité de Jérusalem.

Pour ce qui est de ma conduite spirituelle, je n'ai rien à dire, sinon que je regarde comme le meilleur en tout ce qui sera décidé par Votre Paternité. Que Dieu multiplie là comme ici les ouvriers : car ils sont bien nécessaires, vu le nombre des endroits où on les réclame , et vu la grandeur de la moisson qui s'offre à eux...

Je remercie très-respectueusement Votre Paternité de ce qu'elle me témoigne se consoler de ma consolation. La vérité est que le Père Provincial prend un tel soin de ce qui me regarde , qu'il ne me reste qu'à me confondre en tout.

---

1. Ps. XCIII, v. 18.
2. Job., XIX, v. 21.

Quant au Collége Romain, je n'ai rien à en dire, sinon que je loue le Seigneur du bon commencement qu'il lui a donné. Dieu sait si je le tiens *in medio cordis mei*, au milieu de mon cœur [1], et Ognate ne m'est pas moins cher : de sorte que c'est chose fort ardue de juger entre cette double affection. Cependant sans considérer aucune inclination du cœur, et me soumettant entièrement à la décision de Votre Paternité, je dirais : que les deux tiers de revenus qui restent de cette année soient accordés à Ognate, car je ne vois pas comment, sans ce secours, on pourrait donner commencement à la maison...

Au reste, j'ai déjà écrit à Votre Paternité pour lui dire ce que je pensais, et que je me soumettais en tout à son sentiment : car, quand bien même quelques-unes de mes dettes que je dois payer ne seraient point éteintes, je crois que le Seigneur répondra pour moi, *Dominus retribuet pro me*, et que Votre Paternité et la Compagnie ferez de même.

Afin qu'à Burgos on ne porte point envie à ce qui se fait ici, je dirai que nous attendons jusqu'à l'arrivée de la reine de Bohême à Burgos. Alors don Juan, muni de lettres, se rendra sans délai auprès de doña Juana, pour traiter avec le connétable de la

---

1. François de Borgia, dit Alcazar, dota le Collége Romain de six mille ducats d'or, sans vouloir accepter le titre de Fondateur, qui fut ensuite donné au Pape Grégoire XIII.

fondation du collége. Nous pensons qu'un homme propre à le persuader sera don Ferdinand de Mendoza, lequel s'y trouve d'ailleurs intéressé, attendu qu'il administre le diocèse au nom du cardinal de Burgos. Voilà quelle est ma pensée; du reste, que Dieu fasse tourner toute cette négociation à sa plus grande gloire.

Relativement aux recommandations que Votre Paternité me fait pour la santé du corps, je vous dirai que dernièrement le médecin d'Azpeytia vint ici, et qu'il me prescrivit le régime que je devais suivre. J'y serai fidèle, puisque Votre Paternité le veut, bien que l'expérience que j'ai de mon estomac m'oblige à dire que plus on l'honore, plus on le fatigue, et moins il est propre à agir. Que le Seigneur soit notre force en tout. Amen.

Le Père Provincial vous aura déjà écrit, je pense, de quelle manière, le jour de saint Pierre, j'ai commencé à prêcher à Vergara, et le jour de sainte Madeleine dans notre ermitage. J'espère, le jour de sainte Anne, prêcher dans le couvent de ce nom habité par les femmes pieuses de cette localité. Le dimanche suivant, pour la fête de saint Dominique, je prêcherai à Saint-Sébastien, et à Ascoytia le dimanche suivant. Ainsi, pendant que notre petit ermitage d'Ognate s'élève, nous ne mangerons pas, s'il plaît à Dieu, notre pain sans rien faire.

Je remercie Votre Paternité de la faculté qu'elle m'a

envoyée de dispenser des jeûnes. Daigne le Seigneur se montrer indulgent à l'égard de nous-mêmes, en usant de sa miséricorde, et nous faire en même temps la grâce de connaître et d'accomplir sa très-sainte volonté. Amen.

Ognate, le 23 Juillet 1551.

Votre serviteur et fils en Jésus-Cbrist,

FRANÇOIS DE BORGIA.

P. S. — Je supplie Votre Paternité de vouloir bien me recommander aux prières du Père Maître Polanco; qu'il agrée cette lettre comme réponse aux siennes : car je n'ai ni son talent de docteur, ni son talent d'écrivain; la leçon que nous fait toujours le Seigneur est celle-ci : *Beatus quem tu erudieris, Domine.*

LXXXVII

IGNACE DE LOYOLA A ANTOINE MINTURNO. (*Edit. de Bol., p. 432.*)

Il lui annonce que les douze religieux destinés au Collége de Naples seront prêts à partir à la fin de Septembre, et que le Père Bobadilla sera à la tête du Collége.

Rome, le 16 Août 1551.

JÉSUS.

Magnifique seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ soient toujours avec nous.

Ainsi que je l'écris au très-illustre duc de Monteleone, à la fin de Septembre les douze membres de la Compagnie qui doivent être envoyés à Naples seront prêts à partir. Quant à Laynez et à Salmeron, ils sont à Trente par un ordre formel du Pape, et ils ne peuvent en être rappelés. J'ai donc pensé à vous envoyer un de nos prêtres, le Père Bobadilla, bien qu'en ce moment, sur les vives instances du cardinal d'Angleterre et du cardinal Durante, il se trouve avec ce dernier à Brescia, entièrement occupé à défendre les intérêts de la cause de Dieu. J'ai la ferme confiance, en Notre-Seigneur, qu'il trouvera à Naples des occupations

non moins importantes et plus agréables à la divine Majesté. Quant à l'autre prêtre, j'espère que, soit pour les prédications, soit pour les autres œuvres de zèle qui pourront se présenter, Notre-Seigneur lui donnera grâce, et qu'ainsi son ministère ne sera pas peu utile pour la fin que nous nous proposons.

Vous prendrez connaissance de tout le reste dans la supplique ci-jointe, et vous voudrez bien en référer au très-illustre duc. Je n'ai rien à ajouter à ce que cet écrit renferme. Quand je considère votre piété et le zèle dont Dieu vous anime pour entreprendre cette œuvre, je sens une vive confiance qu'elle sera de la plus grande importance pour le service de sa divine Majesté. Les scolastiques eux-mêmes pourront s'y employer; car ce sont des jeunes gens d'une vertu solide et éprouvée, qui par leur exemple et par leurs connaissances dans les lettres, pourront contribuer à l'œuvre de Jésus-Christ Notre-Seigneur, lequel veuille bien, par sa souveraine et infinie bonté, nous donner à tous une grâce abondante pour connaître sa très-sainte volonté et pour l'exécuter entièrement.

Rome, le 16 Août 1551.

Votre très-dévoué dans le Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

LXXXVIII

IGNACE DE LOYOLA AU PRINCE ALBERT, DUC DE BAVIÈRE.
(*Genelli, l.* LII.)

Le Saint lui expose le plan d'un collége de la Compagnie, et lui exprime le désir que ce plan soit suivi à Ingolstadt, s'il veut, selon le dessein du duc Guillaume, son père, d'heureuse mémoire, fonder un collége dans cette ville. — Il lui fait entrevoir le grand bien qu'un tel établissement produirait en Allemagne.

Rome, le 22 Septembre 1551.

JÉSUS.

Très-illustre prince et seigneur, digne de tout mon respect en Jésus-Christ!

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Excellence, et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Lorsque le duc Guillaume, votre père, d'heureuse mémoire, traita avec le Souverain Pontife, pour l'établissement d'un collége de la Compagnie, il obtint de lui deux de nos théologiens pour en jeter les fondements. Notre sentiment fut alors, comme encore aujourd'hui, que si le collége était érigé, il fallait, pour qu'un nombre convenable de scolastiques y fût entre-

tenu, qu'on y établit des professeurs, non-seulement pour l'enseignement de la théologie, mais encore pour celui de toutes les autres facultés inférieures qui préparent à la théologie, comme la logique, les sciences physiques, les belles-lettres, et les langues latine, grecque et hébraïque, et que ces professeurs ne se contentassent point de faire leur classe, mais qu'ils eussent un soin particulier du progrès de leurs élèves dans la doctrine et dans les mœurs chrétiennes, s'appliquant à faire d'eux non-seulement des savants, mais encore des hommes pieux et des hommes de bien. Car quoique dans les sciences la théologie soit notre but, nous croyons que, pour la rétablir en Allemagne d'où elle est presque bannie, il est inutile de préparer les maîtres, si l'on ne prépare en même temps les élèves, si l'on ne s'applique à former des jeunes gens dont la volonté soit disposée à étudier avec zèle et dévouement cette science sacrée, et dont l'esprit, déjà cultivé par les études inférieures, soit par là capable de faire des progrès. Mais combien trouvera-t-on, parmi les étudiants en théologie d'Ingolstadt, de jeunes gens ainsi disposés ? On me dit, ce que je ne puis écrire sans douleur, que le plus grand nombre d'entre eux manque de l'une de ces choses, si ce n'est des deux : ou ils n'aiment pas la théologie, ou ils n'ont point reçu dans les sciences inférieures une base solide sur laquelle ils puissent appuyer leurs progrès dans cette science. Voici donc quel était notre

plan pour restaurer les études théologiques, plan que j'ai également communiqué au sérénissime roi des Romains.

Il faut d'abord, selon l'usage des autres colléges de la Compagnie, choisir des professeurs capables d'instruire la jeunesse dans les belles-lettres, dans les langues latine, grecque et hébraïque, par des leçons orales et par des exercices, et de la former à la piété et aux bonnes mœurs, par la prédication, l'usage des sacrements et le bon exemple. Lorsqu'ils auront fait assez de progrès dans les belles-lettres, et qu'ils seront assez nombreux pour commencer le cours de philosophie, nous leur donnerons un professeur de dialectique, et, les années suivantes, un professeur de philosophie : de sorte que tous les ans il y en ait quelques-uns qui puissent passer des humanités à la logique, et de celle-ci aux parties plus élevées de la philosophie. Un des premiers soins de tous ces maîtres sera d'allumer insensiblement dans les cœurs de leurs jeunes élèves comme des étincelles, afin qu'ils se sentent de plus en plus enflammés d'amour pour la théologie, et qu'ils tendent de tous leurs efforts vers elle comme but de leurs études, avant d'y pouvoir arriver. Ce n'est qu'après avoir achevé le cours de philosophie, et après avoir cultivé leur esprit par les sciences inférieures, qu'ils entreront en grand nombre si c'est possible, et avec plaisir, en théologie ; et nous aurons soin de leur procurer des docteurs

sous lesquels ils puissent l'étudier sérieusement, s'y exercer, et y faire de grands progrès. De cette manière, très-illustre Prince, nous pourrons avoir en peu d'années, avec le secours de la grâce divine, des théologiens nombreux, bien exercés en cette science comme dans les sciences inférieures, et capables de s'opposer aux novateurs, de fortifier les catholiques, de prêcher avec fruit, et de remplir le ministère pastoral dans toute la Bavière. Il y aura à Ingolstadt comme une pépinière inépuisable d'hommes savants et pieux, et cette Université florira par la science et par la vertu : car, dans nos colléges, nous ne mettons pas moins de soin à former le cœur qu'à cultiver l'intelligence.

Je reviens à la lettre où Votre Excellence me demande si je puis lui envoyer quelques docteurs. Ce qui me semble sûr, c'est qu'au commencement du printemps prochain, je pourrai vous envoyer dix ou douze scolastiques qui seront comme les fondements du collége ; ils pourront très-bien enseigner les belles-lettres ; et, dès qu'ils auront formé à Ingolstadt un certain nombre d'élèves capables de commencer le cours de philosophie, j'aurai soin de vous envoyer d'autres professeurs pour ce cours. Enfin, dès que le collége sera érigé, des docteurs, qui instruisent la jeunesse gratuitement et par un pur motif de charité, ne nous manqueront pas. Mais pour le moment, quand nous en aurions le meilleur désir, il nous est tout à fait impossible de vous envoyer d'autres docteurs. Vu

la grandeur de la moisson, nous avons peu d'ouvriers : c'est tellement vrai que, devant, dans un mois, envoyer douze scolastiques à Pise et autant à Naples, nous avons pu à grand'peine trouver quatre prêtres pour en envoyer deux avec les scolastiques dans chacune de ces villes. Partie par les missions du Souverain Pontife, partie par les colléges nouvellement fondés, et qui, dans ces deux dernières années, ne sont pas en petit nombre, notre Compagnie se trouve bien épuisée. Cependant lorsque ce sera nécessaire pour les études d'Ingolstadt, nous ne manquerons pas de faire tout ce qui dépendra de nous pour vous envoyer de nouveaux docteurs, et c'est de tout notre cœur, très-illustre Prince, que nous nous emploierons à votre service pour la gloire de Dieu. Qu'il daigne, dans sa souveraine et infinie bonté, nous donner à tous une grâce abondante pour reconnaître toujours sa très-sainte volonté et pour l'accomplir fidèlement.

Rome, en la maison professe de la Compagnie de Jésus, le 22 Septembre 1551.

De Votre Excellence

le très-humble et perpétuel serviteur

en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

LXXXIX

IGNACE DE LOYOLA A JEAN III, ROI DE PORTUGAL.

(*Genelli*, XXVI.)

Le Saint le prie d'agréer les communications que Michel de Torrès lui fera de sa part pour le gouvernement de la Compagnie en Portugal. — Il assure Jean III que la Compagnie de Jésus le tiendra à jamais pour son premier et principal protecteur, ami et défenseur.

Rome, le 1er Janvier 1552.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Altesse, et ne cessent de la combler des trésors de leurs faveurs spirituelles.

Le religieux qui porte cette lettre à Votre Altesse est le docteur Torrès, recteur du collége de Salamanque. Ne pouvant moi-même faire le voyage de Lisbonne, je l'envoie à ma place afin qu'en mon nom il baise humblement les mains de Votre Altesse. Il doit vous faire certaines communications qui, comme je me le persuade en Notre-Seigneur, ne seront pas de peu d'importance pour sa gloire et pour le bien

des âmes dans les royaumes de Votre Altesse.

Celui qui est l'infinie et souveraine sagesse et qui doit me juger un jour, sait l'affection qu'il m'a lui-même donnée pour le service de Votre Altesse, et non-seulement à moi, mais encore à tout le corps de la Compagnie. Car lorsqu'elle se rappelle comment Votre Altesse, avant tout autre prince chrétien, et beaucoup plus que tout autre prince chrétien, a favorisé et n'a cessé de favoriser nos intérêts comme les siens propres, la Compagnie, dans sa reconnaissance, ne peut s'empêcher de se considérer comme une famille qui vous est entièrement dévouée et qui vous appartient en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Elle vous regardera toujours comme son principal protecteur et défenseur, vous portant une affection sans bornes, et désirant ardemment d'assister les âmes de ceux que la divine Bonté a commis à votre charge dans toute l'étendue de vos États.

Mais, revenant au premier objet de cette lettre, je supplie humblement Votre Altesse de vouloir bien donner audience au docteur Torrès. La nature des communications qu'il a à faire à Votre Altesse demande que vous lui donniez en tout la même croyance qu'à moi-même. Ainsi, m'en remettant à lui, je n'ajouterai plus rien, sinon que je prie la divine et souveraine

Bonté de vouloir nous donner à tous une grâce abondante pour connaître sa très-sainte volonté et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 1er Janvier 1552.

De Votre Altesse,

Le très-humble serviteur en Jésus-Christ

Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

XC

IGNACE DE LOYOLA A FERDINAND, ROI DES ROMAINS.

(*Genelli*, LIII.)

Il lui annonce qu'il lui envoie à Vienne les deux théologiens qu'il avait demandés, et que c'est le Souverain Pontife lui-même qui en fait le choix.

Rome, le 12 Janvier 1552.

JÉSUS.

Sérénissime Roi,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Majesté, et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

J'ai reçu la lettre par laquelle Votre Majesté me demandait de lui envoyer à Vienne deux théologiens de notre petite Compagnie qui est toute vôtre. Je souhaitais ardemment de vous obéir, comme c'était mon devoir; mais j'ignorais entièrement comment je pourrais le faire, dans les circonstances où je me trouvais. Le Souverain Pontife ne voyait pas d'abord de moyen de répondre aux désirs de Votre Majesté; mais, pensant ensuite à nos deux théologiens envoyés à Ingolstadt pour la fondation d'un Collége, il a décidé

que, la fondation du collége d'Ingolstadt étant ajournée, ces deux théologiens se rendraient à Vienne. Dès que cela m'a été annoncé, je leur ai écrit sur-le-champ d'obéir à la volonté du Souverain Pontife ; et j'espère que bientôt le docteur Pierre Canisius et le docteur Nicolas de Gouda seront près de Votre Majesté à Vienne. S'il est en leur pouvoir, et j'en dis autant de nous tous ici, de faire quelque chose qui puisse vous être agréable, Votre Majesté verra que nous sommes toujours prêts à la servir, et que nous gardons le souvenir le plus reconnaisant de ses bienfaits et de sa royale bienveillance. Que la divine Bonté daigne nous donner à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté et pour l'accomplir fidèlement.

Rome, le 12 Janvier 1552.

De Votre Majesté,

le serviteur très-humble en Jésus-Christ

Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

XCI

IGNACE DE LOYOLA AU PRINCE ALBERT, DUC DE BAVIÈRE.

(Genelli, LIV.)

Il fait savoir au prince Albert que le Pape désire que les deux théologiens de la Compagnie qui sont à l'Université d'Ingolstadt se rendent auprès de Ferdinand, roi des Romains ; mais il annonce en même temps au prince que, dès qu'il jettera les fondements de son collége d'Ingolstadt, les deux théologiens qu'il ne fait que prêter à son beau-père lui seront rendus.

Rome, le 12 Janvier 1552.

JÉSUS.

Très-illustre Prince et seigneur, digne de tout mon respect en Jésus-Christ.

Que la souveraine grâce et l'éternel amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur daignent sans cesse enrichir Votre Excellence des trésors de leurs dons spirituels.

Ayant reçu ces jours derniers une lettre du sérénissime roi des Romains, par laquelle il me demande de lui envoyer deux théologiens de la Compagnie pour un but très-important, malgré tout ce que je dois à sa royale bienveillance et à ses bienfaits envers notre Compagnie, j'ai répondu que je n'avais aucun théolo-

gien dont il fût en mon pouvoir de disposer en sa faveur, ainsi que je m'étais vu contraint de répondre quelques mois auparavant à Votre Excellence, à cause de la pénurie où nous sommes de savants théologiens. Le Souverain Pontife ne voyant pas de moyen de satisfaire à la volonté du roi, il lui vint en pensée que les deux théologiens de notre Compagnie qui sont à Ingolstadt pourraient se rendre auprès du roi, beau-père de Votre Excellence. Cette pensée ayant extrêmement souri au Souverain Pontife, il me fit déclarer sa volonté par un des cardinaux. Bien que le vœu de notre profession ne nous permette pas d'alléguer la moindre excuse pour une mission du Souverain Pontife Vicaire de Jésus-Christ, néanmoins, en lui représentant que nos deux théologiens avaient été envoyés à Ingolstadt pour y jeter les fondements du collége qui devait y être érigé, j'ai obtenu qu'ils seraient seulement prêtés pour un temps par Votre Excellence à votre beau-père et qu'ils reviendraient à Ingolstadt dès que l'on devrait donner commencement au collége. Il sera donc de votre bienveillance, très-illustre Prince, d'agréer que ces religieux obéissent au Saint-Siége, et de les regarder comme vôtres partout où ils seront, ce que je dis également de nous tous. Dès que Votre Excellence sera prête à jeter les fondements de son collége, j'aurai soin qu'ils reprennent le chemin d'Ingolstadt avec un certain nombre de scolastiques; et vous nous

trouverez en tout entièrement dévoués à Votre Excellence pour la gloire et l'honneur de Dieu. Daigne la Sagesse éternelle nous donner à tous une parfaite connaissance de sa divine volonté, et une grâce abondante pour l'accomplir fidèlement. Amen.

Rome, le 12 Janvier 1552.

De Votre Excellence

très-illustre Prince, le très-humble serviteur

en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

XCII

FRANÇOIS XAVIER A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME.

(Edit. de Bol., p. 433.)

(NOTA. — Nous ne donnons que quelques extraits de cette lettre.)

Joie de Xavier à la réception des lettres d'Ignace. Son profond respect et sa filiale affection pour le Père de son âme. Il lui annonce son dessein de partir pour la Chine. — Il se recommande instamment à ses prières et à celles de toute la Compagnie.

L'autographe portait sur l'adresse :

A mon saint Père en Jésus-Christ, Maître Ignace,

à Rome.

(*A my en Christo santo Padre Ignacio.*)

Cochin, le 29 Janvier 1552.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous! Amen.

Mon très-véritable Père,

A mon retour du Japon, j'ai trouvé à Malaca les letttres que votre sainte charité vous a inspiré de m'écrire. Comme elles m'ont appris l'heureux état de

la santé d'un Père qui m'est si cher et si vénérable, j'en ai ressenti un bonheur qui n'est connu que de Dieu seul. Avec quel plaisir n'ai-je pas lu les nombreuses sentences qu'elles renferment, et qui respirent votre douceur et votre piété ! Je les lis, je les relis, je les médite avec le plus grand profit pour mon âme, et je ne cesse en quelque sorte d'y trouver un goût toujours nouveau. Mais ce qui est entré le plus avant dans mon âme, ce sont ces dernières paroles, par lesquelles vous semblez fermer la lettre avec le sceau même de la charité :

Tout à vous, de telle sorte qu'il m'est impossible en aucun temps de vous oublier.

IGNACE.

A la lecture de ces mots, j'ai versé de bien douces larmes, et j'en verse maintenant encore tandis que je vous écris, me rappelant le souvenir si doux du temps passé, et de cette sincère et sainte affection que vous avez toujours eue pour mon âme, et que vous me conservez encore au delà des mers ; en pensant que c'est surtout à vos prières, à vos vœux paternels que je dois cette protection divine qui, au milieu des grands et innombrables périls que je viens de courir sur les mers et les terres du Japon, ne m'a jamais abandonné...

Votre sainte charité me dit également, dans le cours de la lettre, que vous avez un ardent désir de me voir

encore une fois avant de mourir. Notre-Seigneur, qui voit l'intime de mon cœur, sait quelle vive et douce impression de tendresse filiale a excité au fond de mon âme ce témoignage si paternel de votre précieux amour pour moi. Chaque fois que je me le rappelle, et cela m'arrive souvent, mes yeux se remplissent de larmes involontaires, et il suffit que cette pensée si douce que je pourrais vous embrasser encore une fois se présente à mon esprit, pour qu'elles s'échappent doucement sans que je puisse les arrêter. Cette entrevue est bien difficile sans doute, mais il n'est rien que l'obéissance ne puisse faire.....

Si rien ne contrarie mes projets, j'espère, cette année (1552), me rendre en Chine, où de grandes espérances m'appellent. J'ai la perspective presque certaine d'y faire beaucoup pour la gloire de Dieu, le salut de ces peuples et celui des Japonais : car, dès que ceux-ci sauront que les Chinois ont embrassé la religion chrétienne, ils perdront beaucoup de leur attachement opiniâtre aux diverses sectes pernicieuses dont ils sont entichés. J'ai donc une grande espérance que notre Compagnie pourra travailler tout à la fois à défricher le sol de la Chine et celui du Japon, à arracher ces deux peuples à l'idolâtrie, et à les ranger sous le joug de Jésus-Christ Sauveur de tous les hommes...

Je prie et supplie votre sainte charité, au nom de votre amour pour Dieu et du zèle dont vous brûlez

pour sa gloire, de vous souvenir de moi chaque jour au saint autel et dans vos prières, et de m'assurer le même secours de la part de toute la Compagnie. Oui, encore une fois, ce que je vous demande, ce dont je vous supplie, c'est qu'interposant votre sainte charité, vous me procuriez l'assistance spirituelle de tous nos Pères, surtout des Profès, et l'appui de leurs efficaces intercessions auprès de Dieu, afin que ce secours, uni aux mérites de toute l'Église militante, aux prières de nos frères bienheureux qui nous ont précédés dans la patrie, et à celles de toute l'Église triomphante, m'obtienne de Dieu Notre-Seigneur la grâce de connaître clairement sa très-sainte volonté, et en même temps la grâce et les forces d'accomplir pleinement et parfaitement tout ce qu'il lui plaira de m'ordonner.

Cochin, le 29 Janvier 1552.

Le moindre et le plus éloigné de vos fils,

FRANÇOIS XAVIER.

XCIII

IGNACE DE LOYOLA AU PRINCE HENRI, FRÈRE DE JEAN III, CARDINAL ARCHEVÊQUE D'ÉVORA, EN PORTUGAL.

(Édit. de Bol., p. 443.)

Le Saint le remercie, dans le Seigneur, de ce qu'il offre son collége d'Evora à la Compagnie : ce bienfait ajouté à tous ceux de sa royale maison impose à la Compagnie un zèle sans bornes et une reconnaissance éternelle.

Rome, le 31 Janvier 1552.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Éminence et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Avant que la lettre de Votre Éminence m'eût été remise par Gaspar Suarez, je connaissais déjà, par les lettres de nos frères, le saint projet que Dieu Notre-Seigneur avait inspiré à Votre Éminence, de donner à notre petite Compagnie, qui est toute vôtre en Notre-Seigneur, ce collége d'Évora que vous avez décrété et érigé avec tant de zèle pour la gloire de Dieu, pour l'utilité publique et principalement celle de l'archevêché d'Evora. Je rends d'infinies actions de grâces au divin Maître pour l'affection, l'estime et la protection que Votre Éminence et votre royale maison tout en-

tière accordent à notre Compagnie, la comblant de bienfaits si continuels et tellement signalés, que le mérite de tout le bien qu'elle opérera doit à juste titre vous être rapporté. Pour moi, j'espère de la divine et souveraine Bonté que le bien particulier que Votre Eminence retirera de son collége d'Evora ne sera point petit. Et, de mon côté, je ferai tout ce qui dépendra de moi, comme c'est mon devoir, afin que, selon le désir de Votre Eminence, cette œuvre soit accélérée par nous avec toute la vigueur possible.

Relativement aux affaires à traiter dans cette Cour, je me suis entièrement mis à la disposition de Gaspard Suarez pour le servir soit auprès du Pape, soit auprès de tout autre personnage. Jusqu'ici je n'ai eu aucune occasion d'agir pour faire accueillir favorablement sa demande. Il reconnaît néanmoins très-bien qu'en cette affaire comme en toute autre chose je suis prêt en Notre-Seigneur à le seconder avec tout le zèle dont je suis capable, ainsi que mon devoir l'exige; et toute ma vie, je montrerai, s'il plaît à Dieu, le même dévouement pour le service de Votre Eminence. Qu'il plaise à ce Dieu de bonté de nous accorder à tous une grâce abondante pour connaître sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

De Votre Eminence
le très-humble et perpétuel serviteur
en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

XCIV

IGNACE DE LOYOLA A JACQUES MIRON, PROVINCIAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, EN PORTUGAL. *(Édit. de Bol., p. 129.)*

Comment un Provincial de la Compagnie de Jésus doit se conduire dans l'exercice de sa charge.

Rome, le 31 Janvier 1552.

Que la souveraine grâce et l'éternel amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Il n'est ni de l'office d'un Provincial, ni de celui d'un Général, de descendre dans tous les petits détails, surtout dans les choses temporelles. Il est plus digne pour leur personne, et plus sûr pour la tranquillité de leur âme, de s'en remettre, pour ces détails, à leurs inférieurs, sauf à leur en faire rendre compte. C'est là le plan de conduite que je suis dans ma charge, et j'en retire des avantages de jour en jour plus grands : cela me soulage beaucoup pour le travail et la sollicitude. Aussi, je vous conseille à vous-même de porter principalement vos soins et vos pensées sur les avantages et la prospérité spirituelle de toute la Province. Pour toutes les choses que vous devrez commander et faire exécuter, occupez-vous en vous-même en personne, et prenez conseil d'hommes que vous jugerez capa-

bles ; mais ensuite, pour l'exécution, la conduite et le soin des affaires, laissez-les d'ordinaire à vos inférieurs. Souvenez-vous que les premiers supérieurs doivent ressembler au premier mobile qui, par un mouvement toujours égal, remue tous les autres globes célestes. En agissant de la sorte, vous exercerez une action plus grande et plus en harmonie avec votre charge ; vous aurez de plus cet avantage, que si vos ordres s'exécutent mal, vous pourrez rectifier ce qui aura été fait de travers ; au lieu que si vous avez mal réussi d'abord, ce à quoi vous serez très-exposé en voulant vous mêler de tout, il serait peu honorable pour vous que vos inférieurs eussent à réparer vos fautes. Que Jésus-Christ notre divin Maître nous donne sa lumière pour connaître sa très-sainte volonté, et des forces pour l'exécuter parfaitement.

Rome, le 31 Janvier 1552.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

XCV

IGNACE DE LOYOLA A FRANÇOIS XAVIER, A GOA, DANS LES INDES. *(Mss. de la Bibl. Imp. de Paris, Fd. Esp., n° 380.)*

Le Saint lui exprime sa joie d'apprendre qu'il est entré au Japon. — Il ajoute quelques mots sur l'état prospère de la Compagnie dans les divers pays de la chrétienté.

Rome, le 31 Février 1552.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous!

Très-cher frère en Notre-Seigneur, nous n'avons pas reçu ici cette année les lettres que vous avez écrites du Japon; elles se sont arrêtées en Portugal. Malgré cela, nous nous sommes grandement réjouis dans le Seigneur en apprenant que vous étiez arrivé en bonne santé, et qu'une porte avait été ouverte à la prédication de l'Évangile dans ce pays. Plaise à Celui qui a daigné l'ouvrir, de faire que par elle les nations sortent de leur infidélité, et qu'elles entrent dans la connaissance de Jésus-Christ notre Sauveur, et dans la voie du salut éternel de leurs âmes! Amen.

L'état de la Compagnie, par la seule bonté de Dieu, est prospère; elle s'étend de toutes parts dans la chrétienté. C'est vous dire que les plus minimes instruments servent à Celui qui, sans eux, et avec eux, est l'auteur de tout bien. Je m'en remets pour le reste à Maître Polanco. La présente vous montrera que je suis encore enchaîné dans la misère de cette triste vie. Plaise à Celui qui est la vie de tous ceux qui vivent véritablement, de nous donner une grâce parfaite pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir avec une entière fidélité.

De Rome, ce 31 Février 1552.

Tout vôtre et à jamais en Notre-Seigneur,

IGNACE.

XCVI

FRANÇOIS XAVIER A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME. (*Édit. de Bol., p. 444.*)

Il part plein de confiance pour la Chine, laissant à Gaspar Barzée le gouvernement de la mission des Indes. — Il demande pour le collége de Goa un recteur choisi de la main d'Ignace. — Qualités nécessaires aux missionnaires envoyés au Japon et en Chine.—Il prie qu'on lui envoie pour sa consolation un récit des travaux de la Compagnie.

L'autographe portait sur l'adresse:

A mon saint Père en Jésus-Christ, le Père Ignace de Loyola.

(*A mi santo Padre en Christo Padre Ignacio de Loyola.*)

Goa, le 9 Avril 1552.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous! Amen.

Au mois de Janvier dernier, je vous fis part, dans une lettre, de mon retour du Japon dans l'Inde. Je vous parlai du grand nombre de païens qui avaient embrassé le christianisme, des talents de Côme de Torrez et de Jean Fernandez que j'avais laissés à Amanguchi, qui dirigent la nouvelle Église et qui l'étendent de jour en jour.

Deux nouveaux membres de la Compagnie partiront au premier jour pour Amanguchi. Là ils seconderont le Père Côme de Torrez, et ils apprendront la langue japonaise, afin que ceux de nos Pères que vous destinerez pour faire la guerre aux académies du Japon trouvent à leur arrivée de fidèles interprètes.

Voilà déjà, par la bonté de Dieu, une maison de la Compagnie établie à Amanguchi, à une prodigieuse distance de Rome, à seize cent soixante-six lieues de Goa, et à six mille lieues de Rome. Dans six jours, avec l'aide de Dieu, je ferai voile pour la Chine; j'emmènerai avec moi trois sujets de notre Compagnie, dont deux sont prêtres.

Cet empire, qui est situé en face du Japon est d'une étendue immense. Les habitants ont en général l'esprit vif et pénétrant, et il se rencontre parmi eux très-grand nombre d'hommes lettrés. Car, autant que j'ai pu en apprendre par les relations qui m'en ont été faites, les sciences et les arts y fleurissent; et c'est la seule porte qui soit ouverte à chacun pour parvenir aux dignités et au crédit. Il est constant que la religion qui domine au Japon vient de la Chine. Nous partons pleins d'espoir et de confiance, et cette confiance nous dit au fond du cœur que le nom de Jésus-Christ va enfin pénétrer en Chine. Je recommande instamment à vos prières ceux de vos fils qui sont au Japon et ceux qui se dirigent vers la Chine. Dès que, par la grâce de Dieu, nous y serons arrivés, je

m'empresserai de vous en faire part, et de vous entretenir des espérances que ce pays nous offrira sous le rapport de la diffusion de l'Evangile.

J'ai établi le Père Gaspard Barzée, qui est Belge de naissance, recteur du collége de Goa. C'est un homme d'une rare vertu, que le ciel a comblé de ses dons, Il est très-remarquable comme orateur, et d'un caractère qui le rend extrêmement cher à toute la ville et à ceux qui vivent dans le collége. J'ai soumis à son autorité tous les Pères et tous les Frères qui habitent ces contrées. C'est pourquoi je pars content, et libre de toute sollicitude pour nos affaires domestiques. Dans le cas où Dieu viendrait à disposer de lui pendant mon absence, je lui ai donné par écrit mes dispositions ultérieures, pour pourvoir à son remplacement. J'ai cru devoir prendre ces mesures à cause de la distance des lieux.

J'ai également cru convenable, dans l'intérêt de la religion, de désigner, avant mon départ pour la Chine, un membre de notre Compagnie, qui partira l'année prochaine pour le Portugal, et de là se rendra à Rome. Il sera porteur de mes lettres, et vous apprendra de vive voix le besoin qu'ont ces pays d'hommes robustes et courageux, qui soient endurcis aux fatigues, et que les périls n'intimident pas aisément. Les hommes de cette trempe sont d'une ressource merveilleuse dans les travaux évangéliques; tandis que les autres, quoi-

que savants, sont presque nuls au milieu des misères, des fatigues et des persécutions.

Les connaissances que j'ai acquises sur les mœurs et le climat du Japon me font regarder deux choses comme essentielles, dans l'intérêt de la religion et dans l'intérêt de ceux même qu'on destinera à porter le flambeau de l'Évangile au centre des académies japonaises.

Il faut d'abord que le missionnaire ait beaucoup d'expérience et d'usage du monde, qu'il soit aguerri contre les misères de la vie humaine, et qu'il se sente capable de les affronter : car il sera exposé là-bas à des froids plus rigoureux, à des besoins plus pressants qu'il n'a pu en éprouver en Europe. Ajoutez à cela les railleries, les outrages des habitants, qui ne sont rien moins qu'hospitaliers et qui affectent un souverain mépris pour l'étranger, et les persécutions des bonzes, ennemis déclarés des prédicateurs de l'Evangile. A la vérité, Dieu se plaît à faire goûter, au milieu de ces tribulations, d'ineffables douceurs. Dans un voyage qu'on ferait dans l'intérieur du pays pour arriver aux académies, il ne faudrait pas songer à avoir avec soi une chapelle portative, car la longueur, la difficulté des chemins, et les brigands qui les infestent, en rendent l'usage impossible. Le missionnaire sera donc privé des consolations et des secours qu'il a coutume de puiser dans la célébration des saints Mystères. Jugez alors vous-même de quelle vertu,

de quelle force d'âme doivent être cuirassés ceux que vous destinerez à pénétrer dans l'intérieur du pays.

Il faut, en second lieu, qu'ils soient instruits, qu'ils aient l'esprit prompt et subtil pour répondre soudain et à propos aux questions captieuses des bonzes. Il importe qu'ils soient versés dans la philosophie, et qu'ils excellent dans la dialectique, pour mettre à nu la mauvaise foi des disputeurs et surtout leurs contradictions. Il serait à désirer qu'ils ne fussent pas étrangers aux mathématiques, à l'astronomie. Les Japonais sont très-curieux de cette science; ils voudraient bien savoir ce que c'est que les éclipses du soleil et de la lune, en connaître la nature, savoir quelles sont les causes de ces phases périodiques, quelle est l'origine, quel est le principe des pluies, de la grêle, de la neige; ils sont très-jaloux de pénétrer les secrets de la physique, de connaître les causes des comètes, des éclairs, du tonnerre et des autres phénomènes. Vous auriez peine à vous imaginer combien l'explication qu'on leur en donne captive leur attention et nous concilie leur affection.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur les mœurs et les usages de cette nation ; vous sentez combien cette connaissance est nécessaire pour le choix de ceux qu'on se propose d'y envoyer. Il m'est souvent venu en pensée que c'était chez les Belges et les Allemands qu'il fallait chercher les sujets dont je viens de vous tracer les qualités. Ils sont endurcis au froid, ils sup-

portent aisément toute espèce de fatigues. Je crois d'ailleurs qu'ils ne peuvent, en Espagne et en Italie, se livrer à la prédication, parce qu'ils ignorent la langue de ces pays ; et bien qu'il soit nécessaire qu'ils aient un certain usage de l'espagnol et du portugais, il leur sera facile de l'acquérir pendant leur voyage d'Europe aux Indes et au Japon, qui sera au moins de deux ans, et ils pourront, à leur arrivée, s'entendre et agir de concert avec nos Pères qui sont à Amanguchi.

Il est encore une chose importante dont il faut que vous ayez connaissance : c'est le besoin que nous avons ici d'un homme de notre Compagnie pris parmi les plus notables, qui soit profondément imbu de l'esprit de notre Institut, zélé pour en maintenir l'exacte observation, et qui ait longtemps vécu avec vous. Tel est l'homme qu'il faut pour conduire cette maison de Goa, et pour diriger nos Frères qui sont çà et là répandus sur d'immenses contrées, et faire régner partout au milieu d'eux nos lois et nos constitutions. Il n'est pas nécessaire qu'il soit un orateur distingué : lors même que le talent de l'éloquence lui manquerait, il ne serait pas moins ici d'un grand secours. Je vous en prie, je vous en conjure au nom de Notre-Seigneur, voyez, choisissez quelqu'un que vous puissiez mettre à la tête de ce collége ; lors même que ce ne serait pas un puits de science, venant de votre main, il sera ce qu'il doit être. Nos Pères et nos Frères qui sont dans ces con-

trées attendent avec impatience que vous leur envoyiez un chef qui ait longtemps vécu avec vous. S'il apportait avec lui les indulgences que j'ai demandées et que le peuple pourra gagner tous les ans pendant les deux octaves, en se confessant et en communiant, il ferait le plus grand plaisir aux chrétiens de ces contrées et rendrait un service éminent à la religion. Vous ne sauriez croire combien la Bulle du jubilé que vous nous avez envoyée a fait de bien dans ces pays.

Nous avons un besoin urgent de prêtres recommandables; mais il est de l'intérêt de la religion d'éprouver soigneusement ceux qu'on envoie aux Indes. J'ai prévenu le Père Simon Rodriguez, recteur du Collége de Coïmbre, de ne pas nous envoyer ici ceux de nos Pères dont, en Portugal, on peut difficilement tirer parti, car ils seront aussi inutiles ici que là-bas. Il serait au reste bien important qu'un décret émané de vous statuât qu'aucun prêtre de notre Compagnie ne passerait aux Indes, sans avoir auparavant fait le voyage de Rome, pour y être examiné par le Préposé Général.

Vous m'obligeriez infiniment si vous me faisiez donner, par un de vos secrétaires, des nouvelles particulières de chacun de nos Pères qui firent avec nous le voyage de Paris à Rome, ainsi que des détails sur les progrès que fait notre Compagnie, sur le nombre de ses colléges, de ses maisons, de ses membres; sur les hommes recommandables qu'elle s'est agrégés;

sur les sujets distingués par leur vertu et leurs services, dont elle s'est accrue. Une pareille lettre sera d'une immense consolation pour nos âmes, au milieu des périls et des fatigues que nous allons essuyer sur terre et sur mer, tant au Japon qu'à la Chine. Que Dieu nous fasse la grâce de nous réunir dans le séjour des bienheureux, et même sur cette terre, si sa gloire le demande : car si j'en recevais l'ordre, mon obéissance ne connaîtrait point d'obstacle pour me rendre auprès de vous.

On m'assure qu'on peut faire le voyage de la Chine par terre depuis Jérusalem. Si j'apprends que cela soit réellement possible, je vous ferai part de mes découvertes, et je vous manderai quelle est la distance et de combien de journées se compose ce voyage.

Goa, le 9 Avril 1552.

Le moindre de vos fils et le plus éloigné de vous.

FRANÇOIS XAVIER.

XCVII

IGNACE DE LOYOLA AUX AUTORITÉS DE PARME.

(Édit. de Bol., p. 449.)

Il remercie les autorités de Parme de leur estime et de leur bienveillance pour la Compagnie. Il leur exprime son regret de ne pouvoir leur envoyer un religieux qu'ils demandaient.

Rome, le 6 Mai 1552.

JÉSUS.

Très-magnifiques seigneurs,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur vous enrichissent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles!

Vos lettres, qui m'ont été si agréables, et la conversation que j'ai eue avec un de vos Patriciens, me font voir que vous nous conservez cette bienveillance et cette estime que vous avez toujours eues pour notre petite Compagnie. De notre côté, nous gardons fidèlement dans nos cœurs, pour votre noble cité, une estime qui, je l'espère, ne le cédera point à celle dont vous daignez nous honorer. Vous souhaitez que je vous envoie un religieux de la Compagnie pour prendre soin de certains sanctuaires auxquels c'est à

vous de pourvoir. Votre demande est tellement dictée par la piété, et si conforme à mon désir, qu'il ne m'en coûte pas peu de ne pouvoir y répondre dans les circonstances présentes. Je suis en effet, en ce moment, dans une pénurie totale d'hommes. Sa Sainteté en a envoyé quelques-uns en différentes missions, et les autres sont déjà destinés pour d'autres endroits auxquels je ne puis manquer. La situation est parfaitement connue du révérendissime seigneur de Santa-Flora, qui m'a également parlé de cette affaire. Ainsi, dans l'impossibilité de satisfaire à notre commun désir, il ne me reste qu'à vous donner l'assurance que, dès que le nombre des sujets me le permettra, j'aurai soin, s'il plaît à Dieu, d'en envoyer un à votre ville de Parme, qui ait les qualités requises pour remplir sa mission envers Dieu et acquitter ma dette envers vous. Je vous prie, en attendant, de vouloir bien agréer ma bonne volonté, que vous trouverez toujours, malgré mes faibles forces, très-prête à vous servir en Jésus-Christ. Que cet adorable Maître, dans sa souveraine et infinie bonté, nous donne à tous une grâce abondante pour connaître sa très-sainte volonté et pour l'accomplir parfaitement.

Rome, le 6 Mai 1552.

De Vos Seigneuries
le serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

XCVIII

IGNACE DE LOYOLA AU P. FRANÇOIS DE BORGIA, EN ESPAGNE. (*Édit. de Bol., p. 455.*)

Le Saint raconte au Père François de Borgia ce qu'il a fait dès qu'il a appris que Charles-Quint et le Pape voulaient l'élever au cardinalat.

Rome, le 1er Juin 1552.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours notre force et notre soutien.

Relativement au chapeau rouge, j'ai cru devoir, pour la plus grande gloire de Dieu, vous rendre compte comme à moi-même de ce que je pense à ce sujet. Dès que j'ai appris que l'empereur voulait vous faire cardinal, et que le Souverain Pontife y consentait, la première pensée qui s'est présentée à moi, c'est que je devais faire tous mes efforts pour l'empêcher. Cependant, comme je n'étais point certain de la volonté de Dieu à cause des graves raisons qu'il y avait de part et d'autre, j'ordonnai à tous les prêtres de la maison de dire trois jours de suite la sainte messe, et à ceux qui n'étaient pas prêtres, de prier, durant ce même temps, afin que je fusse conduit en

toute cette affaire, pour la plus grande gloire de Dieu.

Pendant ces trois jours, lorsqu'à certaines heures je pesais et considérais attentivement la chose, je sentais en moi quelques craintes, ou du moins je n'éprouvais pas l'assurance et la liberté d'esprit dont j'avais besoin pour me décider et agir, et je me disais : Comment puis-je savoir quelle est là-dessus la volonté de Dieu notre Maître, lorsque je ne vois pas d'une manière certaine que je dois faire échouer ce dessein ? Mais lorsque, à d'autres heures, je reprenais mes prières accoutumées, et que je recommandais la chose à Notre-Seigneur, je sentais mes craintes s'évanouir. Après avoir été souvent agité par ce combat intérieur de crainte et de confiance, enfin le troisième jour, pendant et après ma prière ordinaire, toute hésitation disparut : je sentis constamment une résolution si ferme, une volonté si suave et si libre de m'opposer de tout mon pouvoir au dessein du Pape et des Cardinaux, qu'il était certain pour moi, comme il l'est encore, que si je n'agissais de la sorte, j'aurais un jour à rendre à Dieu un compte sévère de ma conduite. Toutefois j'ai pensé et je pense encore aujourd'hui que Dieu peut vouloir que je fasse tous mes efforts pour empêcher qu'on ne vous donne la pourpre, et que d'autres au contraire n'oublient rien pour vous la faire donner ; il n'y a rien en cela qui répugne : car il peut se faire que ce même Dieu me porte à agir en sens contraire par des motifs différents, pour

qu'à la fin la volonté de l'empereur soit accomplie. Que Dieu notre adorable Maître nous fasse à tous la grâce de chercher et de procurer constamment en tout sa plus grande gloire, et la plus haute exaltation de son saint nom !

Il sera opportun, je crois, que vous répondiez à la lettre que Maître Polanco vous a écrite en mon nom sur cette affaire, et que vous déclariez le sentiment et la volonté que Dieu vous a inspirés ou vous inspirera à ce sujet ; mais cette réponse devra être rédigée de telle sorte, qu'elle puisse être montrée partout où besoin sera. Avant d'écrire, recommandez instamment toute cette affaire à Dieu Notre-Seigneur, afin qu'en tout ce qui nous concerne il accomplisse sa très-sainte volonté pour la plus grande gloire et exaltation de sa Majesté divine.

Je vous envoie ma réponse à votre dernière lettre du 13 mars. Qu'il plaise à Dieu notre Maître de donner à votre expédition des résultats aussi heureux que nous les espérons ici de sa divine Majesté. Et quant à vous, que ces lettres vous trouvent à l'intérieur et à l'extérieur plein de santé, comme je le désire, et comme je ne cesse de le demander à Dieu dans mes faibles prières pour la plus grande gloire de sa divine Majesté. Que ce Dieu, dans sa clémence infinie, nous accorde sans cesse sa faveur et son secours.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

XCIX

JEAN POLANCO, SECRÉTAIRE D'IGNACE DE LOYOLA, GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, AU PÈRE FRANÇOIS DE BORGIA, EN ESPAGNE, PAR ORDRE DU GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE. (*Édit. de Bol., p. 443.*)

Il lui donne l'heureuse nouvelle qu'il est délivré du chapeau de Cardinal, grâce aux démarches faites par leur Père Ignace auprès du Pape et des Cardinaux.

Rome, le 1er Juin 1552.

Mon très-cher Père en Jésus-Christ,

Que la grâce et l'amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Dieu nous a fait connaître jusqu'ici par beaucoup de marques combien ce genre de vie humble et simple que vous avez embrassé pour son amour lui est agréable. Mais il vient de nous en donner une preuve plus manifeste, en vous délivrant d'un chapeau qui aurait été pour vous la plus rude pénitence que vous eussiez pu recevoir en ce monde. Il y a dix ou douze jours que le Cardinal de la Cueva, au sortir du consistoire, avertit notre Père Ignace qu'on avait absolument résolu de vous faire Cardinal; et le Cardinal Maffei me fit le même jour beaucoup de compliments

de congratulation à ce sujet. Comme je lui témoignai ma douleur d'une chose si éloignée de l'esprit de notre Compagnie : « Je voudrais, me dit-il, que votre Compagnie fût un séminaire d'Évêques et de Cardinaux. » C'est pourquoi notre Père voulut avoir une entrevue avec le Cardinal de la Cueva ; et ayant appris de lui les raisons qui avaient porté Sa Sainteté et le Sacré-Collége à cette résolution, il prit le parti de s'adresser au Pape lui-même pour l'en détourner. Il plaida si bien sa cause auprès de Sa Sainteté, que le Pape lui déclara en termes explicites qu'il était convaincu que votre genre de vie actuel était plus avantageux à la gloire de Dieu que la dignité de Cardinal. Il alla même jusqu'à dire qu'il préférerait votre genre de vie ou celui de tout autre religieux de la Compagnie, à la dignité pontificale : « Car, ajouta-t-il, vous n'avez point d'autre désir ni d'autres soins que de servir Dieu, et nous, nous sommes impliqués en beaucoup d'affaires qui partagent notre esprit. » Enfin il fut convenu entre Sa Sainteté et notre Père qu'elle ne vous enverrait point le chapeau malgré vous, et sans être assurée de votre consentement. C'est donc à vous maintenant de voir si vous voulez l'accepter. Notre Père a déjà dit bien positivement à Sa Sainteté que vous n'en voudriez nullement, et que la seule crainte de cette dignité vous avait obligé de sortir de Rome dans une saison très-rude et très-incommode : de sorte que votre résolution avait déjà fait changer une fois celle du Souverain

Pontife. Il a eu, de plus, des entretiens avec les principaux membres du Sacré-Collége pour leur ôter cette pensée, et il emploie ses amis pour en parler dans le même sens à tous les autres Cardinaux et à l'ambassadeur de l'Empereur, don Diego de Mendoza. On leur a fait entendre à tous que le Pape ne prétendait point vous contraindre de recevoir cet honneur; et quoiqu'il n'y en ait aucun qui n'ait fait paraître un désir sincère et ardent de vous voir revêtu de la pourpre et qui n'ait justifié ce désir par plusieurs belles raisons, tous enfin se sont rendus à des raisons plus fortes qui leur ont fait avouer qu'il ne fallait point vous faire de violence là-dessus. Toute la Cour et toute la ville tiennent cette affaire pour rompue, maintenant qu'on sait que vous en êtes le maître; et il n'y a personne qui ne juge que vous aimeriez mieux aller toute votre vie tête nue à la pluie et au soleil, que de l'avoir couverte de ce chapeau. Je vous demande qu'en récompense d'une si bonne nouvelle, vous disiez pour nous la messe du Saint-Esprit, afin d'obtenir de Dieu qu'il me fasse la grâce de mieux suivre ses inspirations que je n'ai fait jusqu'à présent.

De Rome, le 1er Juin 1552.

Par ordre de notre Père Ignace.

Votre très-humble serviteur en Jésus-Christ.

JEAN POLANCO.

C.

IGNACE DE LOYOLA A DON MARTINEZ SILICEO, CARDINAL ARCHEVÊQUE DE TOLÈDE, EN ESPAGNE. (*Alcazar, p. 198.*)

Melchior Cano, dominicain, s'était fait, comme on l'a vu plus haut, le porte-étendard des ennemis de la Compagnie de Jésus en Espagne. Mais il avait été désavoué par son Ordre, et reconnu à Alcala comme falsificateur du texte du livre des Exercices spirituels. A force de prêcher, partout, que les Jésuites étaient les précurseurs de l'Antechrist, il avait fini par être regardé comme un cerveau malade. Les ennemis de la Compagnie, très-nombreux en Espagne, mirent alors à leur tête un des prélats les plus puissants du royaume, don Martinez Siliceo, Cardinal Archevêque de Tolède. Don Martinez, sans aucune raison légitime, publie une pastorale où il défend à tous ses diocésains, sous peine d'excommunication, de se confesser aux Jésuites, et il frappe d'interdit le collége d'Alcala. Le nonce du Pape, Poggi, réclame contre cet abus de pouvoir, mais en vain. Le Souverain Pontife fait écrire à Tolède par son secrétaire le Cardinal Maffei; don Martinez Siliceo demeure inébranlable. Ignace en appelle alors au Conseil royal d'Espagne; les Bulles et les priviléges sont examinés, et le Conseil condamne l'Archevêque. Il eût peut-être hésité encore; mais, menacé de l'autorité du Pape, il rapporte sa pastorale, et lève l'interdit du collége d'Alcala. Le saint Fondateur avait obtenu ce qu'il désirait : son Ordre était justifié par le plus haut tribunal de l'Espagne. Mais, loin de se prévaloir de cette victoire, Ignace, comme on va le voir, porte le respect et la déférence envers l'Archevêque au delà de tout ce qu'on pouvait attendre.

Rome, le 1er Juin 1552.

Que la souveraine grâce et l'amour de Jésus-Christ

Notre-Seigneur soient avec Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime, la comblant de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Quoique ce soit une chose nouvelle pour moi d'écrire à Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime, ce ne doit être une chose nouvelle pour personne que l'on ait et que l'on témoigne de la reconnaissance pour les bienfaits reçus. Ainsi, ayant appris ceux dont Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime a honoré dans ces derniers jours cette petite Compagnie, et regardant comme une obligation de prier la divine et souveraine Bonté de se montrer très-libérale envers vous, et de vous en donner une récompense éternelle, j'ai cru devoir vous écrire moins pour m'acquitter de ce que la reconnaissance exige (j'abandonne ce soin à Celui pour l'amour de qui ces bienfaits nous ont été conférés), que pour donner quelque preuve à Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime que les grâces dont elle a daigné nous favoriser ne s'adressent point à des ingrats. Et quoique, pour un homme que Dieu Notre-Seigneur a placé dans un état si éminent et si saint dans son Église, le service que nos pauvres efforts peuvent lui rendre soit bien peu de chose, je supplie néanmoins Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime de nous considérer tous comme étant entièrement à elle en Notre-Seigneur, et ainsi de se servir sans réserve de nous à la plus grande gloire de la

Majesté divine. Et en preuve que nous vous tenons pour seigneur et pour père, et que nous vous tiendrons toujours pour tel, j'écris aux Nôtres qui sont à Alcala ou dans les autres villes d'Espagne, de ne recevoir aucun sujet dans la Compagnie sans l'autorisation et le consentement de Votre Seigneurie révérendissime. Quoique le Siége Apostolique nous ait accordé beaucoup de grâces pour venir en aide aux âmes, j'écris cependant aux membres de la Compagnie de n'en user qu'autant que Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime le jugera à propos, et qu'elle voudra nous appeler à porter avec elle quelque faible part du grand fardeau que Notre-Seigneur a mis sur ses épaules. Car de même que j'attribue à la grande fermeté de Votre Seigneurie révérendissime et à son zèle pour le service de Dieu, les choses passées à notre égard, avant qu'elle fût informée de notre manière de procéder ; ainsi maintenant qu'elle en est instruite, je me persuade que, pour les mêmes motifs, Votre Seigneurie illustrissime se montrera envers nous un véritable père, protecteur et seigneur, nous aidant plus qu'aucun autre prélat de ce royaume à mettre à exécution les bons désirs pour le service de Dieu et le salut des âmes que nous donne l'Auteur de tout bien. Qu'il plaise à son infinie bonté et sagesse de se communiquer très-abondamment à Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime, et de nous donner à tous une grâce parfaite pour connaître toujours sa

très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

De Rome, ce 1er de Juin 1552.

De Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CI

IGNACE DE LOYOLA A JEAN POGGI, NONCE APOSTOLIQUE EN ESPAGNE. (*Alcazar, p. 198.*)

Le Saint lui dit qu'il pense, comme lui, que, dans l'état présent des choses, le cardinal archevêque de Tolède ayant été condamné par le Conseil suprême de Castille, il vaut mieux user de déférence à son égard, que d'en venir à des mesures plus rigoureuses, c'est-à-dire de le faire condamner par le Pape lui-même. Il ajoute qu'il se conforme à ce sentiment, en écrivant à l'Archevêque.

Rome, le 1er Juin 1552.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Seigneurie Révérendissime et Illustrissime, et la comblent de leurs dons les plus précieux et de leurs faveurs spirituelles.

Les lettres des Nôtres ne cessent de me faire savoir avec quel cœur Votre Seigneurie Révérendissime exerce à notre égard l'office de protecteur, de père et

de défenseur de nos intérêts ainsi que de nos personnes. Et je ne m'en étonne pas, connaissant depuis si longtemps la charité que Votre Seigneurie Révérendissime porte à cette petite Compagnie, comme lui appartenant entièrement en Notre-Seigneur. Quant au mode que vous proposez de terminer l'affaire de l'Archevêque, j'estime, avec Votre Seigneurie, qu'il vaut mieux, pour l'heure, user de déférence, que d'en venir à son égard à des mesures plus rigoureuses. Me conformant à ce sentiment, j'écris aussi de mon côté à ce prélat. Mais si l'avenir nous montrait qu'un autre mode de procéder convînt plus au service de Dieu, nous ne doutons pas que Votre Seigneurie Révérendissime ne favorise nos suppliques avec ce cœur paternel et zélé pour l'honneur divin que je lui connais. Qu'il plaise à Jésus-Christ notre Dieu et Seigneur de répondre pour ses pauvres, et de rémunérer tout ce que vous ferez pour son divin amour, par la récompense présente de ses grâces et par la récompense éternelle de sa félicité parfaite. Qu'il daigne nous faire à tous la grâce de connaître toujours sa très-sainte volonté et de l'accomplir entièrement.

De Votre Seigneurie Révérendissime
le très-humble serviteur
en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CII

IGNACE DE LOYOLA A VILLANUEVA, RECTEUR DU COLLÉGE D'ALCALA, EN ESPAGNE. (*Genelli*, XXIV.)

Il intime au recteur du collége d'Alcala l'ordre d'user de la plus grande déférence envers le cardinal archevêque de Tolède, et de n'admettre en Espagne aucun sujet dans la Compagnie sans le consentement et le bon plaisir de ce prélat.

Rome, le 1er Juin 1552.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Considérant que les grâces spirituelles accordées par le Saint-Siége à notre Compagnie sont employées avec plus de fruit au bien des âmes, lorsque nous travaillons dans ce but, de concert avec le pasteur de ces âmes, et que ceci doit être surtout observé dans l'archevêché de Tolède, dont le prélat, je n'en doute pas, aura pour agréable tout ce qui se fera pour le service de Dieu Notre-Seigneur, j'ai cru devoir vous recommander par la présente de ne vous écarter en rien des intentions de Sa Seigneurie Révérendissime, tant pour la prédication que pour l'administration des sacrements et les autres fonctions qui ont pour but le bien spirituel du prochain. Et comme

j'espère que le Cardinal Archevêque sera pour vous père et seigneur tout ensemble, et qu'il vous appuiera en tout ce qui peut concourir à accroître la Compagnie et à étendre la gloire de Dieu, je ne voudrais pas qu'on reçût comme membre de la Compagnie aucun sujet, dans tout le royaume d'Espagne, contre l'intention et l'assentiment de Sa Seigneurie Révérendissime. Partant, je vous en transmets l'ordre, et vous aurez à vous y conformer.

De Rome, le 1er Juin 1552.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

CIII

IGNACE DE LOYOLA AU PRINCE DON PHILIPPE (EN 1556, PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE). (*Genelli*, XXIII.)

Il lui rend grâces d'avoir pris en main la cause de la Compagnie dans le différend avec l'Archevêque de Tolède. — Il l'engage à poursuivre l'œuvre de la réforme des monastères de Catalogne.

Rome, le 3 Juin 1552.

Très-illustre prince en Notre-Seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ soient avec Votre Altesse et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

La grande obligation où je suis de servir Votre Altesse, l'amour et l'affection qui m'y portent, font que je vous ai tous les jours très-particulièrement présent devant Dieu notre Créateur et Seigneur. J'ai cru cependant devoir vous écrire cette lettre, et par elle baiser humblement les mains de Votre Altesse, pour la nouvelle faveur, ajoutée à tant d'autres, que vous nous avez faite à tous, en prenant en main notre cause en vrai protecteur et maître vis-à-vis de l'archevêque de Tolède. Que Dieu lui-même, notre éternel et souverain bien, soit votre récompense perpétuelle et infiniment heureuse. Car c'est en vue de son service et de

sa gloire que votre cœur royal et chrétien s'est porté, ainsi qu'il le fera toujours à l'avenir, je l'espère, à honorer de ses grâces et de ses faveurs cette petite Compagnie qui est toute à Votre Altesse.

Il est un autre point que j'ai cru ne pas devoir oublier entièrement auprès de Votre Altesse. C'est qu'elle veuille bien, dès que ces troubles publics le lui permettront, ainsi que je l'espère de Notre-Seigneur, se souvenir de donner ses ordres pour poursuivre cette si chrétienne et si sainte entreprise de la réforme des monastères en Catalogne. A son temps, croyant en cela servir grandement la cause de Dieu et la vôtre, je ne manquerai pas de rappeler à Votre Altesse une œuvre si importante. Plaise à la divine et souveraine Bonté de nous donner à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 3 Juin 1552.

De Votre Altesse

le très-humble serviteur en Jésus-Christ

IGNACE DE LOYOLA.

CIV

IGNACE DE LOYOLA AU CARDINAL CARPI, A VITERBE.
(Édit. de Bol., p. 458.)

Du Collége Germanique, et de sa prochaine ouverture. — Le Saint envoie au cardinal le projet de ses statuts, le priant de les compléter. — Démarches qu'il va faire pour le succès de cette grande œuvre.

Rome, le 28 Juillet 1552.

JÉSUS.

Révérendissime et illustrissime Seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ soient avec Votre Seigneurie révérendissime, et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Nous espérons que, Dieu aidant, Votre Seigneurie révérendissime sera bientôt à Rome, où vous pourrez donner un libre essor à votre zèle pour l'établissement du Collége Germanique que votre charité accoutumée, votre soif du salut des âmes et une inspiration particulière de Dieu vous ont rendu si cher. Cependant, comme le mois d'Octobre approche, et qu'à cette époque quelques jeunes gens pourraient arriver déja d'Allemagne, pour donner commencement à l'œuvre,

le révérendissime Cardinal d'Augsbourg m'a conseillé d'écrire à Votre Seigneurie révérendissime, en son nom et au mien, et de vous envoyer cette copie des bases de l'érection et des statuts du collége, afin qu'après les avoir revus, et avoir ajouté ou retranché ce que votre sagesse jugera à propos, nous puissions, dès que vous nous en aurez donné communication, les rédiger d'une manière définitive. Pendant ce temps le révérendissime cardinal d'Augsbourg, qui brûle de zèle pour une si sainte entreprise, s'occupera d'obtenir du Pape des Brefs pour les évêques et les princes d'Allemagne, et il aura soin de leur écrire lui-même, en joignant à sa lettre un exposé de l'œuvre, afin de procurer des jeunes gens au Collége. Mais, comme quelques-uns des commissaires allemands, chargés par ces seigneurs de recommander l'entreprise, pourraient écrire que tout est prêt, et qu'il ne reste que très-peu de temps jusqu'à l'arrivée des jeunes gens qui doivent venir, j'ai pensé qu'il serait avantageux que les révérendissimes cardinaux protecteurs commençassent à appliquer une certaine somme à l'œuvre, afin d'exciter les autres, par leur exemple, à en faire autant. On pourrait aussi payer à quelques-uns les frais du voyage, et tenir prête la maison, avec tout le mobilier nécessaire, ou au moins une partie. J'écris la même chose aux autres révérendissimes protecteurs. Dès que les mesures les plus nécessaires auront été prises, alors si Votre

Seigneurie révérendissime l'approuve comme le cardinal d'Augsbourg, j'écrirai moi-même aux religieux de notre Compagnie qui sont à Cologne et à Vienne, de travailler activement à envoyer de là à Vos Seigneuries révérendissimes quelques jeunes gens tels qu'il les faut pour le nouveau collége; et j'espère que nous en aurons au mois d'Octobre un nombre suffisant pour commencer une œuvre si sainte et si nécessaire. Que Dieu Notre-Seigneur daigne, par l'entremise de Votre Seigneurie révérendissime et de ses collègues, la conduire de la manière la plus glorieuse à la Majesté divine, et la plus utile au bien général et à celui de l'Allemagne en particulier. Qu'il nous donne à tous, dans son infinie bonté, une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 29 Juillet 1552.

De Votre Seigneurie révérendissime,
le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CV

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE CLAUDE LE JAY, A VIENNE EN AUTRICHE. (*Édit. de Bol., p. 460.*)

Du Collége Germanique, tel qu'Ignace l'a conçu : son plan, sa discipline et son utilité pour l'Allemagne. — Le saint Fondateur fait appel au zèle de Claude Le Jay, de Pierre Canisius et des autres Pères de Vienne, pour peupler au plus tôt ce Collége de jeunes Allemands choisis de leur main.

Rome, le 30 Juillet 1552.

JÉSUS.

Que la grâce et la paix de Jésus-Christ notre divin Maître soient toujours en nous et y prennent de perpétuels accroissements ! Amen.

Très-cher frère en Jésus-Christ, vous avez entendu parler plus d'une fois, je pense, du projet d'établir ici à Rome un Collége Germanique, pour y recevoir des jeunes gens choisis, doués d'heureuses dispositions, et dont on puisse espérer qu'ils avanceront dans la vertu et la piété chrétienne, afin de les y élever et de les former à toutes les sciences. Ils y vivront sous la protection du Souverain Pontife et de cinq cardinaux, et sous la direction de notre Compagnie, de telle sorte qu'il ne leur manque rien de ce qui est nécessaire pour la nourriture, le vêtement, le logement, les livres, en un mot pour tout ce qui peut

être utile et commode à des étudiants. Ceux qui auront fait de notables progrès dans la science et dans la vertu retourneront en Allemagne avec des bénéfices ecclésiastiques. Ceux qui se seront fait remarquer par l'éclat de leurs hautes vertus seront promus à des évêchés, et à toutes les autres dignités les plus éminentes. Tous les amis de Dieu qui ont soif du salut de l'Allemagne pensent que le moyen humain le plus efficace, et peut-être le seul, pour soutenir la religion dans les pays où elle penche vers sa ruine, et pour la rétablir là où elle est entièrement tombée, c'est d'y envoyer en plus grand nombre possible des hommes fortement trempés dans la foi, fermes de courage, et qui, exerçant un irrésistible ascendant par l'exemple d'une vie laborieuse, et par une doctrine saine, puissent, par la prédication de la parole de Dieu, par des leçons publiques et par des entretiens particuliers, déchirer le voile de l'ignorance et des vices qui couvre les yeux de leurs compatriotes, et les disposer ainsi à voir la lumière de la vraie foi catholique.

Ceux donc qui viendront dans ce collége, fondé pour le bien de l'Allemagne, comme on le voit par la copie ci-jointe de la Bulle du Pape, y trouveront des maîtres qui leur donneront une connaissance approfondie des lettres latines, grecques et hébraïques. Ceux qui auront déjà étudié les humanités seront instruits dans la logique, la physique, et les autres sciences supérieures, et enfin dans la théologie, au moyen de leçons publiques et d'exercices continuels.

Ils trouveront aussi des maîtres qui veilleront attentivement sur leurs mœurs et sur la discipline de la maison, et qui dirigeront le collége. Ces hommes doctes et pieux, pris dans notre Compagnie de Jésus, doivent être autant que possible Allemands, ou du moins des contrées voisines. Afin de pouvoir commencer cette année cette grande œuvre, les cardinaux protecteurs de ce collége, et particulièrement celui d'Augsbourg qui s'occupe de cette affaire avec un zèle et une charité vraiment merveilleuse, ont décidé qu'il fallait vous écrire une lettre commune, à vous, au docteur Canisius, et aux autres frères bien-aimés de notre Compagnie qui sont à Vienne, en vous recommandant d'envoyer le plus promptement possible à Rome quelques jeunes gens Allemands de nation et de langue : de sorte qu'ils puissent être ici dans le courant d'Octobre si c'est possible, ou du moins en Novembre. Nous donc qui, par le devoir du zèle des âmes, nous sommes chargé de ce fardeau avec le plus grand bonheur, nous vous enjoignons sérieusement d'apporter au choix et à l'envoi de ces jeunes gens, le soin et le zèle que vous auriez dans une chose de la plus haute importance pour la gloire de Dieu et le salut du prochain.

Je vous salue en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Rome, le 30 Juillet 1552.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CVI

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE LOUIS GONZALÈS, A LISBONNE.
(Édit. de Bol., p. 462.)

Le Saint lui dit qu'il doit, malgré ses répugnances, accepter la charge de confesseur du roi; et que, cette charge lui étant imposée par l'obéissance, il est sûr, en l'exerçant, de faire la volonté de Dieu, unique chose que nous devons tous souhaiter en ce monde.

Rome, le 9 Août 1552.

Que la grâce et la charité de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours en nos âmes. Amen.

J'ai reçu votre lettre du 25 Avril, et j'ai vu que vous aviez de la peine à prendre la direction de la conscience du Roi, à cause, dites-vous, de votre âge peu avancé, de votre peu d'expérience dans le maniement des affaires, de la responsabilité qui pèse d'ordinaire sur les confesseurs des rois, et autres raisons. Je suis assurément édifié des sentiments que vous avez de vous-même et qui vous portent à refuser un emploi que tant d'autres ambitionnent dans le monde. Je juge néanmoins en Notre-Seigneur que vous devez en cela vous soumettre aux ordres du Roi; et, dans cette affaire, comme en toute autre, nous devons tenir nos regards attachés sur Celui qui voit tout et qui peut très-facilement suppléer à ce qui, selon votre jugement, vous manque.

Le soin de la conscience du roi ne doit point vous paraître pénible, attendu qu'elle est si droite et si sainte. Vous n'avez point l'excuse que pourrait faire valoir à juste titre un autre directeur auquel se confesseraient des princes embarrassés par des doutes bien plus graves. Quant à ce que vous dites qu'il est d'usage que le roi élève ses confesseurs aux honneurs et aux dignités, ne craignez pas qu'il le fasse contre votre volonté et celle de la Compagnie qu'il a prise tout entière sous sa protection et dont il est le père. Et, bien que ce soit pour vous une croix d'être à la cour, supportez-la patiemment : car les choses étant réglées par l'obéissance, vous ne devez point douter que ce ne soit par la volonté de Dieu que vous exercez la charge qui vous est imposée. Or, c'est là ce que vous souhaitez vous-même, et ce que nous devons tous rechercher en quelque lieu et en quelque occupation que ce soit. Je ne répondrai point aux autres choses. Ce que je demande uniquement à la divine Bonté, c'est qu'elle nous donne à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa sainte volonté et pour l'accomplir entièrement.

De Rome, ce 9 Août 1552.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

CVII

IGNACE DE LOYOLA AU DUC DE NAJAR, EN ESPAGNE.

(Édit. de Bol., p. 463.)

Ignace, après l'expression de sa reconnaissance envers le duc, lui déclare que l'Institut de la Compagnie ne lui permet pas de s'occuper du mariage de sa nièce; mais qu'il abandonne cette affaire à sa prudence ainsi qu'à celle de ses neveux.

Rome, le 26 Août 1552.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec vous, et vous comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Vos lettres du 21 Février m'ont été remises hier par don Jean Guevara. Je ne m'excuserai point de ne vous avoir pas écrit jusqu'ici : il est une excuse souverainement valable et qui parle d'elle-même, et c'est que ceux qui ont renoncé au siècle pour suivre plus parfaitement Jésus-Christ doivent également abdiquer et oublier tout ce qui est du siècle, afin de méditer avec plus de soin les choses célestes et de les désirer avec plus d'ardeur. C'est pourquoi ces offices de l'urbanité disparaissent pour eux, afin qu'ils s'occupent avec un dévouement plus plein des intérêts de Dieu. Que s'il s'était offert à moi quelque

occasion de vous servir pour la gloire de Dieu, je l'aurais saisie avec le plus vif empressement, et je vous aurais montré, selon mes faibles forces, combien je me considère lié envers vous, envers toute votre famille, et en quel prix je tiens les insignes bienfaits de vos ancêtres. L'unique chose qui me restait, et qui était de vous recommander à Dieu, je m'en suis certes fidèlement acquitté jusqu'ici, et je le ferai encore à l'avenir. Je demanderai à Dieu qu'il vous conserve dans la félicité la plus prospère, vous et tout ce qui vous est cher, et qu'il vous garde et vous gouverne par une particulière protection de sa grâce pour la gloire de son saint nom.

Pour ce qui est du mariage dont vous me parlez dans votre lettre, c'est là une affaire de telle nature et si étrangère à mon humble profession, que je suis résolu de ne pas m'en occuper, attendu qu'elle est entièrement contraire et en véhémente opposition à l'Institut que j'ai embrassé. Je puis vous affirmer en toute vérité que dans le cours de dix ou onze années je n'ai pas écrit une seule lettre à qui que ce soit des membres de la famille de Loyola. Car je me persuadai, lorsque je renonçai entièrement au siècle, que pour l'amour de Jésus-Christ je renonçais aussi et à jamais à cette famille; que je ne devais plus ni revoir ni regarder en aucune façon comme mienne une famille que je quittais après une résolution si ferme et si délibérée. Mais si vous jugez cependant qu'il serait

de la plus grande gloire de Dieu que ces deux familles s'unissent et que leurs domaines ne fissent qu'un, et si vous pensez que cette alliance ferait atteindre aux deux partis cette fin de la gloire de Dieu que nous devons tous avoir perpétuellement devant les yeux, je suis d'avis que vous appeliez près de vous le seigneur d'Ozaeta et Martin Garcia de Loyola mes neveux, et que vous traitiez avec eux de cette affaire : car c'est de ces deux seigneurs qu'elle dépend, ainsi que je l'ai exposé au long à don Jean Guevara. C'est pourquoi j'abandonne tout à l'éminente sagesse de votre jugement; et je demande à Dieu, au nom de son infinie et souveraine bonté, qu'il nous donne toujours lumière pour connaître sa très-sainte volonté, et grâce abondante pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 26 Août 1552.

De Votre Seigneurie
le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CVIII

THOMAS DE VILLENEUVE, ARCHEVÊQUE DE VALENCE, EN ESPAGNE, A IGNACE DE LOYOLA, A ROME.

(*Édit. de Bol., p. 48*).

Thomas de Villeneuve parle d'abord à Ignace des fruits de salut produits dans le royaume de Valence par le collége de la Compagnie de Jésus qu'il appelle un saint Ordre. Il demande ensuite au Général de la Compagnie un recteur de son choix capable de succéder aux PP. Miron et Doménech, dans le cas où il ne pourrait lui renvoyer un de ces deux Pères.

Valence, le 9 Septembre 1552.

Dans notre ville de Valence a été fondé un collége de ce saint Ordre de la Compagnie de Jésus. Il a eu d'abord pour recteur Maître Miron, et ensuite le Révérend Père Doménech. Ces deux hommes, par leurs exemples et par leur doctrine, ont produit des fruits abondants dans cette ville et dans ce royaume. Comme l'obéissance les a appelés ailleurs, je souhaiterais, afin que ce collége prospérât et répondît à l'attente qu'on a conçu de lui, qu'un des deux Pères que j'ai mentionnés y revînt, et si cela ne peut se faire, que ce soit du moins un religieux très-capable qui vienne en prendre le gouvernement. Votre Paternité Révérendissime verra ce qui convient, et elle fera

ce qui lui paraîtra le plus expédient pour le bien de la religion et le service de Notre-Seigneur. Que cet adorable Maître garde et conserve dans son service la vie de Votre Paternité Révérendissime.

Valence, le 9 Septembre 1552.

De Votre Paternité Révérendissime

le très-dévoué,

F. THOMAS, ARCHEVÊQUE DE VALENCE.

CIX

IGNACE DE LOYOLA A JEAN III, ROI DE PORTUGAL.

(Genelli, XXVII.)

Le Saint remercie Jean III, avec toute l'effusion de la gratitude, de ce qu'il a bien voulu seconder les mesures qu'il avait prises pour le gouvernement de la Compagnie en Portugal.

Rome, le 24 Septembre 1552.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur comblent Votre Altesse de leurs dons les plus précieux.

Depuis le jour où Jésus-Christ notre divin Maître a inspiré à Votre Altesse de prendre sous sa protection cette petite Compagnie naissante, vous lui avez montré non-seulement un cœur royal en secondant ses progrès, mais encore un cœur paternel en l'aimant

comme une famille entièrement vôtre dans le Seigneur. Les lettres que j'ai reçues de nos Religieux ces jours derniers m'ont appris la conduite de Votre Altesse, relativement au gouvernement de la Compagnie, et dans une circonstance où elle était intéressée tout entière. Je me réjouis que tout se soit si bien passé et de manière à assurer le développement de notre Institut, par la faveur de l'Esprit-Saint qui a choisi Votre Altesse comme son instrument très-spécial dans cette conjoncture. Je puis vous assurer que, devant Dieu Notre-Seigneur, je n'avais cessé de me sentir infiniment obligé, avec toute la Compagnie, à servir perpétuellement Votre Altesse; mais cette bonté si grande et cette charité que vous venez de lui témoigner ont accru cette obligation à un point que je ne puis dire. Plaise à Jésus-Christ Notre-Seigneur, dont le divin amour fait naître toutes ces inspirations dans le cœur si chrétien de Votre Altesse, de vous faire sentir dès cette vie un avant goût de ce qu'il vous réserve dans la vie future, en récompense de vos bienfaits envers la Compagnie. Je n'en dirai point davantage, attendu que je m'en remets entièrement au P. Louis Gonzalès, chargé d'être mon interprète auprès de Votre Altesse. Je demande au divin Maître qu'il veuille bien nous donner à tous une grâce abondante pour connaître sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir avec une entière fidélité.

IGNACE DE LOYOLA.

CX

IGNACE DE LOYOLA AU GONFALONIER ET AUX AUTORITÉS DE MONTEPULCIANO. (*Édit. de Bol., p. 464.*)

Le Gonfalonier et les autorités de Montepulciano avaient demandé au Fondateur de la Compagnie des sujets pour un collége; et le cardinal de Sainte-Croix, qui était de cette ville, avait appuyé leur demande. Le Saint répond en ces termes.

Rome, le 25 Octobre 1552.

JÉSUS.

Très-illustres et très-honorés Seigneurs,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec vous et vous comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Vos lettres du 15 de ce mois, que j'ai reçues, me prouvent le zèle pieux et le saint désir qui vous animent, et vous portent à vouloir vous servir dans votre ville des faibles instruments de notre Compagnie. Cela n'a fait qu'accroître le désir déjà très-grand que j'avais de répondre à vos vœux et de vous faire plaisir. Ce qui m'y déterminait surtout c'était la chaleur avec laquelle le révérendissime seigneur Cardinal de Sainte-Croix avait agi auprès de moi pour que la moitié des

sujets que j'envoyais à Gubbio fût envoyée à Montepulciano. Mais comme je lui ai fait comprendre que cette séparation ne pouvait avoir lieu, sans que le nombre ne devînt trop faible des deux côtés, il a de nouveau insisté auprès de moi pour qu'un nombre égal de sujets soit envoyé à Montepulciano, et il l'a fait avec toute la charité et toute la bienveillance vraiment chrétienne que pouvait inspirer à Son Éminence Révérendissime l'amour qu'il porte à sa patrie. J'avoue que je n'ai pu lui rien promettre de certain pour les neuf ou dix mois qui sont devant nous, attendu que j'avais reçu auparavant des lettres du cardinal de Trente qui me demandait la fondation d'un collége, et que je devrai, au printemps prochain, dégager la parole que je lui ai donnée. Ajoutez à cela que les divers colléges fondés cette année me laissent dans une grande pénurie de sujets. Mais dès que le temps me le permettra, il me sera infiniment agréable de répondre à vos désirs et à ceux du révérendissime cardinal pour la gloire de Dieu Notre-Seigneur. Que sa divine et souveraine bonté nous donne à tous une grâce abondante pour connaître sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement !

De Vos Seigneuries

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXI

IGNACE DE LOYOLA A JACQUES LAYNEZ, A FLORENCE.

(*Alcazar, p. 208.*)

Pendant la suspension du Concile de Trente, Ignace avait rappelé Laynez et l'avait nommé Provincial d'Italie à la place de Pasquier Broët qu'il envoyait en France. Laynez, à peine entré en charge, s'étonne qu'on attire à Rome les sujets les plus distingués ; il se plaint par lettres de voir les colléges d'Italie privés de savants professeurs. Ignace, dans sa réponse, lui donne les raisons de cette conduite. Malgré cette explication, Laynez écrit encore au Général sur le même sujet. Le saint Fondateur lui adressa alors une lettre sévère, mais dont il ne voulait pas que d'autres que lui eussent connaissance, comme il l'indique par ces mots mis en tête de cette lettre : Soli P. Laynez. *Par respect pour la volonté du Saint, nous ne publions pas cette lettre. Nous n'en donnons qu'un passage, nécessaire pour comprendre la réponse du Père Laynez. Ignace lui disait :*

Rome, le 2 Novembre 1552.

Réfléchissez sur votre procédé. Annoncez-moi si vous reconnaissez avoir failli : et, au cas que vous vous jugiez coupable, faites-moi savoir quelle peine vous êtes prêt à subir pour votre faute.

RÉPONSE DE LAYNEZ A IGNACE DE LOYOLA.

Florence, le Novembre 1552.

Mon Père, quand la lettre de Votre Révérence me fut rendue, je me mis à prier Dieu; et, ayant fait ma prière avec beaucoup de pleurs, ce qui m'arrive rarement, voici le parti que j'ai pris et que je prends encore aujourd'hui, les larmes aux yeux. Je souhaite que Votre Révérence, entre les mains de laquelle je me remets et je m'abandonne tout à fait, je souhaite, dis-je, et je demande, par les entrailles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que, pour punir mes péchés et pour dompter mes passions mal réglées qui en sont la source, elle me retire du gouvernement, de la prédication et de l'étude, jusqu'à ne me laisser pour tout livre que mon Bréviaire; qu'elle me fasse venir à Rome demandant l'aumône, et que là elle m'occupe jusqu'à la mort dans les plus bas offices de la maison, ou, si je n'y suis point propre, qu'elle me commande de passer le reste de mes jours à enseigner les premiers éléments de la grammaire, n'ayant nul égard à moi et ne me regardant jamais que comme l'ordure du monde. C'est là ce que je choisis tout d'abord pour ma pénitence.

J. LAYNEZ.

CXII

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE SIMON RODRIGUEZ.

(*Genelli*, XXVIII.)

Le saint Fondateur, ayant nommé le P. Jacques Miron, Provincial de Portugal, à la place du Père Simon Rodriguez, avait envoyé ce dernier comme Provincial en Aragon. — Par cette lettre, il l'autorise, vu son peu de santé, à retourner en Portugal pour ne s'y occuper que de Dieu et de son âme.

Rome, le 9 Décembre 1552.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Comme je le vois par votre lettre du 26, vous vous trouvez mal dans ce pays ; votre charge, à cause de vos indispositions, vous y devient pénible, et vous jugez qu'avec de pareils devoirs à remplir, il convient de donner l'exemple du travail : ainsi, pour ces deux raisons, vous me demandez que je vous fasse retourner en Portugal, mais sans aucune fonction. Je me trouve tellement porté à vous faire plaisir en tout ce que je puis en Notre-Seigneur, que je me détermine sans la moindre peine à vous accorder ce que je reconnaîtrai devoir vous donner du contentement. Il me semble que je suis d'autant plus tenu de vous satisfaire en cela, et de diminuer votre travail exté-

rieur, que vos indispositions corporelles sont plus grandes. Ainsi, je suis content que vous retourniez en Portugal respirer l'air natal qui rétablira votre santé, et que vous y viviez sans charge, comme vous le demandez. Toutefois, comme vous avez jusqu'ici servi la Compagnie par la sollicitude et le travail extérieur, il sera de votre charité, durant ce que Dieu Notre-Seigneur vous accordera encore de vie, de la servir par l'oraison et par de vifs désirs que vous formerez pour qu'elle ne cesse de s'employer tout entière à l'honneur et au service de Dieu, et à l'avancement spirituel du prochain. Voilà comment j'estime vous donner satisfaction en vous accordant le temps que vous me demandez pour vous occuper de votre salut, sans aucune charge ni obligation. Je pense que la maison de campagne du collége de Coïmbre est ce qui vous convient le mieux pour tout ce que je viens de dire : car, d'après ce qui m'en a été dit, elle offre pour l'air, pour les eaux et pour les vues, tous les agréments qu'on peut désirer. Et, tout en ayant autant de temps que vous voudrez pour votre consolation spirituelle, vous aurez aussi toute facilité pour aider autant que vous le voudrez les habitants du voisinage. Ainsi donc, vous pouvez aller vous recueillir dans cette solitude, et moi je vais écrire au Préposé de Portugal, de vous y procurer tout ce qui convient pour les choses temporelles, en sorte que rien ne vous manque, et que, pour le reste, on laisse à

votre personne liberté entière de faire ce qu'elle jugera à propos en Notre-Seigneur, sans vous imposer aucune pénitence ni aucune mortification, et sans vous faire aller d'un endroit à un autre. Par là, il me semble aussi avoir satisfait au désir que vous m'exprimez de ne dépendre que de moi. Quant aux informations peu convenables que l'on m'a envoyées, dites-vous, de Portugal, et dont vous me demandez la teneur, je crois qu'il est beaucoup mieux de ne pas entrer dans ces questions, mais plutôt d'ensevelir tout le passé dans l'oubli, lorsqu'il y a quelque chose à dire de part et d'autre : car il est peu agréable à un père d'apprendre sur ses enfants, ou aux enfants d'apprendre sur leur père des choses qu'ils ne voudraient pas savoir. Ce que je puis vous dire, c'est que, d'après ce qui est venu à ma connaissance de Portugal, tous universellement vous y aiment beaucoup. Ainsi, que cela suffise sur ce point.

De Rome, ce 9 Décembre 1552.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CXIII

IGNACE DE LOYOLA A JACQUES MIRON, PROVINCIAL DE LA COMPAGNIE EN PORTUGAL. (*Genelli*, XXIX.)

Informé, par le Visiteur qu'il a envoyé en Portugal, qu'un certain nombre de Religieux manquent à l'obéissance, vertu essentielle de la Compagnie, le saint Fondateur intime au Provincial l'ordre, ou de les congédier, ou de les envoyer à Rome, s'il juge que cette mesure fera revivre en eux le véritable esprit de la Compagnie.

Rome, le 18 Décembre 1552.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Par le rapport du docteur Torrès que j'ai envoyé à ma place pour vous visiter, en Notre-Seigneur, dans le royaume de Portugal, j'ai appris que quelques-uns des Nôtres, et non en petit nombre, manquent notablement en cette vertu qui est plus nécessaire et plus essentielle que toute autre dans notre Compagnie, et dans laquelle nous devons chercher à nous signaler, ainsi que cela nous est recommandé de la manière la plus pressante par le Vicaire de Jésus-Christ dans les Bulles de notre Institut : je veux parler du respect, de la révérence et de l'obéissance parfaite envers les supérieurs, qui, parmi les membres de la Compa-

gnie, tiennent la place de Jésus-Christ Notre-Seigneur devant la Majesté divine. Par les communications qui vous ont été transmises, vous pouvez comprendre que je ne cesse de désirer cette vertu à mes frères de Portugal, comme mon devoir m'y oblige. Quel contentement c'eût été pour moi d'apprendre qu'il ne s'en rencontre pas parmi eux qui portent l'oubli du respect jusqu'à dire à leur supérieur : « Vous n'auriez pas dû me commander ceci » ; ou : « Il ne convient pas que je fasse cela » ; qu'il n'en est pas qui refusent de faire ce qui leur est commandé, et qui montrent par des signes et des œuvres, ainsi qu'on me l'a constaté de quelques-uns, le peu de respect qu'ils portent dans leur intérieur à celui qu'ils doivent respecter comme le représentant de Jésus-Christ Notre-Seigneur et vis-à-vis duquel, à ce titre, ils doivent s'humilier en toute chose devant la divine Majesté. Si la chose est allée si loin, c'est, ce me semble, par la faute de quelqu'un qui aurait dû y porter remède et qui ne l'a pas fait : que Dieu Notre-Seigneur le lui pardonne. Combien il eût mieux valu séparer du corps de la Compagnie quelques membres gâtés et mettre ainsi en sûreté les membres sains, que d'exposer ceux-ci, en conservant les premiers, à la contagion d'un aussi grand mal !

Je vous ai écrit dans le temps, comme une chose qui m'avait été agréable, que Maître Léonard, à Cologne, avait renvoyé d'un seul coup neuf ou dix

membres de la Compagnie qui n'allaient pas bien. Plus tard, il renvoya un égal nombre, et cette fois encore j'approuvai sa conduite, quoiqu'il eût suffi peut-être du renvoi d'un ou de deux, si, dès le principe, on se fût opposé au mal. Maintenant, quoique tard, on applique le remède parmi vous; toujours est-il que mieux vaut tard que jamais. Voici donc ce que je vous commande en vertu de la sainte obéissance, et ayez soin, s'il vous plaît, que ce soit fidèlement observé : s'il s'en rencontre dans vos maisons qui refusent d'obéir non-seulement à vous, mais encore à tout autre des préposés ou recteurs locaux qui sont en Portugal, vous ferez de deux choses l'une : ou vous les congédierez de la Compagnie, ou vous les enverrez ici à Rome, si vous jugez qu'à l'aide d'un pareil changement ils puissent devenir de vrais serviteurs de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Vous pourrez, en cas de besoin, donner communication de ceci à Leurs Altesses, et je ne doute pas qu'elles n'en soient contentes, vu l'esprit et la sainte affection envers nous dont Dieu les a dotées. Car conserver parmi vous des hommes qui ne sont point de vrais fils d'obéissance ne convient en nulle façon pour le bien de leur royaume; et il n'est pas à croire que de tels Religieux aideront les âmes à se sauver, lorsque la leur a si peu de piété pour elle-même, ni que Dieu Notre-Seigneur veuille les accepter pour instruments de son service et de sa gloire. Nous voyons, par

l'expérience, que non-seulement des hommes d'un talent ordinaire, mais encore des hommes au-dessous de ce talent, à quelque degré d'infériorité que ce soit, jusqu'au plus bas, sont très-souvent des instruments d'un très-notable fruit, d'un fruit très-surnaturel, parce qu'ils sont entièrement obéissants, et que par le moyen de l'obéissance ils se laissent mouvoir et diriger par la puissante main de l'Auteur de tout bien. On voit au contraire des hommes de talent ordinaire travailler sans produire un fruit ordinaire, parce qu'ils se conduisent par eux-mêmes ou par leur amour-propre, ou que du moins ils ne veulent pas se laisser bien conduire par Dieu notre Maître au moyen de l'obéissance envers les supérieurs. C'est pourquoi les effets qu'ils produisent ne sont point proportionnés à la toute-puissante main de Dieu notre Maître, qui n'accepte pas ces hommes pour instruments, mais à leur propre main, qui est la faiblesse même. Cette vérité étant bien comprise de Leurs Altesses, je ne doute pas qu'elles ne se montrent contentes. Ici, malgré que les occupations ne nous manquent pas, sans celle que va nous amener l'arrivée de vos Portugais, néanmoins comme la charité le demande, et comme Notre-Seigneur lui-même veut que nous ayons une charité plus spéciale pour ce royaume de Portugal, nous ne refuserons pas ce travail. Je n'ajoute rien autre chose à cette lettre, sinon que je prie la divine et souveraine Bonté de nous donner à tous

une grâce abondante pour connaître constamment sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

De Rome, ce 18 Décembre 1552.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

CXIV

IGNACE DE LOYOLA A LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN EUROPE.
(*Édit. de Bol., p. 408.*)

Du prix de la patience dans la pauvreté et les tribulations.

Rome, Décembre 1552.

Nous avons appris, par les lettres de plusieurs d'entre vous, que le divin Maître vous éprouve par la pénurie des ressources domestiques nécessaires pour soutenir la santé du corps, au milieu des circonstances difficiles où vous vous trouvez. Vous ne devez point regarder comme un des moindres bienfaits ni une des moindres grâces, que la divine Bonté vous juge dignes de connaître par expérience et de savourer un don qui doit être l'objet de nos perpétuels désirs, si nous voulons

retracer en nous la ressemblance de Jésus-Christ notre chef, suivant la très-sainte institution de notre Ordre. Certes je ne connais aucune contrée du monde où ne parvienne à la Compagnie la communication de la connaissance expérimentale de ce bien : à la vérité, dans une mesure plus ou moins grande, selon la diversité des pays. Que si nous comparons notre état avec celui de nos frères dans les Indes, je ne trouverai point que ce que nous souffrons soit bien dur. Quant à eux, au milieu des grandes tribulations de l'âme et du corps qu'ils ont à supporter, ils manquent en plusieurs endroits de pain et de vin, et n'ont pour toute nourriture que du riz, de l'eau, et quelques autres aliments des plus ordinaires. Ils sont misérablement vêtus, et l'homme extérieur est sous le pressoir de grandes incommodités. Disons-nous à nous-mêmes que nous sommes nous aussi dans nos Indes, lesquelles certes ne manquent nulle part.

Ainsi, si ceux qui en ont la charge ne peuvent pourvoir au nécessaire, il nous sera permis de recourir à la sainte mendicité qui viendra au secours de notre indigence. Et si Dieu veut que nous ressentions les épreuves de la pauvreté, que les malades du moins ne manquent de rien. Car ceux qui sont bien portants peuvent plus facilement endurer l'épreuve avec patience.

Que Jésus-Christ notre divin Maître, qui a rendu cette vertu si aimable par ses exemples, daigne nous

l'accorder, en nous remplissant de son amour qui nous tienne lieu de tout, et en nous faisant goûter le bonheur de le servir.

Rome, Décembre 1552.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CXV

IGNACE DE LOYOLA A MARIE FRASSONE DE GESSO, A FERRARE. *(Édit. de Bol., p. 469.)*

Le Saint la remercie de son généreux concours à la fondation du collége de Ferrare; et, pour gage de sa reconnaissance, il l'admet, à titre de bienfaitrice insigne, à la participation de toutes les bonnes œuvres de la Compagnie.

Rome, le 7 Janvier 1553.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

J'avais différé de répondre à la lettre que j'ai reçue de vous le 10 Décembre; je vais y répondre aujourd'hui. J'ai à vous remercier de cette charité parfaite et de ce zèle religieux que vous avez fait paraître en

donnant des secours pour promouvoir l'entreprise du duc de Ferrare, et en déclarant que vous êtes prête à les continuer à l'avenir avec une pieuse sollicitude. Je ne doute point que Dieu dans sa bonté ne vous donne une certaine part à tout le bien qui proviendra de la fondation de ce collége. Et pour nous, à la vue d'une pareille charité et d'une si noble libéralité, nous avons jugé qu'il était aussi du devoir de notre charge de vous admettre à la participation de toutes les grâces et de tous les mérites de la Compagnie entière répandue dans les différentes contrées du monde : privilége que, selon notre usage, nous accordons aux personnes qui par quelques bienfaits insignes ont acquis des droits particuliers à notre reconnaissance. Ainsi, tout ce que feront et souffriront les membres de la Compagnie en quelque lieu du monde que ce soit, tout cela dérivera en partie sur vous. Mais afin que cette communication du mérite des bonnes œuvres de la Compagnie vous soit transmise et assurée par un titre spécial et certain émané de nous, nous vous enverrons à cet effet, si cela vous agrée, un diplôme rédigé dans les formes.

Pour ce qui est du lieu de l'édifice, et de la conduite à tenir pour l'acquisition d'un autre emplacement, j'avertis les Nôtres, par lettre, de se conduire d'après votre manière de voir. Ce ne sera non plus qu'avec votre agrément que Maître Jean Pelletier ou tout autre de nos Religieux pourront sortir de Ferrare, à

l'exception du Père Jean-Baptiste Viola, qui, en sa qualité de commissaire de la Compagnie, devra se transporter dans les autres colléges pour en faire la visite, mais qui néanmoins sera une grande partie du temps à Ferrare, où il fixera son séjour. Il ne me reste plus qu'à me recommander instamment à vos prières, et je demande à Dieu, du fond du cœur, qu'il nous accorde à tous sa grâce pour bien connaître sa sainte volonté, et pour l'accomplir toute notre vie.

Rome, le 7 Janvier 1553.

Votre serviteur très-dévoué
en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXVI

JEAN III, ROI DE PORTUGAL, A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A R ME.

(*Édit. de Bol., p. 471.*)

Le religieux monarque assure le saint Fondateur qu'il approuve le changement de Provincial qu'il a fait en donnant un remplaçant à Simon Rodriguez, et qu'il ne cessera jamais de favoriser la Compagnie, à cause du bien qu'elle fait dans ses Etats.

Lisbonne, le 30 Janvier 1553.

Père Maître Ignace,

J'ai reçu vos lettres avec le plus grand plaisir. D'après leur contenu, j'ai compris qu'il était du service de Dieu, de vous accorder ce que vous m'avez demandé pour le changement du Père Maître Simon, et que la chose se fît de la manière que vous dira le Père Louis Gonzalez. Vous pouvez tenir pour très-assuré que je prendrai toujours plaisir à favoriser votre Compagnie, en considération des grands biens que Notre-Seigneur fait par elle dans tous mes États. Et parce que j'ai dit au Père Louis Gonzalez ce qui regarde en particulier l'affection que j'ai pour vous, et les affaires de votre Ordre dans mon royaume de Portugal, je m'en remets à lui, et vous aurez une entière créance à tout ce qu'il vous dira de ma part.

A Lisbonne, le 30 Janvier 1553.

CXVII

IGNACE DE LOYOLA A JACQUES MIRON, A LISBONNE.
(*Alcazar, Tom.* II, *p.* 545.)

Jacques Miron et Louis Gonzalez, par humilité, avaient refusé la charge de confesseur du roi. — Le saint Fondateur leur déclare qu'ils se sont trompés, et il leur démontre, par plusieurs raisons, que ce ministère n'a rien qui répugne à l'Institut de la Compagnie.

Rome, le 1er Février 1553.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Dieu Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Nous savons, par plusieurs lettres venues du Portugal, que le Roi vous ayant demandé, ainsi qu'au Père Louis Gonzalez, de remplir à son égard la fonction de confesseur, et ayant insisté là-dessus avec dévotion, vous vous êtes excusés l'un et l'autre, non que vous vissiez quelque péril pour vos consciences à diriger celle de Son Altesse que vous tenez pour saint, comme vous me l'écrivez, mais parce qu'il vous semble que c'est là une dignité que vous devez refuser tout comme les évêchés et le chapeau de cardinal qu'on vous offrirait dans ce royaume. Et, pour la même raison, à ce qu'il paraît, le Père Gonzalès a abandonné aussi la direction de la conscience du Prince.

Assurément, lorsque je considère vos motifs fondés sur l'humilité, et sur la sécurité, qui d'ordinaire se rencontre mieux dans ce qui est humble que dans ce qui est élevé, je ne puis laisser d'approuver votre intention et de m'en édifier. Mais, après avoir tout pesé, et n'envisageant que le plus grand service et la plus grande gloire de Notre-Seigneur, je demeure convaincu que vous vous êtes trompés dans la détermination que vous avez prise. Premièrement, parce que notre profession et notre Institut est d'administrer les sacrements de confession et de communion à tous les états, ainsi qu'à tous les âges. La raison de consoler et de secourir spirituellement est la même et nous oblige également envers ce qu'il y a de plus humble comme envers ce qu'il y a de plus haut : or, cette Compagnie ayant reçu, dès son origine et son principe, du roi de Portugal des bienfaits plus signalés que de tous les autres princes chrétiens, soit que l'on considère ses bonnes œuvres, soit que l'on considère cet amour et cette charité si admirables qui plus que d'autres choses doivent ravir nos âmes, je ne sais quelle excuse légitime on peut trouver pour se dispenser de servir Leurs Altesses en un ministère si propre de notre Institut, et duquel elles témoignent qu'elles recevront consolation et contentement spirituel.

Que si l'on fait attention au bien universel et au plus grand service de Dieu, l'un et l'autre seront plus

avancés par ce ministère auprès de Leurs Altesses, autant que je puis le comprendre dans le Seigneur. En effet, de même que tous les membres participent au bien de la tête, de même tous les sujets participent au bien du prince. En sorte que les secours spirituels qu'on donne à ceux qui sont à la tête des peuples doivent être plus estimés que ceux qu'on donne aux autres. Et afin que par un seul cas vous puissiez juger des autres, voyez si ce ne serait pas un fruit important retiré de la direction du roi, que de le porter à conclure l'affaire du patriarche d'Éthiopie, affaire si importante pour le salut, je ne dis pas de plusieurs âmes, mais de plusieurs villes et de plusieurs provinces. Voici, du reste, ma recommandation sur ce point : que quelqu'un d'entre vous prenne ou non la direction spirituelle de Son Altesse, ne laissez pas de lui rappeler cette affaire, et ne manquez pas, toutes les fois que vous écrirez à Rome, de me dire ce que vous aurez fait pour en amener le succès.

Mais, revenant aux raisons pour lesquelles vous ne devez pas refuser ce ministère, je dis que même la raison de votre sûreté ne me paraît point fondée : car si nous ne cherchions d'autre fin, selon notre profession, que de marcher en sûreté, et si nous devions abandonner le bien pour nous éloigner des périls, nous ne devrions plus vivre ni converser avec le prochain. Mais il n'en est point ainsi ; et, selon notre vocation, nous conversons avec tous ; bien

plus, comme disait saint Paul, nous devons nous faire *tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ.* Et dès que nous marchons avec une intention droite et pure, *cherchant non pas nos intérêts, mais ceux de Jésus-Christ,* cet adorable Maître nous gardera lui-même à cause de son infinie bonté. Et si sa puissante main ne prenait cet Institut à son compte, nous soutenant dans nos ministères, il ne nous suffirait pas de nous éloigner de semblables périls pour n'y pas tomber et dans d'autres plus grands.

Quant à ce que les gens pourraient dire que vous cherchez les honneurs et les dignités, cela tombera bien vite devant la force de la vérité et l'évidence des œuvres, lorsqu'on verra que vous conservez l'humilité que vous avez embrassée pour Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi, pour ce que peut dire ou penser le vulgaire, il ne faut point laisser d'accepter ce qui peut grandement contribuer au service de Dieu, à celui de Leurs Altesses, et au bien commun. Et enfin, pour satisfaire moi-même une bonne fois à ma conscience en ce point, je vous commande, en vertu de la sainte obéissance, à vous et au Père Louis Gonzalez, de vous soumettre à la volonté de Leurs Altesses. Que l'un de vous accepte la fonction de confesseur, à moins qu'il ne vous parût à l'un et à l'autre que quelque autre membre de la Compagnie serait également agréé par Leurs Altesses pour ce ministère. Et espérez de la Bonté divine que tout ce qui arrivera par cette

voie de l'obéissance, tout absolument, tournera à un plus grand bien. Vous aurez à donner connaissance à Son Altesse de l'ordre que je vous intime, en lui montrant cette même lettre, si Son Altesse témoigne le désir de la voir, et sinon, en lui en disant au moins la substance.

Comme Maître Polanco vous écrira au long sur d'autres sujets, je n'ai rien à ajouter, sinon que je me recommande beaucoup à vos prières et saints sacrifices, et que je supplie Dieu Notre-Seigneur de nous donner à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'exécuter entièrement.

Rome, le 1er Février 1553.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CXVIII

IGNACE DE LOYOLA AU CARDINAL MORONI. *(Genelli, XLVI).*

Des heureux commencements du Collége Germanique.

Rome, le 25 Février 1553.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'éternel amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Seigneurie Révérendissime et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Comme le retour si désiré de Votre Seigneurie Révérendissime en cette ville, se fait attendre plus qu'on ne pensait, j'ai cru devoir vous donner par lettre des détails sur votre cher Collége Germanique, que Votre Seigneurie Révérendissime honore d'une affection toute particulière. Ce Collége, qui est votre œuvre, est de la plus haute importance pour le service de Dieu, et pour ramener à l'Église l'Allemagne et les autres peuples du Nord. L'établissement consiste jusqu'ici en deux maisons voisines de notre Collége; mais nous en cherchons d'autres plus grandes, car le nombre des élèves croît et croîtra de jour en jour. Il se compose de vingt jeunes gens Allemands, sans

compter le Recteur qui est de notre Compagnie, et deux autres Religieux, hommes d'une vie fort exemplaire et de grande doctrine, lesquels sont chargés de leur administrer les secours spirituels et de les diriger. Outre cela, il y a encore dans le collége quatre employés pour le service extérieur de la maison, et qui, moyennant un salaire, s'acquittent très-bien de leur office. Parmi les vingt élèves, plusieurs sont déjà bien instruits dans les sciences philosophiques; et comme jusqu'au mois d'octobre de cette année ils s'exerceront à l'étude des langues, de la logique et de la philosophie qu'ils ont déjà étudiées à Louvain, à Cologne ou à Vienne, ils seront en état d'assister avec beaucoup de fruit aux leçons de théologie. Les autres continueront l'étude des langues ou de la philosophie, selon qu'on le jugera convenable. Par leur modestie et par leurs mœurs chrétiennes ils sont d'un grand exemple, et nous espérons qu'ils seront, par leur vie et par leur doctrine, de bons ouvriers dans la vigne du Seigneur. Nous avons déjà choisi plusieurs professeurs pour les langues latine, grecque, hébraïque, et nous en avons préparé d'autres pour la logique et la physique, afin qu'ils puissent s'accommoder au plus ou moins de capacité des élèves. Les classes auront des exercices les unes avec les autres ; et le cours de philosophie sera de trois années, comme à Paris, à Louvain et dans les autres Universités célèbres. Nous nommerons aussi au mois d'Octobre plusieurs professeurs pour la

théologie scolastique et pour l'Écriture sainte; ces maîtres, de même que les autres, sont les meilleurs que nous ayons pu trouver dans toute la Compagnie; et nous les avons tirés des autres colléges, jugeant que celui-ci était d'une utilité plus grande et plus universelle, pour la gloire de Dieu Notre-Seigneur.

Rome, le 25 Février 1553.

De Votre Seigneurie Révérendissime,

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXIX

IGNACE DE LOYOLA AUX PROCUREURS DES HABITANTS DE MORBEGNO. *(Édit. de Bol., p. 474.)*

Le Saint leur répond qu'il ne peut leur laisser à titre de pasteur ordinaire un Père qui avait évangélisé leur ville ; il les encourage à persévérer dans leurs bonnes dispositions.

Rome, le 18 Mars 1553.

Très-illustres seigneurs,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec vous, et vous comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

J'ai vu par vos lettres que vous aviez la volonté et le saint désir de retenir parmi vous comme pasteur le Père André Galvanella, dans la persuasion où vous êtes que votre magnifique cité recevra quelques secours spirituels de son ministère. Certes, je rends grâces à Dieu Notre-Seigneur et auteur de tout bien, de ce qu'il a daigné se servir du ministère du Père André pour donner à vos âmes quelque consolation, et je prie sa divine Bonté de vous continuer la même faveur, tant que ce Père sera parmi vous, car la fragilité de l'instrument ne peut lier en rien sa toute-puissance. Mais, pour ce qui est de rester parmi vous comme votre pasteur légitime et perpétuel,

pour ce qui est même de faire quelque part que ce soit un long séjour, c'est là une affaire telle, que, si les Constitutions de notre Compagnie étaient connues de vous, vous ne nous en feriez point la demande. Car ces Constitutions ne permettent à aucun membre de la Compagnie d'accepter aucun emploi de ce genre, ni aucun bénéfice, ni de rien posséder en propre. Ainsi je vous prie instamment de chercher quelqu'un qui ait les qualités requises pour être votre pasteur, afin que le Père André Galvanella puisse, selon les lois de notre Institut, se rendre dans un de nos colléges, ou dans quelque autre endroit qui lui sera assigné par l'obéissance. C'est pour cela que le Révérendissime Cardinal de Compostelle et les autres membres du Saint-Office, à qui ces lois sont bien connues, n'ont demandé un religieux de notre Compagnie que pour quelques mois seulement, jusqu'à ce qu'on ait trouvé un pasteur. Que Dieu Notre-Seigneur daigne vous en accorder un qui vous aide à persévérer et à avancer dans la voie de son saint service. Qu'il daigne de plus, afin de vous faire triompher de toutes les attaques livrées à la foi catholique, vous accorder, comme à ses vaillants et intrépides soldats, des accroissements de jour en jour plus grands de ses dons spirituels, et la récompense de l'éternelle béatitude. Amen.

Rome, le 18 Mars 1553.

IGNACE DE LOYOLA.

CXX

IGNACE DE LOYOLA AUX RELIGIEUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, EN PORTUGAL. *(Alcazar, p. 245.)*

Sur la vertu d'obéissance. — Nature de cette vertu. — Trois degrés de cette vertu : 1° exécution, 2° soumission de la volonté, 3° soumission du jugement. — Excellence et mérite de l'obéissance embrassant ces trois degrés. — Trois moyens pour acquérir la perfection de l'obéissance[1].

Rome, le 26 Mars 1553.

Ignace de Loyola aux Pères et Frères de la Compagnie de Jésus qui sont en Portugal, la grâce et l'amour éternel de Notre-Seigneur.

J'éprouve une grande joie, mes très-chers frères en Jésus-Christ, lorsque j'apprends avec quel courage, aidés de la grâce divine, vous vous portez à la plus haute perfection ; avec quelle ardeur vous vous employez au service de Dieu, qui après vous avoir appelés à ce genre de vie vous y conserve par sa miséricorde, et vous conduit à la fin bienheureuse où parviennent tous ses élus.

1. Par respect pour la traduction en quelque sorte officielle de cette Lettre pour la Compagnie, en France, nous la reproduisons textuellement, sauf trois ou quatre phrases qui nous ont paru devoir être modifiées.

Or, quoique je désire vous voir ornés de tous les dons de Dieu, et accomplis dans toutes les vertus, ce que je souhaite surtout, comme je vous l'ai témoigné en d'autres occasions, c'est que vous excelliez dans l'obéissance, non-seulement à cause des grands biens et des avantages tout particuliers qui sont attachés à cette vertu, comme il est évident par une infinité de passages et d'exemples illustres tirés de l'ancien Testament et du nouveau, mais aussi parce que, comme le dit saint Grégoire, entre toutes les vertus c'est l'obéissance seule qui produit et entretient les autres dans nos cœurs : *Obedientia sola virtus est quæ virtutes cæteras menti inserit insertasque custodit* [1]. Si cette vertu fleurit en vous, les autres y fleuriront infailliblement aussi, et y produiront des fruits tels que je les désire pour vous, et que les demande avec justice Celui qui par sa propre obéissance a voulu réparer le monde, qui s'était entièrement perdu par le mépris d'une vertu si salutaire, s'étant fait obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. *Factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis* [2].

Souffrons, j'y consens que d'autres Ordres religieux nous surpassent en jeûnes, en veilles et en d'autres austérités du corps que chacun d'eux

---

1. Greg. lib. 35, Moral. c. 10.
2. Philip. 2. 8.

pratique saintement, selon l'esprit de sa règle. Mais pour ce qui regarde la pureté et la perfection de l'obéissance, l'abandon vrai de nos volontés entre les mains des supérieurs et l'abnégation de nos jugements, je désire ardemment, mes très-chers frères, que ceux qui servent Dieu Notre-Seigneur dans cette Compagnie, non-seulement ne le cèdent à qui que ce soit, mais encore qu'ils se signalent par la pratique de cette vertu, et que ce soit là comme le trait distinctif auquel on reconnaisse les vrais enfants de la Compagnie. Ainsi, qu'ils ne considèrent jamais la personne même à qui ils obéissent, mais qu'ils voient en elle Jésus-Christ Notre-Seigneur, en considération duquel ils obéissent. Et en effet, si l'on doit obéir au supérieur, ce n'est point en vue de sa prudence, de sa bonté, ou d'autres qualités que Dieu pourrait lui avoir données, mais uniquement parce qu'il est le lieutenant de Dieu, et qu'il agit par l'autorité de Celui qui a dit : Quiconque vous écoute m'écoute, et quiconque vous méprise me méprise : *Qui vos audit me audit, et qui vos spernit me spernit* [1]. Que si au contraire il paraissait avoir moins de prudence et de sagesse, ce n'est pas une raison de lui obéir avec moins d'exactitude, puisqu'en sa qualité de supé-

1. Luc. 10, 16.

OUVRAGES TRADUITS PAR M. E. M. P. MARCEL [illegible]

ŒUVRES

DE

SAINTE TÉRÈSE

TRADUITES

SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX

Trois beaux volumes in-8° jésus, 22 fr.

ON VEND SÉPARÉMENT

Premier volume. — Vie de sainte Térèse écrite par elle-même . . . . . 7 fr.

Deuxième volume. — Le Livre des Fondations . . . . . 8 fr.

Troisième volume. — Le Chemin de la perfection. — Le Château intérieur ou les Demeures de l'âme . . . . . 7 fr.

LETTRES DE SAINTE TÉRÈSE

ÉDITION ENRICHIE DE PLUSIEURS LETTRES INÉDITES

Trois volumes in-octavo, 20 fr.

VIE DE SAINTE TÉRÈSE

ÉCRITE PAR ELLE-MÊME

1 vol. in-8. . . . . 1 fr.

LE CHEMIN DE LA PERFECTION

Par SAINTE TÉRÈSE

1 volume in-18 jésus . . . . . 1 fr.

VIE DE SAINTE TÉRÈSE

Par le R. P. RIBERA

1 gros volume in-8. . . . . 7 fr. 50

[illegible]

rieur il représente la personne de Celui dont la sagesse est infaillible, et qui suppléera par lui-même à tout ce qui pourrait manquer à son ministre, soit de vertu soit d'autres bonnes qualités. En effet Jésus-Christ ayant dit expressément : Les scribes et les pharisiens sont assis dans la chaire de Moïse : *super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi* [1], il ajouta immédiatement après : Gardez donc et faites exactement tout ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas comme ils font : *Omnia ergo quæcumque dixerint vobis servate et facite : secundum opera vero eorum nolite facere.*

C'est pourquoi je souhaite que vous vous portiez avec tout le soin et avec toute l'application possible à reconnaître Jésus-Christ Notre-Seigneur, en quelque supérieur que ce soit, et à rendre avec un profond respect dans sa personne à la divine Majesté l'honneur que vous lui devez : ce qui ne vous semblera pas étrange si vous considérez que saint Paul nous commande d'obéir aux puissances séculières, et même infidèles, comme nous obéirions à Jésus-Christ, qui est la source de toute puissance bien réglée : car voici comme il écrit aux Éphésiens : Obéissez à vos maîtres temporels avec crainte et avec tremblement, en la simplicité de votre cœur, comme

---

1. Matth. 23, v. 2 et 3.

à Jésus-Christ, ne les servant pas seulement lorsque vous en serez vus, comme si vous vouliez plaire à des hommes, mais agissant comme des serviteurs de Jésus-Christ, faisant la volonté de Dieu avec sincérité de cœur, rendant vos services de bonne volonté comme si vous les rendiez au Seigneur lui-même, et non pas aux hommes. *Obedite dominis carnalibus cum timore et tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo, non ad oculum servientes quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo, cum bona voluntate servientes, sicut Domino, et non hominibus* [1]. Et de là vous pourrez juger vous-mêmes quel respect le religieux doit avoir intérieurement pour celui auquel il s'est soumis pour la direction de sa conduite, non-seulement comme à un supérieur, mais comme à celui qui tient nommément la place de Dieu, et s'il le doit considérer comme un homme seulement, et non pas plutôt comme le représentant de Jésus-Christ.

Mais de plus je désire vivement que vous compreniez bien et que vous graviez profondément en votre esprit que cette première sorte d'obéissance, qui ne tend qu'à la seule exécution des choses qu'on commande, est une obéissance bien basse et bien défectueuse ; qu'elle n'est pas même digne du nom de

---

1. Ephes. 6. v. 5. 6. 7.

cette vertu si elle ne s'élève jusqu'au second degré, qui fait de notre volonté et de celle du supérieur une même volonté, et qui met un si bon accord entre lui et nous, que non-seulement il paraisse dans l'exécution que nous faisons ce qu'il nous commande, mais aussi que nous n'avons en effet qu'un même dessein avec lui, de manière que l'un et l'autre n'adoptent et rejettent que les mêmes choses. C'est pourquoi nous lisons dans l'Écriture sainte : L'obéissance vaut mieux que les victimes : *melior est obedientia quam victimæ* [1], parce que, comme dit saint Grégoire, par les victimes on sacrifie les animaux, et par l'obéissance l'on immole sa propre volonté : *per victimas aliena caro, per obedientiam vero voluntas propria mactatur* [2]. Et comme cette faculté de notre âme est extrêmement noble et précieuse, le sacrifice que nous en faisons à Notre-Seigneur et à notre Créateur par l'obéissance est par là même d'un très-grand prix.

N'est-ce donc pas une erreur bien grossière et bien dangereuse que l'erreur non-seulement de ceux qui s'imaginent qu'il leur est permis de manquer à l'obéissance dans les choses qui regardent la chair et le sang, mais aussi de ceux-là qui se persuadent qu'ils peuvent s'écarter de la volonté de leur supérieur dans

---

1. Reg. 15. 28.
2. Lib. 35. Moral. c. 10.

les actions qui sont d'ailleurs spirituelles et fort saintes en elles-mêmes, comme sont les jeûnes, les prières et autres semblables œuvres de piété ? Qu'ils écoutent ce que Cassien a sagement remarqué dans la conférence de l'abbé Daniel : Certainement, dit-il, c'est une même sorte de désobéissance de violer le commandement de son supérieur ou pour s'appliqner au travail ou pour demeurer dans le repos ; et il est aussi dommageable d'enfreindre les règlements du monastère pour dormir que pour veiller ; enfin c'est une aussi grande faute d'agir contre le commandement du supérieur pour vaquer à la lecture que de le mépriser pour se livrer au sommeil. *Unum sane atque idem inobedientiæ genus est, vel propter operationis instantiam, vel propter otii desiderium senioris violare mandatum; tamque dispendiosum est pro somno quam pro vigilantia monasterii statuta convellere; tantum denique est abbatis transire præceptum ut legas, quantum si contemnas ut dormias* [1]. L'occupation de Marthe fut sainte, il est vrai ; la contemplation de Madeleine fut sainte, ainsi que sa pénitence et les larmes dont elle lava les pieds du Sauveur ; mais toutes ces actions pour être méritoires ont dû se faire à Béthanie, c'est-à-dire dans la maison d'obéissance, selon l'étymologie de ce mot, comme

---

1. Cass. coll. 4, c. 20.

si Notre-Seigneur, ainsi que le remarque saint Bernard, eût voulu nous apprendre par là que ni le zèle des bonnes œuvres, ni la douceur de la contemplation des choses saintes, ni les larmes de cette pénitente n'eussent pu lui être agréables hors de Béthanie [1].

C'est pourquoi, autant que vous le pourrez, mes très-chers frères, dépouillez-vous entièrement de vos volontés; abandonnez franchement et consacrez à votre Créateur par les mains de ses ministres la liberté que lui-même vous a donnée. Ne croyez pas que ce soit retirer peu de fruit de votre libre arbitre que de pouvoir le remettre tout entier par l'obéissance entre les mains de Celui de qui vous l'avez reçu. Bien loin de perdre votre liberté par ce dépouillement, vous la rendez plus excellente et plus parfaite, parce que vous conformez par ce moyen toutes vos volontés à une règle très-assurée de rectitude, qui n'est autre que la volonté divine, dont vous avez un fidèle interprète en celui qui vous commande de la part de Dieu.

Ainsi gardez-vous bien d'essayer jamais d'attirer à votre volonté la volonté du supérieur, que vous devez regarder comme celle de Dieu : car ce ne serait pas conformer votre volonté à la volonté divine, mais plutôt vouloir régler la volonté divine par la

---

1. Bern. Serm. ad mil. templ. c. 13.

vôtre, et par conséquent renverser l'ordre de la sagesse de Dieu. En effet, combien grande est l'erreur de ceux que l'amour d'eux-mêmes a tellement aveuglés, qu'ils se persuadent être obéissants lorsqu'ils ont porté le supérieur, en quelque manière que ce soit, à vouloir ce qu'ils veulent ! Ecoutez saint Bernard, qui est parfaitement versé en cette matière : Quiconque s'efforce, dit-il, ouvertement ou en secret, de porter son supérieur à lui commander ce qui est selon son inclination se trompe lui-même s'il se flatte alors d'avoir obéi : car ce n'est pas lui qui dans ce cas obéit au supérieur, mais c'est le supérieur qui lui obéit *Quisquis vel aperte vel occulte satagit, ut quod habet in voluntate, hoc ei spiritualis pater injungat, ipse se seducit si forte sibi quasi de obedientia blandiatur ; neque enim in ea re ipse prælato, sed magis ei prælatus obedit*[1]. Celui donc qui prétend acquérir la vertu d'obéissance doit monter au second degré de cette vertu, de manière que non-seulement il exécute le commandement du supérieur, mais aussi qu'il règle sa volonté sur celle du supérieur, ou plutôt qu'il se dépouille de la sienne pour se revêtir de celle de Dieu, laquelle lui est déclarée par le supérieur.

Mais si quelqu'un veut faire de soi-même un

---

1. Bern. Serm. de trib. ordin. Eccl.

sacrifice parfait, il est nécessaire qu'après avoir soumis à Dieu sa volonté, il lui consacre encore son entendement, en quoi consiste le troisième et le plus haut degré de l'obéissance ; de sorte que non-seulement il veuille ce que le supérieur veut, mais qu'il soit aussi de même sentiment avec lui, et que son jugement soit entièrement assujetti au jugement du supérieur, autant qu'une volonté déjà soumise peut soumettre l'entendement. Et quoique cette faculté de l'âme ne soit pas la maîtresse de ses opérations comme la volonté l'est de ses mouvements, et qu'elle se porte par une détermination naturelle à ce qui lui paraît véritable, néanmoins en beaucoup de choses, où l'évidence de la vérité connue ne l'emporte pas nécessairement, elle peut suivre un parti ou l'autre, selon le mouvement que le poids de la volonté lui donne. Et c'est dans la rencontre de ces choses, qui ne sont pas évidentes, que tout homme qui fait profession d'être obéissant doit se plier aux sentiments de son supérieur ; car comme l'obéissance est une espèce d'holocauste par lequel l'homme tout entier, sans nulle réserve, se sacrifie dans les flammes de la charité à son Créateur et Seigneur par les mains de ses ministres ; et comme elle est encore un renoncement absolu à soi-même, par lequel le religieux cède volontairement tout le droit qu'il peut avoir sur sa conduite particulière, pour ne dépendre que de la divine Providence sous le gouvernement de

son supérieur : il faut nécessairement avouer que l'obéissance ne renferme pas seulement l'exécution pour faire ce qui nous est commandé, ni la seule volonté pour s'en acquitter volontiers, mais qu'avec l'exécution et avec la volonté elle comprend encore le jugement, afin que l'inférieur trouve bon et raisonnable tout ce que le supérieur aura commandé et jugé bon, autant que la volonté, comme nous avons dit, aura de force et d'empire sur l'entendement pour l'obliger à se soumettre.

Plût à Dieu que cette obéissance du jugement fût aussi parfaitement connue et aussi fidèlement pratiquée des hommes qu'elle est agréable à Dieu et nécessaire à tous ceux qui vivent dans l'état religieux ! Car comme dans les corps célestes, afin que l'un donne le mouvement à l'autre, il est nécessaire que l'inférieur soit tellement placé au-dessous du plus haut, qu'il y ait subordination et assujettissement d'un corps à l'autre : de même parmi les hommes, afin que les uns reçoivent leur mouvement et leur conduite de l'autorité des autres, ce qui se fait par l'obéissance, il faut que celui qui dépend de la volonté d'autrui soit soumis à sa direction et à ses ordres, afin que par cette soumission il reçoive l'impression de l'autorité de celui qui commande. Or il n'est pas possible que cette sorte d'obéissance et de soumission se soutienne longtemps, à moins que la volonté et le jugement de l'inférieur ne soient de parfait accord avec la volonté et le jugement du supérieur.

Que si ensuite nous venons à faire réflexion sur la fin et sur la cause de l'obéissance, nous trouverons que le jugement peut, aussi bien que la volonté, s'égarer en ce qui nous touche, et par conséquent comme pour empêcher que notre volonté ne se dérègle, nous l'unissons à celle du supérieur : ainsi dans la crainte que notre jugement ne se trompe, nous devons le conformer de même au jugement du supérieur. Ne vous appuyez point sur votre prudence, dit l'Écriture Sainte : *Ne innitaris prudentiæ tuæ* [1]. Et c'est un sentiment commun parmi les sages, dans les affaires mêmes du monde, qu'il est de la prudence de ne pas nous fier à notre prudence, surtout en nos propres affaires, dans lesquelles nous ne sommes pas ordinairement des juges assez équitables, à cause de la passion qui nous trouble. S'il est donc vrai que dans nos affaires nous devions soumettre notre jugement au jugement et à l'avis d'un autre, quoiqu'il ne soit pas notre supérieur, combien plutôt le devons-nous faire envers celui qui est en effet notre supérieur, à la conduite duquel nous nous sommes abandonnés, le regardant comme le lieutenant de Dieu et comme l'interprète de sa volonté souveraine ! Et cette précaution est d'autant plus nécessaire aux personnes pieuses et dans les choses spirituelles, que le péril est plus grand

1. Prov. 3, 5.

dans le chemin de la vertu, lorsque l'on y court sans être retenu par le frein de la prudence et de la discrétion. Sur quoi Cassien dit fort à propos dans la conférence de l'abbé Moïse : qu'il n'y a point de déréglement d'où le démon tire tant d'avantage pour perdre un religieux que lorsque, lui ayant donné du mépris pour les avis de ses supérieurs, il lui aura persuadé de s'arrêter à son jugement, et de suivre ses propres idées. *Nullo alio vitio tam præcipitem diabolus monachum pertrahit ac perducit ad mortem, quam cum, neglectis consiliis seniorum, suo judicio persuaserit, definitionique confidere* [1].

De plus, si cette obéissance du jugement nous manque, la soumission de notre volonté, ou l'exécution des choses qui nous sont prescrites, sera nécessairement défectueuse; car il est dans notre nature que les puissances affectives de notre âme suivent naturellement celles qu'on nomme appréhensives : d'où il arrive que sans une grande violence il n'est pas possible que la volonté se soumette constamment dans les choses que le jugement désapprouve. Et quand bien même il se trouverait quelqu'un qui eût cette soumission de volonté durant quelque temps, par cette maxime générale qu'il faut obéir, même en des choses qui ne seraient pas commandées avec assez

1. Cass. Coll. 2, c. 11.

de prudence, cette soumission néanmoins ne peut être constante ni assurée ; et ainsi la persévérance manquera, ou du moins cette perfection d'obéissance qui consiste à se soumettre promptement et avec plaisir; car il ne peut y avoir ni empressement ni plaisir là où les esprits sont si partagés dans leurs jugements. Le zèle et la promptitude de l'exécution se perdent aussi lorsqu'on vient à douter s'il est à propos de faire ou de ne faire pas ce qu'on nous ordonne. Cette simplicité si renommée de l'obéissance aveugle n'existe plus lorsque nous mettons intérieurement en question si c'est avec raison ou à tort qu'on nous fait le commandement ; et peut-être il arrive que nous condamnons le supérieur, parce qu'il nous commande ce qui ne nous est pas agréable. L'humilité se perd d'autant, que si d'une part nous nous soumettons, de l'autre toutefois nous nous préférons au supérieur; la force nous manque dans l'entreprise des choses difficiles ; enfin, pour tout dire en un mot, la vigueur, la dignité de l'obéissance disparaissent entièrement; et à tous ces avantages succèdent la tristesse, la pesanteur, les murmures, les excuses, et d'autres imperfections considérables, qui ravissent à l'obéissance toute sa valeur et tout son mérite. C'est pourquoi saint Bernard, parlant à ceux qui ont tant de difficulté à exécuter les choses qui leur sont commandées quand elles ne leur plaisent pas, leur donne cette instruction : Si vous souffrez avec peine ce qui vous est

ordonné, si vous faites quelque mauvais jugement de votre supérieur, si vous vous laissez aller intérieurement aux murmures, quoique vous fassiez extérieurement ce qui vous est commandé, sachez que ce n'est point là la vertu de patience, mais un voile pour couvrir votre malice : *Hæc si moleste cœperis sustinere, si dijudicare prælatum, si murmurare in corde, etiam si exterius impleas quod jubetur, non est hæc virtus patientiæ, sed velamentum malitiæ* [1]. Que si l'on recherche la paix du cœur et la tranquillité de l'esprit, il est hors de doute que celui-là n'en jouira jamais qui nourrit en soi-même un principe de troubles et d'inquiétudes, c'est-à-dire cette opposition entre le jugement propre et les ordres de l'obéissance.

Et c'est pour cela que l'apôtre saint Paul [2], exhortant les fidèles à maintenir cette union, qui est le lien de toutes les sociétés, leur recommande si expressément que tous jugent et disent les mêmes choses, afin que par cet accord des jugements et des volontés, ils se conservent mutuellement dans une parfaite paix. Or s'il est expédient pour le bien de tout le corps qu'il y ait une concorde parfaite entre le chef et les membres, il n'est pas difficile de décider s'il est plus raisonnable que le chef suive la direction des

---

1. Bern. Serm. 3 de Circumc.
2. Rom. 15, 5; I Cor. 1, 10; II Cor. 13, 11; Phil. 2, 2.

membres, ou que les membres soient soumis à la conduite du chef.

De ce que nous avons dit jusqu'ici, il est aisé de connaître combien l'obéissance du jugement est nécessaire. Que si vous voulez savoir combien elle est parfaite et agréable à Notre-Seigneur, il ne faut que considérer premièrement que c'est par elle que l'on consacre à Dieu la plus noble et la plus précieuse partie de l'homme ; que c'est encore par elle que celui qui obéit devient un holocauste vivant et agréable à la majesté divine, puisqu'il ne se réserve absolument rien de lui-même ; et enfin que c'est elle qui lui fait entreprendre un combat très-difficile, dans lequel il se surmonte généreusement pour l'amour de Dieu, résistant à cette inclination si naturelle à tous les hommes qui les porte à s'attacher à leur propre sens : d'où nous devons conclure qu'encore que ce soit le propre de l'obéissance de perfectionner la volonté, puisque c'est elle qui la rend attentive et soumise au moindre signe de l'inclination du supérieur, néanmoins cette obéissance, comme nous avons dit, doit encore étendre son pouvoir sur l'entendement pour lui faire prendre parfaitement les pensées et les sentiments du supérieur. Et de cette sorte il arrivera qu'employant toutes les forces de la volonté et de l'entendement, nous nous porterons avec une promptitude merveilleuse à exécuter entièrement tout ce qui nous est ordonné.

Il me semble vous entendre dire, mes très-chers frères, que vous êtes maintenant bien persuadés de la nécessité de cette vertu, mais que vous voudriez bien apprendre comment vous en pourrez acquérir la perfection. Je réponds avec saint Léon qu'il n'y a rien de difficile aux humbles, rien de dur et de fâcheux aux esprits doux et traitables : *nihil arduum est humilibus, et nihil asperum mitibus* [1]. Ainsi, pourvu que l'humilité et la douceur ne vous manquent pas, la bonté de Dieu ne manquera pas non plus de vous aider à remplir, non-seulement sans répugnance mais encore avec joie, des promesses que vous lui avez faites.

Mais, outre cette réponse générale, je vous présente trois moyens particuliers, qui peuvent beaucoup servir à acquérir l'obéissance du jugement : le premier est, comme je vous ai dit au commencement de cette lettre, de ne pas considérer dans la personne du supérieur un homme sujet aux erreurs et aux misères de l'humanité, mais de regarder en lui Jésus-Christ même, qui est la sagesse souveraine, la bonté incompréhensible et la charité infinie, lequel ne peut pas se tromper et ne veut pas vous tromper. Et puisque votre conscience vous rend témoignage que c'est pour l'amour de Dieu que vous vous êtes soumis au joug de l'obéissance, afin

1. S. Leo. ser. 5, de Epiph.

d'être plus assurés de faire la volonté divine en faisant celle du supérieur, tenez aussi pour certain que la charité de Jésus-Christ, qui est très-fidèle en ses promesses, veillera toujours sur votre conduite, et qu'elle ne manquera jamais de se servir du ministère de ceux qu'elle a établis vos supérieurs, pour vous mener à votre but par des chemins assurés. Ecoutez donc la voix et les ordres du supérieur, comme vous écouteriez la voix de Jésus-Christ; car c'est ainsi que l'apôtre saint Paul, traitant le même sujet dans son épître aux Colossiens, exhorte les inférieurs à obéir à leurs supérieurs. Quelque chose que vous fassiez, leur dit-il, faites-le de cœur comme travaillant pour Dieu, et non pas pour les hommes, et sachant que vous en recevrez de Dieu la récompense dans l'héritage éternel : c'est Jésus-Christ même, votre Seigneur, que vous devez servir: *quodcumque facitis, ex animo operamini sicut Domino, et non hominibus, scientes quod a Domino accipietis retributionem hereditatis : Domino Christo servite*[1]. Que ce soit Dieu, dit saint Bernard, ou un homme en qualité de vicaire de Dieu, qui vous ait fait un commandement quelconque, vous devez sans aucun doute vous y soumettre et l'exécuter avec un soin et un respect égal, pourvu toutefois que le commandement de l'homme ne soit

1. Colos. 3, 23 et 24.

pas contraire à la loi de Dieu : *sive Deus, sive homo, vicarius Dei, mandatum quodcumque tradiderit, pari profecto obsequendum est cura, pari reverentia deferendum, ubi tamen Deo contraria non præcipit homo* [1]. Et de cette façon, pourvu que vous n'arrêtiez pas vos yeux sur ce qu'il y a d'extérieur en l'homme, mais que vous portiez vos pensées plus avant pour regarder Dieu en sa personne, vous n'aurez nulle difficulté de conformer vos volontés et vos jugements à la règle de vos actions que vous avez choisie vous-même.

Le second moyen que je vous propose, c'est de faire toujours ce que vous pourrez pour justifier en votre esprit le commandement et le sentiment du supérieur, et de ne vous permettre jamais de le désapprouver : pour cet effet il vous servira beaucoup de vous tenir disposé et affectionné à tout ce qu'il ordonne, d'où il arrivera que vous obéirez non-seulement sans chagrin, mais aussi avec joie et satisfaction ; car, comme dit saint Léon, on ne sert point par nécessité ni par contrainte, quand on aime ce qui est commandé : *non dura ibi necessitate servitur, ubi diligitur quod jubetur* [2].

Le dernier moyen pour acquérir cette soumis-

---

1. Bern. tract. de præc. et disp. c. 12.
2. S. Leo. Serm. 4 de jejun.

sion de jugement, le plus facile et le plus sûr de tous, et même le plus en usage parmi les anciens Pères, c'est de vous mettre bien avant dans l'esprit que tout ce que le supérieur commande est le commandement et la volonté de Dieu même, de sorte que comme vous vous déterminez sans hésiter et avec une pleine soumission à embrasser les vérités que la foi catholique vous propose, ainsi vous vous portiez avec toute l'impétuosité d'une volonté qui ne tend qu'à obéir, sans rien examiner, sans rien voir, à faire tout ce que le supérieur vous aura dit. Il est à croire que ce fut ainsi qu'Abraham obéit au commandement qui lui fut fait de sacrifier son fils Isaac [1], et que ce fut aussi de la sorte que quelques-uns des saints Pères, au temps de la loi de grâce, obéirent à leurs supérieurs, comme furent ceux dont parle Cassien [2], entre autres l'abbé Jean, qui ne considérait pas si les choses qu'on lui commandait étaient utiles ou non, par exemple, lorsqu'avec tant de travail et d'assiduité il arrosa un bois sec durant un an, ni même si ces choses étaient possibles, comme lorsqu'il s'appliqua si sérieusement à faire rouler lui seul un rocher qui n'eût pu être ébranlé par les efforts réunis d'un grand nombre d'hommes. Cette sorte d'obéissance est si agréable à

1. Gen. 22.
2. Cass. lib. 4, c. 24 et 26.

Dieu, qu'il a voulu l'autoriser quelquefois par des miracles; car pour ne pas parler des autres qui vous sont assez connus, saint Maur, disciple de saint Benoit [1], recevant l'ordre de son supérieur de marcher sur un lac, marcha sur les eaux, sans s'y enfoncer; et un autre [2], ayant reçu le commandement d'aller prendre une lionne et de l'amener à son supérieur, la prit et la lui amena. Il faut donc avouer que cette manière d'assujettir son jugement propre, et de s'arrêter sans autre recherche au sentiment du supérieur, approuvant intérieurement tout ce qu'il nous commande, n'est pas seulement en usage parmi les saints, mais qu'elle doit être imitée de tous ceux qui ont de l'estime et du zèle pour la perfection de l'obéissance, en toutes les rencontres où il n'y a point de péché manifeste.

Ce n'est pas pourtant que, s'il se présente à votre esprit quelque sentiment différent de celui du supérieur, et qu'après avoir consulté Notre-Seigneur dans la prière il vous semble devoir l'exposer, vous ne le puissiez faire. Mais de peur qu'en cela l'amour-propre et votre sens particulier ne vous trompent, il est à propos d'y apporter cette précaution, qu'avant de proposer votre sentiment et après l'avoir fait, vous vous teniez dans une parfaite égalité d'esprit, tout

---

1. Greg. 2 Dial. c. 7.
2. In vitis PP. lib. 5, libell. 14, num. 4.

disposé non-seulement à entreprendre ou à laisser ce dont il s'agit, mais encore à approuver et à regarder comme le meilleur tout ce que le supérieur aura déterminé.

Tout ce que nous avons dit de l'obéissance oblige également et les particuliers à l'égard de leurs supérieurs immédiats, et les recteurs ou autres supérieurs locaux à l'égard de leurs provinciaux, et les provinciaux envers le général, et le général envers celui que Dieu lui a donné pour supérieur, savoir, son Vicaire sur la terre, afin que l'on garde parfaitement la subordination, et que l'on conserve ainsi cette paix, cette charité, sans laquelle le gouvernement, ni de notre Compagnie, ni de quelque autre société que ce soit, ne saurait subsister longtemps. C'est ainsi que la Providence divine dispose toutes choses avec une suavité merveilleuse, les conduisant toutes à leur fin par cette subordination, les plus basses par celles du milieu, et celles du milieu par les plus élevées [1]. C'est de là que procède cet ordre qui se trouve dans les hiérarchies des anges, toutes subordonnées entre elles et dépendantes les unes des autres ; c'est de là aussi que vient cette liaison mutuelle, cette harmonie entre les globes célestes et tous les autres corps qui se meuvent dans la sphère assignée à chacun d'eux : leurs mouvements, leurs révolutions dépendent d'un premier

1. Sap. 8, 1.

mobile, d'où ils se communiquent ensuite régulièrement, en descendant de degré en degré jusqu'au dernier. Nous remarquons cela même sur la terre, dans la police de tous les États régis par de bonnes lois, et particulièrement dans la hiérarchie ecclésiastique, où tous les membres de ce corps et toutes leurs fonctions dépendent d'un seul chef, qui est le Vicaire de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Et plus cet ordre et cette dépendance sont exactement gardés, mieux le gouvernement est réglé, plus il est parfait. Au contraire, personne ne peut ignorer les désordres étranges qui troublent toutes les sociétés où l'on viole cette subordination. Et c'est pour cela que je souhaite avec tant d'ardeur que l'obéissance soit si religieusement pratiquée dans cette Compagnie, dont Dieu m'a confié en partie le soin et l'administration ; comme si son salut et sa prospérité consistaient uniquement dans la pratique de cette vertu.

C'est pourquoi, pour finir cette lettre par où je l'ai commencée, je vous conjure, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui ne nous a pas seulement enseigné l'obéissance par sa doctrine mais aussi par son exemple, de vous porter à cette vertu de tout votre cœur, et de travailler avec une extrême ardeur à vous assurer une victoire glorieuse en vous domptant vous-mêmes, en assujettissant et enchaînant la partie de votre âme la plus noble et la plus difficile à soumettre, je veux dire le juge-

ment et la volonté, afin que la connaissance et l'amour sincère de Jésus-Christ Notre-Seigneur attire à lui parfaitement vos cœurs, et règle si bien vos pas dans le chemin de cette vie passagère, que vous puissiez arriver avec plusieurs autres, que vous aurez aidés par vos soins et par vos exemples, à la dernière et très-heureuse fin de la vie éternelle. Je me recommande instamment à vos prières.

Rome, le 26 Mars 1553.

Le serviteur de tous dans le Seigneur,

IGNACE.

CXXI

IGNACE DE LOYOLA A THOMAS DE VILLENEUVE, ARCHEVÊQUE DE VALENCE, EN ESPAGNE. (*Edit de Bol., p. 490.*)

Le Saint lui annonce que, sur son désir, il renverra comme recteur au collége de Valence Maître Miron, ou Maître Doménech, et, à leur défaut, un sujet capable de les remplacer.

Rome, le 16 Avril 1553.

Révérendissime seigneur en Notre-Seigneur,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ ne cessent de combler Votre Seigneurie

Révérendissime de leurs dons les plus précieux et de leurs faveurs spirituelles.

Vos lettres datées du 9 Septembre ont tardé beaucoup à arriver à Rome, ainsi que celui qui en était le porteur. Elles m'ont fait connaître le grand zèle et la vigilance que Dieu Notre-Seigneur vous donne pour procurer tous les secours spirituels au troupeau que sa divine sagesse vous a confié, puisque vous daignez encourager et seconder avec tant de bonté et de sollicitude, même les très-faibles secours que le collége de notre Compagnie a pu vous donner. Je sais quelle est l'obligation non-seulement de ce collége auquel vous accordez tant de protection et de faveur, mais encore de notre petite Compagnie tout entière, sur laquelle cette faveur rejaillit, de vous servir en Notre-Seigneur. C'est pourquoi je désire ardemment de ne point manquer, autant qu'il dépendra de moi, à un devoir qui m'est imposé à tant de titres. Ainsi, dès que Dieu Notre-Seigneur m'en offrira l'occasion favorable, j'aurai soin, si Maître Jérôme Doménech ne peut retourner à Valence, que Maître Miron y revienne, pourvu toutefois qu'on puisse le retirer du Portugal ; et, à leur défaut, qu'un autre aille prendre le gouvernement du collége. C'est ce que je recommanderai au docteur Araoz, Provincial de notre Compagnie en Espagne. Et maintenant avec toute la Compagnie je me recommande humblement à vos saintes prières, et selon notre humble profession je

m'offre entièrement à vous en Notre-Seigneur. Je prierai cet adorable Maître de vouloir, dans sa divine et souveraine bonté, nous donner à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 16 Avril 1553.

De Votre Seigneurie Révérendissime

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXXII

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE SIMON RODRIGUEZ.

(*Genelli*, XXX.)

Le Saint l'appelle à Rome.

Rome, le 20 Mai 1553.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Maître Simon Rodriguez, mon fils bien-aimé en Notre-Seigneur, j'ai lu et pesé attentivement vos lettres du 10 Février, du 23 et du 26 Mars, du 12 Avril, et beaucoup d'autres que je reçois de Portugal. Sentant et voyant qu'il convient grandement en Notre-Seigneur

pour le repos et la consolation des membres de notre Compagnie qui vivent dans le royaume de Portugal, que vous vous rendiez ici, voulant d'ailleurs traiter avec vous des autres choses qui regardent la Compagnie tout entière, ce qui ne peut se faire que de vive voix, il m'a semblé en Notre-Seigneur que je devais vous imposer un peu de fatigue corporelle, en vous appelant à Rome. Et ainsi, en vertu de la sainte obéissance, attendu que la chose est très-importante, je vous commande de la part de Notre-Seigneur de venir par mer ou par terre comme vous le jugerez plus convenable, et cela sous le plus bref délai possible. Huit jours, par exemple, après avoir reçu la présente, vous vous mettrez en route, et vous continuerez votre voyage sans vous arrêter. Je demande à Dieu Notre-Seigneur qu'il vous guide et vous accompagne, et nous donne à tous grâce pour connaître et faire constamment sa très-sainte volonté.

Rome, le 20 Mai 1553.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CXXIII

IGNACE DE LOYOLA A JEAN III, ROI DE PORTUGAL.

(*Genelli*, LVI.)

Le Saint bénit Dieu de ce qu'il a donné à ce monarque l'intelligence de l'Institut de la Compagnie. — Il annonce à Jean III que les Pères vont ouvrir dans ses États le plus de colléges possible, et qu'il lui envoie, pour les organiser, le docteur Jérôme Natal.

Rome, le 6 Juin 1553.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Altesse, et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse a confiée au Père Louis Gonzalez, lequel, grâce à Dieu, est arrivé à Rome en bonne santé, le 23 du mois dernier. Cette lettre, où Votre Altesse m'exprime sa satisfaction au sujet du changement du Provincial, et le rapport du Père Gonzalez auquel elle m'ordonne d'accorder une entière créance pour tout ce qu'il me dira de sa part, me confirment dans la persuasion que j'ai toujours eue en Notre-Seigneur. Et cette persuasion est que, de même que le divin Maître a voulu que vous fussiez parmi les princes chrétiens le premier et le principal instrument de sa Providence, pour donner commencement à cette Compagnie qui est toute à Votre Altesse, de même aussi il vous fera connaître

et adopter avec plaisir tout ce qui est le plus propre à maintenir et à développer son Institut, attendu que vous cherchez avec tant de zèle et de sincérité la gloire et le service de Dieu Notre-Seigneur, et le salut de ses chères âmes, ce qui est aussi l'unique fin de tous nos travaux. Pour ce qui est de certaines choses dont le Père Louis Gonzalez m'a parlé, et que vous désirez voir observées dans les colléges de votre royaume, Votre Altesse peut être assurée que sa volonté sera suivie en tout point, non-seulement de mon vivant, mais encore après ma mort, attendu que nos Constitutions comme les besoins du Portugal nous portent à répondre aux désirs de Votre Altesse. Ainsi je m'abstiens d'entrer dans des détails dans cette lettre, laissant ce soin au Père Gonzalez qui instruira Votre Altesse de tout ce qui est nécessaire.

Comprenant combien il importait au salut des âmes et au service de Dieu Notre-Seigneur en Portugal, qu'il y eût des écoles ouvertes par nos religieux pour enseigner les lettres et les bonnes mœurs, et pour attirer, par le moyen des enfants, les parents et les familles entières au service de Dieu, j'ai donné ordre que partout où ils le pourraient ils ouvrissent des colléges, ainsi que nous l'avons fait ici, en Sicile et en Italie, avec un très-notable fruit pour les populations qui possèdent ces établissements. Les Pères de Portugal m'ont aussitôt demandé avec instance de leur envoyer un homme intelligent et exercé pour l'organisation de ces écoles; de mon côté, pour ne pas manquer en

une chose si importante au service de Dieu et à celui de Votre Altesse, je me sens déterminé à envoyer pour un temps, dans votre royaume, le docteur Jérôme Natal, Provincial de Sicile, qui joint à beaucoup d'autres connaissances un talent tout spécial pour mettre sur pied ces colléges et ces écoles. C'est lui qui a organisé nos colléges de Sicile. Pour le même but, nous l'avions appelé à Rome, et bien que sa présence fût très-nécessaire dans ce nouveau collége, j'ai cru néanmoins en devoir faire le sacrifice, et vous donner la préférence, afin de ne rien omettre de ce qui peut contribuer au bien de votre royaume et à la plus grande gloire de Dieu Notre-Seigneur. J'ai pensé qu'il était convenable d'en donner avis à Votre Altesse, afin que si elle entend parler de l'arrivée du Père Natal, ce soit de moi qu'elle en ait eu la première nouvelle. Je n'ajouterai rien, sinon que je prie la divine et souveraine Bonté qu'elle veuille nous donner à tous une grâce parfaite pour connaître en tout sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 6 Juin 1553.

De Votre Altesse,

le très-humble et perpétuel serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXXIV

IGNACE DE LOYOLA AUX SUPÉRIEURS ET A TOUS LES MEMBRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. *(Édit. de Bol., p. 491.)*

Le Saint prescrit à la Compagnie tout entière des prières quotidiennes pour Jean III, roi de Portugal, et pour toute sa famille.

Rome, le 14 Juin 1553.

Quoique ce soit à Dieu notre Créateur et Seigneur, comme à la source éternelle et au principe de tout bien, qu'il faille, s'il y a quelque bien dans cette petite Compagnie, en rapporter l'honneur et la gloire; il est juste cependant qu'à l'égard des coopérateurs et des principaux ministres de sa divine Providence, nous nous montrions fidèles à remplir, selon la faiblesse de nos forces, ces offices qu'imposent les droits sacrés de la reconnaissance, pour la gloire de la Majesté divine. C'est pourquoi, considérant attentivement combien, entre les princes chrétiens, s'est signalé par ses bienfaits envers toute notre Compagnie le sérénissime Roi de Portugal Jean III, par la faveur et l'admirable libéralité duquel elle a commencé à être fondée et à se répandre en tant de contrées du monde, avec un grand accroissement du service de Dieu et un grand secours spirituel des âmes, il

nous a semblé dans le Seigneur qu'il était juste de vous exciter à ce à quoi je suis certain que la plupart d'entre vous se portent par le mouvement de la charité. Ainsi que tous, et ceux qui commandent et ceux qui sont sous l'obéissance, les prêtres au Saint-Sacrifice, et tous les autres dans leurs prières, se souviennent chaque jour et nommément devant Dieu, du Roi du Portugal, de la Reine, et de leurs enfants. Car tout ce que la souveraine Bonté leur accordera de grâce rejaillira sur leurs royaumes dans lesquels nous devons souhaiter d'une manière particulière que le très-saint nom de Dieu soit béni et glorifié. Et de cette manière nous nous acquitterons, au moins en partie, d'un devoir souverainement sacré pour nous; le reste sera acquitté par Celui qui supplée à toutes nos impuissances. Qu'il lui plaise de nous donner son secours, afin de reconnaître constamment sa très-sainte volonté, et de l'exécuter entièrement.

De Rome, ce 14 Juin 1553.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CXXV

IGNACE DE LOYOLA A FRANÇOIS XAVIER DANS LES INDES.

(Archives du Gesù, à Rome.)

Le Saint envoie à Xavier l'ordre de revenir en Europe, lui annonçant en même temps qu'aussitôt sa mission finie, il repartirait pour les Indes. — Raisons qui lui ont fait regarder son retour comme nécessaire.

Rome, le 28 Juin 1553.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Très-cher frère en Notre-Seigneur, nous avons reçu ici vos lettres du 28 Janvier 1552 : elles ont éprouvé un retard considérable à cause des difficultés des communications entre le Portugal et Rome ; et par la même raison, ma réponse ne vous sera point parvenue aussi promptement que je l'aurais désiré. Nous avons appris quelle porte Dieu Notre-Seigneur a ouverte, par votre ministère, à la prédication de son Évangile et à la conversion des peuples dans le Japon et dans la Chine ; et nous nous sommes grandement consolés en sa divine Majesté, dans l'espoir que la connaissance et la gloire de son saint nom vont s'étendre de jour en jour au milieu de nations capables de perpétuer et de faire fructifier la divine semence de la foi.

J'ai regardé comme une sage mesure que vous ayez

envoyé en ces pays et en Chine Gaspar Barzée avec d'autres ouvriers ; et si vous êtes allé vous-même en Chine, ainsi que vous me disiez que vous étiez déterminé à le faire, si les affaires de l'Inde ne vous en empêchaient, je le tiendrai encore pour bien, me persuadant que c'est l'éternelle Sagesse qui vous guide. Cependant, d'après les lumières que nous pouvons avoir ici, je juge que Dieu Notre-Seigneur tirera de plus grands services de vous, si vous êtes resté dans l'Inde, envoyant d'autres ouvriers et leur donnant vos instructions pour exécuter ce que vous auriez fait vous-même, parce que, de cette manière, vous exercerez votre action dans plusieurs pays, tandis que vous n'auriez pu l'exercer par votre personne que dans un seul. Je vais plus loin : considérant le plus grand service de Dieu Notre-Seigneur, et le plus grand bien des âmes dans les Indes, et à quel point le bien de ces âmes dépend du Portugal, je me suis déterminé à vous commander en vertu de la sainte obéissance, que parmi tant de chemins ouverts devant vous, vous preniez celui du Portugal, dès la première occasion favorable qui se présentera ; et ainsi je vous le commande au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, bien que ce soit pour retourner ensuite le plus tôt possible dans les Indes. Mais afin que vous puissiez faire comprendre les motifs de votre départ à ceux qui voudraient vous retenir pour le bien de ces contrées, je vous dirai les raisons sur lesquelles je me suis déterminé,

raisons qui regardent le bien de l'Europe comme le bien des Indes elles-mêmes.

Premièrement, vous savez par expérience ce que peuvent les ordres et les sages prescriptions du roi de Portugal pour la conservation et les progrès de la foi catholique dans les Indes, dans la Guinée et dans le Brésil. Dès qu'un monarque, animé de si bons désirs et de si saintes intentions, sera informé par vous des besoins de ces contrées qui vous sont si parfaitement connus, vous jugez bien que sur ces informations il se portera à prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour le service de Dieu et pour le bien spirituel de ces peuples.

En second lieu, il importe extrêmement que le Siége Apostolique ait des informations certaines et complètes sur l'état de la religion dans les Indes, et cela de la part d'une personne qui ait du crédit auprès de lui, afin qu'il puisse pourvoir à tout ce qui regarde le gouvernement spirituel de ces contrées : si ce n'est pas absolument nécessaire, c'est du moins très-important pour le bien de cette nouvelle chrétienté et pour celui des vieux chrétiens qui vivent au milieu d'elle. Or, parmi ceux qui partagent vos travaux, nul n'est plus à même que vous de remplir cette mission auprès du Saint-Siége, et par la connaissance que vous avez du pays, et par celle que l'on a ici de votre personne.

Vous savez en outre combien il importe, pour le bien spirituel des Indes, qu'on y envoie des ouvriers

doués des qualités nécessaires pour travailler avec fruit dans les différentes contrées où ils seront envoyés. Or, votre retour en Portugal et votre présence à Rome contribueraient grandement à ce résultat. Non-seulement un plus grand nombre de sujets se sentiraient encouragés à partir pour cette mission; mais parmi eux vous pourriez encore faire un choix plus sûr, et voir à l'avance à quelle province leurs aptitudes les rendraient plus utiles. Vous jugez facilement vous-même de quelle utilité est votre retour. Car ce que vous nous écrivez ne nous suffit pas pour que nous en ayons ici l'intelligence pratique : il est nécessaire que ce soit vous, ou un autre aussi instruit que vous de l'état des choses, qui voie ici les sujets, et juge, par les rapports intimes qu'il aura avec eux, quels sont ceux qui doivent être choisis pour cette mission.

Mais, indépendamment de ces raisons qui toutes regardent le bien de l'Inde, je pense que vous enflammeriez le zèle du roi de Portugal pour la mission d'Éthiopie, depuis plusieurs années en projet chez lui, mais demeurant toujours sans effet. De plus, vous serviriez d'une manière très-utile les intérêts de la mission du Congo et du Brésil, ce que vous ne pourriez faire aussi facilement dans les Indes, à cause du défaut de commerce.

A ceux qui pourraient objecter que votre présence est importante pour le gouvernement des

membres de la Compagnie dans l'Inde, je réponds qu'il ne vous sera pas plus difficile, qu'il vous sera même plus facile de les gouverner du Portugal, que du Japon et de la Chine. Bien des fois déjà vous vous êtes trouvé éloigné d'eux par des absences plus prolongées que celle que je vous propose : absentez-vous donc encore cette fois, et laissez dans l'Inde les recteurs que vous jugerez à propos, et Dieu Notre-Seigneur sera avec eux. M'en remettant pour le reste à Maître Polanco, je me recommande du fond du cœur à vos prières; et je supplie la divine et souveraine Bonté de vouloir nous donner à tous une grâce parfaite pour connaître toujours sa très-sainte volonté et pour l'accomplir avec une entière fidélité.

De Rome, ce 28 Juin 1553.

Arrivé en Portugal, vous serez sous l'obéissance du Roi, pour faire ce qu'il souhaitera de vous, à la gloire de Dieu Notre-Seigneur.

Tout vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CXXVI

IGNACE DE LOYOLA AU PRINCE HENRI, FRÈRE DE JEAN III, ROI DE PORTUGAL, CARDINAL ET ARCHEVÊQUE D'ÉVORA. (*Édit. de Bol., p. 494.*)

Il dit au Cardinal qu'il traitera volontiers avec le porteur de sa lettre, le P. Louis Gonzalez, des travaux de la Compagnie en Portugal. — Il lui annonce ensuite l'arrivée du P. Jérôme Natal, qu'il met à sa disposition pour l'organisation de son collége d'Évora.

Rome, le 6 Juillet 1553.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Éminence et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Le P. Louis Gonzalez m'a fidèlement remis les lettres de Votre Éminence. Quand bien même ni sa personne, ni les dons que Dieu Notre-Seigneur a mis en lui ne seraient nullement connus de moi, le témoignage que Votre Éminence lui rend me suffirait pour l'avoir en haute estime, et pour traiter volontiers avec lui des divers moyens par lesquels la Compagnie peut avancer la gloire de Dieu dans votre royaume. Ce Père est très-bien vu dans notre maison, et il en sera

toujours ainsi, je l'espère. J'ai été grandement consolé dans le Seigneur de ce que Votre Éminence a daigné me rapporter des services rendus en Portugal, par les humbles instruments de cette petite Compagnie. Assurément, le témoignage d'un si grand prélat que Dieu Notre-Seigneur a orné de tant de splendeur et de vertu, est d'un grand poids. Cependant, comme le singulier amour de chacun pour ce qui lui appartient l'incline d'ordinaire à en juger favorablement, il pourrait se faire que l'amour de Votre Éminence pour cette Compagnie qu'elle tient pour sienne et qui l'est en effet en Notre-Seigneur, fût pour quelque chose dans le jugement si favorable qu'elle porte sur son compte.

Peut-être avant l'arrivée de cette lettre, le P. Jérôme Natal sera-t-il déjà près de Votre Éminence. Comme c'est un homme considéré dans notre Compagnie par toutes les bonnes qualités qui sont en lui; comme surtout il possède à fond et connaît par expérience les lois et le régime de nos colléges de Sicile et d'Italie, on me priait de l'envoyer dans ces pays; mais je l'ai dirigé vers le Portugal. Je crois que Votre Éminence peut en toute sûreté non-seulement se servir de lui pour son collége d'Évora, mais encore l'employer en tout ce qu'Elle jugera à propos. Il ne me reste, après avoir assuré Votre Éminence de mon dévouement et de celui de toute cette Compagnie, qu'à demander à Dieu Notre-Seigneur qu'il nous accorde la grâce de

connaître toujours sa très-sainte volonté et de l'accomplir entièrement.

Rome, le 6 Juillet 1553.

De Votre Éminence,
le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXXVII

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE SIMON RODRIGUEZ.

(*Genelli*, XXX.)

Le Saint l'encourage à entreprendre avec joie le voyage de Rome; il l'assure de toute son affection, et lui dit qu'il sera soutenu et béni de Dieu.

Rome, le 12 Juillet 1553.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Mon fils, Maître Simon, confiez-vous à moi, et tenez pour certain que votre arrivée ici sera pour votre âme et la mienne une source de consolation en Notre-Seigneur, et que nous verrons s'accomplir heureusement tout ce que nous désirons vous et moi, à la plus grande gloire de Dieu. Ainsi, entreprenez avec beaucoup de dévotion un voyage qui doit ame-

ner cette mutuelle entrevue et l'accomplissement de nos désirs. Si vous ne ressentiez pas cette dévotion aussi grande que vous le voudriez, Dieu Notre-Seigneur ne tardera pas à vous la donner comme le prix de votre persévérance à continuer votre route jusqu'ici. Rappelez-vous ce jour, où, de si bonne volonté, sur une simple parole de ma part, sans que j'eusse aucune autorité sur votre personne, vous partîtes avec la fièvre quarte, pour le Portugal, et comment Dieu vous rendit ensuite la santé. A combien plus forte raison devez-vous maintenant montrer cette même bonne volonté, et devez-vous espérer d'être béni de Dieu, pour un voyage que vous entreprenez par obéissance, et avec des infirmités moindres que celles d'alors! Maître Simon, mettez-vous promptement en route, comme il a été dit plus haut, et ne doutez pas que nous ne trouvions ici tant la santé de l'esprit que celle du corps, à la plus grande gloire de Dieu. Confiez-vous pleinement en moi pour tout, et vous demeurerez parfaitement contênt en Notre-Seigneur.

De Rome, ce 12 Juillet 1553.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CXXVIII

IGNACE DE LOYOLA A LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

(Édit. de Bol., p. 496.)

En 1553, Pierre Canisius, voyant le triste état de la religion en Allemagne, pria le Fondateur de la Compagnie d'ordonner à chaque prêtre de dire tous les mois une fois la Messe, et à ceux qui n'étaient pas prêtres d'offrir des prières spéciales pour que Dieu accordât à ce peuple la lumière de la vérité catholique. Le Saint trouva cette demande tout à fait conforme à l'esprit de la Compagnie, et il ne tarda pas à publier l'Encyclique qu'on va lire.

Rome, le 25 Juillet 1553.

JÉSUS.

Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à ses Frères bien-aimés en Jésus-Christ, tant aux supérieurs qu'aux inférieurs de la Compagnie de Jésus, salut éternel dans le Seigneur.

Comme l'ordre de la charité avec laquelle nous devons aimer le corps tout entier de l'Église en Jésus-Christ son chef, exige que l'on apporte principalement remède à la partie de ce corps travaillée par une maladie plus grave et plus dangereuse, il nous a semblé que notre Compagnie, dans la faible mesure de ses forces, devait se porter, avec une affection particulière, au secours de l'Allemagne et des régions du

Nord si dangereusement travaillées par la maladie des hérésies. Et quoique nous leur montrions par d'autres moyens la sollicitude de notre zèle, et que déjà depuis plusieurs années un grand nombre d'entre nous cherchent par l'application des prières et des Messes à subvenir aux nécessités de ces régions, cependant, afin que cet office de la charité s'exerce dans une plus grande étendue et une plus longue durée, nous ordonnons à tous nos frères, tant à ceux qui nous sont immédiatement soumis qu'aux recteurs ou préposés, et à ceux qui sont sous leur conduite, de célébrer chaque mois s'ils sont prêtres, le saint sacrifice de la Messe, et s'ils ne sont pas prêtres, de prier pour les besoins spirituels de l'Allemagne, afin que le Seigneur ait enfin pitié de cette nation et des autres provinces qu'elle a infectées de son mal, et afin qu'il daigne les ramener à la pureté de la foi et de la religion chrétienne. Et nous voulons qu'ils continuent aussi longtemps que durera le besoin de ces contrées. Et quelque part que se trouve notre Compagnie, nous ne voulons qu'aucune Province, fût-elle aux extrémités des Indes, soit exempte de cet office de charité.

De Rome, ce 25 Juillet 1553.

IGNACE DE LOYOLA.

CXXIX

IGNACE DE LOYOLA A DONA LOUISE DE BORGIA, SŒUR DE FRANÇOIS DE BORGIA, DUC DE GANDIE.

(Édit de Bol., p. 497.)

Le Saint lui annonce que, selon son désir, il va écrire au Père François de Borgia de se rendre auprès d'elle, ne doutant pas que cette entrevue ne soit pour la gloire de Dieu et le bien spirituel de leurs âmes.

Rome, le 20 Août 1553.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Seigneurie, et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Le révérendissime cardinal de la Cueva m'a remis la lettre de Votre Seigneurie ainsi que celle du comte. Il s'est fidèlement acquitté de ce dont vous l'aviez chargé, me priant d'ordonner, en vertu de la sainte obéissance, au Père François de Borgia, de se rendre à Saragosse. Je ne doute pas que ce ne soit plus l'amour spirituel que le naturel qui vous fasse désirer cette entrevue, bien que Votre Sei-

gneurie, appréhendant que je n'eusse quelque crainte là-dessus, s'applique, dès le commencement de sa lettre, à la dissiper. Certes, loin de concevoir le moindre doute, je me persuade en Notre-Seigneur que si Votre Seigneurie est sœur du Père François par le sang, elle l'est bien plus encore par l'esprit et par le désir de la gloire divine, lequel ne considère pas sa propre consolation et sa jouissance, mais ce qui procure aux âmes le plus grand bien, et à Dieu notre Créateur et Seigneur le plus d'honneur et de gloire. J'écrirai moi-même au Père François de se rendre près de vous; et bien que je ne le lui ordonne point en vertu de la sainte obéissance, Votre Seigneurie peut tenir pour certain qu'il le fera. A la vérité, je pense qu'il partira auparavant, s'il n'est déjà parti, pour le Portugal où il est appelé par le roi, mais il n'y séjournera que peu de temps. Je lui écris par ce même courrier, et je lui aurais envoyé quelques mois plus tôt ces lettres, si j'avais eu quelqu'un qui pût s'en charger. Pour ce que Votre Seigneurie m'écrit de la religion de cette ville et du fréquent usage des sacrements, il faut en rendre les plus vives actions de grâces à Dieu Notre-Seigneur, de qui ce bien procède, ainsi que tous les autres. Quant à la prière que Votre Seigneurie me prescrit, et à tout ce qu'elle pourrait me demander pour la gloire de Dieu, c'est de très-grand cœur que je lui obéirai, comme je le dois. Je termine en priant la divine Bonté de nous donner

à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir avec une entière fidélité.

De Rome, ce 20 Août 1553.

De Votre Seigneurie illustrissime,

le très-humble serviteur en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

CXXX

IGNACE DE LOYOLA A DON DIEGO DE MENDOZA, COMTE DE MELITO, EN ESPAGNE. (*Archives du Gesù, à Rome.*)

Bases et plan du Collége Romain. — Il sera constitué de manière à servir de modèle à tous les colléges et à toutes les universités catholiques.— Son enseignement donné sous les yeux du Vicaire de Jésus-Christ, et par l'élite des Maîtres de la Compagnie. — Ses cours ouverts non-seulement aux jeunes reliques de l'Ordre, mais encore à tous les étudiants, de quelque partie du monde qu'ils soient. — Après cet exposé, Ignace offre au comte de Mélito, bienfaiteur déjà cher à la Compagnie, le patronage et le titre de Fondateur du Collége Romain, conjointement avec le Père François de Borgia. — Paroles prophétiques d'Ignace sur la munificence des Pontifes Romains envers ce Collége.

Rome, le 6 Novembre 1553.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec Votre Seigneurie et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Mon peu de santé, et l'usage où je suis de ne pas écrire quand le service de Dieu ne le demande pas, font que j'écris rarement à Votre Seigneurie, bien que depuis longtemps, comme vous le savez, je vous porte gravé en mon âme par la vive affection et le souvenir que je vous garde en présence de la divine Majesté. Si

je me détermine aujourd'hui à écrire à Votre Seigneurie, c'est que j'ai à lui soumettre mes pensées et mes désirs sur une œuvre que j'ai longtemps méditée devant le Seigneur, que je lui ai instamment recommandée, et qui, je le sais, est de nature à lui procurer la plus grande gloire. Si Votre Seigneurie entre dans ma pensée, je croirai que c'est l'Auteur de tout bien qui le lui aura inspiré; si vous ne la partagez point, j'attribuerais mon erreur à la très-vive inclination que je me sens pour le service de Votre Seigneurie, et au très-grand désir de devoir encore davantage à celui à qui nous sommes déjà tous si redevables en Notre-Seigneur.

Vous êtes, je crois, informé de ce qui regarde les premiers commencements du Collége Romain; vous savez que c'est le Père François de Borgia qui donna une somme pour en jeter les fondements, et qu'il devait ensuite envoyer d'Espagne d'autres fonds pour l'entretien de la maison et pour l'église. Ce qui nous détermina à fonder ce Collége, c'est qu'il importait extrêmement, selon nous, pour le service de Dieu, pour le bien universel de la Compagnie, et pour la plus grande gloire de Dieu Notre-Seigneur, qu'ici à Rome, la ville du Siége Apostolique, sous les yeux du Vicaire de Jésus-Christ et de toute la chrétienté, l'on vît un type des colléges de la Compagnie, ainsi qu'on y voyait déjà un type de ses maisons professes. Et non-seulement nous n'avons pas lieu de nous

repentir de ce qui est commencé, mais nous en éprouvons une joie de jour en jour plus grande, parce que nous voyons de plus en plus l'importance de cette œuvre pour le service de Dieu; et ainsi, nous nous sommes déterminés à lui donner les plus grands développements, avec la grâce de Dieu Notre-Seigneur, en tout ce qui dépendra de nous.

Jusqu'ici, il n'y avait dans ce Collége que vingt-quatre personnes, et l'on n'y enseignait que les humanités, les lettres latines, grecques et hébraïques. Maintenant, il y a soixante personnes environ; et, outre les belles-lettres, on a commencé à enseigner toutes les facultés et sciences supérieures, comme Votre Seigneurie pourra le voir par l'imprimé que je joins à cette lettre. C'est pourquoi nous avons fait venir des maîtres nombreux et savants, et un certain nombre de scolastiques de la Compagnie. Ainsi, trois cours de philosophie vont s'ouvrir en même temps que les cours de toutes les parties de la théologie; et nous établirons des exercices privés et publics, parce que c'est le plus puissant moyen de faire des étudiants, des hommes vraiment instruits. En sorte que dans aucune des Universités dont on a ici connaissance, il n'y aura, ce nous semble, autant de ressources pour fonder si bien dans la science, et en aussi peu de temps, non-seulement les scolastiques de la Compagnie, mais encore tous les autres étudiants,

quels qu'ils soient, qui suivront les cours de ce Collége. Sans parler du grand nombre de savants qui sortiront du Collége Romain, il y aura cet avantage que ce Collége pourra servir de type à tous les autres de la Compagnie, après que l'on aura fait ici l'épreuve des méthodes qui conviennent le plus, des livres que l'on devra adopter, et des doctrines que l'on devra enseigner dans toutes les facultés. Or, déjà des hommes très-intelligents et très-capables ont commencé à s'occuper de ce travail; nous espérons que par leurs soins il sera donné un plan d'études, d'après lequel l'on enseigne la saine doctrine tant des auteurs païens que des auteurs chrétiens, en les expurgeant toutefois de tout mélange contraire à cette saine doctrine. Et ce plan d'études pourra être suivi non-seulement dans nos colléges, mais encore dans les autres centres d'instruction en dehors de la Compagnie, tant pour les belles-lettres que pour les facultés supérieures.

Nous nous sommes donc occupés, et avec le plus grand soin, comme nous continuerons de le faire, de l'organisation de ce Collége, dans la ferme confiance que Jésus-Christ Notre-Seigneur, dont nous avons uniquement en vue le service et la gloire en secourant ses chères âmes, nous viendrait d'abord en aide pour cette organisation; et qu'ensuite, pour le temporel, il toucherait le cœur de quelques personnes de son élection qui s'estimeraient heureuses d'en prendre la charge et de concourir ainsi à tenir sur pied

une si excellente œuvre. Déjà, à la vérité, il s'est offert quelqu'un qui voulait acheter la maison où est maintenant le Collége, et assurer une rente pour son entretien, à la condition qu'il aurait le titre de fondateur et qu'il mettrait ses armes à l'édifice.

Mais il nous a semblé que nous ne devions en aucune manière accepter ce parti, notre dévotion nous portant de préférence vers le Père François de Borgia et vers Votre Seigneurie conjointement avec lui. Comme la Compagnie vous est si redevable à l'un et à l'autre, elle voudrait vous avoir pour patrons et pour fondateurs de cette œuvre qui est et sera, avec la grâce de Dieu, la plus signalée et la plus illustre, comme aussi la plus propre à produire un bien universel, qu'elle ait dans le monde. Bien que d'autres, dans la suite, ajoutent à l'édifice et l'accroissent (et nous ne doutons pas que sous peu de temps les pontifes romains ou d'autres ne donnent à ce Collége de plus vastes proportions), notre dévotion toutefois est que les fondateurs soient le Père François de Borgia et Votre Seigneurie de concert avec lui, et que vous soyez l'un et l'autre, à perpétuité, reconnus pour tels. Ainsi, considérant ce que Votre Seigneurie m'écrivit que la dévotion que le divin Maître vous donnait pour aider la Compagnie ne vous faisait pas envisager tel ou tel lieu en particulier, mais son bien universel, il m'a paru dans le Seigneur devoir signaler à Votre Seigneurie cette œuvre comme étant si éminemment

d'un bien universel, et vous supplier, dans le cas où vous jugeriez comme nous, que la chose sera du plus grand service de Dieu, de vouloir bien accepter, conjointement avec le Père François de Borgia, la charge du temporel de ce collége, venant à son aide dans la mesure que Dieu vous inspirera, et selon la dévotion qu'il mettra dans votre âme.

Je ne traiterai point d'autre sujet dans cette lettre, m'en remettant au Père Natal, notre Commissaire dans les royaumes de Naples et de Sicile. J'ajouterai seulement qu'avec toute cette Compagnie qui vous est si dévouée, je m'offre de très-grand cœur au service de Votre Seigneurie, pour la gloire de Dieu Notre-Seigneur; et je le supplie de vouloir bien, dans son infinie et souveraine bonté, nous donner à tous une grâce parfaite pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir avec une entière fidélité.

Rome, le 6 Novembre 1553.

De Votre Seigneurie
le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXXXI

IGNACE DE LOYOLA A FERDINAND, ROI DES ROMAINS.

(*Genelli*, LV.)

Le Saint lui écrit que, loin de penser à diminuer le nombre de sujets du collége de Vienne, il est plutôt disposé à l'augmenter. — Il assure Ferdinand que la Compagnie secondera toujours son zèle pour la religion catholique.

Rome, le 23 Novembre 1553.

Sérénissime Roi,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Majesté et la comblent de leurs faveurs spirituelles.

Je n'aurai point de longue réponse à faire à la lettre où Votre Majesté me demande d'augmenter plutôt que de diminuer le nombre de nos frères à Vienne, attendu que je suis déterminé à obtempérer au désir que Votre Majesté m'exprime. A la vérité, il s'est rencontré des personnes qui, guidées par des motifs pieux, étaient d'avis qu'on rappelât un de ceux qui sont à Vienne pour l'envoyer cultiver une autre partie de la vigne du Seigneur, parce que ces personnes voient la pénurie où la Compagnie se trouve de pareils ouvriers pour ériger de nouveaux colléges que plusieurs réclament en divers endroits. Mais quant à

moi, quoique d'autres pays et d'autres colléges semblent moins bien pourvus, je suis néanmoins résolu d'envoyer de nouveaux frères au collége de Vienne, comme cela se fera en son temps, plutôt que d'en diminuer le nombre. Des raisons qui regardent la gloire de Dieu et le salut des âmes, le zèle et le dévouement que cette petite Compagnie doit à Votre Majesté, me portent à agir de la sorte. Ainsi, Votre Majesté peut être assurée que sans son consentement je ne retirerai de Vienne aucun de ceux qui seront utiles pour l'œuvre commencée. Car je désire du plus intime de mon âme, comme je le dois, la conservation et l'accroissement de la religion chrétienne et catholique dans les États de Votre Majesté. Daigne Celui qui a apporté la grâce au monde nous la donner à tous abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté et pour l'accomplir fidèlement.

Rome, le 23 Novembre 1553.

De Votre Majesté,

le serviteur très-humble en Jésus-Christ.

IGNACE DE LOYOLA.

CXXXII

IGNACE DE LOYOLA A JEAN III, ROI DE PORTUGAL.
(*Genelli*, XXXIV.)

Le Saint lui annonce que, sur sa demande, il a choisi douze Religieux de la Compagnie pour être envoyés dans les États du roi des Abyssins; que, parmi ces douze, un sera patriarche d'Éthiopie, et un autre son coadjuteur. — Il prie le monarque d'accélérer, de son côté, cette sainte expédition.

Rome, le 28 Décembre 1553.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Altesse, et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

J'ai reçu en même temps, de la main du Grand-Commandeur, deux lettres de Votre Altesse, l'une du 25 Juillet, l'autre du 30 Septembre, dans lesquelles vous demandez que l'on envoie dans les États du roi des Abyssins un Patriarche avec son Coadjuteur, et dix autres Religieux de la Compagnie. Et certes l'entreprise nous paraît ici très-digne de ce cœur royal, de ce zèle royal pour la gloire divine et pour l'accroissement de la sainte foi et de la religion, qu'a donnés à Votre Altesse Dieu notre Créateur et Seigneur, à la providence et à la bonté duquel il a plu de choisir

Votre Altesse comme instrument pour ramener tant de nations à sa connaissance et à son service, et pour les faire rentrer dans la voie de leur propre salut. Je ne doute donc pas que cette œuvre plus encore que les autres vraiment grandes qui ont précédé, n'assure à Votre Altesse une couronne immortelle de gloire au ciel et sur la terre.

Que Votre Altesse veuille se servir pour cette entreprise de Religieux de notre Compagnie comme de personnes entièrement dévouées à son service, je ne m'en étonne pas, car, nous le sommes en effet, à la gloire de Dieu Notre-Seigneur. Je désire néanmoins, et je supplie Dieu Notre-Seigneur de vouloir m'exaucer, je désire de voir dans cette Compagnie plus de force qu'elle n'en a pour mieux répondre à la bonne idée que vous avez d'elle, et pour être plus capable de suivre les saints désirs que vous donne pour la conversion des peuples l'Auteur de tout bien, lequel, comme je l'espère, suppléera par sa puissance et sa bonté divine à toutes nos faiblesses. J'ai nommé douze religieux, comme Votre Altesse me l'a ordonné; dans une information qui accompagne cette lettre, je consigne, pour obéir à Votre Altesse, les lumières qu'il a plu à Notre-Seigneur de me donner sur cette œuvre. Je remets tout entre les mains de Votre Altesse, à laquelle la Sagesse divine fera connaître ce qui convient le mieux pour son service et sa gloire, que nous cherchons uniquement. J'ai donné ordre dans cette maison

et dans nos colléges de Rome, que pendant cinq jours toutes les messes et toutes les prières fussent dites à l'intention de m'obtenir de Dieu la grâce de faire un bon choix; de plus, j'ai chargé les hommes les plus entendus d'examiner attentivement l'affaire; et c'est après avoir pris les avis de tous, que je me suis déterminé à présenter à Votre Altesse ceux dont les noms se trouvent dans l'information ci-jointe. Toutefois, ce que décidera finalement Votre Altesse sera regardé par nous tous comme le meilleur et le plus sage, attendu que *le cœur du Roi est dans la main du Seigneur*. J'espère que Dieu Notre-Seigneur conduira d'une manière toute spéciale cette entreprise qui regarde si directement son service, et qu'il dirigera l'esprit et la volonté de Votre Altesse. Ce dont je supplie très-humblement Votre Altesse, c'est de vouloir bien prendre une décision le plus tôt possible. Et si elle avait la dévotion de faire ce que nous avons fait ici, c'est-à-dire de conclure l'affaire en cinq jours, en ordonnant pendant tout ce temps aux membres de notre Compagnie et à toutes les autres maisons religieuses de recommander instamment ce choix à Dieu dans leurs prières et au saint sacrifice de la Messe, Votre Altesse ajouterait par là une nouvelle grâce et une consolation très-grande à toutes celles dont elle ne cesse de combler cette petite Compagnie qui est toute à elle.

Relativement à l'arrivée du P. François de Borgia,

convaincu comme je le suis qu'elle contribuera au plus grand service de Dieu et de Votre Altesse, je me suis grandement consolé en Notre-Seigneur que cette arrivée eût l'approbation de Votre Altesse.

Quant à Maître Rodriguez, l'affection que je lui porte en Notre-Seigneur est si grande, que je n'aurais pas manqué de faire tout ce qui aurait dépendu de moi pour sa tranquillité et sa consolation; mais, voyant, par la lettre écrite au Père Louis Gonzalez par Votre Altesse, que c'est là son désir, je m'y conformerai avec d'autant plus de soin que je désire plus ardemment et me sens plus étroitement obligé de servir Votre Altesse en toutes choses, à la plus grande gloire de Dieu Notre-Seigneur. Qu'il veuille, cet adorable Maître, dans son infinie et souveraine bonté, nous donner à tous une grâce parfaite pour connaître en toutes choses sa très-sainte volonté, et pour l'exécuter entièrement.

Rome, le 28 Décembre 1553.

De Votre Altesse
le très-humble et perpétuel serviteur
en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

CXXXIII

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE JÉRÔME NATAL, COMMISSAIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL. *(Édit. de Bol., p. 499.)*

Le Saint, pour faciliter le gouvernement de la Compagnie en Espagne et en Portugal, lui envoie l'ordre de fonder en dehors de la Province de Portugal, trois nouvelles Provinces : la Province d'Aragon, la Province de Castille, et la Province d'Andalousie. — Il lui désigne les Préposés de ces Provinces, et il établit le Père François de Borgia Commissaire de la Compagnie tant en Espagne qu'en Portugal.

Rome, le 7 Janvier 1554.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Considérant combien il est nécessaire que les colléges et les maisons de notre Compagnie soient visités et gouvernés par un Préposé Provincial; et voyant d'autre part que la divine et souveraine Bonté en augmente tellement le nombre en Espagne et en Portugal, qu'il devient impossible qu'un seul homme suffise à une pareille tâche, je me suis déterminé, après mûre délibération dans le Seigneur, à vous envoyer l'ordre de délimiter et d'établir, avant de quitter ces pays, trois nouvelles Provinces, en dehors de celle

de Portugal. L'une sera la Province du royaume d'Aragon, de Valence et de Catalogne; la seconde, la province de la Vieille-Castille et du royaume de Tolède; la troisième, la Province d'Andalousie, à laquelle, si vous n'y trouvez pas d'obstacle, on adjoindra Salamanque et les établissements qui seront fondés dans l'Estramadure et dans le royaume de Grenade.

Mais afin que ces Provinces ne soient point privées d'un très-précieux avantage, je veux dire de la présence d'un supérieur qui possède les pouvoirs les plus étendus pour tout ce qui regarde la Compagnie dans ces royaumes, vous mettrez un Commissaire à la tête de tous les Provinciaux, tant de celui de Portugal que des trois autres que j'ai mentionnés. Il sera le représentant de mon autorité dans ces quatre Provincinces : car, sans cette mesure, le recours à Rome, dans des nécessités pressantes, serait trop lent.

Le Provincial de Portugal sera celui qui gouverne maintenant cette Province; le Provincial d'Andalousie sera le docteur Torrès; celui d'Aragon, Maître Strada, et celui de Castille, le docteur Araoz, attendu que le siége du gouvernement, comme il paraît, se trouvera la plupart du temps dans cette Province plutôt qu'ailleurs. J'estime, d'après les renseignements qui m'ont été transmis, que le séjour du Père Araoz dans la Province où réside la Cour sera d'une très-grande utilité pour le service de Dieu. Il importe donc de le décher-

ger du pesant fardeau qu'il a maintenant sur les épaules.

Si Maître Miron va en Éthiopie, le docteur Torrès sera Provincial de Portugal ; Maître Strada, d'Andalousie, et Maître Jean-Baptiste, recteur de Gandie, sera Provincial d'Aragon. Le Père François de Borgia sera placé à la tête de toutes ces quatre Provinces en qualité de Commissaire ; ces charges ne sont, bien entendu, que pour trois ans, selon les Constitutions. Enfin, à chaque Provincial et au Commissaire lui-même vous désignerez un Assistant. Tout cela étant réglé et constitué avec l'aide du Seigneur, tâchez de revenir à Rome pour le mois de septembre prochain.

Maître Polanco devant vous entretenir de tout le reste, je n'ajoute qu'un mot : je prie Dieu Notre Seigneur de nous donner à tous une grâce abondante pour connaître constamment sa très-sainte volonté, et pour l'exécuter avec une fidélité parfaite.

Rome, le 7 Janvier 1554.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CXXXIV

FERDINAND, ROI DES ROMAINS, A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME. *(Édit. de Bol., p. 401.)*

Ferdinand prie le Saint de faire composer un Catéchisme qui puisse être enseigné dans toute l'Allemagne. — Il lui expose les raisons de sa demande, et les fruits d'un tel ouvrage ; il ajoute qu'il saura en témoigner sa reconnaissance à la Compagnie.

Vienne, le 15 Janvier 1554.

Ferdinand, par la clémence divine, Roi des Romains, de Bohême, etc.

Honorable Religieux, cher et dévoué ami,

Nous avons appris que les hérésies et les dogmes pervers qui, dans ce siècle, se glissent et se disséminent dans toute la république chrétienne, se sont propagés en Allemagne et y ont jeté dans les esprits de profondes racines. La principale raison en est que les docteurs du mensonge et les hérétiques ont résumé en quelques articles courts leurs erreurs, et qu'ils les répandent dans le public. Nos pasteurs en Allemagne s'endormant quelquefois, au grand détriment du trou-

peau orthodoxe, non-seulement une foule de ces résumés plus ou moins étendus, mais encore des Catéchismes, des lieux-communs et autres libelles composés par les hérétiques en latin et en allemand sont, à cause de leur brièveté, vendus à vil prix et facilement confiés à la mémoire, et n'en sont pour cela même que plus goûtés et plus recherchés du peuple.

Considérant attentivement par quels remèdes on pourrait arrêter cette peste, il nous a semblé qu'il n'y en avait pas de plus efficace et de plus aisé que d'employer pour déraciner, arracher les hérésies, les mêmes industries dont se servent les schismatiques pour les répandre, à savoir : que nos prélats et nos théologiens orthodoxes rédigeassent un abrégé de théologie qui pût servir de règle à tous, tant ecclésiastiques que séculiers, et que tous pussent se procurer à bas prix.

Nous avions donc pris la résolution de charger de ce travail quelques-uns des docteurs et des religieux de votre Ordre qui sont dans notre Académie de Vienne; mais nous avons reconnu qu'ils sont d'ailleurs si occupés dans la vigne du Seigneur, soit par les travaux des classes, soit par la prédication, qu'ils ne pourraient pas se livrer à ce nouveau travail, sans que leurs disciples et les fidèles en souffrissent. Mais comme nous ne doutons pas que vous n'ayez à Rome grand nombre d'hommes très-doctes de votre Ordre

que vous pourriez charger d'une œuvre si pieuse et si nécessaire, et qui auraient plus de temps pour l'entreprendre et l'exécuter, et que nous sommes d'ailleurs convaincu que vous ne nous refuserez pas cette grâce; nous vous conjurons et supplions, moins par égard pour nous qu'en vue du bien et du salut de la chrétienté tout entière, de charger quelques-uns des hommes savants qui sont près de vous de composer cet abrégé de théologie, et de nous l'envoyer quand il sera terminé.

Nous aurons soin de le faire imprimer aussitôt, et de le faire expliquer et enseigner, non-seulement dans notre Académie de Vienne, mais de le faire également imprimer et enseigner, et même, autant que nous le pourrons avec l'aide du Seigneur, mettre en pratique dans tous nos royaumes et nos autres provinces. Nous veillerons surtout à ce que les curés et les autres qui ont charge d'âmes s'en servent. Du reste, sachez que vous et ceux qui se consacreront à ce travail, vous ferez non-seulement une œuvre qui me sera agréable, mais que par là vous mériterez bien et de nos provinces et de tout l'univers chrétien. Le Seigneur, de la gloire duquel il s'agit ici principalement, vous accordera à vous et à eux, en vue de vos fatigues, quelque grandes qu'elles puissent être, une digne récompense, je veux dire une couronne qui ne se flétrira jamais. Pour nous, nous n'oublierons pas un si grand bienfait, et nous le reconnaîtrons par

notre bienveillance et notre libéralité envers vous, et envers votre sainte Compagnie.

Donné en notre ville de Vienne, le 15 du mois de Janvier, de l'an du Seigneur 1554, l'an vingt-quatre de notre règne romain, et vingt-huit des autres règnes.

FERDINAND.

CXXXV

MARGUERITE D'AUTRICHE A IGNACE DE LOYOLA, A ROME.
(Édit. de Bol., p. 503.)

Elle remercie le Saint de ses prières, et elle s'offre à lui rendre tous les services qui dépendront d'elle.

Parme, le 16 Janvier 1554.

Révérend Maître Ignace,

Votre lettre nous a causé une grande consolation, en nous faisant connaître l'état de votre santé, et en nous montrant que votre affection pour notre personne ne s'est point affaiblie par une si longue absence et que vous n'avez pas oublié de prier pour nous, dans nos nombreuses épreuves, le Dieu de toute bénédiction. C'est pourquoi nous nous reconnaissons obligée envers vous, à une infinité de titres, et nous vous conjurons de vouloir bien nous continuer le bienfait de vos prières. Et si d'ici nous pouvions quelque chose pour vous ou pour votre Compagnie, vous nous trouverez toujours très-empressée à vous être agréable en tout. C'est ainsi que nous vous faisons nos offres de service. Que Dieu Notre-Seigneur comble tous vos vœux!

MARGUERITE D'AUTRICHE.

CXXXVI

A MARIE FRASSONE DE GESSO, A FERRARE. *(Édit. de Bol., p. 504.)*

Le Saint la console et l'encourage en lui montrant que les souffrances du corps et les peines de l'âme qu'elle endure sont des gages de la prédilection de Dieu.

Rome, le 20 Janvier 1554.

JÉSUS.

J'apprends par nos Pères de Ferrare, que Dieu vous éprouve à la fois par la maladie du corps et par les angoisses de l'âme. A cette nouvelle, je regarde comme un devoir de faire l'unique chose qui dépend de moi, dans la position où je suis : je viens vous visiter par lettres, et rappeler à votre piété, que la Providence du Père très-bon et très-grand, et du Médecin souverainement sage, ne vous traite pas en ce moment autrement qu'elle ne traite les âmes qu'elle aime le plus. En effet, la conduite de cette adorable Providence envers ceux qu'elle a résolu d'admettre plus promptement, après cette vie, en possession de son éternelle félicité, est de les purifier en ce monde par des peines et des épreuves d'autant plus grandes. Elle ne saurait souffrir que notre âme se laisse enchaîner par l'amour et les séductions du siècle, ni qu'elle

se livre au repos de la sécurité. C'est pourquoi ceux que Dieu aime d'un amour de prédilection, il a un soin tout particulier de les détacher des plaisirs qui passent, non-seulement par les désirs de la patrie céleste qu'il leur envoie, mais encore par les amertumes et les peines de la vie présente. Mais ces amertumes et ces peines, tout en détachant notre âme, contribuent encore puissamment à nous faire acquérir un plus haut degré de gloire, pourvu que nous les recevions avec patience, et avec la reconnaissance que méritent les bienfaits qui viennent de l'amour d'un Père : car c'est de son amour pour nous que partent toutes les amertumes, comme toutes les douceurs de cette vie.

Or, s'il est en ce monde un moyen sûr d'éviter les angoisses de l'âme, et une voie pour faire front aux souffrances, c'est de nous efforcer de conformer entièrement notre volonté au bon plaisir de Dieu. Car dès que Dieu aura pleinement occupé notre âme, comme il n'est au pouvoir de personne de nous enlever malgré nous notre divin trésor, ni de nous en dépouiller malgré nous, il n'y a plus rien dans les accidents de cette vie qui doive nous peiner ou nous troubler beaucoup, attendu que toute affliction, quelle qu'en soit la cause, ne vient que de la perte d'un objet qu'on aime, ou de la crainte de le perdre.

J'écris au Père Jean Viola de continuer, comme il l'a fait jusqu'ici, à vous visiter pour les intérêts spirituels de votre âme, et de ne se dispenser d'un tel

devoir, qu'à moins d'en être absolument empêché par quelque nouvelle occupation. Car s'il est à Ferrare, c'est à votre bienveillance qu'il le doit. Aussi j'ai bien résolu, tant que Dieu me prêtera vie, et autant qu'il dépendra de moi, de le laisser habituellement dans cette ville, pour l'utilité et la consolation de votre âme.

En finissant, je me recommande instamment à vos prières, et je supplie Dieu Notre-Seigneur de nous faire à tous la grâce de toujours connaître sa très-sainte volonté, et de l'exécuter entièrement.

Rome, le 20 Janvier 1554.

Votre serviteur très-dévoué
en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

CXXXVII

IGNACE DE LOYOLA AUX PROCUREURS DE MORBEGNO.

(Édit. de Bol., p. 506.)

Le Saint leur annonce qu'il va envoyer à Venise le P. André Galvanella qu'il leur avait accordé passagèrement pour pasteur, attendu que l'Institut ne permet d'accepter un bénéfice à charge d'âmes, si ce n'est dans un cas de nécessité, et seulement pour un temps limité.

Rome, le 27 Janvier 1554.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ notre divin Maître soient avec Vos Seigneuries et les comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

J'ai reçu la lettre que Vos Seigneuries m'ont écrite le 29 Novembre, avec la copie incluse de celle que vous adressiez aux cardinaux inquisiteurs de la foi. L'une et l'autre m'ont fait voir combien était juste le motif qui vous a portés à retenir quelque temps auprès de vous un Religieux de notre Compagnie, André Galvanella. Aussi est-ce avec plaisir que j'ai accédé à la demande que vous m'avez faite de le garder pour un temps limité, jusqu'à ce qu'un autre prêtre de votre choix vînt prendre sa place. J'ai

maintenant tout lieu de croire que ce remplaçant a déjà été trouvé. C'est pourquoi j'écris à notre P. André qu'il ait à se mettre en route pour Venise quinze jours après la réception de ma lettre : car je pense que Vos Seigneuries n'ignorent pas que notre Institut ne nous permet point d'accepter un bénéfice à charge d'âmes, quoique du reste, lorsque la nécessité le demande, il ne soit pas interdit à nos Religieux de se charger parfois pour un peu de temps d'une pareille administration. Je ne doute donc pas que Vos Seigneuries ne nous permettent de nous attacher avant tout à la discipline et aux règles de notre Institut. Ainsi, c'est en restant fidèles à ce qu'il nous prescrit que nous vous promettons d'être toujours prêts en Jésus-Christ Notre-Seigneur à mettre à la disposition de Vos Seigneuries le peu que nous avons de forces et d'industrie pour le bien. Que la grâce de Jésus-Christ demeure et croisse en nous tous, afin que nous ne cessions jamais de connaître sa très-sainte volonté, et de l'accomplir avec une fidélité parfaite.

Rome, le 27 Janvier 1554.

De Vos Seigneuries

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXXXVIII

ALBERT, DUC DE BAVIÈRE, A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME. *(Édit. de Bol., p. 507.)*

Il lui annonce qu'après des retards involontaires, il va fonder et doter le Collége de la Compagnie de Jésus à Ingolstadt, et lui demande en même temps des professeurs pour l'Université de cette ville.

Munich, le 20 Mai 1554.

Révérend Père sincèrement aimé de nous,

C'est avec un profond regret que nous avons vu enlever à notre Académie d'Ingolstadt tous les théologiens de votre Ordre de la Compagnie de Jésus. Car, grâce à la pureté de leur doctrine et de leur vie, ils ont rempli avec beaucoup de fruit leur emploi de professeurs auprès des étudiants, et celui de prédicateurs auprès du peuple. Aussi avons-nous été heureux de les entourer de notre bienveillance et de notre protection, et nous sommes persuadé qu'on n'a aucun motif légitime de se plaindre de nous en quoi que ce soit. Quant à l'interruption qui dure encore des travaux commencés pour la fondation du Collége, ce n'est pas à nous qu'elle doit être imputée, disposé, comme nous l'avons toujours été, à faire tout ce qui

peut promouvoir la cause de la foi, de la religion catholique, et de la véritable Église de Jésus-Christ très-bon et très-grand; mais on doit l'attribuer à cet état plein de troubles et d'affliction où tout est plongé en Allemagne, et que, nous n'en doutons pas, vous connaissez et déplorez avec nous comme la plus grande et la plus triste des calamités. Or, ne voulant point que dans nos États l'érection d'un Collége destiné à la théologie soit plus longtemps suspendue par ce malheur des temps dont nous ne pouvons calculer la durée, nous avons ordonné d'acheter près de notre école d'Ingolstadt un emplacement et de bâtir un nouveau Collége que nous aurons soin de doter de revenus annuels comme vous l'écrira Maître Pierre Canisius. En conséquence, ainsi que nous l'annonçons à Sa Sainteté en lui écrivant à ce sujet, nous vous demandons de nous envoyer avec ledit Canisius deux autres théologiens, professeurs de facultés différentes, qui se livrent tout entiers au ministère de l'enseignement et à celui de la prédication. Pour ce qui regarde la conclusion de cette affaire, comme pour les désirs que vous auriez à m'exprimer, vous pourrez en conférer avec notre secrétaire Henri que nous avons envoyé pour cela à Rome. Il vous fera connaître plus au long nos intentions. Nous terminons en vous offrant de très-grand cœur tout ce qui est en notre pouvoir, afin que votre Ordre produise les fruits les plus abondants et que la vraie religion et la liberté ecclé

siastiques, presque entièrement détruites, en Allemagne, soient enfin rétablies.

Munich, le 20 Mai de l'an de Notre-Seigneur 1554,

ALBERT, DUC DE BAVIÈRE.
Signé de ma main.

CXXXIX

IGNACE DE LOYOLA AU DOCTEUR ALPHONSE RAMIREZ DE VERGARA, EN ESPAGNE. *(Alcazar, p. 227.)*

En 1848, le docteur Alphonse Ramirez avait fait les Exercices spirituels sous la conduite du Père Villanueva. Il eut dès lors la pensée d'entrer dans la Compagnie et de donner ses biens pour commencer les colléges d'Alcala et de Cuenca. — En 1554, sur le conseil du Père Villanueva, il soumet sa pensée à Ignace lui-même. Voici les réponses du saint Fondateur.

Rome, 1554.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Une de vos lettres du 4 Février et une autre du Père Villanueva m'ont mis au courant de ce qui regarde votre personne et votre détermination. Pour ce qui est de vous recommander à Dieu Notre-Seigneur et de

vous faire recommander par d'autres, je m'en charge très-volontiers, parce que je vous souhaite non-seulement toute perfection, mais encore toute consolation, comme c'est mon devoir. Quant au moyen de goûter par le cœur et d'exécuter avec suavité ce que la raison vous dicte être du plus grand service et de la plus grande gloire de Dieu, l'Esprit-Saint vous l'enseignera mieux qu'aucun autre maître. Il demeure vrai cependant que pour suivre ce qui est meilleur et plus parfait, la seule motion de la raison suffit; quant à la motion de la volonté, on peut la suivre sans crainte, même avant qu'on en vienne à une détermination et à l'exécution, attendu que Dieu Notre-Seigneur se plaît à récompenser la confiance qu'on a en sa providence, la résignation entière de soi entre ses mains, et le renoncement à ses propres consolations, par beaucoup de contentement, de goût intérieur, et par une abondance de consolations spirituelles d'autant plus grande, que l'on se recherche moins soi-même et que l'on recherche plus purement sa gloire et son bon plaisir. Plaise à son infinie et souveraine bonté de diriger tout ce qui vous concerne de la manière qu'il voit être la plus propre à vous faire atteindre une telle fin.

Selon votre désir, l'on s'occupera ici avec un soin spécial des affaires que vous nous recommandez; mais comme là-dessus Maître Polanco écrit plus au long, je m'en remets à lui. Pour les autres points dont

vous avez traité à Alcala avec les Pères François de Borgia et Jérôme Natal, Maître Polanco en garde bon souvenir; de mon côté, je les lui recommande, et j'espère qu'il n'omettra rien de ce qui sera en son pouvoir pour vous servir et pour vous consoler. Que le Seigneur nous donne à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et, pour l'accomplir entièrement.

Rome, 1554.

Votre serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXL

IGNACE DE LOYOLA AU DOCTEUR ALPHONSE RAMIREZ DE VERGARA, EN ESPAGNE. *(Alcazar, p. 228.)*

Sur le même sujet que la précédente.

Rome, le 14 Juin 1554.

JÉSUS.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

J'ai reçu votre lettre datée de Cuenca du 1er Mars, avec une autre de notre frère Villanueva à laquelle vous vous en remettez. Quant à l'affaire spirituelle que vous me recommandez, j'ai chargé sept prêtres profès de la Compagnie, de me déclarer, après avoir dit chacun trois messes à cette intention, leur sentiment sur cette affaire. De mon côté, je m'en suis occupé avec tout le soin qu'elle m'a paru demander devant Dieu Notre-Seigneur. Or, le jugement que nous avons tous porté, nous le mandons à notre frère Villanueva qui vous en donnera communication ou qui vous montrera la lettre. Que la divine grâce et la souveraine

Sagesse nous guident tous, afin que nous fassions toujours ce qui est de son plus grand service.

Pour ce qui est du séjour de notre frère Villanueva à Alcala, on se réglera uniquement sur ce qui doit vous donner une plus grande consolation; et l'on écrira au Commissaire de la Compagnie de ne pas s'écarter de votre volonté. Là-dessus il ne me reste à dire sinon que lui et nous tous regarderons comme un devoir de demeurer à votre disposition, autant qu'il sera possible, à la gloire de Dieu Notre-Seigneur. Plaise à la divine Bonté d'augmenter toujours ses dons dans votre âme, et de nous donner à tous une grâce abondante pour connaître constamment sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir avec une fidélité entière.

Rome, le 14 Juin 1554.

Votre serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXLI

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE VILLANUEVA, RECTEUR DU COLLÉGE D'ALCALA, EN ESPAGNE. (*Alcazar, p. 229.*)

Le Saint lui fait savoir comment il entend que le docteur Alphonse Ramirez de Vergara soit reçu et vive dans la Compagnie. — Il déclare en même temps les pouvoirs et les exemptions qu'il lui donne.

Rome, le 14 Juin 1554.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Je ne répondrai par la présente qu'à un chef de votre lettre du 15 Mars, laissant à Maître Polanco le soin de répondre aux autres. Nous avons ici soigneusement examiné et recommandé à Dieu Notre-Seigneur la détermination du docteur Vergara, comme vous nous avez écrit qu'il le désirait. Or, mon sentiment et celui de tous les autres qui ont pesé avec un soin spécial cette affaire, est que, de son côté, le docteur entre, avec toute la résignation qui sera en son pouvoir, dans la Compagnie, plein de confiance que la Providence divine portera celui qui sera son supérieur et lui tiendra la place de Jésus-Christ Notre-Seigneur, à le gouverner et à le traiter comme il

convient pour sa perfection et pour le bien général. De mon côté, s'il entre dans la Compagnie, j'ai jugé à propos en Notre-Seigneur, de l'exempter de tous autres supérieurs, en sorte qu'il soit immédiatement sous l'obéissance du Préposé général. J'estime de même, en Notre-Seigneur, qu'il doit être surintendant du collége d'Alcala et du collége ou maison de Cuenca, de manière que le recteur de chacune de ces maisons devra en tout se conduire d'après l'avis du docteur. Car nous sommes grandement fondé à espérer de Dieu Notre-Seigneur que, de même qu'il lui a inspiré de commencer ces deux colléges, il lui donnera encore son secours pour continuer l'œuvre commencée. Quant au traitement de sa personne, il sera en substance le même que celui dont il use présentement; car, sans parler du mérite d'un tel homme, la conduite ordinaire de notre Compagnie est que chacun soit traité, autant que cela se pourra conformément à notre manière de procéder, de la façon qui ira le mieux à sa santé corporelle, nous persuadant en Notre-Seigneur que plus ses serviteurs auront de santé, mieux ils s'emploieront dans les choses de son divin service. Quant à la difficulté de prêcher provenant dans le docteur d'un certain manque de mémoire, elle n'entre pas en considération. Il prêchera quand il pourra, ou quand il jugera qu'il le peut commodément, et non d'autre manière; d'ailleurs, par son exemple et par ses conversations, il

prêchera toujours. Pour la profession, elle sera également laissée à sa dévotion; ce sera quand il le voudra. L'on aura soin de lui envoyer une dispense, afin qu'il puisse prévenir le temps ordinaire fixé par les Constitutions, d'après lesquelles une semblable dispense est parfaitement légitime dans les cas où on la juge convenable. Or, selon nous, dans la personne et les mérites du docteur se trouve tout ce qui est nécessaire pour cela, sans crainte qu'un tel exemple porte quelque préjudice : car pour tout autre qui aurait les mêmes qualités, on pourrait également accorder dispense. Je n'ajoute plus rien dans cette lettre, si ce n'est que je me recommande beaucoup à vos prières, conjurant Dieu Notre-Seigneur de nous donner à tous la grâce de connaître et d'accomplir toujours sa sainte volonté.

Rome, 14 Juin 1554.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CXLII

IGNACE DE LOYOLA A GÉRARD HAMMONTANUS, PRIEUR DE LA CHARTREUSE DE COLOGNE. *(Édit de Bol. p. 513.)*

Le Saint le remercie avec effusion de ses prières et de sa libéralité.—Il l'assure que le lien de charité qui unit les deux Ordres devient de jour en jour plus intime.

Rome, le 21 Août 1554.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ ornent Votre Paternité et sa sainte Congrégation, des dons spirituels les plus précieux, et vous en accordent un continuel accroissement !

Si le commerce de lettres avec Votre Paternité a été rare dans ces dernières années, celui des prières a été fréquent ; et nous avons senti de part et d'autre que cette tendresse de charité qui nous unit, loin de diminuer par le cours du temps, est devenue de plus en plus intime. De notre côté, nous le voyons par le vivant souvenir que nous gardons de vous, et par l'inclination toujours croissante que nous avons pour vous; et nous savons qu'il en est de même de votre côté, non-seulement par les lettres des Nôtres qui nous parlent des bienfaits dont Votre Paternité ne cesse de

les combler, mais encore par l'expérience que nous faisons nous-mêmes de votre bienveillance qui vient nous trouver jusqu'à Rome, ce dont nous rendons les plus vives actions de grâce à Dieu et à Votre Paternité. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon les richesses de son infinie bonté, daigne vous payer de ce bienfait et de tous les autres dont vous avez comblé les pauvres. Nos frères à Rome, tant ceux qui sont au Collége que ceux qui habitent cette Maison, vont bien. Pour ce qui me concerne, le Seigneur m'a visité par une maladie de six mois; mais déjà depuis quelque temps ma santé est passable. Quant aux autres nouvelles, relatives à la Compagnie, qui peuvent avoir de l'intérêt pour vous, Votre Paternité les apprendra de nos frères auxquels nous écrivons plus en détail. Nous nous recommandons tous humblement aux prières et saints sacrifices de Votre Paternité et de vos vénérables frères qui sont aussi les nôtres. Salut en Jésus-Christ Notre-Seigneur qui est la vie et le salut éternel de tous. Amen.

De Rome, ce 21 Août 1554.

De Votre Paternité,

le serviteur en Notre-Seigneur Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXLIII

IGNACE DE LOYOLA A JEAN III, ROI DE PORTUGAL.

(Genelli, XXXVI.)

Le Saint lui annonce que, de concert avec son ambassadeur, il presse l'expédition des Bulles relatives à la Mission d'Éthiopie.

Rome, le 27 Août 1554.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec Votre Altesse.

Dans ma dernière lettre du 23 Juillet, je faisais savoir à Votre Altesse que les huit prêtres de notre petite Compagnie qui doivent partir d'ici et de Castille pour aller, conformément à vos ordres, prendre en main la cause de Dieu Notre-Seigneur dans cette sainte mission d'Éthiopie, se tenaient prêts chaque jour à se mettre en route.

Votre Altesse, cédant au désir habituel que Dieu Notre-Seigneur lui a donné de nous favoriser en toutes choses, a bien voulu me charger de la conduite de toute cette affaire; mais j'ai cru en Notre-Seigneur que c'était à votre ambassadeur à paraître dans cette négociation, tant pour traiter avec Sa Sainteté ce qui doit être réglé avec elle, que pour presser l'expédition

des Bulles et des Brefs. D'abord, comme il représente la personne de Votre Altesse, il aura plus d'autorité auprès de tout le monde; en second lieu, comme il s'agit de dignités, et que l'on sait le sens qu'on attache à ce mot, quand on le considère sans les contrepoids qui accompagneront ces dignités, il m'a semblé qu'une affaire de cette nature serait plus convenablement entre ses mains qu'entre les nôtres. Ainsi donc nous nous sommes prévalu de la commission que Votre Altesse lui a donnée de nous seconder de son pouvoir, pour le charger de toute l'affaire, et il est très-capable de la conduire à bon terme, attendu qu'il est non moins intelligent qu'actif en ce qui touche le service de Dieu et de Votre Altesse. Il y a consenti volontiers; et nous, de notre côté, nous ne négligerons pas de lui faire connaître ce qui nous semblera convenable au bien de cette œuvre si importante pour la gloire de Dieu et pour le salut de tant d'âmes.

Il paraît que dans l'expédition des pièces les employés ont fait quelque difficulté sur le nombre des coadjuteurs, disant que c'était une chose nouvelle d'en nommer deux. Cela n'était point ignoré de nous. Cependant comme d'ordinaire on en donne un pour des contrées voisines, il semble qu'on pouvait bien en accorder deux pour des pays si lointains, et que la nouveauté de l'expédition de la chancellerie pouvait bien être admise dans une chose si nouvelle en elle-même. L'on a encore trouvé que la nomination d'un

Commissaire résidant aux Indes avec pouvoir de visiter le Patriarche n'était pas nécessaire pour le moment. C'est ce que nous avions également vu ; mais si l'on nomme un Commissaire maintenant qu'il n'est pas nécessaire, la coutume se trouvera établie dans le cas où il faudrait en nommer un plus tard. La chose ne paraîtra plus dès lors une nouveauté, et le Patriarche ne pourra se trouver offensé ni se plaindre qu'on lui ait envoyé un visiteur parce qu'on est mécontent de lui. D'ailleurs ce sera toujours un frein pour ceux qui en auraient besoin : car ils sauraient qu'il y a quelqu'un près d'eux qui peut les visiter; et celui qui n'en aurait pas besoin ne perdrait rien en l'ayant pour témoin de sa bonne administration. Dans le cas présent l'affaire souffrirait d'autant moins de difficultés, que celui que Votre Altesse a désigné pour Patriarche désire qu'on lui donne un Commissaire. On a encore élevé d'autres difficultés, comme cela arrive toujours dans les choses nouvelles. Mais comme l'ambassadeur de Votre Altesse doit vous écrire en détail à ce sujet, je ne vous en dirai pas davantage. Je me contenterai de supplier humblement Votre Altesse de nous faire connaître le plus promptement possible sa décision, afin que les pièces puissent être expédiées à temps. Et si relativement à ces difficultés ou à d'autres qui pourraient survenir, Votre Altesse daignait s'en rapporter à son ambassadeur, je me persuade, en Notre-Seigneur, vu le zèle et l'habileté

que le divin Maître lui a donnés pour tout ce qui concerne son service et celui de Votre Altesse, qu'il saura toujours prendre le parti le plus avantageux à l'un et à l'autre. Nos Religieux partiront en tout cas au mois de Septembre, l'ambassadeur étant d'avis qu'ils n'attendent pas les Bulles, et je me suis rangé de son sentiment. Plaise à Celui qui est la Sagesse infinie de nous diriger tous dans la voie qui convient à son plus grand service, et de nous donner à tous une grâce abondante pour connaitre toujours sa très-sainte volonté et pour l'exécuter entièrement.

Rome, le 27 Août 1554.

De Votre Altesse
le très-humble et perpétuel serviteur
en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXLIV

FERDINAND, ROI DES ROMAINS, A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME. *(Édit. de Bol., p. 514.)*

Il le charge d'une négociation auprès du Pape Jules III.

Ferdinand, par la clémence divine, Roi des Romains, de Hongrie, de Bohême, etc.

Pardowicza, le 21 Septembre 1554.

Honorable, religieux, cher et dévoué ami,

Nous avons chargé l'honorable, religieux, dévoué et bien-aimé Pierre Canisius, de la Compagnie de Jésus, docteur en théologie, de vous écrire au sujet de certaines affaires privées qui semblent intéresser notre conscience, afin que vous en traitiez de vive voix avec Sa Sainteté. Ainsi nous ne doutons point que les documents envoyés ne soient déjà entre vos mains.

Mais le même Canisius, dans un nouvel entretien, nous ayant fait remarquer qu'il ne serait pas inutile selon lui de vous envoyer des lettres de créance auprès de Sa Sainteté, nous les avons fait expédier immédiatement. Vous en connaîtrez la teneur par la copie ci-jointe.

En conséquence, lorsque vous voudrez entretenir

Sa Sainteté au sujet de la commission dont nous vous avons chargé, vous pourrez lui remettre respectueusement nos lettres; vous en serez d'autant plus libre et plus à votre aise pour traiter ensuite de leur contenu; et nous avons la confiance que vous le ferez selon nos intentions et nos désirs, que, nous n'en doutons pas, le docteur Canisius vous a amplement fait connaître. Par là, vous ferez une chose qui nous sera très-agréable, et que nous saurons reconnaître par notre royale bienveillance.

Donné à Pardowicza, le 21 du mois de Septembre de l'an du Seigneur 1554, la 24e année de notre règne romain, et la 28e des autres.

FERDINAND.

CXLV

GÉRARD HAMMONTANUS, PRIEUR DE LA CHARTREUSE DE COLOGNE, A DON IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME. (*Édit. de Bol., p. 515.*)

Du lien de charité qui unit l'Ordre des Chartreux à la Compagnie. — Le Prieur désire, avant de mourir, de voir un collége de la Compagnie à Cologne.

Chartreuse de Cologne, le 27 Septembre 1554.

Mon révérend et très-cher Père en Jésus-Christ,

Combattez le bon combat du Seigneur avec les armes de la justice, à droite et à gauche, Père digne de tout mon respect, et que je voudrais éternellement presser sur mon cœur avec les bras de la charité. J'ai reçu la lettre de Votre Paternité Révérendissime. Elle m'apprend que votre santé est un peu rétablie, et que Votre Paternité a daigné m'admettre, tout indigne pécheur que je suis, à la participation des prières et divins sacrifices de votre sainte Compagnie, à laquelle je souhaite humblement me recommander de plus en plus, ainsi que tous mes frères. Quant à moi, je ne vous oublierai jamais, tant est grande l'affection que le Seigneur, déjà depuis longtemps, m'a inspirée pour vous, par Maître Le Fèvre de sainte mémoire. Le petit présent que je vous ai envoyé ne mérite aucun remer-

ciement. Plût à Dieu que ces temps de trouble me permissent de suivre la pente de mon cœur pour vous secourir! Car je connais maintenant un moyen sûr de vous transmettre mes offrandes ; et je vois votre Compagnie croître et persévérer dans le bien commencé. Cependant pour faire quelque chose et profiter de l'occasion qui m'est offerte, je vous envoie cinq cents florins d'or, pour lesquels je ne demande ni lettres ni remercîment, mais des prières et le silence : je n'ignore pas que les clercs réguliers de votre Institut vivent des aumônes des fidèles, et qu'il y a obligation pour nous de consacrer le superflu à des œuvres pies, comme j'ai l'intention de le faire avec le secours de Dieu, pour tranquilliser ma conscience, aussi longtemps que malgré moi je garderai le gouvernement de cette maison. Puissé-je, avant de mourir, voir un collége de vos frères fondé à Cologne! J'ai beaucoup parlé à ce sujet avec les prélats et les magistrats de la ville ; mais ces derniers se montrent difficiles. Que Dieu ait pitié de nous tous et qu'il conserve très-longtemps Votre Paternité avec sa sainte Compagnie dans le travail divin que vous avez commencé pour le salut de l'Église désolée !

De notre cellule, le 27 Septembre de l'an 1554.

De Votre Paternité Révérendissime

l'humble serviteur,

GÉRARD,

Prieur de la Chartreuse de Cologne.

CXLVI

FERDINAND, ROI DES ROMAINS, A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME. *(Édit. de Bol., p. 516.)*

Il lui manifeste le désir de fonder un Collége de la Compagnie dans la capitale de son royaume de Bohême.

Vienne, 20 Octobre 1554.

Ferdinand, par la clémence divine, Roi des Romains, de Hongrie, de Bohême, etc.

Honorable, religieux, cher et dévoué ami,

Une longue et constante expérience nous a fait connaître les fruits abondants qu'ont produits les Religieux de votre Compagnie dans notre ville de Vienne et dans les autres populations voisines. Nous avons vu avec quel désintéressement, quelle prudence et quel succès ils ont, par leurs discours et l'exemple de leur vie, dirigé dans la vraie voie nos sujets, soit en prêchant la parole de Dieu du haut des chaires, soit en instruisant avec soin la jeunesse dans les écoles. Et nous ne doutons pas qu'avec l'aide de Dieu leurs travaux ne soient encore, dans la suite, de jour en jour plus fructueux : car ils ne se donnent aucun repos, et se montrent occupés jour et nuit à cultiver

la vigne du Seigneur. Témoin de tant de zèle et de tant de succès dont en réalité nous éprouvons les effets, et fermement persuadé que des hommes si pieux et si catholiques produiront aussi ailleurs le centuple en Notre-Seigneur, nous nous sommes proposé de propager et de favoriser l'établissement de ce saint Institut dans les autres royaumes et les autres provinces de notre empire.

C'est pourquoi nous avons d'abord résolu de fonder en faveur de ces Religieux un collége dans la métropole de notre royaume de Bohême. Toutefois, afin de ne pas travailler en vain dans le choix et l'acquisition d'un emplacement, et dans l'allocation des revenus annuels destinés à cet établissement, il nous a paru que nous ferions bien, avant toutes choses, de vous faire connaître notre royale intention, et de savoir de vous si vous pourriez nous envoyer douze Religieux dont deux au moins seraient professeurs de théologie. Dans le cas d'une réponse affirmative de votre part, nous nous occuperons sans délai, dès que nous l'aurons reçue, de pourvoir à l'emplacement du collége et à l'entretien des Religieux. Quand tout sera prêt, nous appellerons les douze Religieux, auxquels nous ferons parvenir le viatique nécessaire; et dans leur nouvelle demeure nous les entourerons de notre bienveillance royale, comme il convient à un roi chrétien et pieux de le faire.

Ainsi donc, ce projet ayant pour but la gloire de

notre Dieu Tout-Puissant et le salut d'un très-grand nombre d'âmes, nous vous adressons l'instante demande de l'accueillir favorablement, et de concourir à son exécution en l'approuvant et en envoyant douze religieux de votre Compagnie, dont deux au moins puissent enseigner la théologie. Par la fondation de ce collége, on pourra enfin, grâce aux travaux et à la vigilante activité de votre saint Institut, extirper et détruire dans notre royaume les hérésies contre lesquelles il lutte depuis longues années, et à leur place entretenir et propager la saine doctrine, c'est-à-dire la religion orthodoxe et catholique à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir : nous ne nous promettons rien moins de votre piété. Dès que nous recevrons la nouvelle que vous souscrivez à notre demande, sans nul retard nous nous occuperons à préparer un local pour l'habitation de vos Religieux et des fonds annuels pour leur entretien. En cela vous ferez une chose infiniment agréable à Dieu, très-salutaire à notre royaume, souverainement digne de votre piété, du plus grand prix à nos yeux, et qui appellera à juste titre sur vous et sur votre sainte Compagnie toute notre royale faveur.

Donné dans notre ville de Vienne, le 20 du mois d'Octobre, de l'an du Seigneur 1554, la vingt-quatrième année de notre règne romain, et la vingt-huitième des autres règnes.

FERDINAND.

CXLVII

IGNACE DE LOYOLA A PHILIPPE II, EN ESPAGNE.

(Genelli, XXXII.)

Le Saint lui recommande Pierre de Zarate, chevalier du Saint-Sépulcre, et l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre, que ce chevalier va établir à Jérusalem en vertu d'une Bulle qu'il a obtenue du Pape à cette fin.

Rome, le 26 Octobre 1554.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Majesté [1], et l'enrichissent de leurs dons les plus précieux.

Les Cardinaux protecteurs de l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre m'ont prié d'accompagner d'une lettre la patente que Pierre de Zarate, chevalier du Saint-Sépulcre, doit présenter à Votre Majesté ; ils pensent que cette lettre pourra être de quelque utilité, à cause de la faveur et des grâces que Votre Majesté ne cesse d'accorder à notre petite Compagnie, bien que l'entreprise dont il s'agit ici soit une œuvre de charité si excellente, qu'elle se recommande d'elle-même à un prince qui est animé, pour la gloire de Jésus-Christ et pour le salut de ces très-chères âmes, de ce zèle que le monde reconnaît en Votre Majesté : en sorte que toute autre recommandation peut paraître

1. Philippe était déjà proclamé roi de Naples, à cette époque.

superflue. De son côté, notre Saint-Père le Pape, par l'établissement de ces Confréries, par les nombreuses grâces spirituelles dont il a comblé leurs membres, parmi lesquels il a voulu être inscrit le premier, et par l'ardeur avec laquelle il a ordonné la publication de cette œuvre à Rome et au dehors, montre jusqu'à quel point il la favorise pour l'accroissement du culte divin aux Saints Lieux, tant dans les temples matériels, que dans les temples spirituels des chrétiens qui s'y rendent de tous côtés. On peut bien croire que c'est là une chose qui contribuera puissamment au service de Jésus-Christ Notre-Seigneur, puisque son Vicaire sur la terre l'assure si positivement.

Le chevalier du Saint-Sépulcre nommé plus haut, qui a obtenu la Bulle pour cette pieuse entreprise, est un homme qui a grandement édifié ici, par sa droiture et par sa vertu, tous ceux qui l'ont connu personnellement; et il s'est mis à la tête de cette œuvre sans avoir en vue aucun intérêt temporel présent ou à venir, mais plutôt avec la perspective qu'il lui en coûtera des dépenses considérables et plusieurs années de travaux pour la conduire à terme. J'ajouterai que, dans notre maison où il a été très-familièrement connu, on est grandement satisfait de sa personne et du zèle dont on voit qu'il est animé pour la gloire de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Après cette exposition, il ne me reste qu'à supplier humblement Votre Majesté de recommander, dans ses

royaumes et domaines, l'affaire que poursuit ce chevalier, comme une œuvre pieuse, et ayant pour but la plus grande gloire de Dieu Notre-Seigneur et le bien universel. Je soumets au reste mes vœux et mon jugement à ce que la Sagesse éternelle inspirera à Votre Majesté, espérant qu'elle vous communiquera plus abondamment sa lumière, pour faire en tout ce qui doit être le plus de son saint service : c'est là ce que nous prétendons tous. Plaise à sa divine et souveraine bonté de nous donner à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir avec une parfaite fidélité.

Rome, le 26 Octobre 1554.

De Votre Majesté
le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CXLVIII

IGNACE DE LOYOLA A FRANÇOIS DE BORGIA, COMMISSAIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL, ET, EN SON ABSENCE, AU PÈRE ARAOZ, PROVINCIAL DE LA MÊME COMPAGNIE EN ESPAGNE. (*Genelli*, XXXII.)

Le Saint leur recommande Pierre Zarate, chevalier du Saint-Sépulcre et l'œuvre de l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre, pour laquelle il se rend en Espagne. Il les prie de lui rendre tous les bons offices auprès de Philippe II.

Rome, 29 Octobre 1554.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Les cardinaux protecteurs de l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre m'ont prié d'accompagner d'une lettre la patente que vous présentera Pierre de Zarate, chevalier du Saint-Sépulcre et promoteur très-spécial de cette œuvre dans le royaume d'Espagne. A la vérité, l'affaire qu'il poursuit est si pieuse et tend si directement au service et à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ces Saints Lieux, et au salut de ses très-chères âmes dans ces contrées du Levant, que, pour quiconque est animé du zèle divin, toute autre recommandation peut paraître superflue. Je ne laisserai pas néanmoins de vous recommander instamment de

ne négliger auprès de Son Altesse aucun des bons offices qui sont compatibles avec notre profession et notre Institut.

L'exemple du Vicaire de Jésus-Christ doit par-dessus tout exciter votre zèle, quand vous considérez avec quelle chaleur il s'est montré le protecteur de cette œuvre, tant par les grâces spirituelles dont il l'a comblée, que par l'érection de l'Archiconfrérie et l'honneur qu'il lui a fait en s'inscrivant lui-même le premier dans le livre qui contient les noms des membres de l'Archiconfrérie. On ne peut, ce me semble, s'empêcher de prendre en grande considération une affaire dont Sa Sainteté a fait tant de cas. Celui qui a sollicité pendant plusieurs années cette institution est très-connu à Rome et a donné beaucoup d'édification à tous les gens de bien par sa droiture et sa vertu. L'on y sait très-bien que c'est sans aucun intérêt temporel présent ou à venir, mais au contraire au prix de grandes dépenses et de plusieurs années de travail, qu'il a obtenu du Saint-Siége la fondation de cette œuvre, uniquement pour le service et la gloire de Notre-Seigneur. Nous l'avons également très-familièrement connu dans cette maison, où il nous laisse tous très-satisfaits de son zèle et de sa vertu. C'est pourquoi, voyant qu'il se prépare à tant de travaux avec une intention si droite, je ne puis m'empêcher de vous recommander instamment en Notre-Seigneur de le seconder auprès de Son Altesse pour l'exécution

de son entreprise, suppliant le prince de la favoriser autant que la divine Sagesse lui en fera connaître l'utilité pour la plus grande gloire de Dieu et le bien universel de l'Église : et c'est ce que nous prétendons tous.

Je vous écris sur d'autres sujets par une voie plus sûre. Je me recommande beaucoup à vos prières et saints sacrifices, et je supplie Dieu Notre-Seigneur qu'il veuille bien nous donner à tous une grâce parfaite pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

De Rome, le 29 Octobre 1554.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CXLIX

IGNACE DE LOYOLA AUX CONSULS DE RIMINI.

(Édit. de Bol., p. 518.)

Le Saint les loue de leur zèle, et leur promet de leur donner les secours spirituels qu'ils demandent, dès qu'il le pourra.

Rome, le 14 Décembre 1554.

JÉSUS.

Très-illustres et très-honorés Seigneurs,

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ notre Maître soient avec Vos Seigneuries, et les comblent de leurs dons et de leurs faveurs spirituelles.

Le très-illustre seigneur Alexandre Tingoli, qui m'a remis les lettres de Vos Seigneuries, m'a encore rapporté vos propres paroles au sujet de la mission dont vous l'aviez chargé. Ce dont je l'ai assuré de vive voix, je veux le confirmer par lettre à Vos Seigneuries. Oui, moi-même et tous ceux des miens qui sont ici, n'avons rien tant à cœur que de répondre en tout à la haute affection de Vos Seigneuries pour nous, et de ne pas souffrir que votre ville soit jamais privée des avantages que peuvent lui apporter nos bons

offices et notre zèle pour la gloire et l'honneur de Dieu. Toutefois faut-il que la chose ne soit pas impossible à nos faibles ressources. Or, c'est ce qui a lieu présentement, comme l'a appris de ma bouche le très-illustre seigneur Alexandre, avec lequel je m'en suis entretenu longuement.

Quand sera venu le temps pour lequel nous avons engagé notre parole à Vos Seigneuries, nous nous efforcerons, par tous les moyens possibles, d'être fidèle à nos promesses, et j'ai confiance qu'avec l'aide de Dieu nous n'y manquerons pas. En attendant, nous prierons tous la divine et souveraine Bonté de vouloir bien elle-même pleinement suppléer par l'abondance de sa grâce ce que notre indigence ne nous permet point d'exécuter ; et nous la conjurerons de nous faire à tous la faveur de bien connaître sa très-sainte volonté et de l'accomplir en toute perfection.

De Rome, le 14 Décembre 1554.

De Vos Seigneuries
le serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CL

IGNACE DE LOYOLA AU CARDINAL POLUS, LÉGAT DU PAPE EN ANGLETERRE. (*Édit. de Bol., p. 519.*)

Joie de Rome en apprenant que le Légat du Pape, le cardinal Polus, avait réussi à réconcilier l'Angleterre avec le Saint-Siége. — Combien cette joie est partagée par la Compagnie et son Fondateur. — État florissant du Collége Romain et du Collége Germanique. — Ces deux Colléges sont prêts à recevoir les sujets que le cardinal légat voudrait envoyer d'Angleterre.

Rome, le 24 Janvier 1555.

Que la grâce et la charité de Jésus-Christ Notre-Seigneur, avec leurs dons les plus précieux, soient avec Votre Éminence Révérendissime! Amen.

La lettre de Votre Éminence Révérendissime, datée de Bruxelles du 11 Novembre, époque à laquelle vous vous disposiez à passer en Angleterre, m'a fait connaître l'heureux espoir que Dieu Notre-Seigneur vous donnait déjà de ramener ce royaume à l'unité de la sainte Église catholique. Or, peu de temps après, la ville entière de Rome apprenait avec transport que cette espérance s'était changée en réalité, et cela avec tant de rapidité que personne ne peut douter que ce ne soit là uniquement l'ouvrage de Celui qui n'a pas besoin de temps pour faire tout ce qui plaît à sa divine

et très-parfaite volonté. Sans nul doute, Votre Éminence Révérendissime a appris combien universelle a été la consolation et la joie spirituelle dont, par cette insigne faveur, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation a inondé le cœur du Souverain Pontife; mais quant à cette petite Compagnie, tout ce que cet heureux événement lui a procuré et lui procure chaque jour de consolation, c'est ce que nos discours sont absolument incapables d'exprimer. Qu'il soit loué sans fin par toutes ses créatures, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a révélé d'une manière si éclatante les trésors de sa grâce et de sa charité et nous a montré, dans cette réconciliation et ce retour de l'Angleterre, combien sont douces et efficaces les dispositions de sa providence. Et puisque ses œuvres sont toujours parfaites, qu'il daigne affermir et étendre le fruit de cette insigne faveur accordée à l'Église tout entière, afin que la gloire de son très-saint nom soit connue et propagée chaque jour davantage, et que le prix de son sang très-précieux qu'il a offert avec sa vie au Père éternel, soit efficacement appliqué au salut des âmes. Notre attachement sans bornes pour Votre Éminence Révérendissime, les liens étroits formés par la reconnaissance de tant de bienfaits que nous lui devons, me donnent le droit de vous dire que nous avons éprouvé une immense consolation en voyant que la Sagesse divine a confié la conduite d'une si importante affaire principalement au zèle et

à l'habileté de Votre Éminence Révérendissime, et vous a donné de coopérer à une grâce aussi grande que l'était celle qu'exigeait la conversion d'un tel royaume, en levant tous les obstacles qui s'y opposaient, et surtout en protégeant d'une manière si éclatante le Roi et la Reine, dans l'intérieur de l'Angleterre, et Votre Éminence Révérendissime, hors de cet État.

Mais, connaissant comme je la connais l'affection que Votre Éminence Révérendissime porte à cette petite Compagnie, affection qui fait qu'au milieu des affaires de la plus haute importance, vous daignez vous souvenir de nous et désirez être instruit de l'état de nos affaires, j'annoncerai à Votre Éminence Révérendissime que tout va en prospérant dans la maison professe, dans le Collége Romain et le Collége Germanique. Il y a, en effet, dans le Collége Romain, plus de soixante-dix personnes, outre les soixante qui habitent la Maison professe. A part le droit et la médecine, on enseigne toutes les sciences, au grand avantage des Nôtres et des étrangers, dont le nombre est considérable et s'élève à plus de cinq cents. Ceux qui habitent le Collége Germanique font les plus grands progrès dans la vertu et dans les lettres, et nous espérons que parmi eux la divine Bonté se préparera des instruments non communs pour son service et pour le bien spirituel des différentes nations auxquelles ils appartiennent. Il y a parmi eux un Anglais

d'un excellent caractère et d'un beau talent ; et notre Collége renferme un Irlandais de grande espérance. Si Votre Éminence Révérendissime trouvait bon d'envoyer à l'un ou à l'autre Collége quelques jeunes gens bien doués pour les études, je suis persuadé qu'en peu de temps ils pourraient revenir dans leur pays et y faire beaucoup de bien par leur conduite comme par leur doctrine, et y inspirer la plus grande vénération pour le Saint-Siége. Car dans ces deux établissements on n'a rien tant à cœur que de faire pénétrer dans l'âme de la jeunesse tout ce qu'il y a de bon et de saint dans cette Ville, et d'écarter d'elle tout ce qui pourrait être un danger. Votre Éminence Révérendissime examinera plus attentivement toute cette affaire ; nous avons pensé qu'il était de notre devoir de mettre à sa disposition le désir que nous inspire la divine et souveraine Charité, de travailler selon nos faibles forces au salut des peuples de l'Angleterre.

Je me recommande très-humblement aux saintes prières de Votre Éminence Révérendissime, et je finis en conjurant Notre-Seigneur de nous donner à tous la grâce de connaître toujours sa très-sainte volonté, et de l'exécuter très-parfaitement.

De Votre Éminence Révérendissime,

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CLI

IGNACE DE LOYOLA A JEAN NUGNEZ BARRETTO, PATRIARCHE ÉLU D'ÉTHIOPIE, A LISBONNE. *(Nieremberg, Claros Varones, tom. I, pag. 191.)*

Le Saint répond à trois de ses lettres. Il bénit Dieu de sa guérison. Il lui dit que c'est à Lisbonne, avant son départ, que doivent être élus les quatre consulteurs qui formeront son conseil, et, en dehors d'eux, l'admoniteur chargé de veiller spécialement sur sa conduite, et de lui faire, avec tout le respect dû à sa dignité, les représentations qu'il jugera nécessaires, ainsi que d'écrire au Provincial de l'Inde, ou au Général de la Compagnie, à Rome, s'il en était besoin. — Il témoigne au Patriarche une confiance illimitée. Il termine en l'exhortant, lui, ses deux coadjuteurs, et les dix religieux qui partaient avec eux pour l'Éthiopie, à se sacrifier tout entiers en véritables apôtres pour la cause de Jésus-Christ et de son Église, dans cette mission lointaine.

Rome, le 17 Février 1555.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

J'ai reçu, mon très-cher frère, vos lettres du 12 Septembre, du 29 Octobre et du 2 Novembre. Je vais y répondre par celle-ci, pour tout ce qui demande réponse. D'abord je rends les plus vives actions de grâces à Dieu Notre-Seigneur, qui est la vraie santé, pour celle qu'il a daigné vous rendre. Qu'il vous

accorde la grâce de l'employer sans réserve à son service, et à étendre sa gloire parmi ces nations! J'espère que vous le ferez ainsi, avec l'édification et le bien spirituel d'un très-grand nombre d'âmes, en faveur desquelles il a voulu prolonger votre pèlerinage sur la terre.

Quant au titre et à l'emploi de patriarche pour lequel le roi vous a élu, et que notre Très-Saint-Père le Vicaire de Jésus-Christ a confirmé de l'avis commun et avec l'approbation de tout le Sacré Collége, je vous répéterai ce que je vous ai déjà écrit: mon sentiment est que vous ne pouvez pas le refuser; et j'en dis autant de vos coadjuteurs. En effet, bien que votre humilité et la leur, bien que l'amour que vous avez de l'abjection conformément à notre Institut, vous fassent regarder, et avec raison, une dignité quelconque comme une pesante croix; néanmoins comme les dignités qu'on vous confère, par les travaux et les périls qui y sont attachés, diffèrent grandement de celles qui peuvent offrir matière à l'ambition et à la cupidité; comme d'ailleurs elles sont nécessaires pour procurer le bien universel de ces vastes régions, de la culture desquelles doit résulter un si grand accroissement de la gloire divine, j'estime qu'il ne faut point refuser, mais qu'il faut vous confier en la bonté de Celui pour le pur et unique amour duquel vous acceptez ce fardeau, espérant fermement qu'il vous donnera aide et secours pour le porter, et qu'il changera ce

danger auquel vous vous exposez pour son service, en une couronne de très-particulière et éternelle rémunération. Et quant à moi, je vous demeure grandement obligé, pour cette promptitude que vous montrez à suivre mon sentiment dans une affaire si grave et qui répugne tant à votre humilité. C'est pourquoi, dans mes prières et celles de toute la Compagnie, je vous promets un très-particulier souvenir devant Dieu, ce qui certes est bien dû à votre personne et à vos compagnons dans une entreprise si importante.

Vous souhaitez, me dites-vous, que Dieu Notre-Seigneur vous change *in virum alium*; j'espère que sa divine clémence exaucera ce désir, se montrant prodigue de ses dons envers vous, de bon vous rendant meilleur, de parfait plus parfait et suppléant en outre par elle-même pour les fautes et les imperfections de la fragilité humaine.

Que vous soyez dispensé de faire le catéchisme pendant quarante jours, rien de plus juste ; d'ailleurs il n'y aurait point assez de temps pour cela, à partir de la réception de cette lettre jusqu'à votre départ. Ainsi, que cette obligation soit remplacée par les autres qui sont annexées à l'office que vous allez remplir.

La dispense pour recevoir les revenus du patriarcat et les employer tant en œuvres pieuses qu'en un honnête entretien, n'est point nécessaire, parce qu'elle suit d'elle-même de la charge que vous prenez. Mais parce que je vois l'amour de votre cœur religieux

pour la pauvreté, et parce que ce sera pour vous une consolation, je vous dispense autant qu'il est en moi; et c'est très-bien, à mon avis, que cela se fasse ainsi.

J'approuve pleinement la demande que vous me faites d'emmener avec vous douze prêtres de la Compagnie. Ainsi, en sus des huit qui partiront d'ici et de Castille, il en faudra prendre quatre en Portugal avec trois ou quatre coadjuteurs, pourvu que le Roi l'agrée. Pour ces derniers, nous ne pouvons d'ici en déterminer le choix. Mon avis est que là, dans une réunion où seraient avec vous le Provincial, ses consulteurs, et les autres membres de la Compagnie, vous déterminiez vous-mêmes le choix de ces quatre prêtres et des autres. Car si je désire de vous donner en tout consolation et secours, je suis en même temps tenu de veiller pour ne laisser ni le Portugal ni les pays anxquels il vient en aide dépourvus de sujets de la Compagnie : or, comme tels sujets pourraient être nécessaires à ce royaume, et que d'autres qui lui seraient moins nécessaires peuvent être néanmoins d'une utilité aussi grande pour l'Éthiopie, vous examinerez cela bien mieux de près et dans le pays. Ainsi, je m'en remets à ce qui sera décidé dans cette réunion, par ceux que j'ai mentionnés. Que si vous n'étiez pas d'accord en tout avec ceux qui discuteront avec vous ces intérêts de la Compagnie, qu'on présente au Roi les raisons de part et d'autre, et que l'on exécute ce que commandera Son Altesse.

Pour ce qui est d'avoir quelqu'un à qui vous obéissiez en secret comme tenant ma place auprès de vous, bien qu'en cela votre dévotion pour l'obéissance m'édifie beaucoup, ainsi que l'union si étroite de votre esprit à la Compagnie, toutefois mon sentiment est que vous n'ayez d'autre supérieur que Dieu Notre-Seigneur et son Vicaire sur la terre. Que si c'était à moi de nommer un supérieur parmi ceux qui vont en Éthiopie, je n'en ai point, je le déclare, à qui je doive plus me fier qu'à votre personne, et ensuite à celle de vos coadjuteurs. Ainsi, vous êtes chargé de gouverner tous ceux qui, étant sous l'obéissance de la Compagnie, partiront pour cette mission, non-seulement comme Patriarche, mais encore comme supérieur tenant ma place à leur égard ; et vous gouvernerez de la même manière tous ceux qui dans le ressort de votre mission entreront dans la Compagnie ; et j'entends le même de ceux qui sont nommés pour être vos successeurs, et qui, lorsqu'il plaira à Dieu de disposer de votre vie, vous succéderont dans votre charge.

Quant à établir un commissaire qui soit au-dessus du Patriarche, cela n'a point paru convenable pour le présent, non plus que d'établir un visiteur par Bref apostolique. Ainsi, ce n'est que *vivæ vocis oraculo* que je vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, à vous et à vos deux coadjuteurs, de vous soumettre à cette mesure que vous avez appelée de vos vœux ;

et entre nous, le commandement de l'obéissance aura la même force qu'un Bref.

Les grâces et les pouvoirs que le Saint-Siége vous accorde sont très-amples, comme vous le verrez; et toutes les fois que vous aurez besoin de recourir au Saint-Siége pour quelque chose, vous n'aurez qu'à nous en donner avis, et nous la demanderons pour vous.

L'on n'écrit point un Bref particulier au roi des Abyssins, parce que les Bulles lui sont adressées. A la vérité, on en avait demandé un conforme à l'instruction qui vous est transmise.

Nous vous envoyons une sorte d'instruction, rédigée ici de notre mieux, d'après les informations que nous avons sur le roi Claude et les royaumes qui lui sont soumis. Vous en ferez ce que vous jugerez à propos; n'ayez point de scrupule de ne pas suivre ce qu'elle indique, quand vous croirez qu'il est mieux d'agir différemment.

Il sera bon qu'à Lisbonne on vous signale, parmi ceux qui partiront avec vous, les quatre consulteurs qui formeront votre conseil. Vos deux coadjuteurs devant l'être, il n'y aura que les deux autres à choisir. On nommera également un admoniteur qui sera pris en dehors des quatre consulteurs. En vertu de sa charge, il pourra, avec le respect et l'humilité convenables, vous faire des représentations et vous donner des conseils; il pourra écrire au Provincial de l'Inde,

et même ici au Général de la Compagnie s'il en est besoin. Ceux qui auront ces charges devront être élus à la pluralité des suffrages, et le choix doit tomber sur ceux qui peuvent vous seconder le mieux dans cette mission d'Éthiopie et dans les contrées voisines des États du prince Claude, roi des Abyssins.

Vous voyez que l'on a bien étendu vos pouvoirs. Plaise à Jésus-Christ, notre Créateur et Seigneur, de vous revêtir d'en haut de la vertu du Saint-Esprit, vous et vos compagnons, et de vous rendre, par sa sainte bénédiction, des ouvriers fidèles et des instruments très-efficaces de sa divine Providence, pour ramener ces royaumes à sa véritable connaissance et à son vrai culte. Voilà mes vœux pour vous et pour tous ceux qui vont partager vos travaux : je vous recommande à tous de vous dévouer à secourir les âmes des autres de telle manière que vous ayez toujours des vôtres le soin qui convient pour les conserver et les perfectionner en tout genre de vertu, à la gloire de Dieu Notre-Seigneur. Qu'il daigne, dans son infinie et souveraine bonté, nous donner à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

De Rome, ce 17 Février 1555.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CLII

IGNACE DE LOYOLA A CLAUDE, ROI DES ABYSSINS.

(Édit. de Bol., p. 501.)

Lorsque Jean Nugnez, en qualité de Patriarche d'Éthiopie, et ses deux coadjuteurs, André Oviédo, évêque de Nicée, et Melchior Carnero, évêque de Hiéropolis, se préparaient à partir de Lisbonne pour la mission d'Éthiopie, demandée par Claude, roi des Abyssins, Ignace de Loyola écrivit à ce monarque la lettre qu'on va lire.

Rome, le 23 Février 1555.

Prince digne de tout mon respect en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je souhaite à Votre Altesse la grâce, le salut et l'abondance des dons spirituels.

Le sérénissime roi de Portugal, poussé par le zèle de la gloire du saint nom de Dieu et du salut des âmes, que Jésus-Christ a rachetées de son sang, m'a témoigné plus d'une fois qu'il serait bien aise que je nommasse douze religieux de notre petite Compagnie qu'on appelle de Jésus, pour passer dans les États de Votre Altesse, et entre lesquels il y eût un patriarche et deux évêques. J'ai exécuté les ordres de ce prince, par reconnaissance pour toutes les grâces dont il a comblé notre Compagnie, et à cause de la véné-

ration que nous avons tous pour un si grand Roi.

J'ai suivi exprès le nombre qui représente la société de Notre-Seigneur et de ses apôtres, en choisissant, outre le patriarche, douze prêtres de notre corps qui sacrifiassent leur vie pour le salut de vos sujets; et je l'ai fait d'autant plus volontiers que moi et les miens nous nous sentons plus portés au service d'un prince comme vous, qui, parmi tant de nations ennemies du nom chrétien qui vous environnent, vous efforcez, à l'exemple de vos ancêtres, de maintenir et d'augmenter dans votre empire la religion de Jésus-Christ.

Ces bonnes intentions et ces louables efforts de Votre Altesse avaient besoin en effet du secours des pères et des pasteurs spirituels par le ministère desquels l'Église d'Éthiopie reçut et la puissance légitime dérivée du Saint-Siége apostolique, et la pure doctrine de la foi chrétienne. Car ce sont là les deux clefs du royaume du Ciel, que Notre-Seigneur Jésus-Christ promit d'abord à saint Pierre, et qu'il lui confia ensuite.

Il les lui promit seulement, quand il lui dit, ainsi que nous lisons dans l'Évangile de saint Matthieu : *Je vous dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et je vous donnerai les clefs du royaume du Ciel; et tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel.* Il les lui donna effectivement, lorsqu'après être ressuscité, et avant que de monter

au Ciel, il lui dit, comme assure l'Évangile de saint Jean : *Paissez mes brebis*. Par ces paroles le Fils de Dieu lui commit, non une partie du troupeau, mais le troupeau tout entier avec une plénitude de puissance beaucoup plus ample que celle qu'il communiqua aux autres apôtres. Ce que le Seigneur semble avoir figuré par le prophète Isaïe, lorsque, parlant du grand-prêtre Eliacim : *Je vous donnerai*, dit-il, *la clef de la maison de David; elle ouvrira, et il n'y aura personne qui ferme ; elle fermera, et il n'y aura personne qui ouvre*. Ce symbole est la figure de saint Pierre et de ses successeurs ; et les clefs, qui sont le signe d'un domaine plein et absolu, marquent la puissance du Siége de Rome.

Cela étant ainsi, Votre Altesse doit bien rendre grâces au ciel de ce que, sous son règne, Notre-Seigneur a voulu envoyer à des nations égarées de véritables pasteurs qui dépendent du souverain Pasteur des fidèles, et qui ont reçu du Vicaire de Jésus-Christ tout ce qu'ils ont de pouvoir. Et ce n'est pas sans sujet que votre père et votre aïeul avaient de la peine à prendre un Patriarche de la main du Patriarche d'Alexandrie : un membre séparé du corps n'en reçoit ni vie ni mouvement ; ainsi le Patriarche d'Égypte, soit qu'il fasse sa résidence dans Alexandrie ou dans le Caire, étant schismatique séparé du Saint-Siége apostolique et du Souverain Pontife, chef de toute l'Église, ne peut ni recevoir pour lui-même,

ni communiquer à personne la vie de la grâce et l'autorité pastorale.

Car, enfin, il n'y a qu'une Église catholique, et il ne se peut pas faire qu'une Église dépende du Pontife de Rome, et l'autre de celui d'Alexandrie. Comme l'Époux est unique, l'Épouse est unique aussi ; et c'est d'elle que Salomon, représentant la personne de Jésus-Christ, a dit dans les Cantiques : *Ma colombe est une*. Le prophète Osée en a parlé au même sens : *Les enfants d'Israël et de Juda s'assembleront et n'auront qu'un chef*. Saint Jean a dit, longtemps après, dans le même esprit : *Il n'y aura qu'une bergerie et qu'un pasteur*. Il n'y avait qu'une arche de Noé, hors de laquelle personne ne se sauva du déluge, ainsi que nous lisons dans la Genèse. Il n'y avait qu'un tabernacle bâti par Moïse, qu'un temple à Jérusalem construit par Salomon, où l'on sacrifiait et l'on adorait ; qu'une synagogue, dont les jugements fussent légitimes.

Toutes ces choses figuraient l'unité de l'Église, hors de laquelle il n'y a rien de bon : car quiconque ne sera pas uni à ce corps mystique ne recevra point du chef, qui est Jésus-Christ, la grâce divine qui vivifie l'âme, et qui la dispose à la félicité éternelle. C'est pour déclarer cette unité qu'on chante dans le Symbole contre quelques hérétiques : *Je crois l'Église, Une, Sainte, Catholique, et Apostolique ;* et les saints conciles ont condamné d'erreur l'opinion de ceux qui

soutenaient que les Églises particulières d'Alexandrie ou de Constantinople étaient de vraies Églises sans être unies au Pontife Romain, le commun Chef de l'Église catholique, et d'où sont descendus successivement tous les Papes depuis saint Pierre, qui, au rapport de saint Marcel, martyr, choisit le Siége de Rome par l'ordre de Jésus-Christ, et le cimenta de son propre sang.

Ces Papes ont été tenus sans controverse pour les Vicaires de Jésus-Christ, par tant de saints Docteurs grecs, latins et de toutes les nations; ils ont été reconnus par des Anachorètes, par des Évêques et par d'autres confesseurs illustres en sainteté; enfin ils ont été autorisés par une infinité de miracles, et par le sang d'un nombre incroyable de martyrs morts dans l'union et pour la foi de la sainte Église romaine.

Ce fut donc avec raison que dans le concile de Calcédoine tous les Évêques s'écrièrent d'une commune voix, en saluant le Pape Léon : *Très-Saint, Apostolique, Universel;* et que dans celui de Constance on fulmina anathème contre ceux qui niaient la primatie et l'éminence du Pontife de Rome sur toutes les Églises du monde. Ces décrets si formels et si authentiques sont encore confirmés par l'autorité du concile de Florence, qui se célébra sous Eugène IV, et où les Grecs, les Arméniens, les Jacobites et d'autres nations assistèrent. *Nous définissons*, disent les Pères de ce Concile, *que le Saint-Siége Apostolique et le Pontife de Rome*

tient la primatie sur toutes les Églises de l'univers; qu'il est le successeur de saint Pierre, le véritable Vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Église, le Père et le Docteur de tous les fidèles, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui a donné, en la personne de saint Pierre, un plein pouvoir d'instruire, de diriger et de gouverner l'Église universelle.

C'est donc à bon droit que le Sérénissime Roi David, père de Votre Altesse, reconnut autrefois, par une ambassade solennelle, l'Église romaine pour la mère et pour la maîtresse de toutes les Églises. Entre plusieurs belles actions que vous avez faites l'un et l'autre, il y en a deux très-illustres, dont la mémoire sera immortelle, et dont vos peuples doivent rendre à Dieu d'éternelles actions de grâces. Votre père est le premier Roi des Abyssins qui s'est mis pour toujours sous l'obéissance de celui qui tient la place de Jésus-Christ sur la terre; et vous êtes le premier qui avez attiré en vos États un véritable Patriarche, fils légitime du Saint-Siége, et nommé par le Vicaire de Jésus-Christ.

Car si l'on doit compter pour une insigne faveur, comme c'en est une en effet, d'être uni au corps mystique de l'Église catholique, qui est vivifiée et dirigée par le Saint-Esprit, et à laquelle le même Esprit enseigne toutes les vérités, selon le témoignage de l'Évangéliste; si c'est un grand bien que d'être éclairé de la lumière d'une saine doctrine et de s'appuyer sur les fondements de l'Église que l'apôtre saint

Paul, écrivant à Timothée, appelle la maison de Dieu, la colonne et la base de la vérité, à laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ promet une assistance éternelle, quand il a dit à ses Apôtres : *Je suis avec vous jusques à la consommation des siècles*, comme nous lisons dans l'évangile de saint Matthieu : ces nations ont sans doute de quoi bien remercier Dieu Notre-Seigneur et notre Créateur, dont la Providence s'est servi de votre père et de vous, pour leur faire une telle grâce; et leur reconnaissance doit d'autant plus éclater qu'ayant lieu de se promettre que les avantages temporels suivront les bénédictions spirituelles, on verra bientôt vos ennemis abattus, et votre empire augmenté par cette réunion à l'Église.

Les prêtres que l'on vous envoie sont tous, à la vérité, mais principalement le Patriarche et les deux Évêques, d'une vertu reconnue, éprouvés dans notre Compagnie en toutes choses, et choisis pour une si importante fonction, tant à cause de leur doctrine orthodoxe que de leur parfaite charité. Ils ne manquent pas aussi de courage, ni d'ardeur pour se bien acquitter de leur ministère, dans l'espérance qu'ils ont de travailler utilement pour la gloire de Dieu, pour la conversion des âmes, et pour le service de Votre Altesse : car ils sont épris de l'amour du salut des hommes, et du désir d'imiter en quelque manière le Fils de Dieu, qui a souffert volontairement la mort pour racheter le genre humain de la damnation éter-

nelle, et qui dit par la bouche de l'Évangéliste : *Je suis le bon Pasteur ; le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis.*

Le Patriarche et les autres, que l'exemple du Sauveur anime, viennent tout disposés à secourir les âmes par leurs conseils, par leurs travaux, et même par leur mort s'il en est besoin. Plus Votre Altesse leur communiquera le fond de son cœur et traitera familièrement avec eux, plus elle en tirera, comme je l'espère, de consolation intérieure. Au reste, pour ce qui regarde la créance que l'on doit à ce qu'ils diront en particulier ou en public, Votre Altesse n'ignore pas que, les paroles de ces missionnaires envoyés du Saint-Siége, et surtout celles du Patriarche, ont l'autorité apostolique, et qu'il faut, en quelque sorte, les croire tous comme l'Église dont ils sont les interprètes.

Et parce que tous les fidèles de Jésus-Christ doivent s'attacher aux sentiments de l'Église, obéir à ses ordonnances, et la consulter s'il se rencontre quelque chose d'ambigu ou d'obscur : je ne doute pas que votre piété ne vous porte à faire un édit qui oblige tous vos sujets de suivre, sans aucune résistance, les ordres et les réponses, tant du Patriarche que de ceux qu'il substituera en sa place. Le Deutéronome nous apprend que c'était la coutume chez les Juifs, dans les controverses et les difficultés qui survenaient, d'avoir recours à la Synagogue qui était la

figure et l'avant-courrière de l'Église chrétienne. C'est pour cela que Jésus-Christ dit dans l'Évangile : *Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse.* Le Sage enseigne le même dans les Proverbes : *Ne négligez pas les préceptes de votre mère;* cette mère, c'est l'Église. Et ailleurs : *Ne passez point les bornes que vos pères ont prescrites.* Ces pères, ce sont les prélats de l'Église. Enfin Jésus-Christ veut qu'on défère tant à son Église, qu'il dit nettement par l'Évangéliste saint Luc : *Celui qui vous écoute, m'écoute; et celui qui vous méprise, me méprise;* et par saint Matthieu : *S'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain.*

D'où il s'ensuit qu'il ne faut pas écouter ceux qui disent quelque chose qui n'est pas conforme au sens et à l'interprétation de l'Église catholique, puisque saint Paul nous en avertit dans l'Épître aux Galates par ces paroles : *Mais quand nous vous annoncerions nous-même, ou qu'un ange du Ciel vous annoncerait un Évangile différent de celui que nous vous avons déjà annoncé, qu'il soit anathème.* Enfin le témoignage des saints docteurs, les canons des Conciles, le consentement et la pratique de tous les fidèles, prouvent évidemment cette vérité.

Le Patriarche et ses compagnons sont dans le dessein de rendre à Votre Altesse tous les honneurs et toutes les soumissions qu'on lui doit, et d'avoir même pour elle toute l'indulgence que la piété leur pourra

permettre. Pour nous qui demeurons en ces pays de l'Europe, Votre Altesse peut s'assurer que tout ce que nous sommes de notre Compagnie, nous serons toujours prêts à la servir en tout selon Dieu. Nous continuerons nos prières et nos sacrifices, afin que le Ciel conserve votre personne royale et tout votre empire dans le saint service de Jésus-Christ, et qu'il vous fasse la grâce de passer de telle sorte par les biens du temps, que vous ne perdiez pas les biens de l'éternité. Le même Seigneur nous donne à tous des lumières pour connaître clairement sa très-sainte volonté, et des forces pour l'exécuter avec une entière fidélité.

De Rome, ce 28 de Février 1555.

De Votre Altesse,

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CLIII

FERDINAND, ROI DES ROMAINS, A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME. *(Édit. de Bol., p. 536.)*

Le Monarque lui témoigne sa satisfaction de ce qu'il va envoyer des sujets pour commencer le Collége de Prague. — Il ajoute qu'il fondera ce Collége avec une munificence digne de lui.

Augsbourg, le 28 Février 1555.

Ferdinand, par la clémence divine, Roi des Romains, de Hongrie, de Bohême, etc.

Honorable, religieux, dévoué et très-cher Père,

Votre lettre, écrite de Rome le 22 de Novembre dernier, en réponse de celle que nous vous avions adressée le 16 Octobre, ne pouvait nous être plus agréable. Car c'est pour nous une grande joie d'apprendre que les Religieux de votre Compagnie du saint nom de Jésus, ces hommes si pieux et si catholiques, se multiplient de jour en jour, et que, croissant de plus en plus en ferveur et en grâce, ils produisent partout dans le peuple chrétien les fruits les plus abondants. Aussi nous sommes plein de l'espérance que Dieu très-bon et très-grand a choisi votre Ordre,

si digne de louange et si irréprochable, pour faire par lui beaucoup de bien dans ces derniers siècles et pour répandre les trésors de sa clémence sur l'univers chrétien. De plus, nous avons éprouvé une rare satisfaction en voyant que vous avez accueilli comme elle le méritait la demande que nous vous avons faite d'envoyer quelques-uns de vos Religieux dans notre Royaume de Bohême. Malgré le grand nombre de sujets que depuis peu vous avez fait partir pour d'autres pays, et dont l'absence doit, par conséquent, vous avoir appauvri, vous voulez bien, selon nos désirs, et dans l'espace d'une année, envoyer douze Religieux habiles, dont deux docteurs en théologie, à Prague, métropole de notre royaume de Bohême, où nous avons résolu de fonder un collége pour le salut de nos fidèles sujets. Ainsi nous attendons, au temps marqué, les hommes de votre choix. Quant à ce qui regarde la quantité et la qualité des revenus et des biens destinés à l'érection du collége et à l'entretien des Religieux, nous avons fait connaître ce que nous avons décidé à ce sujet, à vos honorables, religieux et très-chers Frères Nicolas de Launoy, recteur du Collége de Vienne, et Pierre Canisius, tous les deux docteurs en théologie. Ces biens et ces revenus, nous le croyons, suffiront amplement à l'entretien du Collége. Mais si en outre nous pouvons dans la suite vous faire sentir quelques effets de notre bienveillance et de notre protection, à vous et à votre sainte Compagnie, nous ne souffri-

rons pas que notre volonté et notre inclination à cet égard vous fassent jamais défaut. Telle est la réponse que nous avons jugé bon de faire à votre lettre.

Donné dans notre ville impériale d'Augsbourg, le 28 Février de l'an du Seigneur 1555, la vingt-cinquième année depuis que nous avons été couronné roi des Romains, et la vingt-huitième de notre règne sur nos autres États.

FERDINAND.

CLIV

IGNACE DE LOYOLA A HERCULE D'ESTE, DUC DE FERRARE.
(*Édit. de Bol., p. 538.*)

Le Saint le prie de vouloir bien interposer son crédit auprès de Henri II, roi de France, en faveur de la Compagnie, que l'on s'efforce de dénigrer auprès de ce monarque.

Rome, le 9 Mars 1555.

JÉSUS.

Très-illustre et très-excellent Prince en Notre Seigneur.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Excellence et l'enrichissent de leurs dons et de leurs faveurs spirituelles.

Votre Excellence s'étant montrée dès le commencement un protecteur et un défenseur si zélé de notre petite Compagnie, vous ne serez pas étonné que nous ayons recours à vous dans une circonstance où il s'agit d'écarter les obstacles qui nous empêchent de travailler au service de Dieu. Car, indépendamment des preuves que vous nous avez données de votre bienveillance, la sollicitude avec laquelle vous vous occupez d'intérêts de ce caractère, et qui est si digne d'un Prince chrétien, nous encouragerait seule à vous demander secours et faveur, pour la plus grande gloire de la souveraine et divine Majesté. Notre frère, Maître Jean Pelletier, est chargé de vous faire quelques communications au sujet des difficultés qui se sont élevées à Paris contre les Constitutions de notre Compagnie, lesquelles ont été introduites et observées là, comme ailleurs, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Nous prions donc humblement Votre Excellence, si elle le juge expédient pour la gloire de Dieu, qui est notre but, de vouloir bien écrire au Roi très-chrétien. Plusieurs, en effet, s'efforcent de détruire en lui, par des récits sinistres, les bonnes dispositions dont il est animé à notre égard. Mais j'ai une pleine confiance en la divine bonté que les oppositions de cette ville ne serviront qu'à mettre dans un plus grand jour la vérité de cette entreprise que Notre-Seigneur a commencée lui-même par de si faibles instruments, et qu'il nous arrivera ce qui nous est

déjà arrivé à Rome, où Votre Excellence a si bien uni son concours à l'action de la Providence divine en notre faveur. Enfin je remets humblement cette Compagnie tout entière plutôt vôtre que nôtre, et me remets moi-même à la foi de Votre Excellence. Je prie l'infinie et souveraine Bonté qu'il lui plaise de vous diriger toujours heureusement dans la voie de son saint service et du bien universel de l'Église, et de nous donner à tous une grâce abondante pour bien connaître sa très-sainte volonté, et pour l'exécuter fidèlement.

Rome, le 9 Mars 1555.

De Votre Excellence,

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CLV

IGNACE DE LOYOLA AUX PP. JEAN POLANCO, LOUIS GONZALEZ, GASPAR LOARTE ET JACQUES GUZMAN, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Le saint Fondateur montre par cette lettre sa tendre et paternelle sollicitude pour les malades.

JÉSUS.

Rome, le 4 Mai 1555.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

Vos lettres datées de Reati le 27 avril, et de Spolète le 29 du même mois, m'ont appris tout à la fois l'approche du terme de votre voyage, et le mauvais état de la santé de Maître Polanco et du docteur Loarte. Considérant que, si l'on ne prenait pas de précautions, cet état pourrait empirer, nous avons jugé que le mieux est que vous reveniez immédiatement à Rome, si lorsque vous recevrez cette lettre vous vous trouvez tous les quatre réunis à Lorette, ou du moins quelques-uns d'entre vous, et si votre santé vous le permet. Je vous fais un cas de conscience d'user de toutes les commodités nécessaires pour votre retour, en faisant tous le voyage à cheval, ou partie à cheval, et partie

à pied. Et afin que rien de ce qui est nécessaire ne manque, j'écris au gouverneur d'y pourvoir lui-même. Revenez droit à Rome, sans vous détourner de votre route, et sans vous arrêter en d'autres lieux : car les chaleurs commencent à se faire sentir.

Je me recommande à vos prières, et ne vous dis autre chose sinon que je prie Dieu Notre-Seigneur de nous donner à tous la grâce de connaître et d'accomplir sa très-sainte volonté.

Rome, le 4 Mai 1555.

P. S. — Si quelques-uns des quatre étaient déjà partis avant la réception de cette lettre, ceux qui sont là leur donneraient connaissance de son contenu.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CLVI

LE CARDINAL POLUS A IGNACE DE LOYOLA, A ROME.

(Édit. de Bol., p. 522.)

Il répond à sa lettre relative au retour de l'Angleterre à l'unité catholique. — Il bénit Dieu des espérances que donnent à la Religion le Collége Romain et le Collége Germanique. — Il recommande au saint Fondateur et à ses Religieux de prier pour l'Angleterre.

Richemond, le 8 Mai 1545.

Révérend et très-cher frère en Jésus-Christ,

J'ai reçu la lettre que Votre Révérence m'a écrite au sujet de l'heureux événement si utile à la religion, par lequel il a plu à la Clémence divine de se montrer dans ce royaume, en se servant de la piété de Leurs Altesses Sérénissimes. Ce que vous m'avez dit relativement à votre Compagnie m'a rempli le cœur de joie. Que Dieu Notre-Seigneur daigne constamment la favoriser dans tout ce qu'elle entreprend pour son service! Et il faut espérer qu'il le fera avec un surcroît de grâces, maintenant que sa clémence infinie a daigné donner à son Église un chef tel, qu'on peut à bon droit attendre de sa grande âme tous les biens, et les plus grands biens; et je suis sûr que Sa Sainteté prendra sous sa protection votre sainte Compagnie,

et la favorisera d'une manière toute spéciale. Du reste, prions la Bonté divine, qui a daigné montrer combien elle veille au bien de son Église en lui préparant ce Pontife dans des temps si difficiles, de vouloir en même temps consoler la république chrétienne tout entière par la conclusion de la paix qui se traite maintenant entre ces deux puissants monarques, et de consolider et d'affermir la tranquillité et le bon ordre de ce royaume par l'heureuse naissance de l'enfant que la Reine porte dans son sein, naissance qui est attendue de jour en jour. Je sais que tous ces bienfaits font l'objet des vœux continuels de la charité de Votre Révérence et de ses frères, aux prières desquels je me recommande instamment, et je salue en particulier notre très-cher Bobadilla.

Richemond, le 8 Mai 1555.

CLVII

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE MIRON, PROVINCIAL DE LA COMPAGNIE EN PORTUGAL. *(Genel., XVIII.)*

Jean III, roi de Portugal, avait témoigné le désir qu'un Religieux de la Compagnie fût à la tête du Saint-Office de l'Inquisition, sous la direction du cardinal Infant. — Le saint Fondateur, à qui le Provincial avait transmis ce désir, répond à quelles conditions un Religieux de la Compagnie pourrait se charger d'un tel ministère.

Rome, le 20 Juin 1555.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

J'ai appris, par votre lettre du 4 Mai, le désir qu'a exprimé Son Altesse, qu'un Religieux de notre Compagnie, si cela n'était pas contraire à notre Institut, fût mis à la tête du Saint-Office de l'Inquisition à Lisbonne, sous la direction du cardinal Infant, attendu que celui qui occupait cette charge est mort. J'ai appris en même temps ce que vous avez répondu à Son Altesse. A la vérité, c'est là une affaire qui demande beaucoup de réflexion, et qui présente pour et contre des raisons très-puissantes. C'est pourquoi, après y avoir bien pensé, et l'avoir recommandée à Dieu Notre-Seigneur, j'en ai commis l'examen à six

autres, qui sont : Maître Laynez, Maître Salmeron, Maître Bobadilla, les docteurs Olave et Madrid, et Maître Polanco, leur enjoignant de dire la messe pendant trois jours à cette intention, de considérer attentivement l'affaire, et d'en délibérer ensemble après avoir entendu Louis Gonzalez, pris connaissance de l'information que vous avez envoyée du Portugal, et conféré de tout avec lui, et de me donner ensuite leur opinion par écrit. En somme, le résultat final de nos jugements en présence de Notre-Seigneur a été qu'il fallait tout remettre entre les mains de Son Altesse, et faire ce qu'elle jugera que nous devons faire pour la gloire de Dieu Notre-Seigneur. Cette charge n'étant point en effet contraire à notre Institut, il n'est pas raisonnable que la Compagnie refuse le travail en une chose qui touche de si près au service de Dieu et à la pureté de la religion en Portugal. Toutefois, afin d'éviter beaucoup d'inconvénients, nous croyons qu'il serait avantageux que Son Altesse écrivît au Pape pour le prier de nous donner ordre d'accepter cette charge, parce qu'alors ce serait sur le commandement exprès de Sa Sainteté, comme doyen des cardinaux inquisiteurs, que la Compagnie se chargerait de cet office en ce royaume, et de cette manière la chose ne se ferait point contre le gré du Pape. Il serait également avantageux que le Roi écrivît une lettre au cardinal Carpi, notre protecteur, actuellement doyen des inquisiteurs, et une autre à son

ambassadeur, afin que celui-ci poursuivît l'affaire. Si l'on ne jugeait point convenable d'écrire, nous ferons néanmoins ce que Son Altesse ordonnera pour la gloire de Dieu. Si elle nous ordonne d'accepter, nous présenterons à Son Altesse certaines modifications qui, sans nuire à la fin qu'on se propose, contribueront à ce que la Compagnie s'occupe, par de meilleurs moyens et avec plus d'édification, de cette œuvre si sainte. Si Son Altesse jugeait qu'il ne faut point attendre la réponse du Pape pour commencer, un ou deux de nos Religieux peuvent prendre provisoirement cette charge, jusqu'à ce qu'un ordre officiel du Pape soit intervenu. Une fois que vous aurez soumis ces représentations à Son Altesse, faites, comme je vous l'ai écrit, ce qui lui sera le plus agréable. Me remettant pour les autres choses à ce que Maître Polanco vous écrit en mon nom, je n'ai plus rien à ajouter à cette lettre, sinon que je me recommande instamment à vos prières.

De Rome, ce 20 Juin 1555.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CLVIII

FERDINAND, ROI DES ROMAINS, A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME.

(*Édit. de Bol., p. 540.*)

Il lui annonce que l'on hâte les travaux pour la prochaine ouverture du Collége de Prague. Il le prie d'envoyer au plus tôt les douze Religieux qui doivent le composer. Il l'assure de nouveau, lui et sa Compagnie, de sa bienveillance et de sa royale faveur.

Augsbourg, le 30 Juillet 1555.

Ferdinand, par la clémence divine, Roi des Romains, de Hongrie, de Bohême, etc.

Honorable, religieux, dévoué et très-cher Père,

Ce fut le dernier jour de Février de cette année, que nous apprîmes que vous aviez accueilli comme elle méritait de l'être, la demande que nous vous avons faite d'envoyer dans notre royaume de Bohême quelques Religieux de votre Compagnie. Une de nos lettres vous fit aussitôt savoir que vos frères, les honorables, religieux, dévoués et très-aimés de nous, Nicolas de Launoy, recteur du Collége de Vienne, et Pierre Canisius, tous deux docteurs en théologie, avaient été informés par nous que nous avions décidé que les ressources nécessaires à la fondation d'un Collége de la Compagnie à Prague seraient prélevées sur les biens et les revenus d'un monastère vacant de l'Ordre des Célestins.

Or dernièrement Pierre Canisius, se trouvant dans notre royaume de Bohême, a vu par lui-même tout ce qui se faisait pour l'érection et la fondation de ce Collége. Je ne doute pas qu'il ne vous en ait écrit. Ainsi il ne nous reste qu'à vous exprimer notre désir de voir arriver au plus tôt à Prague les douze Religieux que vous y avez envoyés ou devez y envoyer. Nous vous prions de nouveau de tout disposer pour leur départ de manière qu'ils puissent se mettre en route avant le commencement de l'hiver. Quant au viatique qui leur sera nécessaire, nous avons chargé notre agent à Rome, de ne les laisser manquer de rien, afin qu'ils se rendent plus commodément et plus vite à Vienne, et de Vienne à Prague. Le docteur Canisius vous écrira plus au long de cette affaire. Plus vous hâterez leur départ, plus nous espérons qu'ils feront de bien dans le troupeau du Seigneur. Le Dieu très-bon et très-grand que nous servons, récompensera magnifiquement votre diligence et la leur. Et ce sera pour nous un motif qui nous inclinera puissamment à vous en témoigner, tant que nous vivrons, à vous et à votre Compagnie, toute espèce de reconnaissance.

Donné en notre ville impériale d'Augsbourg, le 30 du mois de Juillet de l'an du Seigneur 1555, la vingt-cinquième année depuis que nous avons été couronné roi des Romains, et la vingt-neuvième année de notre règne sur les autres États.

FERDINAND.

CLIX

FERDINAND, ROI DES ROMAINS, A IGNACE DE LOYOLA, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, A ROME.
(Édit. de Bol., p. 542.)

Grâces à obtenir du Saint-Siége, en faveur des Colléges de Prague et de Vienne.

Augsbourg, le 2 Août 1555.

Ferdinand, par la clémence divine, Roi des Romains, de Hongrie, de Bohême, etc.

Honorable, religieux, dévoué et très-cher ami,

Trois jours à peine se sont écoulés depuis que nous vous avons écrit, pour vous prier de faire mettre en route avant le commencement de l'hiver, les douze Religieux de votre Compagnie de Jésus, que vous avez promis d'envoyer à Prague. Nous ne doutons nullement que vous ne donniez à cette affaire tous vos soins et toute votre diligence : car nous connaissons votre empressement pour tout ce qui peut nous obliger, ainsi que votre piété et le zèle que vous avez pour tout ce qui intéresse le salut de nos fidèles sujets.

Aujourd'hui, nous écrivons au Révérendissime Père et seigneur en Jésus-Christ le Cardinal Moroni, protec-

teur de nos royaumes, ainsi qu'au Cardinal d'Augsbourg. Nous les supplions de s'efforcer de nous obtenir de Sa Sainteté une double faveur, et cela le plus tôt possible, et, si la chose peut se faire, avant le départ des Religieux que nous attendons, ou tout au moins au moment où ce départ s'effectuera. La première grâce a pour but de procurer une habitation commode aux Religieux de votre Compagnie qui doivent venir à Prague. Cette habitation, qui se trouve dans le Monastère de Saint-Clément, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, du diocèse et de la ville de Prague, servirait aussi pour réunir les personnes du peuple et ceux des jeunes gens à la formation et à l'éducation desquels vos Religieux pourront consacrer leurs soins. Dans un écrit à part et destiné uniquement à cela, nous développons aux deux Cardinaux les motifs sur lesquels on devra s'appuyer pour demander la faculté d'échanger ce Monastère contre le couvent de Sainte-Agnès, de l'Ordre de Sainte-Claire, déjà abandonné. Ce serait là que vivraient désormais les Religieux des Frères Prêcheurs après avoir quitté le Monastère de Saint-Clément, qu'ils céderaient spontanément à ceux de votre Compagnie qui doivent venir.

Le second Indult est relatif au Monastère de la Sainte-Vierge, de l'Ordre des Carmes, du diocèse et de la ville de Vienne. Il s'agirait d'obtenir qu'il fût spontanément livré tout entier à l'usage et devînt pour toujours la propriété des Religieux de la Compagnie

de Jésus, dont le séjour est si salutaire à cette cité. Du reste, nous avons chargé notre agent à Rome de conférer de cette affaire avec vous, et de vous en recommander la conduite, à vous et aux deux Révérendissimes Cardinaux.

Et maintenant nous vous prions de nouveau de hâter le départ de ceux de vos Religieux que vous devez envoyer, et d'unir, en notre considération, vos efforts à ceux des Révérendissimes pour obtenir les dispenses dont il s'agit. Ne craignez pas d'employer pour cela tout le zèle et toute la diligence possibles, soit auprès de Leurs Éminences Révérendissimes, soit auprès de toute autre personne que vous jugeriez opportun d'intéresser à cette affaire. Vous ferez par là une action sainte et salutaire, dont le résultat servira beaucoup à procurer des ressources plus abondantes pour l'entretien des Religieux de votre Compagnie, qui nous sera à nous-même souverainement agréable, et vous méritera, à vous et à votre Ordre, toute notre reconnaissance.

Donné en notre ville impériale d'Augsbourg, le 2 du mois d'Août de l'an du Seigneur 1555, la vingt-cinquième année depuis que nous avons été couronné roi des Romains, et la vingt-neuvième de notre règne sur nos autres États.

FERDINAND.

CLX

IGNACE DE LOYOLA A JEAN DE VEGA, VICE-ROI DE SICILE.

(Édit. de Bol., p. 544.)

Le Saint lui expose les raisons pour lesquelles il ne peut envoyer le Père Laynez à Messine pendant le Carême.

Rome, le 4 Août 1555.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Seigneurie, et la comblent de leurs dons et de leurs faveurs spirituelles.

J'ai reçu les deux lettres de Votre Seigneurie du 18 et du 23 du mois passé, par lesquelles vous m'annonciez qu'il vous serait agréable d'avoir à Messine le Père Laynez pour les prédications du Carême, et que tous les habitants de la ville vous le demandaient. Dans la réponse que j'ai faite à la lettre qu'ils m'avaient eux-mêmes écrite à ce sujet, je leur ai montré les difficultés qui s'opposaient à l'accomplissement de leurs désirs. D'abord le Souverain Pontife avait désigné ce Père et Maître Salmeron pour assister à la Diète d'Allemagne, et se rendre de là en Pologne.

Ensuite la femme du duc de Florence avait obtenu du Pape Jules de sainte mémoire de l'avoir auprès de sa personne ; et ce n'était que pour peu de temps que cette princesse lui avait accordé la permission de venir à Rome. Toutefois ces raisons n'auraient pas empêché d'abandonner à la sagesse de Votre Seigneurie le soin de décider elle-même ce que nous aurions pu faire dans de telles conjonctures.

Mais ensuite la mission de Germanie et de Pologne ayant été destinée à Maître Salmeron, Maître Laynez se rendit auprès du Souverain Pontife pour traiter de certaines affaires de piété d'une grande importance dont le duc de Florence l'avait chargé. Il pensait obtenir dans cette même audience, et la bénédiction de Sa Sainteté, et la permission de revenir à Florence. Ce fut le contraire qui arriva. Le Pape ayant conféré avec lui de certaines affaires d'une haute gravité, et en ayant reçu des avis qui lui plurent fort, il lui ordonna, *en vertu de la sainte obéissance*, de ne pas quitter Rome, et de se rendre fréquemment auprès de sa personne, jusqu'à la conclusion de ces affaires. Ainsi, à moins que quelque raison, quelque circonstance nouvelles ne fassent changer la détermination du Souverain Pontife, il ne me sera plus loisible d'envoyer Maître Laynez nulle part. Que Votre Seigneurie voie donc ce qui lui reste à faire. Quant à nous, nous sommes tous à votre disposition, et ceux qui restent en Sicile et ceux qui sont ailleurs ; et quant

à moi, si je consulte mon âme, je me sens tout prêt à suivre l'impulsion de votre volonté en tout ce qu'il me sera donné de faire pour la gloire de Dieu.

J'ai reçu la commission relative au monastère de l'Ascension. Mais comme les habitants de Messine, ainsi qu'il conste par la copie de la lettre qu'ils adressent au Souverain Pontife, chargent l'abbé Ximénès de négocier cette affaire, j'ai entièrement remis le mandat que j'avais accepté entre les mains du vénérable abbé, lui offrant en même temps mon concours, toutes les fois qu'il lui plaira de le réclamer. Or pendant que nous causions ensemble des moyens à prendre pour traiter et faire réussir cette affaire, il nous a semblé qu'il était nécessaire d'en écrire au cardinal Moroni; et, en attendant, nous avons pris un autre moyen qui pourra être plus expéditif, c'est de nous adresser au cardinal de Messine. Au reste, je ne doute point que vous n'ayez été déjà informé de tout par l'abbé Ximénès qui est spécialement chargé de cette négociation, qu'il conduira habilement et heureusement comme aussi toutes celles que Votre Seigneurie lui a recommandées. Si nos avis et nos conseils peuvent lui être de quelque utilité, c'est de grand cœur que nous les lui offrons en Notre-Seigneur. Daigne cet adorable Maître, dans son infinie et souveraine bonté, nous donner à tous une grâce abondante pour connaître

toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 4 Août 1555.

De Votre Seigneurie Illustrissime,

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CLXI

IGNACE DE LOYOLA A SES FRÈRES DE BELGIQUE ET DE LA GERMANIE INFÉRIEURE. (*Genelli*, LVIII.)

Le Saint députe vers eux le Père Ribadeneyra.

Rome, le 20 Octobre 1555.

Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à ses frères bien-aimés en Jésus-Christ, de la même Compagnie, qui sont à Louvain, à Cologne à Tournay et dans toute la Germanie Inférieure, salut éternel dans le Seigneur.

Comme il existe, pour les membres de la Compagnie, une obligation d'autant plus étroite d'être animés d'un même esprit et de suivre le mode de procéder commandé par l'Institut, qu'ils vivent plus éloignés les uns des autres dans les différentes contrées du

monde; et comme notre bien-aimé frère en Jésus-Christ, Pierre Ribadeneyra, connaît parfaitement notre pensée touchant les Constitutions et les usages établis en notre Compagnie, pour la gloire de Dieu, notre profit spirituel et celui du prochain : nous avons cru convenable de l'envoyer vers vous, pour notre mutuelle consolation et pour rendre plus intimes les liens qui nous unissent. Et vu que l'esprit de notre vocation est le même et nous porte tous à une même fin qui est la gloire de Dieu et le bien des âmes, je souhaite que nous tendions tous à cette fin, par des moyens uniformes et d'une même manière, autant que possible. Ainsi donc, recevant avec tout l'amour et toute la charité dont vous êtes capables celui que je vous envoie, vous lui accorderez entière créance, en tout ce qu'il vous dira en notre nom sur nos Constitutions et Statuts, et sur les autres choses. Je vous salue dans le Seigneur; recommandez-moi à la divine Bonté dans vos oraisons et saints sacrifices.

De Rome, ce 20 Octobre 1555.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CLXII

IGNACE DE LOYOLA A PHILIPPE II, A BRUXELLES.
(*Genelli*, LVII.)

Le Saint, par cette lettre, demande à Philippe II l'autorisation d'ouvrir des Colléges dans les Pays-Bas.

Rome, le 23 Octobre 1555.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec Votre Majesté et la comblent de leurs dons les plus saints et de leurs faveurs spirituelles.

Lorsque nous avons appris à Rome la renonciation que Sa Majesté l'Empereur notre Maître avait faite en faveur de Votre Majesté des Pays-Bas allemands et de ses autres États d'Italie, tous en qualité de vos serviteurs nous en avons reçu une grande consolation en Jésus-Christ Notre-Seigneur, tant par le saint exemple que Sa Majesté Impériale a donné en cette circonstance, que par l'espérance que nous avons que la divine Bonté sera fidèlement servie, ces États étant entre les mains de Votre Majesté. Ainsi, nous ne cessons de le lui demander dans nos pauvres prières et au Saint Sacrifice. Comme nous souhaitons servir de toutes nos forces en Notre-Seigneur Votre Majesté,

non-seulement en ceci, mais encore en tout ce que pourra notre faiblesse, ainsi que nous y sommes tous obligés; et comme nous sommes persuadés qu'il serait du service de Dieu et de celui de Votre Majesté que quelques membres de cette petite Compagnie, Allemands d'origine et de langue, employassent le talent qu'ils ont reçu du Seigneur, dans ces Pays-Bas, qui, à cause du voisinage et de la communication de l'Allemagne, sont plus exposés à être entamés par l'hérésie, au détriment de la cause de Notre-Seigneur et du service de Votre Majesté: j'ai jugé utile, devant Dieu, d'envoyer vers vous Maître Ribadeneyra qui remettra cette lettre à Votre Majesté: et lui dira de vive voix les raisons sur lesquelles se base notre sentiment. Si Votre Majesté juge que ce qui lui est proposé sera vraiment du service de Dieu et du sien, elle daignera alors prendre sous ses ailes et sa protection cette petite Compagnie dans ces pays, comme il lui a plu de le faire ailleurs, et lui accorder la faculté d'y établir des colléges, où elle puisse employer à gagner des âmes le petit talent que Notre-Seigneur lui a donné, comme elle fait dans les autres royaumes et États de Votre Majesté. Elle pourra de cette manière offrir à Votre Majesté, dans ces pays qui en ont plus besoin que d'autres, les services qu'elle vous doit pour la gloire de Dieu notre Créateur et Seigneur, et pour le bien des peuples qu'il a mis entre les mains de Votre Majesté. Maître Ribadeneyra devant vous dire ceci

plus au long, je prie Votre Majesté de vouloir lui accorder la même foi et la même créance qu'elle accorderait à ma propre personne. Ainsi, je termine en suppliant Notre-Seigneur de nous donner une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 23 Octobre 1555.

De Votre Majesté,

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CLXIII

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE FRANÇOIS DE BORGIA.

(*Édit. de Bol., p. 547.*)

Le Saint l'établit Commissaire de la Compagnie, pour l'Espagne et les Indes.

Rome, le 13 Novembre 1555.

Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à don François de Borgia, Commissaire de la même Compagnie, dans les royaumes d'Espagne et des Indes, salut éternel dans le Seigneur.

Comme depuis longtemps nous avons appris à connaître à fond, et par des preuves multipliées, l'inté-

grité de votre vie, votre science et votre prudence en Jésus-Christ dans les affaires; que, par ces qualités et les autres dons du divin Maître, vous nous inspirez la plus entière confiance; comme d'autre part, dans nos quatre Provinces d'Espagne, ainsi que dans celles des Indes, soumises au Sérénissime Roi de Portugal et à Sa Majesté Impériale, il y a, relativement aux personnes, aux lieux et aux établissements de la Compagnie déjà fondés ou à fonder, bien des choses qui réclament la présence de quelqu'un qui possède toute notre autorité, il nous a paru qu'il était de la gloire de Dieu, de la bonne administration de notre charge et du profit spirituel des susdites Provinces, de vous imposer ce fardeau.

C'est pourquoi tout ce que vous avez fait et réglé depuis que vous avez été investi de cette autorité par le docteur Jérôme Natal, alors notre Commissaire dans les susdits royaumes, nous l'approuvons, le confirmons, le déclarons dûment accompli et d'une manière conforme à nos vœux; et vous nommons Commissaire général tant des quatre Provinces d'Aragon, de Castille, d'Andalousie et de Portugal, que de tous les pays des Indes, soumis à la juridiction respective de ces États; et, conformément à la concession que le Saint-Siége nous en a faite, nous vous communiquons notre pleine autorité pour gouverner les personnes, les maisons et les colléges déjà existants, ainsi que ceux qui seront admis dans la suite,

comme aussi pour exercer toutes les autres fonctions de votre charge; nous voulons en même temps que tous ceux qui dans les susdites Provinces sont soumis à notre autorité, vous obéissent comme ils nous obéiraient à nous-même; et nous entendons que toutes les fois que vous le jugerez bon en Notre-Seigneur, dans toutes les affaires qui sont du ressort de votre charge, vous usiez librement de notre autorité. C'est au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, que nous vous transmettons notre pouvoir, que nous voulons et ordonnons; et nous prions la Sagesse éternelle de daigner vous éclairer et diriger en toutes choses.

Donné à Rome, en la maison professe de la Compagnie de Jésus, le 13 Novembre 1555.

IGNACE.

CLXIV

FERDINAND, ROI DES ROMAINS, A IGNACE DE LOYOLA, A ROME. *(Édit. de Bol., p. 549.)*

Il lui dit qu'il s'en remet entièrement à la volonté du Souverain Pontife, pour l'époque du départ des douze Religieux de la Compagnie qui doivent aller fonder le Collége de Prague.

Vienne, le 29 Novembre 1555.

Ferdinand, par la clémence divine, Roi des Romains, de Hongrie, de Bohême, etc.

Honorable, religieux, dévoué et cher ami,

Nous avons reçu votre lettre datée du 30 du mois de septembre, par laquelle vous nous avez fait connaître les motifs qui ont déterminé Sa Sainteté à faire différer jusque vers la fin du mois de Janvier prochain le départ des douze Religieux de la Compagnie de Jésus, que vous nous avez promis pour fonder un Collége dans notre royale ville de Prague. Sa Sainteté, en nous écrivant au long sur cette affaire, s'est plu à nous témoigner une bienveillance toute paternelle. Aussi, c'est, à nos yeux, un devoir de convenance de nous remettre tout entier à sa volonté, comme nous le lui mandons dans la lettre ci-jointe que nous vous prions de lui remettre; et nous n'ou-

blions pas le conseil que le Saint-Père nous a donné, de retenir à Prague le docteur Canisius, jusqu'à l'arrivée des douze autres Religieux.

Quant à l'entretien des scolastiques de Bohême que l'année dernière nous avons envoyés à Rome, pour être élevés sous votre direction, il y a déjà longtemps que notre conseiller et agent, le révérend, noble, fidèle et bien-aimé don Diègue Lasso, a reçu de nous ordre de donner tout ce qui est nécessaire pour y subvenir. Et nous continuerons, à l'avenir, de nous occuper d'eux avec le même soin et la même bienveillance.

Pour ce qui regarde l'Indult apostolique que par votre entremise nous avons sollicité auprès du Saint-Père, nous ne tarderons pas à vous informer de tout ce qu'il est nécessaire que vous sachiez. Voici ce que nous avons voulu répondre à votre lettre. Comptez sur la bienveillance la plus entière de notre part.

Donné en notre ville de Vienne, le 29 Novembre 1555.

FERDINAND.

CLXV

ALBERT, DUC DE BAVIÈRE, A IGNACE DE LOYOLA, A ROME.
(Édit. de Bol., p. 550.)

Le Prince lui annonce qu'il a traité avec Pierre Canisius des bases de la fondation du collége d'Ingolstadt ; il le prie de ratifier et de faire ratifier par le Pape les articles de cette fondation. — Il l'assure qu'il favorisera de tout son pouvoir un collége destiné à faire tant de bien dans ses États et dans toute l'Allemagne.

Au Révérend Père en Jésus-Christ, sincèrement aimé de nous, Ignace de Loyola, Général de la Compagnie de Jésus, à Rome.

Munich, le 12 Décembre 1555.

Révérend Père, très-cher ami,

Ces jours-ci, par l'entremise de nos conseillers, nous avons traité, avec le vénérable et cher Maître Pierre Canisius, de l'érection et de l'ouverture du collége de votre Compagnie dans notre ville d'Ingolstadt.

Tous les détails de cette affaire, ainsi que notre volonté à cet égard, Canisius lui-même vous les fera amplement connaître; et vous en aurez une idée plus exacte par la lecture de quelques articles relatifs à cette

fondation, qu'il est chargé de vous transmettre en même temps, et qui ont été arrêtés et convenus entre les susdits conseillers et Canisius, et souscrits de leur main. Cette affaire ayant à la fois pour but la gloire de Dieu, le bien de nos États et celui de toute l'Allemagne, nous ne doutons pas que, maintenant que le moment en est venu, vous ne nous prêtiez le concours de votre ministère, après nous l'avoir tant de fois offert en votre nom et en celui de vos frères; et ainsi notre entreprise actuelle sera heureusement conduite à bon terme.

Au reste, nous espérons que le Souverain Pontife notre très-clément Seigneur approuvera notre projet, qui n'a d'autre fin que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Nous prions Votre Paternité, par la tendre charité et par l'empressement à nous être agréable qu'elle a toujours eu pour nous, de communiquer ce projet à Sa Sainteté, et de le lui recommander en toute humilité.

Nous désirons savoir au plus tôt de Votre Paternité sa décision relativement à l'approbation et à la confirmation des susdits articles : car, pour ce qui nous concerne, nous acceptons et ratifions tout ce qu'ils contiennent; et ce sera de grand cœur et sans retard que nous nous empresserons, à l'arrivée des Pères de la Compagnie, de faire pour eux tout ce que nous avons promis. Nous demandons encore, si la chose est possible, qu'on nous envoie, au temps fixé dans

le susdit projet, des théologiens qui puissent, avec le secours de la grâce de Dieu, remplir avec succès l'office de professeurs auprès des étudiants, et dont au moins un puisse en outre exercer le ministère de la prédication auprès du peuple. Car ainsi le demandent, l'exigent, le réclament l'état déplorable où se trouve actuellement notre sainte religion, et le salut de ces peuples si misérablement égarés. Hâtez-vous donc, conformément au but de votre charge et aux vœux de votre âme, de vous mettre à la recherche des brebis errantes, et de les ramener au troupeau du Seigneur; de former de bons ouvriers, si rares, hélas ! en ce siècle, et qu'on réclame de toutes parts, et de les envoyer à une moisson si abondante. Dans une entreprise si sainte et si agréable à Dieu, nous serons heureux de vous soutenir, de venir à votre aide de toutes nos forces et par tous les moyens en notre pouvoir. Et nous espérons que ce collége que vous allez fonder dans nos États, si on l'établit sur des bases solides, ne tardera pas à prendre d'immenses accroissements, et à recevoir encore de nouvelles et splendides dotations, de la part de beaucoup de personnages dévoués.

Munich, le 12 Décembre 1555.

ALBERT, DUC DE BAVIÈRE

CLXVI

LE CARDINAL POLUS A IGNACE DE LOYOLA, A ROME.

(Édit. de Bol., p. 552.)

Il lui exprime son bonheur d'avoir reçu de ses nouvelles. — Il lui annonce qu'il s'occupe d'une réunion de Prélats pour le bien de l'Église d'Angleterre.

Londres, le 15 Décembre 1555.

Très-révérend Père et très-cher frère en Jésus-Christ.

Notre Évêque de Saint-Asaph m'a remis la lettre de votre Révérende Paternité. C'est avec le plus vif plaisir que j'ai appris de sa bouche les plus précieux détails touchant votre personne et votre sainte Compagnie. Je serai heureux de voir à son passage ici celui de vos Religieux parti, me dites-vous, pour se rendre à la Cour; et vous me trouverez toujours disposé et empressé à faire tout ce que je pourrai en faveur de votre Compagnie, pour le service de Dieu Notre-Seigneur.

Maintenant nous nous occupons de la réunion d'une assemblée de Prélats, dont le but devra être de porter remède aux troubles et aux nécessités du clergé de ce royaume. J'ai la certitude que, dans ce que j'ai fait pour le salut de ce pays, vous êtes déjà

venu à mon secours, et que vous continuerez de le faire par vos saintes prières, auxquelles je me recommande beaucoup, suppliant Dieu Notre-Seigneur de vous être de plus en plus favorable, pour son honneur et pour sa gloire.

Londres, le 15 Décembre 1555.

CLXVII

IGNACE DE LOYOLA A TOUS LES RELIGIEUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. (*Genelli*, LXIV.)

Circulaire par laquelle le saint Fondateur recommande à tous les membres de la Compagnie d'apprendre et de parler la langue du pays où ils habitent.

Rome, le 1er Janvier 1556.

JÉSUS.

Que la grâce et l'amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

L'édification et l'avantage des peuples au milieu desquels se trouve la Compagnie, de même que l'union de ses membres et l'accroissement de la charité et de la bienveillance qu'ils doivent avoir les uns pour les autres, semblent exiger que chacun, dans les lieux où elle a un collége ou une maison, apprenne la langue du pays, s'il ne la sait déjà, et qu'on s'en serve dans

le commerce familier : car la confusion et la division seraient inévitables, si, parmi les Religieux appartenant à diverses nations, chacun voulait parler sa langue. C'est pourquoi notre Père ordonne que partout où la Société est établie, tous parlent la langue du pays : espagnol en Espagne, français en France, allemand en Allemagne, italien en Italie, et il veut à Rome que chacun parle l'italien, et que ceux qui ne le savent pas l'apprennent. C'est pour cela que tous les jours on donne une leçon de grammaire italienne, et il n'est permis à personne de parler aux autres autrement qu'en italien, à moins qu'il ne s'agisse de traduire quelques mots pour les mieux faire comprendre. Il a ordonné encore que l'on prêchât une fois par semaine en italien au réfectoire pendant le dîner et le souper ; et pour aider dans son travail celui qui doit prêcher, il lui donne quelqu'un sachant très-bien cette langue. Quiconque se rend en cela coupable de négligence reçoit une bonne pénitence. Notre Père veut que cette ordonnance soit communiquée partout, et observée par la Compagnie, autant qu'il est possible eu égard aux lieux et aux personnes.

Rome, le 1er Janvier 1556.

POLANCO.

CLXVIII

IGNACE DE LOYOLA AU PÈRE RIBADENEYRA, ALORS A LA COUR DE PHILIPPE II, A BRUXELLES. (*Genelli*, LVI.)

Le Saint lui écrit de se rendre à Cologne pour le bien spirituel de cette ville, à moins que Philippe II ou le comte Ruy Gomez ne lui ordonnent autre chose.

Rome, le 3 Avril 1556.

Que la grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours avec nous.

On me demande de Cologne, avec les plus vives instances, des hommes qui, par la prédication, les leçons d'Écriture sainte et par l'enseignement des lettres, travaillent au bien commun de cette ville. Quoiqu'elle demeure ferme dans la religion catholique, elle renferme néanmoins un grand nombre d'hommes qui sèment en elle la mauvaise doctrine, et peu qui sèment la bonne : car on nous écrit qu'elle ne possède pas un seul maître qui enseigne la théologie. Je vais d'ici m'occuper à préparer le personnel nécessaire pour ouvrir un collége qu'on veut établir. Mais en attendant je désire que, trois ou quatre jours après la réception de cette lettre, vous vous transportiez à Cologne, à moins que Sa Majesté ou le comte Ruy Gomez ne vous ordonnent autre chose, et que

vous vous occupiez à prêcher en latin, ou à faire des leçons publiques d'Écriture sainte, selon que vous le jugerez plus convenable pour l'édification de cette ville. Comme Maître Polanco doit vous écrire sur d'autres choses, je m'en remets à lui, et me recommande à vos prières. Que Jésus-Christ Notre-Seigneur nous donne sa grâce pour connaître toujours sa sainte volonté et pour l'accomplir entièrement.

De Rome, ce 3 Avril 1556.

Vôtre en Notre-Seigneur,

IGNACE.

CLXIX

IGNACE DE LOYOLA A LEONOR MASCAREGNAS, EN ESPAGNE.
(Mss. de la Bibl. Imp. de Paris, Fds. Esp. n° 380.)

Leonor Mascaregnas, dame d'honneur de l'Impératrice Isabelle, et gouvernante de Philippe II, avait connu Ignace, quand il était étudiant à l'Université d'Alcala, et, à partir de cette époque, elle l'avait vénéré comme un Saint. Elle consulte Ignace sur les difficultés de sa position à la Cour, et elle recommande à ses prières le prince Philippe qui, l'année suivante, devait être proclamé roi d'Espagne. — Le Saint lui répond en ces termes.

Rome, le 19 Mai 1556.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours notre force et notre soutien !

Vers la fin du mois d'Avril j'ai reçu, en un même jour, deux de vos lettres, l'une datée du mois de Novembre, et l'autre du mois de Décembre. Elles me sont une preuve manifeste que vous me conservez toujours ce dévouement sans bornes, et cette admirable charité que vous fîtes éclater à mon égard dès la première fois que nous nous connûmes dans le Seigneur [1]. Ce dévouement chrétien et cette charité sont restés profondément gravés dans mon âme, et j'espère de la divine Bonté que cette mutuelle charité dans le

1. Le Saint était alors dans les prisons d'Alcala, en Espagne.

Seigneur, non-seulement ira toujours en augmentant dans cette vie, mais encore qu'elle subsistera durant l'éternité.

Quant aux difficultés de votre position et à vos souffrances corporelles, j'ai fait ce que vous m'avez instamment recommandé : j'ai eu recours à Dieu dans l'oraison, et je l'ai supplié du fond de mon âme de vous faire connaître ce en quoi vous pourrez le mieux le servir et lui procurer plus de gloire...

Pour ce qui est de la recommandation que vous me faites avec de si vives instances, de prier très-particulièrement pour le prince Philippe II, qui par la grâce de Dieu est maintenant roi d'Espagne, je puis vous dire en toute vérité que je le fais chaque jour ; et j'espère de la divine Majesté que, durant le peu de jours qui me restent, je le ferai encore avec plus de zèle, tant parce qu'il est notre Prince et que nous lui sommes très-obligés, qu'à cause du désir ardent et de la grande dévotion avec lesquels vous me rappelez ce que je regarde comme une obligation sacrée pour moi et pour toute la Compagnie.

Douze ou quinze jours avant la réception de vos lettres, une personne qui m'est dévouée dans le Seigneur m'avait fait présent de quelques objets de piété. Je choisis deux *Agnus-Dei* ornés pour vous les envoyer avec une de mes lettres, me rappelant cette charité si parfaite dont vous m'avez donné tant de preuves, et dont le souvenir, comme je le disais plus haut,

demeure si profondément gravé dans mon âme. Mais depuis la réception de vos lettres, voilà que du palais du Pape on m'a envoyé d'autres *Agnus-Dei*. Ainsi, aux deux premiers j'ai cru en devoir joindre huit autres que vous ferez garnir, à votre goût et dévotion, afin de les distribuer ensuite de la manière que vous jugerez devoir procurer plus de gloire à Notre-Seigneur. Qu'il plaise à cet adorable Maître, dans son infinie et souveraine bonté, de nous donner une grâce parfaite pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir avec une entière fidélité.

Rome, le 19 Mai 1556.

Votre tout dévoué serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE.

CLXX

IGNACE DE LOYOLA A HENRI SCHWICKHARD, SECRÉTAIRE DU PRINCE ALBERT, DUC DE BAVIÈRE. (*Édit. de Bol., p. 1555.*)

Le Saint lui annonce que les Religieux destinés au Collége d'Ingolstadt ont pris la bénédiction du Pape, et qu'ils vont partir. — Il ajoute que le Pape a hautement loué cette fondation, et la religion du Prince à la munificence duquel elle est due.

Rome, le 8 Juin 1556.

JÉSUS.

Magnifique seigneur, digne de tout mon respect en Jésus-Christ,

Que la souveraine grâce et l'éternel amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours notre force et notre soutien. Amen.

Je n'ai pu répondre à la lettre que Votre Seigneurie nous a écrite le 10 mars, tant à cause de ma mauvaise santé, que parce que la chose m'a paru moins nécessaire, attendu que votre lettre n'était qu'une réponse à la mienne. J'ai fait remettre toutefois au Pape par un de nos Pères, qu'il reçoit volontiers, la lettre du Prince. Mais comme le Pape ne l'a point lue en sa présence, nous n'avions rien à écrire à ce sujet; quoique nous n'ayons pas manqué d'exprimer à l'oc-

casion, comme nous le devions, notre opinion sur un Prince si pieux, et qui prend avec tant de vigueur la défense de la religion catholique. Ce qui nous a déterminé à nous hâter d'envoyer le personnel du Collége avant les chaleurs de l'été, c'est, entre autres causes, afin de dissiper sans retard par les faits un bruit fâcheux qui a commencé à se répandre à Augsbourg, après la Diète, et les soupçons de certains personnages importants. Car, en apprenant que l'illustrissime duc de Bavière appelle des Religieux de notre Compagnie, et leur donne un Collége à Ingolstadt, ces personnages verront jusqu'à quel point ils s'étaient trompés dans ce qu'ils avaient soupçonné et ce qu'ils avaient dit. J'ai donc obtenu que les Religieux destinés à composer le Collége fussent admis auprès du Pape; et pendant qu'ils baisaient les pieds de Sa Sainteté, et recevaient la bénédiction apostolique, deux des Nôtres qui les accompagnaient, Jacques Laynez et Jean Polanco, ont parlé beancoup au Saint-Père des saints désirs qu'a le duc de Bavière de défendre la religion catholique, et de la résolution qu'il a prise de fonder à Ingolstadt un perpétuel séminaire d'ecclésiastiques fidèles au Saint-Siége. Le Pape a entendu tout cela avec le plus grand intérêt; et, après s'être enquis de ceux qui allaient à Ingolstadt, et leur avoir fait beaucoup de recommandations, il les a congédiés en donnant l'ordre de leur donner de l'argent pour leur voyage. Mais les Nôtres ayant répondu qu'ils

n'avaient besoin que de la bénédiction de Sa Sainteté, parce que le duc avait pourvu libéralement à leur voyage, le Souverain Pontife a paru content et édifié ainsi que son entourage. Après avoir reçu la bénédiction du Pape, ils ont été présentés à quelques-uns des principaux Cardinaux : en sorte que le départ de ceux qui doivent composer le Collége d'Ingolstadt a été suffisamment connu pour la gloire de Dieu, et cette nouvelle a répandu une douce joie dans les cœurs. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que je recommande le nouveau Collége à votre charité et à votre bienveillance ; et je prie la divine et souveraine Bonté qu'elle daigne nous donner à tous une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté, et pour l'accomplir entièrement.

Rome, le 8 Juin 1556.

De Votre Seigneurie
le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

CLXXI

IGNACE DE LOYOLA AU PRINCE ALBERT, DUC DE BAVIÈRE.

(Édit. de Bol., p. 557.)

Le Saint lui annonce que les Religieux destinés au Collége d'Ingolstadt ont reçu la bénédiction du Pape, pour se rendre en Bavière ; et que la nouvelle de leur départ a répandu la plus grande joie dans la ville de Rome. — Il lui fait savoir qu'il a nommé le docteur Pierre Canisius, Préposé Provincial de la Compagnie dans la Germanie Supérieure, la Bohême et l'Autriche. — Enfin il bénit Dieu du bien que fera le Collége d'Ingolstadt dans toute l'Allemagne; il prophétise au prince Albert que ce Collége sera son éternelle couronne.

Rome, le 9 Juin 1556.

JÉSUS.

Très-illustre Prince et Seigneur, digne de tout mon respect en Jésus-Christ,

Que la souveraine grâce et l'éternel amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur ne cessent d'enrichir Votre Clémence de leurs biens et de leurs dons spirituels.

Très-illustre Prince, dès que j'ai reçu les lettres de Votre Clémence, où, avec sa grande bonté, elle laissait à ma décision de faire partir le personnel du Collége d'Ingolstadt ou avant les grandes chaleurs de l'été, ou bien après la canicule, avant le commencement de

l'hiver, j'en ai sur-le-champ délibéré avec mes frères, et je me suis déterminé pour le départ immédiat. Plusieurs raisons nous faisant juger que ce parti sera plus agréable à Votre Excellence Très-Clémente, et qu'il procurera plus de gloire à Dieu, nous avons cru qu'il ne fallait pas tenir compte des chaleurs, bien qu'elles soient déjà assez incommodes. J'ai donc eu soin que sans délai ils se préparassent à partir, qu'ils reçussent la bénédiction du Souverain Pontife après avoir baisé ses pieds, et qu'ils se missent en route.

Ce départ a répandu une bonne odeur dans la ville sainte, ainsi que vous le rapportera le secrétaire de Votre Clémence, Henri Schwickhard, auquel j'écris un peu plus au long de cette affaire; mais ce qui est plus important, c'est que ce nouveau Collége, j'en ai la ferme espérance, deviendra une pépinière qui produira les plus grands fruits pour la gloire de Dieu, et qu'il sera en outre la couronne éternelle de Votre Clémence. Bien que les instruments soient faibles, et leurs forces petites, néanmoins de même que la puissance et la vertu de Dieu de qui vient notre suffisance, si limitée qu'elle soit, a mis en eux le désir de consacrer leur industrie, leur travail, leur vie même pour la gloire divine et le salut des âmes, de même ce Dieu infiniment bon saura par sa grâce fortifier leur faiblesse et suppléer à ce qui leur manque. Outre le recteur, Maître Thomas, qui est docteur en théologie, il y a encore deux docteurs qui seront profes-

seurs de théologie, des maîtres ès-arts qui ont déjà commencé leurs études théologiques, des professeurs qui peuvent enseigner la langue latine, grecque et hébraïque, enfin des scolastiques qui ayant déjà fait de grands progrès dans les sciences se rendront utiles au bien commun. Ils sont pour la plupart de la haute et basse Allemagne, mais tous sont connus de nous par leurs vertus religieuses. Je les offre donc au service de Votre Clémence pour la gloire de Dieu, avec les mêmes sentiments que je m'offrirais moi-même, si ma santé et les occupations nécessaires de ma charge me le permettaient. Je leur ai bien recommandé d'avoir soin de faire tout ce qui est contenu dans les articles, d'aller même au delà de leurs obligations ; et je suis convaincu que Votre Clémence et ses successeurs protégeront et favoriseront votre Collége, comme vous l'appelez, tant que ceux qui le composent se montreront utiles au bien public. Et j'espère que non-seulement ils ne cesseront point de l'être, mais qu'ils le seront tous les jours davantage, à la manière de notre Compagnie. Nous avons appris avec plaisir que l'illustrissime roi des Romains a permis au Père Canisius de se rendre à Ingolstadt pour assister à l'ouverture du Collége ; et j'ai écrit à ce dernier de s'y rendre le plus tôt possible. Pour qu'il s'intéresse avec plus de sollicitude encore au succès du nouveau Collége, je le constitue Préposé provincial de notre Compagnie dans la Haute-Allemagne, la

Bohême et l'Autriche. Je n'ajouterai point autre chose, si ce n'est que je m'offre en Jésus-Christ Notre-Seigneur à Votre Clémence avec cette Compagnie tout entière qui vous est profondément dévouée ; et je prie cet adorable Maître qu'il daigne, dans sa souveraine bonté, nous donner à tous une grâce abondante pour connaître en toutes choses sa très-sainte volonté et l'accomplir fidèlement.

Rome, le 9 Juin 1556.

De Votre Clémence,

le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

IGNACE DE LOYOLA.

NOTA. — La lettre suivante est probablement la dernière qu'ait écrite notre bienheureux Père; car dix-sept jours après, le 31 Juillet de cette année 1556, il s'en allait au ciel recevoir la récompense de tant de travaux entrepris *à la plus grande gloire de Dieu.*

CLXXII

IGNACE DE LOYOLA A LOUIS CALATAYUD, A OCAÑA, EN ESPAGNE. (*Alcazar, p. 279.*)

Le Saint le remercie, au nom de la Compagnie, de ce qu'il veut consacrer ses biens à fonder un collége à Ocaña. — Il lui dit que sa récompense sera d'autant plus grande dans le ciel, que cette bonne œuvre lui aura plus coûté sur la terre.

Rome, le 14 Juillet 1556.

Que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours notre force et notre soutien !

J'ai reçu diverses lettres que vous m'avez écrites en Décembre et en Janvier dernier ; mais elles me sont parvenues fort tard. J'avais néanmoins reçu auparavant par une autre voie les pouvoirs que vous m'envoyez, et les lettres des Nôtres qui m'ont appris les saints désirs que Dieu Notre-Seigneur vous a donnés de faire à Ocaña une œuvre pour son perpétuel service et le bien d'un grand nombre d'âmes. Par ce que vous me dites dans vos lettres, j'ai vu combien cette œuvre vous coûte de travaux et de peines, et que la prison même ne vous est pas épargnée. Il me semble que la divine et souveraine Bonté veut vous donner dans son royaume une très-entière et très-abondante

récompense du service que vous lui rendez, puisque pour des bonnes œuvres dont les autres retirent d'ordinaire consolation et faveur, même de la part des hommes, vous n'avez recueilli que des peines et des contradictions vraiment extraordinaires. Il faut que l'amour de Dieu Notre-Seigneur et du prochain qui vous fait agir soit bien pur et bien courageux, puisque lui seul vous fait persévérer dans une entreprise que combattent des adversaires si puissants. C'est pourquoi j'espère de Dieu Notre-Seigneur qu'il en sera de ce pieux dessein, comme de tant d'autres, c'est-à-dire que la fin en sera meilleure que le commencement. Mais que l'œuvre principale se réalise ou non, nous nous regardons comme très-obligés envers vous, pour ce que votre bon cœur vous a inspiré; et vous pouvez désormais nous considérer comme vous étant entièrement dévoués en Notre-Seigneur. Que cet adorable Maître, dans son infinie et souveraine bonté, veuille nous donner une grâce abondante pour connaître toujours sa très-sainte volonté et pour l'accomplir entièrement.

Votre serviteur en Notre-Seigneur,

IGNACE DE LOYOLA.

FIN.

TABLE.

Lettres.		Pages.
	PRÉFACE.	V
I.	Ignace de Loyola à Agnès Pascal. — Barcelone, le 6 Décembre 1525. . . .	1
II.	Ignace de Loyola à Agnès Pascal, à Barcelone. — Paris, le 3 Mars 1528. . .	3
III.	Ignace de Loyola à son frère don Martin de Loyola, en Espagne. — Paris, Juin 1532.	5
IV.	Ignace de Loyola à Isabelle Roser, à Barcelone. — Paris, le 10 Novembre 1532.	10
V.	Ignace de Loyola à Agnès Pascal, à Barcelone. — Paris, le 13 Juin 1533. . .	17
VI.	François Xavier à son frère le capitaine Aspilcueta à Ovanos. — Paris, le 25 Mars 1535.	20
VII.	Ignace de Loyola à Jacques Cazador, archidiacre à Barcelone. — Venise, le 12 Février 1536.	24
VIII.	Ignace de Loyola à la Sœur Regadella, Religieuse à Barcelone. — Venise, le 18 Juin 1536.	34
IX.	Ignace de Loyola à la Sœur Regadella, Religieuse à Barcelone. — Venise, le 11 Septembre 1536.	46
X.	Ignace de Loyola au docteur Emmanuel de Miona, à Paris. — Venise, le 16 Novembre 1536.	50
XI.	Ignace de Loyola au noble seigneur Pierre Contarini, à Venise. — Vicence, 1537.	53

Lettres. Pages.

Ignace de Loyola communique à ses compagnons, à Rome, sa pensée d'ériger leur Société en Ordre religieux.—Rome, 1538 (sur la fin du carême). 56

XII. Ignace de Loyola au noble seigneur Pierre Contarini, à Venise. — Rome, le 2 Décembre 1538. 58

XIII. Ignace de Loyola à Isabelle Roser, à Barcelone, en Espagne. — Rome, le 19 Décembre 1538. 60

XIV. Ignace de Loyola à ses frères don Martin Garcia et don Bertrand de Loyola. — Rome, le 2 Février 1539. 71

XV. Ignace de Loyola au noble seigneur Pierre Contarini, à Venise. — Rome, 1539 ou 1540. 73

XVI. Ignace de Loyola aux habitants d'Azpeitia. — Rome, 1540. 75

XVII. Ignace de Loyola à son frère Bertrand de Loyola, en Espagne. — Rome, le 16 Mars 1540. 82

XVIII. François Xavier à Ignace de Loyola et à ses frères de la Compagnie de Jésus à Rome. — Lisbonne, le 3 Juillet 1540. 84

Bulle du Pape Paul III approuvant la Compagnie de Jésus. — (27 septembre 1540.) 93

XIX. Ignace de Loyola à son frère Bertrand de Loyola, en Espagne. —Rome, le 4 Octobre 1540. 102

Instructions données par Ignace de Loyola, Général de la Compagnie de la Compagnie de Jésus, aux PP. Salmeron et Pasquier Broët partant de Rome le

Lettres. Pages.

10 Septembre 1541 en qualité de Légats du Pape Paul III pour l'Écosse et l'Irlande. — Rome (vers le commencement de Septembre 1541). 104

XX. Le cardinal Reginald Polus au Révérend Père Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Viterbe, le 22 Décembre 1541. . . . 107

XXI. Ignace de Loyola à François de Borgia, duc de Gandie, et alors vice-roi de Catalogne. — Rome, 1542. 109

XXII. Ignace de Loyola à Isabelle Roser, à Barcelone. — Rome, le 1er Février 1542. 111

XXIII. Ignace de Loyola à don Bertrand de Loyola son frère en Espagne. — Rome, Février 1542. 113

XXIV. Ignace de Loyola au P. Simon Rodriguez, à Lisbonne. — Rome, le 18 Mars 1542. 116

XXV. Ignace de Loyola au cardinal Marcel Cervini (plus tard le Pape Marcel II) à Florence. — Rome, le 24 Juin 1543. . . 122

XXVI. Ignace de Loyola à François Xavier dans les Indes. — Rome, le 24 Juillet 1543. 124

XXVII. Ignace de Loyola à Marguerite d'Autriche. — Rome, le 13 Août 1543. . . 130

XXVIII. Ignace de Loyola à une Religieuse, à Barcelone. — Rome, le 15 Novembre 1543. 133

XXIX. Ignace de Loyola à François Xavier dans les Indes. — Rome, le 30 Janvier 1544. 136

XXX. Pierre de Leyde, Prieur de la Grande-Chartreuse, et le Chapitre général de l'Ordre, à Ignace de Loyola, Préposé

Lettres. Pages.

général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Grande-Chartreuse, le 15 Mai 1544. 137

XXXI. Ignace de Loyola à Jacques Crescenzio, noble romain.—Rome, le 14 Juin 1544. 141

XXXII. Ignace de Loyola à Jean III, roi de Portugal. — Rome, le 15 Mars 1545. . . 143

XXXIII. François de Borgia, duc de Gandie, à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Toris, le 28 Mai 1545. 147

XXXIV. Ignace de Loyola à François de Borgia, duc de Gandie, en Espagne. — Rome, 1545. 151

XXXV. Ignace de Loyola aux Magistrats de Parme. — Rome, le 23 Janvier 1546. . . . 159

XXXVI. Ignace de Loyola au docteur Pierre Ortiz, en Espagne.—Rome, le 17 Février 1546. 160

XXXVII. Ignace de Loyola à don Philippe, fils de l'empereur Charles-Quint, en Espagne. — Rome, le 28 Février 1546. . . . 163

XXXVIII. Doña Juana, fille du duc de Cardone, à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Valence, 1546. 165

Fragment d'une autre lettre de doña Juana de Cardone à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. 168

Instructions données par Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, aux PP. Laynez et Salmeron, théologiens du Pape Paul III, au Concile de Trente. — Rome, Mars 1546. 169

Lettres Pages.

XXXIX. Ignace de Loyola à l'envoyé d'un Religieux espagnol, ennemi de la Compagnie de Jésus. — Rome, le 10 Août 1546. 177

XL. Ignace de Loyola à Isabelle Roser, à Rome. — Rome, le 1er Octobre 1546. . 179

XLI. Ignace de Loyola au docteur Michel de Torrès, en Espagne. — Rome, le 9 Octobre 1546. 181

XLII. Ignace de Loyola au docteur Michel de Torrès, en Espagne. — Rome, les 13 et 18 Octobre 1546. 186

XLIII. Ignace de Loyola à Maître Simon Rodriguez. — Rome, Octobre 1546. . . . 192

XLIV. Ignace de Loyola à Ferdinand, roi des Romains. – Rome, le 8 Décembre 1546. 194

XLV. Ignace de Loyola au prince don Philippe (plus tard Philippe II, roi d'Espagne). — Rome, le 26 Décembre 1546. . . 197

XLVI. Ignace de Loyola à François de Borgia, duc de Gandie, en Espagne. — Rome, Décembre 1546. 199

XLVII. Marcel Cervini, cardinal de Sainte-Croix, Légat de Paul III au Concile de Trente, à Ignace de Loyola, à Rome. — Trente, le 5 Février 1547. 202

XLVIII. Ignace de Loyola à l'Évêque de Pistoie, à Florence. — Rome, le 14 Mars 1547. 204

XLIX. Ignace de Loyola à Jacques Laynez à Bologne. — Rome, 1547 (vers le printemps). 206

L. Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, aux scolastiques du collége de Coïmbre en Portugal. — Rome, le 7 Mai 1547. 207

Lettres. Pages.

LI. Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, aux scolastiques du collége de Gandie, en Espagne. — Rome, le 29 Juillet 1547. 228

LII. Le Père Michel de Torrès à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Saragosse, Août 1547. 244

LIII. Ignace de Loyola à Claude Le Jay, à Trente. — Rome, Août 1547. . . . 249

LIV. Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à ses frères du collége d'Alcala, en Espagne. — Rome, 5 Septembre 1547. 252

LV. Ignace de Loyola à Simon Rodriguez, à Lisbonne. — Rome, le 26 Octobre 1547. 255

LVI. Ignace de Loyola à Simon Rodriguez, en Portugal. — Rome, 1547. 257

LVII. Ignace de Loyola à l'évêque de Pistoie. — Rome, le 28 Janvier 1548. . . . 262

LVIII. Ignace de Loyola à François de Borgia, duc de Gandie, après sa Profession religieuse faite, à Gandie, entre les mains du P. Araoz, le 1er Février 1548. — Rome, en Mars 1548. 264

LIX. Ignace de Loyola au noble seigneur Pierre Contarini, à Venise. — Rome, le 24 Mars 1548. 271

Bulle du Pape Paul III approuvant le livre des Exercices Spirituels de saint Ignace. — (31 Juillet 1548.) 273

LX. Antoine Criminal, Religieux de la Compagnie de Jésus, au Très-Révérend Père Maître Ignace de Loyola, Préposé

Lettres. Pages.

général de la même Compagnie, à Rome. — Cap Comorin, le 4 Décembre 1548. 276

LXI. Ignace de Loyola à Jean III, roi de Portugal. — Rome, le 19 Janvier 1549. . . 278

LXII. Ignace de Loyola au Père Maître Jean de Avila, en Espagne. — Rome, le 24 Janvier 1549. 281

LXIII. Ignace de Loyola au prince don Philippe (plus tard Philippe II, roi d'Espagne). — Rome, le 18 Février 1549. . . . 289

LXIV. Ignace de Loyola au Prieur de la Chartreuse de Cologne. — Rome, le 28 Mars 1549. 292

LXV. Ignace de Loyola au prince Guillaume, duc de Bavière. — Rome, 1549. . . 294

LXVI. Ignace de Loyola à François de Borgia, duc de Gandie, à Gandie. — Rome, le 17 Juillet 1549. 298

LXVII. Ignace de Loyola à Marie-Barthélemy Spadafora, abbesse d'un monastère, à Messine. — Rome, le 22 Février 1550. 301

LXVIII. Ignace de Loyola à Hercule d'Este, duc de Ferrare. — Rome, le 31 Mai 1550. 303

LXIX. Ignace de Loyola à Jean Polleto, Inquisiteur en Allemagne. — Rome, le 10 Juin 1550. 306

LXX. Ignace de Loyola au Père Simon Rodriguez, en Portugal. — Rome, le 7 Juillet 1550. 309

LXXI. Ignace de Loyola à Jean de Véga, vice-roi de Sicile, et à son armée. — Rome, le 9 Juillet 1550. 311

LXXII. Ignace de Loyola au Père Jérôme

Lettres. Pages.

Doménech, à Valence, en Espagne. — Rome, le 13 Juillet 1550. 313

LXXIII. Ignace de Loyola au prince Albert, duc de Bavière, fils et successeur du duc Guillaume. — Rome, le 1er Août 1550. 315

LXXIV. Ignace de Loyola au Père Alphonse Salmeron, à Ingolstadt. — Rome, le 1er Août 1550. 318

LXXV. Laynez à Ignace de Loyola, à Rome. — Africa (côtes de la Tunisie), le 5 Octobre 1550. 321

LXXVI. Ignace de Loyola à Hercule d'Este, duc de Ferrare. — Rome, le 11 Novembre 1550. 350

LXXVII. Ignace de Loyola à Jean III, roi de Portugal. — Rome, 1550. 332

LXXVIII. Ignace de Loyola aux Profès de la Compagnie, à Rome. — Rome, le 30 Janvier 1551. 335

LXXIX. Ignace de Loyola à Ferdinand, roi des Romains. — Rome, 1551 (Janvier ou Février). 337

LXXX. Ignace de Loyola à l'évêque d'Eichstadt, en Allemagne. — Rome, le 23 Février 1551. 340

LXXXI. Ignace de Loyola au docteur Alphonse Ramirez de Vergara, en Espagne. — Rome, le 26 Février 1551. 342

LXXXII. Ignace de Loyola à Marguerite Gigli et Fantuzzi, à Bologne. — Rome, le 6 Avril 1551. 344

LXXXIII. Ignace de Loyola aux autorités de Parme. — Rome, le 18 Avril 1551. 346

LXXXIV. Ignace de Loyola au duc de Ferrare. — Rome, le 23 Mai 1551. 348

Lettres. Pages.

LXXXV. Polanco, secrétaire d'Ignace de Loyola, à Urbain Fernandez, recteur du collége de Coïmbre, en Portugal. — Rome, le 1er Juin 1551. 351

LXXXVI. François de Borgia à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Ognate, le 23 Juillet 1551. 360

LXXXVII. Ignace de Loyola à Antoine Minturno. — Rome, le 16 Août 1551. 365

LXXXVIII. Ignace de Loyola au prince Albert, duc de Bavière. — Rome, le 22 Septembre 1551. 367

LXXXIX. Ignace de Loyola à Jean III, roi de Portugal. — Rome, le 1er Janvier 1552. . 372

XC. Ignace de Loyola à Ferdinand, roi des Romains. — Rome, le 12 Janvier 1552. 375

XCI. Ignace de Loyola au prince Albert, duc de Bavière. — Rome, le 12 Janvier 1552. 377

XCII. François Xavier à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Cochin, le 29 Janvier 1552. 380

XCIII. Ignace de Loyola au prince Henri, frère de Jean III, Cardinal Archevêque d'Évora en Portugal. — Rome, le 31 Janvier 1552. 384

XCIV. Ignace de Loyola à Jacques Miron, provincial de la Compagnie de Jésus, en Portugal. — Rome, le 31 Janvier 1552. 386

XCV. Ignace de Loyola à François Xavier, à Goa, dans les Indes. — Rome, le 31 Février 1552. 388

XCVI. François Xavier à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Goa, le 9 Avril 1552. . . 390

Lettres. Pages.

XCVII. Ignace de Loyola aux autorités de Parme. Rome, le 6 Mai 1552. 398

XCVIII. Ignace de Loyola au Père François de Borgia, en Espagne. — Rome, le 1er Juin 1552. 400

XCIX. Jean Polanco, secrétaire d'Ignace de Loyola, Général de la Compagnie de Jésus, au Père François de Borgia, en Espagne, par ordre du Général de la Compagnie. — Rome, le 1er Juin 1552. 403

C. Ignace de Loyola à don Martinez Siliceo, Cardinal Archevêque de Tolède, en Espagne. — Rome, le 1er Juin 1552. . 406

CI. Ignace de Loyola à Jean Poggi, nonce apostolique en Espagne. — Rome, le 1er Juin 1552. 409

CII. Ignace de Loyola à Villanueva, recteur du collége d'Alcala, en Espagne. — Rome, le 1er Juin 1552. 411

CIII. Ignace de Loyola au prince don Philippe (en 1556, Philippe II, roi d'Espagne). — Rome, le 3 Juin 1552. 413

CIV. Ignace de Loyola au cardinal Carpi, à Viterbe. — Rome, le 28 Juillet 1552. 415

CV. Ignace de Loyola au Père Claude Le Jay, à Vienne, en Autriche. — Rome, le 30 Juillet 1552. 418

CVI. Ignace de Loyola au Père Louis Gonzalès, à Lisbonne. — Rome, le 9 Août 1552. 421

CVII. Ignace de Loyola au duc de Najar, en Espagne. — Rome, le 26 Août 1552. 423

CVIII. Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence en Espagne, à Ignace de Loyola, à Rome.—Valence, le 9 Septembre 1552. 426

Lettres. Pages.

CIX. Ignace de Loyola à Jean III, roi de Portugal. — Rome, le 24 Septembre 1552. 427

CX. Ignace de Loyola au gonfalonier et aux autorités de Montepulciano. — Rome, le 25 Octobre 1552. 429

CXI. Ignace de Loyola à Jacques Laynez, à Florence. — Rome, le 2 Novembre 1552. 431

CXII. Ignace de Loyola au Père Simon Rodriguez. — Rome, le 9 Décembre 1552. 433

CXIII. Ignace de Loyola à Jacques Miron, Provincial de la Compagnie en Portugal. — Rome, le 18 Décembre 1552. . . 436

CXIV. Ignace de Loyola à la Compagnie de Jésus en Europe. — Rome, Décembre 1552. 440

CXV. Ignace de Loyola à Marie Frassone de Gesso, à Ferrare. — Rome, le 7 Janvier 1553. 442

CXVI. Jean III, roi de Portugal, à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Lisbonne, le 30 Janvier 1553. 445

CXVII. Ignace de Loyola à Jacques Miron, à Lisbonne. — Rome, le 1er Février 1553. 446

CXVIII. Ignace de Loyola au cardinal Moroni. — Rome, le 25 Février 1553. 451

CXIX. Ignace de Loyola aux procureurs des habitants de Morbegno. — Rome, le 18 Mars 1553. 454

CXX. Ignace de Loyola aux Religieux de la Compagnie de Jésus, en Portugal. — Rome, le 26 Mars 1553. 456

CXXI. Ignace de Loyola à Thomas de Villeneuve, Archevêque de Valence, en Espagne. — Rome, le 16 Avril 1553. 479

Lettres. Pages.

CXXII. Ignace de Loyola au Père Simon Rodriguez. — Rome, le 20 Mai 1553. . . 481

CXXIII. Ignace de Loyola à Jean III, roi de Portugal. — Rome, le 6 Juin 1553. . . 483

CXXIV. Ignace de Loyola aux supérieurs et à tous les membres de la Compagnie de Jésus. — Rome, le 14 Juin 1553. 486

CXXV. Ignace de Loyola à François Xavier dans les Indes. — Rome, le 28 Juin 1553. . 488

CXXVI. Ignace de Loyola au prince Henri, frère de Jean III, roi de Portugal, cardinal et archevêque d'Évora. — Rome, le 6 Juillet 1553. 493

CXXVII. Ignace de Loyola au Père Simon Rodriguez. — Rome, le 12 Juillet 1553. . . 495

CXXVIII. Ignace de Loyola à la Compagnie de Jésus. — Rome, le 25 Juillet 1553. . . . 497

CXXIX. Ignace de Loyola à doña Louise de Borgia, sœur de François de Borgia, duc de Gandie. — Rome, le 20 Août 1553. 499

CXXX. Ignace de Loyola à don Diego de Mendoza, comte de Melito, en Espagne. — Rome, le 6 Novembre 1553. 502

CXXXI. Ignace de Loyola à Ferdinand, roi des Romains. — Rome, le 23 Novembre 1553. 508

CXXXII. Ignace de Loyola à Jean III, roi de Portugal. — Rome, le 28 Décembre 1553. 510

CXXXIII. Ignace de Loyola au Père Jérôme Natal, Commissaire de la Compagnie de Jésus en Espagne et en Portugal. — Rome, le 7 Janvier 1554. 514

CXXXIV. Ferdinand, roi des Romains, à Ignace de Loyola, Préposé général de la Com-

Lettres. Pages.

pagnie de Jésus, à Rome. — Vienne, le 15 Janvier 1554. 517

CXXXV. Marguerite d'Autriche à Ignace de Loyola, à Rome. — Parme, le 16 Janvier 1554 521

CXXXVI. A Marie Frassone de Gesso, à Ferrare. — Rome, le 20 Janvier 1554. 522

CXXXVII. Ignace de Loyola aux procureurs de Morbegno. — Rome, le 27 Janvier 1554. . 525

CXXXVIII. Albert, duc de Bavière, à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Munich, le 20 Mai 1554. 527

CXXXIX. Ignace de Loyola au docteur Alphonse Ramirez de Vergara, en Espagne. — Rome, 1554. 529

CXL. Ignace de Loyola au docteur Alphonse Ramirez de Vergara, en Espagne. — Rome, le 14 Juin 1554. 532

CXLI. Ignace de Loyola au Père Villanueva, recteur du collége d'Alcala, en Espagne. — Rome, le 14 Juin 1554. . . 534

CXLII. Ignace de Loyola à Gérard Hammontanus, prieur de la Chartreuse de Cologne. — Rome, le 21 Août 1554. . . 537

CXLIII. Ignace de Loyola à Jean III, roi de Portugal. — Rome, le 27 Août 1554. . . 539

CXLIV. Ferdinand, roi des Romains, à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Pardowicza, le 21 Septembre 1554. 543

CXLV. Gérard Hammontanus, prieur de la Chartreuse de Cologne, à don Ignace de Loyola, Préposé général de la Compa-

Lettres. Pages.

gnie de Jésus à Rome. — Chartreuse de Cologne, le 27 Septembre 1554. . 545

CXLVI. Ferdinand, roi des Romains, à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Vienne, 20 Octobre 1554 547

CXLVII. Ignace de Loyola à Philippe II, en Espagne. — Rome, le 26 Octobre 1554. . 550

CXLVIII. Ignace de Loyola à François de Borgia, Commissaire de la Compagnie de Jésus en Espagne et en Portugal, et, en son absence, au P. Araoz, Provincial de la même Compagnie en Espagne.—Rome, 29 Octobre 1554. 553

CXLIX. Ignace de Loyola aux consuls d'Arimini. — Rome, le 14 Décembre 1554. . , 556

CL. Ignace de Loyola au cardinal Polus, Légat du Pape en Angleterre. — Rome, le 24 Janvier 1555. 558

CLI. Ignace de Loyola à Jean Nugnez Barretto, patriarche élu d'Éthiopie, à Lisbonne. — Rome, le 17 février 1855. . . . 562

CLII. Ignace de Loyola au roi des Abyssins. — Rome, le 23 Février 1555. . . . .

CLIII. Ferdinand, roi des Romains, à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome.—Augsbourg, le 28 Février 1555. 579

CLIV. Ignace de Loyola à Hercule d'Este, duc de Ferrare. — Rome, le 9 Mars 1555. . 581

CLV. Ignace de Loyola aux PP. Jean Polanco, Louis Gonzalès, Gaspar Loarte et Jacques Guzman, de la Compagnie de Jésus. — Rome, le 4 Mai 1555. . . . 584

Lettres. Pages.

CLVI. Le Cardinal Polus à Ignace de Loyola, à Rome. — 8 Mai 1555. 586

CLVII. Ignace de Loyola au Père Miron, Provincial de la Compagnie en Portugal. — Rome, le 20 Juin 1555. 588

CLVIII. Ferdinand, roi des Romains, à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Augsbourg, le 30 Juillet 1555. 591

CLIX. Ferdinand, roi des Romains, à Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, à Rome. — Augsbourg, le 2 Août 1555. 593

CLX. Ignace de Loyola à Jean de Vega, vice-roi de Sicile. — Rome, le 4 Août 1555. 596

CLXI. Ignace de Loyola à ses frères de Belgique et de la Germanie inférieure. — Rome, le 20 Octobre 1555. 599

CLXII. Ignace de Loyola à Philippe II, en Espagne. — Rome, le 23 Octobre 1555. 601

CLXIII. Ignace de Loyola au P. François de Borgia. — Rome, le 13 Novembre 1555. . 603

CLXIV. Ferdinand, roi des Romains, à Ignace de Loyola, à Rome. — Vienne, le 29 Novembre 1555. 606

CLXV. Albert, duc de Bavière, à Ignace de Loyola.—Munich, le 12 Décembre 1555. 608

CLXVI. Le cardinal Polus à Ignace de Loyola, à Rome.—Londres, le 15 Décembre 1555. 611

CLXVII. Ignace de Loyola à tous les Religieux de la Compagnie de Jésus. — Rome, le 1er Janvier 1556. 612

CLXVIII. Ignace de Loyola au P. Ribadeneyra,

Lettres. Pages.

alors à la Cour de Philippe II, à Bruxelles. — Rome, le 3 Avril 1556. . 614

CLXIX. Ignace de Loyola à Léonor Mascaregnas, en Espagne. — Rome, le 19 Mai 1556. . 616

CLXX. Ignace de Loyola à Henri Schwickhard, secrétaire du prince Albert, duc de Bavière. — Rome, le 8 Juin 1556. . . 619

CLXXI. Ignace de Loyola au prince Albert, duc de Bavière. — Rome, le 9 Juin 1556. . 622

CLXXII. Ignace de Loyola à Louis Calatayud, à Ocaña, en Espagne. 626

FIN DE LA TABLE.

POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI OUDIN.

3 2044 009 581 646

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413

WIDENER
MAY 1 1994
APR-5 1994
BOOK DUE